

PROCES

COMMENDATION

Parkarer

PARK ME AGRAM

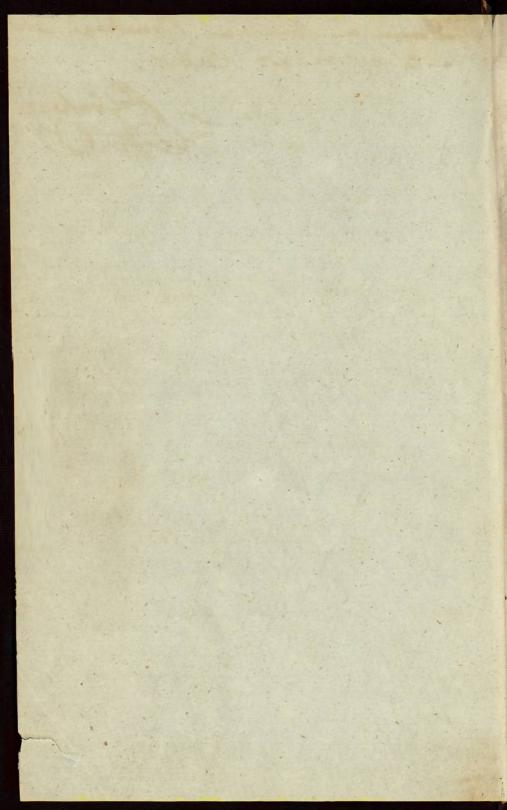
the later of the property of the party of the conditions.

AND DESCRIPTION

was to book a large

PARIE

- North Co.



Donnie a Montine Bonchage avon

PROCES of

DII

St. F. Gouhenan

COMMUNISME

A TOULOUSE,

PAR M. CABET,

Ex-Procureur-général , ex-Député , avocat à Paris ;

AVEC

Ces portraits des douze accusés et la vue de l'audience,

DESSINÉS PAI

LÉON SOULIÉ.

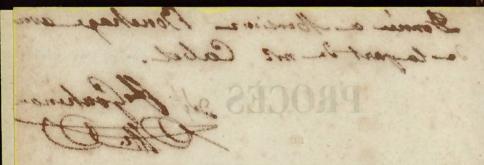
Prix: 1 franc. — Par la Poste 1 fr. 50 c.

PARIS,

AU BUREAU DU POPULAIRE, RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU, 14, ET CHEZ TOUS LES CORRESPONDANS DU POPULAIRE.

SEPTEMBRE 1843.





SMELECTED MEOD

A TOULOUSE,

PAR M. CARET.

Sisportrails der Jouje accusés et la vue de l'apdience.

AKA SHITTING

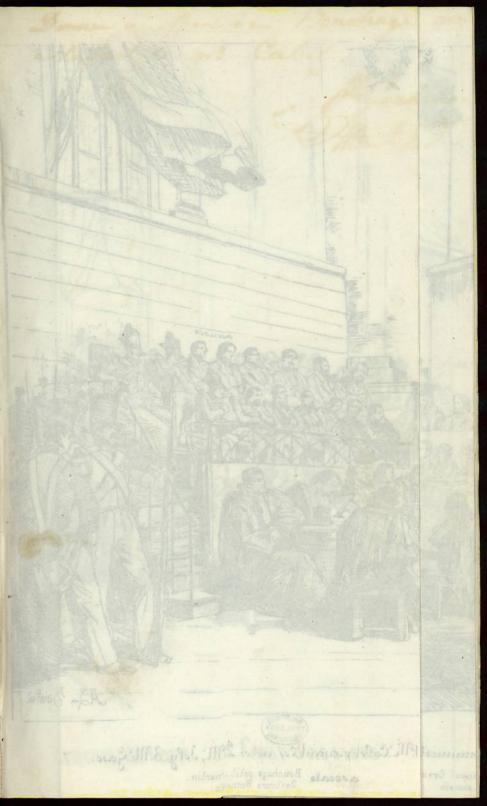
Epation moth

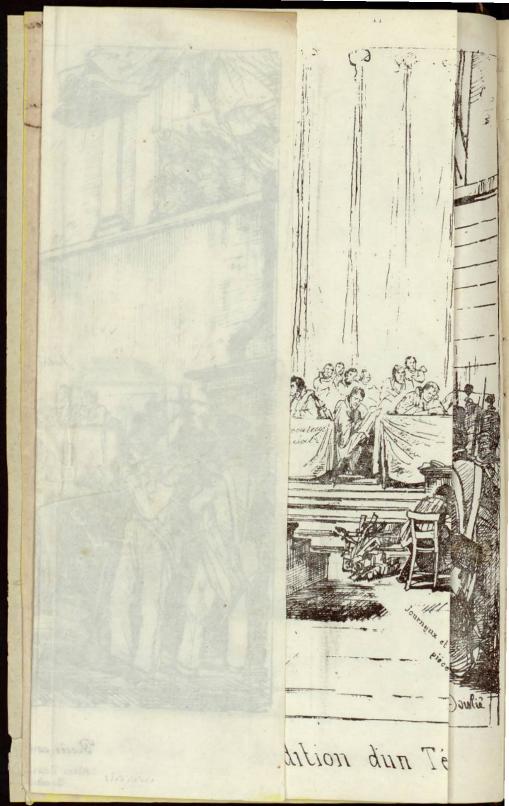
Suiz : Lanne — Pavila Posto I fo. 58 e

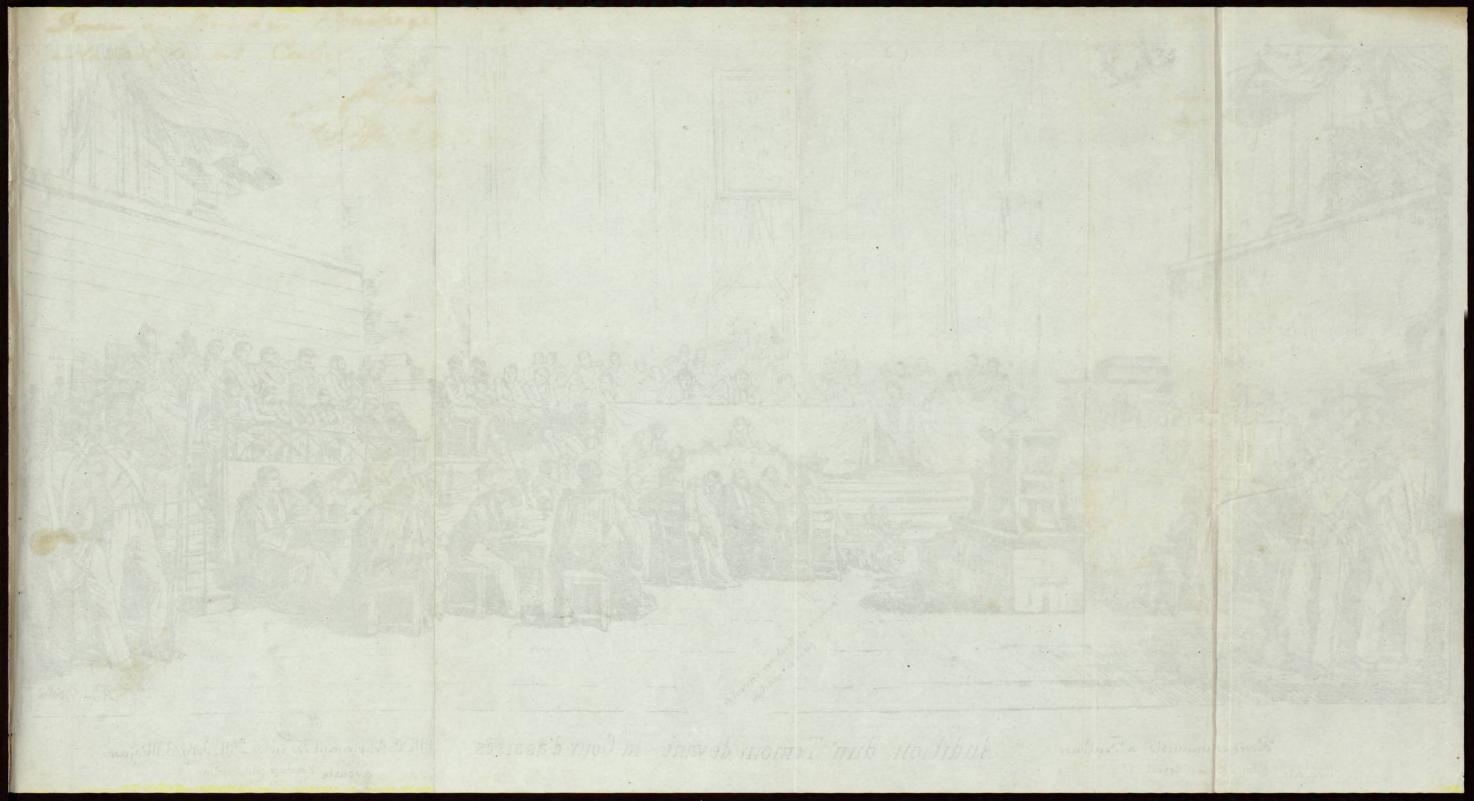
PARKS

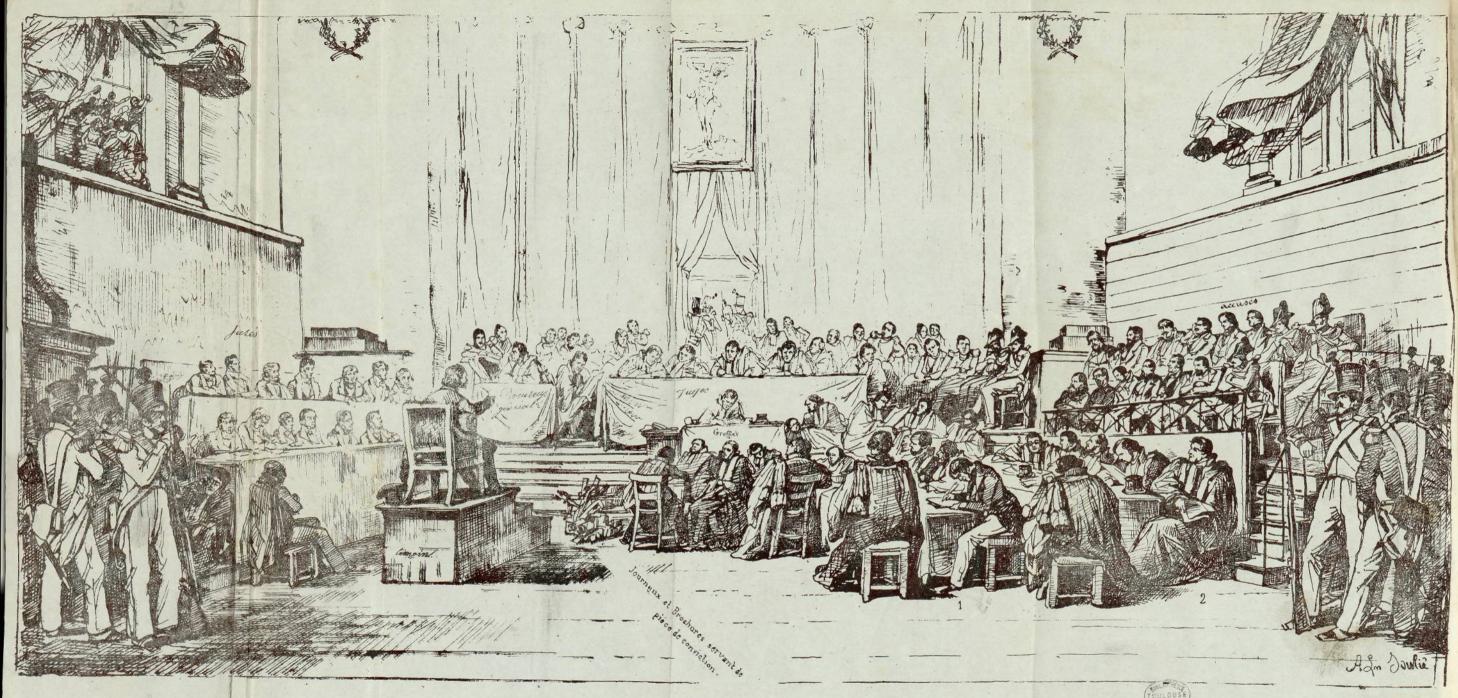
Are the new total Wille, are recently and the state of th

Effer colombarnas









Proces communiste à Toulouse

Audition dun Temoin devant la Cour d'assises.

1Mi Cabel premant des notes 2M, Jely 3Mi Goso.

avocats Bouchage petit martin.

Destour, Burneau.

PROCÈS

DU COMMUNISME

A TOULOUSE.

comme une soffise et une folie, toute idon

Faits préliminaires au Procès.

Mon nom, mes écrits, mes doctrines, mes principes, étant le fondement du procès, et l'objet principal de l'accusation, je suis bien dans l'inévitable nécessité de parler moi-même.

Avant son arrestation (le 27 janvier 1843), Gouhenant était, à Toulouse, mon correspondant et mon mandataire-comptable pour mon journal le Populaire, et pour mes nombreux écrits expositifs de la poctrine du Communisme Icarien.

Cette doctrine n'est autre chose que le *Christianisme* dans sa morale et sa pureté primitive. Ma propagande, essentiellement pacifique, ne fait appel qu'à la discussion, à l'étude, à la méditation, et ne veut d'autres armes, pour amener son triomphe, que la persuasion, la conviction, la puissance de l'opinion publique, et la décision de la volonté nationale.

Je puis me tromper, sans doute, dans mes théories, dans mon système d'organisation sociale; et je n'ai pas le moins du monde la sotte et folle prétention de me croire infaillible: mais je soutiens que personne n'a le droit d'avoir de la haîne ou du mépris, ni pour une doctrine basée sur la fraternité, ni pour un homme qui consacre ses veilles et sa vie à chercher, à travers toutes les rivalités, toutes les calomnies et tous les dangers, le moyen de substituer l'ordre au désordre, la paix à la guerre, la vertu au vice, en un mot le bonheur universel à tant de misères qui font le malheur et le désespoir de l'Humanité.

Aussi, j'écris, je parle, j'agis, je propage ma doctrine, publiquement, à la lumière du soleil, sans rien dissimuler, sans rien craindre, et la tête haute.

Convaincu, profondément convaincu, après de longues méditations, que cette doctrine est la VÉRITÉ, n'ayant pas le moindre doute sur son triomphe par la discussion, rempli de foi dans l'avenir, je dois considérer, non seulement comme une injustice, mais encore comme une sottise et une folie, toute idée de l'imposer par la violence, parce qu'elle ne pourrait que compromettre un succès assuré par la voie de l'intelligence et de la raison.

Par conséquent, il suffit que je ne sois pas un insensé pour que personne ne soit plus réellement, plus sincèrement, plus inébranlablement que moi l'adversaire de la conspiration et de l'émeute. Personne ne sera plus hardi, plus intrépide, pour exercer tous ses droits légaux, pour user de la presse, de la publicité, des simples réunions, des prédications et de la propagande dans toute la latitude (hélas bien étroite!!) que nous laisse une législation défiante et craintive: mais personne n'est plus énergiquement prononcé que moi contre la société secrète conspiratrice; personne n'a fait plus d'efforts pour en détourner le Peuple, dans son propre intérêt; personne n'a publié tant de preuves pour en démontrer le danger.

Du reste, l'arrêt d'accusation reconnaît que ma propagande est PACIFIQUE; bien d'autres monumens l'attestent; le Procureur-général le reconnaissait hier; et, d'ailleurs, je puis dire hautement et sans hésiter que c'est désormais un fait incontestable et public, puisque je ne suis pas sur le banc des accusés!!!

Je n'ai accepté ou choisi Gouhenant pour mon correspondant que parce que sa première lettre me l'a montré enthousiaste pour la Communauté Icarienne, intelligent, judicieux, habile, convaincu que la propagande pacifique était le seul et l'unique moyen raisonnable de succès. Toute sa correspondance (et elle était fréquente) me confirmait dans mon premier jugement; et ma confiance était d'autant plus entière que la base de son caractère, de ses pensées et de sa conduite, était essentiellement socialiste, et, avant tout, religieuse, en sorte que l'accusation qui pèse sur lui me paraît une erreur manifeste, un contre-sens, le contre-pied de la vérité.

Si, contre ma conviction, il avait eu la folie de se rendre coupable de complot et de société secrète conspiratrice, il aurait abusé de ma bonne foi, trahi ma confiance, compromis ma sûreté personnelle, notre doctrine et notre cause toute entière; il aurait commis un crime envers moi, en même temps qu'un attentat contre le Pouvoir; et quelqu'indulgent que je puisse être pour des torts qui n'intéressent que moi, j'aurais été son accusateur pour des faits qui auraient compromis, à mes yeux, la cause de l'Humanité.

Néanmoins, l'annonce de son arrestation, quand les journaux ministériels dénoncèrent une faction communiste à Toulouse, une société communiste, un complot communiste, des réunions conspiratrices, des saisies de listes de conjurés, l'arrestation de conspirateurs indignes de tout ménagement, je ne pus croire qu'il fût coupable, et je m'expliquai ainsi dans le Populaire de février:

» Mais Gouhenant nous paraît un citoyen éclairé, intelligent, capable, ferme, dévoué à ses convictions, qui saura bien se

[«] Si M. Gouhenant nous trompait, nous le désavouerions hautement, quelque pénible que fût pour nous ce désaveu : mais si, comme nous n'en avons pas le moindre doute, il n'est que victime d'une persécution, le danger ne nous inspirera que plus d'ardeur et de dévouement pour le soutenir.

défendre lui-même et faire triompher la vérité. Nous nous bornerons donc ici à quelques réflexions générales, pour mieux faire connaître ce que sont les Communistes. »

Voici quelles étaient ces réflexions générales :

Pourquoi persécute-t-on les Communistes?

Est-ce que la calomnie parviendra toujours à tout dénaturer, à répandre le mépris ou la haine sur une classe nombreuse de citoyens qui ne désirent que le bonheur de tous les hommes, qui

ne sont à leurs yeux que des frères ?

Est-ce qu'on croira toujours anéantir le Communisme en le qualifiant d'utopie? comme si toutes les réformes n'étaient pas appelées des utopies, comme si l'on ne disait pas les utopies démocratiques, les utopies républicaines, les utopies phalanstériennes, les utopies de Lamennais, les utopies de Pierre Leroux, les utopies de Lamartine, les utopies du National lui-même!

Les hommes de bonne foi qui consentent à examiner au moins les doctrines Communistes, y font-ils généralement une autre objection que celle-ci: C'est trop beau! En est-il un seul qui ose dire: Les Communistes sont des méchans? Le rapporteur à la Cour des Pairs n'a-t-il pas dit lui-même que notre Communisme

Icarien était séduisant ?

Et dans quelle classe, en effet, aristocratique, bourgeoise, réformiste, etc., trouve-t-on plus d'amour du travail, de l'ordre, de la paix, de la fraternité, de toutes les vertus sociales ?

Le Communisme est-il autre chose qu'une école, une morale, une philosophie, une sorte de religion adoptant tous les principes

du Christianisme dans la pureté de son origine.

Ne proclamons-nous pas tous les jours, nous et la masse des Communistes Icariens qui partagent nos convictions, que nous ne cherchons le triomphe de nos idées que dans la discussion, la persuasion, la propagande pacifique et la puissance de l'opinion publique?

Ne serions-nous pas insensés de risquer l'avenir de nos doctrines, quand nous ne doutons pas qu'elles sont la vérité, et que leur

triomphe est inévitable par la discussion?

Traités en parias, serions-nous les seuls qui n'auraient pas la liberté de discuter les moyens d'assurer le bonheur de l'Humanité?

Et cependant, en plein tribunal, en présence de l'accusateur public, nous avons pu dire, nous, que nous nous fesions honneur et gloire d'être Communiste!

Mais les apôtres, les disciples de Jésus-Christ, les premiers

chrétiens, calomniés, persécutés, comme les ennemis des dieux et des hommes, ont légué l'exemple du courage à tous les amis futurs du progrès et des réformes; et nous sommes sûrs que leur courage et leur dévouement ne manqueront pas d'imitateurs.

CABET.

Dans le *Populaire* de mars , tandis que Gouhenant était toujours au secret le plus absolu, je rédigeai un *interrogatoire* imaginaire et les réponses que je croyais dignes d'un véritable Communiste Icarien.

Voici cet interrogatoire et ces réponses :

Interrogatoire d'un Communiste learien.

Le Juge : On a trouvé chez vous des écrits Communistes ! — Le Prévenu : C'est vrai.

- Vous êtes donc Communiste! Cela ne le prouve nullement; car, j'ai aussi des livres Fouriéristes, Saint-Simoniens, Républicains, Monarchistes, Catholiques, Protestans, et cela ne prouve assurément pas que j'aie les opinions opposées de tous ces écrits.
- Yous niez donc que vous êtes Communiste! Pas du tout! Je l'avoue, je m'en fais honneur!
 - D'être Communiste! Oui, d'être Communiste!
 - Quoi, vous osez professer le Communisme ? Et pourquoi pas ?
- C'est perturbateur, subversif, anti-social! Permettez-moi de vous dire que vous ne connaissez pas le Communisme. Vous l'avez entendu dénaturer, calomnier... C'est, au contraire, l'ordre le plus parfait, l'union, la concorde, la paix, la véritable Société...
- C'est la paresse! Mais non! au contraire, c'est le travail pour tous. Seulement nous désirons que les machines soient multipliées à l'infini pour rendre le travail court, modéré, sans péril et sans dégoût...
- C'est l'abrutissement, la seule jouissance matérielle... Mais non! Nous voulons l'éducation la plus parfaite, tout le développement possible à l'intelligence, à la raison, aux sciences, aux arts...
- C'est l'esclavage, le despotisme, la tyrannie! Mais non! c'est la souveraineté nationale; c'est la liberté la plus réelle; c'est le règne de la loi; c'est l'égalité!...
 - C'est l'immoralité !... Mais non, c'est la morale la plus pure et la

plus douce, fondée sur la justice, sur l'amour de tous les hommes, sur la fraternité, sur les principes du Christianisme...

- Mais les jourdaux radicaux eux-mêmes prescrivent le Communisme...

 Tant pis pour eux comme pour nous ! Ils sont aveugles , insensés !.. En nous proscrivant ils se proscriraient eux-mêmes! Mais la Vérité triomphe de l'Erreur et de la Calomnie!
- Vous ne voulez peut-être pas l'abolition de la Famille!.. Mais non! Je suis Communiste Icarien, et je désire, je demande, je veux la Famille. C'est précisément, au contraire, parce que la Famille est corrompue aujourd'hui que je veux une autre organisation sociale qui rende à la Famille toute sa pureté et tout son bonheur.
- C'est un rêve, une chimère, une utopie !.. Si vous voulez philosophier et discuter avec moi, je vous démontrerai que rien n'est plus possible, plus réalisable; mais j'admets que ce soit une utopie; ce n'est donc pas un délit, un crime !...
 - Vous voulez l'établir par la violence, par la conspiration, par l'émeute!...
- —Mais pas du tout! Je vous ai dit que je suls Communiste Icarien; nous n'invoquons que la propagande pacifique, la discussion, la persuasion, la puissance de l'opinion publique, la volonté nationale. Nous sommes convaincus que notre doctrine est la Vérité; qu'elle résout tous les problèmes; qu'elle répond à toutes les objections; qu'on ne peut l'attaquer qu'en la dénaturant et en la calomniant, comme font tous nos adversaires; que l'avenir est à elle; et que bientôt tout le monde, Electeurs, Gardes nationaux, Magistrats, Législateurs, finiront par l'adopter volontairement et de conviction. Nous n'avons pas besoin de la violence; elle ne pourrait que compromettre notre cause.
- Mais vous avez des Sociétés secrètes !... Pas du tout ! Les Communistes Icariens désapprouvent et repoussent essentiellement la Société secrète comme inutile, dangereuse, pouvant être funeste. Ils n'ont rien à cacher; ils peuvent parler haut et agir au grand jour.
- Mais tout le monde dit: la Société des Communistes, l'Association des Communistes! Tout le monde, non; mais tous ceux que le disent ont tort; c'est une mauvaise expression. Les Communistes Icariens ont le même système, la même doctrine, les mêmes opinions, les mêmes sentimens, sans se connaître, sans s'associer; ils ne forment pas plus une Société, une Association, que tous les Fouriéristes, que tous les Démocrates, que tous les Ministériels...
- Mais vous avez des réunions ! Sans doute : les amis se recherchent, se réunissent, comme dans toutes les opinions ; mais Réunion n'est pas Association.

- Mais vous êtes abonné au Populaire!... Et pourquoi pas? J'aime le Populaire parce qu'il prêche la fraternité, l'indulgence, l'amour du Peuple et de l'Humanité. Est-ce qu'on n'est pas libre de s'abonner aux journaux qui plaisent?
- Sans doute.... Mais cela indique vos opinions... Mais est-ce qu'on va persécuter et proscrire les opinions, les sentimens, comme faisait autrefois l'Inquisition?....
- Écoutez, voici qui est plus grave; n'êtes-vous pas actionnaire du Poputaire? — Mais quand même je le serais, est-ce que c'est là un délit?.... Eh bien! oui, je suis actionnaire; et je ne regrette qu'une chose, c'est de n'être pas assez riche pour pouvoir prendre un plus grand nombre d'actions, afin de lui procurer son cautionnement et de le rendre hebdomadaire...
- Voici qui est plus grave encore : vous êtes même correspondant du Populaire ?... — Oui, et je voudrais lui faire des milliers d'abonnés !... Depuis quand est-ce un crime d'être correspondant d'un journal quelconque, et surtout d'un journal qui prêche l'amour de tous les hommes ?
- Mais vous faites de la propagande!... Et pourquoi pas? Est-ce que toutes les opinions, politiques, sociales, religieuses, n'ont pas le droit de discussion et ne font pas du prosélytisme?... Moi, je voudrais convaincre tous mes frères que leur intérêt est d'être justes, bons, humains, Communistes Icariens.
- Ne distribuez-vous pas des écrits Communistes?... Qui, pour éclairer, pour instruire, pour moraliser, pour appeler la discussion, pour propager nos doctrines, comme les ministériels distribuent des discours ou des écrits ministériels, comme les eatholiques distribuent des livres religieux!... Est-ce que depuis que nous avons des bastilles nous n'avons plus la liberté de la presse?
- Le Tribunal verra... En attendant, je ne puis me dispenser de vous envoyer en prison, au secret... En prison, au secret!...
- Ce n'est que *provisoire...* Mais le mal que vous allez me faire sera définitif, irréparable... Je proteste!
- Le Tribunal décidera .. Vous croyez peut-être m'abattre! Mais Jésus-Christ, qui voulait délivrer le Genre Humain d'une organisation sociale qui faisait son malheur, et qui voulait le rendre heureux en lui donnant une nouvelle organisation sociale basée sur l'Égalité, la Fraternité et la Communauté; Jésus-Christ et les Chrétiens des trois premiers siècles qui adoraient sa doctrine, ont bien été persécutés! Nous aurons, et nos femmes aussi, leur dévoûment et leur courage, pour rendre solennellement témoignage de l'excellence de la doctrine qui doit faire le bonheur de l'Humanité!

CABET.

Dans le *Populaire* d'avril, j'ajoutai quelques réflexions sur l'injustice des persécutions communistes. Voici ces nouvelles réflexions:

« Voilà le fruit des mensonges et des calomnies, que l'ignorance, la témérité, l'orgueil, la mauvaise foi, répandent contre

le Communisme : on le persécute!

On calomnie, on persécute la morale la plus pure, la philosophie la plus douce, la doctrine la plus fraternelle dont le but est de trouver l'organisation sociale la plus capable de remplacer le désordre par l'ordre, le vice et le crime par la vertu, la discorde par l'union, la guerre par la paix, la haine par l'amour de la fraternité, la concurrence et les rivalités par le dévouement mutuel, les calamités qui font le tourment du Genre humain par le bonheur que la Nature et la Raison destinent à l'Humanité.

» Que M. de Lamennais appelle « absurdes théories, idées folles, » systèmes insensés, les théories, les idées, les systèmes que (nous » Communistes) nous proposons comme moyens de réformer les » vices de l'organisation sociale et de créer sur la terre une Féli- » cité telle que les désirs les plus hardis la peuvent à peine réver », (voyez notre réfutation, page 19), libre à lui; et tant pis pour lui s'il nous fait un crime de rèver, de désirer, de chercher cette félicité pour tout le monde, pour tous nos frères, pour les riches d'aujourd'hui comme pour les pauvres, pour les hommes de tous les pays comme pour nos compatriotes, et pour le Peuple surtout que désolent et qu'accablent toutes les misères. Si, dans son superbe dédain, quelqu'un peut oser nous traiter de fous et d'insensès, personne du moins n'a le droit de nous regarder comme immoraux ou méchans, comme méprisables ou haïs-sables....

» Nous accuser de matérialisme abject et grossier, c'est calomnie! — de vouloir vivre sans travailler, calomnie! — de vouloir dépouiller les propriétaires et les riches, calomnie! — de ne vouloir dans la Société que des mâles, des femelles et des petits, calomnie! — de vouloir employer le gibet pour imposer l'abolition du mariage et de la famille, calomnie! — Jusqu'à présent, nous ne voyons pas une seule discussion sérieuse, loyale, vraiment philosophique contre nous et nos doctrines; nous ne voyons presque rien que des calomnies!

» Quand un Pouvoir aveuglé nous persécute, rien d'extraordinaire: mais que ceux qu'on appelle Radicaux, Républicains, Démocrates, Réformistes, que les grands journaux de l'Opposition, que les écrivains qui se disent populaires, se rendent pour ainsi dire complices de la persécution en l'encourageant par leurs hostilités et leurs calomnies, c'est le comble, non seulement de

l'injustice, mais de l'aveuglement et de la folie!

» Mais, ne savons-nous pas que la calomnie et la persécution ont presque toujours été le lot des réformateurs les plus dévoués au bonheur du genre humain? Socrate, le plus sage des mortels, n'a-t-il pas été condamné à mort comme corrupteur de la Jeunesse et du Peuple? Les Chrétiens, leurs Vierges les plus pures, leurs Evêques les plus saints, les Apôtres Pierre, Paul, Etienne, n'ont-ils pas été calomniés, flétris, martyrisés, comme des factieux et des brigands ennemis des dieux et des hommes? Jésus lui-même n'a-t-il pas été bâtonné, ridiculisé, flagellé, crucifié, comme un séditieux, un perturbateur de l'ordre public, un destructeur de la Société, un rebelle au Pouvoir, un révolutionnaire, plus exécrable que le voleur et l'assassin Barrabas? La soif de l'or n'a-t-elle pas poussé l'un de ses propres disciples à le trahir, à le livrer, à l'assassine?

» Et depuis, est-il une idée généreuse, une réforme salutaire un homme brûlant d'amour pour le Peuple, un Parti marchant vers le progrès, qui n'ait été calomnié et persécuté? Que de calomnies contre les Philosophes en masse, contre les Protestans, contre les Républicains, contre les Démocrates, contre les Francs-

macons!....

» Mais les idées, les opinions, les convictions, les consciences, l'enthousiasme, le dévouement, cet amour pur et saint de l'humanité qui forme la plus sublime partie de l'homme, ont toujours été et seront toujours plus forts que les calomniateurs et les persécuteurs.

» Si le Communisme n'est qu'une ERREUR, il s'évanouira devant la discussion : mais si, comme nous n'en avons aucun doute, le Communisme, enté sur le Christianisme, est la vériré même, il peut se rire des impuissans efforts de la calomnie et de la per-

sécution; rien n'empêchera son triomphe.

» Courage donc, Communistes! persévérance, union, prudence, sagesse! Sachons éviter les fautes qui fournissent des prétextes à nos ennemis! Et puisqu'on nous parle sans cesse de croyance et de foi; puisque nous eroyons à l'excellence de la Communauté, sachons souffrir pour elle, remplis d'une inébranlable foi dans son avenir.

De son côté, le premier acte que fit Gouhenant, après la levée d'un secret de 63 jours, fut de m'écrire, à moi, comme si j'avais été son père. Voici sa lettre, datée de la maison d'arrêt, le 30 mars:

Monsieur Cabet,

« J'ai sous les yeux, depuis hier seulement, les deux derniers numéros du Populaire. Dans l'un, vous dites : Si M. Gouhenant nous trompait, nous le désavouerions. — Non, Monsieur, je ne vous trompais pas; la suite vous le prouvera : je n'ai jamais compromis ni votre nom ni vos écrits. Mon arrestation n'est qu'une erreur, ou un prétexte, dont on s'est servi pour diriger des poursuites contre quelques citoyens honorables, qui probablement portaient ombrage à certains hommes d'Etat. Je n'ai ni connu, ni facilité aucune Société secrète, aucun complot, aucun projet violent. Je n'ai jamais dit : « Vous avez 4 fr. de côté : achetez une livre de poudre! Vous avez 10 fr. de côté: achetez un fusil! - Mais j'ai dit : « Vous avez 4 fr. de côté : achetez un Voyage en Icarie! Vous avez 10 fr. de côté: prenez un coupon au Populaire!» Voilà toute la vérité. Sur vingt ou trente mille ames que je connais, et dont je suis connu depuis douze ou quinze ans, on n'en trouvera pas une seule de bonne foi qui ose venir déposer contre moi. Je ne crains personne; la vérité est trop forte pour ne pas triompher. Ne me désavouez donc pas, Monsieur Cabet! Ce serait frapper le plus solide de vos enfans! »

Puis, voyez combien ce Gouhenant est imbu de mes doctrines, qui inspirent d'autant plus de fermeté qu'elles sont plus pacifiques et plus pures. Dans la même lettre, il ajoute:

« J'ai lu aussi avec beaucoup d'intérêt l'article intitulé Interrogatoire d'un Communiste. Comment se fait-il que, vous étant à Paris, et moi à Toulouse, étouffé dans un carré d'environ six pieds qu'on appelle secret, vous ayez écrit, le jour même où l'on m'interrogeait, les mêmes paroles qui ont été dites par demandes et par réponses? Quelle est donc cette intelligence, quel est ce génie, quel est cet ange, qui écoutait et recueillait toutes mes paroles et qui vous les dictait, en même temps, le même jour, à la même heure? Enfin l'article est tout entier de moi; je revendique mon droit de le signer. Cependant vous en avez aussi le droit, vous, puisque vous l'avez écrit sans moi. »

Votre tout dévoué, GOUHENANT.

Gouhenant m'exprimant, dès-lors, que le plus ardent de ses

vœux était que je voulusse et pusse venir le défendre, je lui répondis, le 29 avril :

« L'accusation de complot me paraît ridicule, absurde : j'accepterais sans hésiter la mission de la repousser si j'étais sur les lieux.... Je sais cependant que certains individus vous attaquent violemment : mais toutes ces accusations, qui me paraissent venir d'ennemis politiques aveuglés ou peu loyaux, ne sont rien pour moi; c'est par vous, par votre correspondance, par les faits publics, que je veux vous juger ou plutôt que je vous ai cru digne de confiance : s'il n'y a, comme je le crois, ni conspiration, ni société secrète, si vous n'êtes que persécuté, quelles que soient les apparences et quelle que soit la persécution, je vous soutiendrai. »

Néanmoins, je lui demandai une confession complète de toute sa vie et de toute sa conduite dans l'affaire qu'on transformait en complot. Il m'envoya successivement près d'un gros volume, contenant les détails les plus minutieux sur ses opinions religieuses et socialistes, sur l'accusation, la procèdure, les pièces, les interrogatoires, les réponses, etc., en un mot, la confession la plus complète et la plus sincère, j'en suis convaincu, car je le voyais trop judicieux et trop intelligent pour qu'il ne vît pas la presqu'impossibilité et le danger de me tromper: c'est pourquoi, après avoir reçu à Paris l'acte d'accusation, j'ai pu dire avec vérité, au Président, que personne, pas même lui ou le Procureur-général, ne connaissait Gouhenant et l'affaire aussi bien que moi.

Et dans toutes ses lettres, Gouhenant me conjurait de venir le défendre.

Cependant, avant d'y consentir définitivement, je lui écrivis la lettre suivante:

« Je suis convaincu qu'il n'y a pas complot. Je ne voudrais pas défendre s'il y avait Société secrète conspiratrice; et ma résolution contre ces Sociétés est tellement raisonnée et tellement énergique que si, dans les débats, une Société secrète conspiratrice venait à être démontrée, je ne pourrais pas défendre, ce qui serait

accuser et condamner indirectement. Mais vous m'affirmez qu'il n'y a pas Société secrète, et j'accepte sans aucune hésitation votre affirmation. Je consens donc à aller vous défendre, et je désire si vivement pouvoir le faire que je ne cèderai qu'à l'impossibilité absolue. Paris, 4 juillet. »

OABET. »

Cette lettre, insérée dans le Populaire de juillet, excita tant d'approbation qu'elle fut répétée par plusieurs journaux.

Courrier par courrier, Gouhenant me répondit :

« Non, mon cher citoyen, il n'y a pas complot, il n'y a pas non plus Société secrète. Je vous ai dit tout ce qu'on fait peser sur moi; je n'ai rien omis, rien caché, je crois même rien oublié; mais ce qui doit vous mettre tout-à-fait à votre aise, c'est que, lorsque vous aurez vu la procédure, si vous y trouvez quelque chose qui vous répugne, vous aurez toujours à défendre notre doctrine, ce qui, à mon avis, est le point capital pour l'avenir. Je vous donne ma parole d'honneur que, dans cette affaire, ce qui m'intéresse le moins, c'est moi. Ne vous ai-je pas dit que ma foi c'était ma vie, et que j'aimerais mieux mourir que de renoncer à une seule de mes croyances, de mes convictions? Eh bien! quand je sais que tous les efforts de nos ennemis tendent plutôt à détruire nos principes qu'à me détruire moi-même, n'est-il pas rationnel que, de mon côté, je cherche à défendre notre doctrine plutôt que mon propre individu? C'est pourquoi je tiens tant à vous; j'y tiens parce que je sais que le Communisme Icarien sera vigoureusement attaque par l'accusateur public, et qu'il ne pourrait être bien défendu par un avocat anti-communiste ou seulement non-communiste, quelque habile qu'il fût d'ailleurs; j'y tiens, parce que, quoique j'aie du courage, du cœur, de l'énergie, de la persevérance, et quoique Dubor soit animé des mêmes sentimens que moi, nous ne sommes pas assez forts, pas assez savans pour lutter contre tous nos ennemis.

» Nous vous réclamons parce que vous êtes le type personnifié de nos principes, de notre doctrine, de notre foi; nous vous réclamons parce que vous êtes notre père, et que, si nous avons eu quelque court égarement, c'est vous qui nous avez ramenés dans la voie du salut; nous vous réclamons pour nous juger plu-

tôt que pour nous défendre.

» Venez; et si nous sommes coupables, soyez notre premier accusateur! Chatiez-nous; si nous le méritons! Nous subirons avec résignation votre jugement, quel qu'il soit; si notre martyre est ou peut être utile au triomphe de notre cause, entendez-le

bien, pas de ménagement pour nous! vous avez carte blanche!

» Ne croyez pas qu'il soit jamais venu à notre pensée de nous justifier aux dépens de la vérité: j'aimerais mieux être condamné comme Communiste Icarien que d'être absous comme un propagateur d'idées subversives, qui se repentirait de ce qu'il aurait fait. »

» Toulouse, 9 juillet.

» GOUHENANT. »

Cette réponse m'émut à tel point que, à sa suite et dans le même Populaire, je m'écriai :

« Bien! voilà de la netteté, de la franchise, de l'énergie, de la conviction!.. Sans hésiter, avec plaisir, nous acceptons. Ne faut-il pas qu'elle soit bien morale, bien pure, bien puissante, la doctrine qui peut inspirer à des accusés un pareil dévoûment? Cependant on la dénature, on la calomnie, on l'incrimine: nous irons la défendre!.. Puissions-nous être digne de la mission! »

Et l'assemblée générale des actionnaires du *Populaire*, composée de près de 130 présens, en fut elle-même si profondément émue qu'elle décida, à l'unanimité, qu'une *adresse* me serait présentée pour m'engager à accepter la défense, et qu'une souscription serait ouverte pour contribuer aux dépenses d'un long voyage et d'une longue absence.

Cette adresse et vingt autres adresses d'adhésion, envoyées par des Communistes de France, de Suisse, d'Allemagne, de Pologne, d'Angleterre, sont unanimes pour proclamer que notre Communisme Icarien ne veut s'établir que par une propagande PACI-FIQUE. Toutes ces adhésions montrent trop le caractère du Communisme en général, et sont, dans son histoire, un fait trop capital pour que je puisse me dispenser de les consigner ici; et pour completter le tableau, j'y joindrai deux mots sur ma ligne de décembre et sur la Déclaration ou Protestation des ouvriers de Paris, en décembre 1841, pendant le procès Darmés devant la Cour des Pairs.

Ma Ligne droite.

En septembre 1841, je publiai MA LIGNE DROITE ou le véritable chemin du salut pour le Peuple, pour bien démontrer la nécessité

d'éviter les Sociétés secrètes, l'émeute, etc., et de ne chercher le salut populaire que dans la propagande pacifique, dans l'union, dans l'alliance avec la Bourgeoisie démocrate, dans le courage civil, dans la puissance de l'opinion publique.

Je publiai, dans le même sens et le même but, le Procès Qué-NISSET, le GUIDE DU CITOYEN, la Propagande Communiste, TOUTE LA VÉRITÉ AU PEUPLE, les Franches et utiles explications avec les Communistes Lyonnais, l'ETAT DE LA QUESTION SOCIALE en Angleterre, en Ecosse, en Irlande et en France.

Déclaration des ouvriers de Paris.

Au fort de la première persécution contre le Communisme et peu après la publication de ma LIGNE DROITE, vingt ouviers de Paris, prenant l'initiative, adressèrent à leurs camarades la Déclaration suivante, imprimée, répandue, et insérée dans le Populaire de janvier 1842.

Frères,

Puisqu'on s'acharne tant à nous calomnier, il faut nous défendre et répondre à nos calomniateurs.

On dit que nous voulons vivre comme des paresseux, sans rien faire. Ça n'est pas vrai! Nous voulons travailler pour vivre; et nous sommes plus laborieux que ceux qui nous calomnient. Mais tantôt le travail nous manque, tantôt il est trop long et nous tue ou ruine notre santé. Le salaire est insuffisant pour nos besoins les plus indispensables. Ce salaire trop faible, le chômage, les maladies, les impôts, la vieillesse, qui arrive si vite pour nous, nous jettent dans la misère. Elle est horrible pour un grand nombre d'entre nous. Il n'y a point d'avenir ni pour nous ni pour nos enfans. Ce n'est pas vivre! Et cependant c'est nous qui sommes les producteurs de tout: sans nous les riches n'auraient rien ou seraient forcés de travailler pour avoir du pain, des habits, des meubles et des logemens. C'est injuste! Nous voulons une autre organisation du travail; c'est pour cela que nous sommes Communistes.

On dit que nous ne voulons point de mariage et point de famille, et seulement la débauche et l'immoralité. — C'est faux! Ce sont ceux de l'Humanitaire qui ne veulent pas de famille; mais ils ne sonl pas une

douzaine, et la masse les repousse. Nous autres, nous sommes mécontens, parce que ceux qui sont mariés sont plus misérables à cause de leurs femmes et de leurs enfans, à qui ils ne peuvent donner de l'éducation. Et puis, la majorité ne peut pas se marier : c'est ce qui nous blesse encore. Nous voulons que nous puissions tous nous marier et élever notre famille en travaillant; ainsi, nous voulons seulement un meilleur arrangement du mariage et de la famille,

On dit que les ouvriers sont des anarchistes, des barbares, des voleurs, des pillards, qui veulent détruire la Société, dépouiller les riches et prendre leur place pour s'enrichir sans rien faire. — C'est une infâme calomnie! Nous ne voulons plus de misère; nous voulons nos droits parce que nous sommes des hommes et que la Nature est notre mère à tous. Nous aimerions mieux la mort que de vivre toujours dans la misère et l'humiliation. Qu'est-ce que cela nous fait de nous battre et de nous faire tuer comme à la guerre ou comme entre gavots et compagnons? Nous voulons nos droits comme les bourgeois qui ont fait la révolution de 1789 contre les nobles et le clergé: mais nous ne voulons le malheur de personne; nous voulons l'union entre nous, l'égalité et la fraternité entre tous les Français. Nous voulons aussi l'ordre.

On dit que nous sommes des matérialistes, des athées, et que nous ne reconnaissons pas de devoir. — Ce sont des menteurs! Nous ne voulons pas discuter la théologie, parce que nous n'y voyons pas clair et que cela ne nous a jamais donné du travail et du pain; mais nous voulons vivre en honnètes gens et nous voulons nos devoirs comme nos droits. Si les riches qui nous calomnient étaient à notre place, nous verrions s'ils auraient autant de patience, autant d'honnèteté, autant de vertu que nous en avons; car, nous pouvons nous en flatter, il y a de la vertu parmi nous!

On dit que nous ne sommes pas patriotes. — C'est une abomination! Nous sommes plus patriotes et plus français que ceux qui nous insultent; car nous nous ferions tuer pour la patrie, et nous ne voulons pas de bastilles; nous nous battrons comme nos pères, avec nos corps et par amour de la liberté: mais cela n'empèche pas que nous désirons la fraternité entre tous les peuples, et que nous demandons que la patrie nesoit pas pour nous une marâtre ingrate, injuste, sans humanité.

Le Rapporteur de la Cour des Pairs, dans le procès Quénisset, a parfaitement divisé les Communistes en deux catégories, les Communistes simples ou unitaires, ou partisans du *Populaire* et du *Voyage en Icarie*, et le Communistes partisans de l'*Humanitaire*. Puis il a solennellement prononcé ces paroles :

« De progrès en progrès, l'opinion réformiste est arrivée au système de la Communauté simple, au moyen d'une association fondée sur la base de l'unité en tout, dans la propriété, dans l'industrie, dans l'éducation. »

« Cette théorie cependant n'a pas été poussée d'abord jusqu'à ses conséquences les plus extrêmes : ces auteurs avaient pensé que, sans rien garder de notre état politique, on pourrait du moins admettre, dans la réalisation de leurs utopies, quelques-unes des bases éternelles de l'ordre social...; qu'ainsi il n'était pas impossible qu'un Communiste crût à Dieu et à l'immortalité de l'ame, qu'il conservât l'idée de la patrie; de la propriété et du mariage. »

« Les Communistes simples se berçaient donc de l'espoir : » Que la nation ne formerait qu'une seule société de citoyens, tous » frères et tous égaux en droits; que le territoire ne serait plus qu'un » domaine ou une seule propriété exploitée dans l'intérêt de tous ; que » toutes les industries ne formeraient qu'une seule industrie , dirigée » et exercée dans l'intérêt commun; que tous les citoyens seraient ou-» vriers; que tous auraient la même éducation élémentaire, et l'édu-» cation la plus parfaite; que les machines, multipliées à l'infini, ren-» draient le travail modéré, court, agréable, sans péril, sans fatigue et » sans dégoût; que la production serait assez augmentée pour pro-» duire l'aisance de tous, et faire disparaître entièrement la misère ; » que tous les produits de la terre et de l'industrie seraient recueillis » en commun, et distribués également à tous, de manière que tous fus-» sent également bien nourris, bien vêtus, bien logés, de manière aussi » que tous pussent se marier et élever une famille, sans avoir jamais » ni soucis ni tourmens, en jouissant au contraire de tous les beaux-» arts et de tous les plaisirs. » un leule de codificial and commune

Le rapporteur a déclaré que ce passage est un extrait de la 7° lettre d'un Communiste à un Réformiste, sur la Communauté, par M. Cabet, et que le Voyage en Ivarie, publié par le même auteur, est l'exposé le plus complet de sa doctrine. Le rapporteur a ensuite reconnu que ce système est séduisant et qu'il présente, non la destruction de la société et de la propriété, mais une nouvelle forme de société, une nouvelle organisation de la propriété.

Ilé bien, oui, voilà le système d'organisation sociale qui nous paraît

le plus capable de nous rendre heureux. Nous adoptons en général les principes exposés dans le Voyage en Icarie: si c'est un crime d'avoir croyance dans cette théorie, dans cette doctrine, nous avouons que nous sommes criminels.

Oui, nous disons : « A bas l'ignorance et la misère ! A bas l'exploitation de l'homme par l'homme, le monopole et l'antagonisme ! A bas le célibat forcé ! Vive l'éducation et l'aisance pour tous en travaillant ! Vive le mariage et la famille mieux organisée ! Vive la liberté, l'égalité et la fraternité ! Vive la patric et la souveraineté du peuple ! Vive la réforme politique et sociale ! Vive la Communauté !

Oui, ce sont là les principes des vrais Communistes; c'est ce que nous voulons avec toutes les conséquences qui peuvent en assurer le triomphe. Nous sommes résolus d'affronter tous les périls pour les obtenir, et pour modifier un ordre social qui nous accable de malheurs et de misères, et qui nous ravale à l'état humiliant de la brute.

Oui nous sommes irrités contre une forme de société qui nous refuse impitoyablement jusqu'au moyen de vivre en travaillant. Nous le répétons, la mort nous paraît cent fois préférable à cette cruelle position.

Mais comment nous y prendre pour accomplir nos vœux? Nous sommes si malheureux, si désespérés, nous tenons si peu à la vie d'aujourd'hui, que nous étions toujours prêts à crier comme les Lyonnais : vivre en travaillant ou mourir en combattant! Beaucoup d'entre nous étaient disposés à recourir à tous les moyens, comme les aristocrates et les bourgeois neus en ont donné l'exemple; les moyens les plus énergiques nous semblaient les plus courts et les meilleurs : mais la ligne droite nous a ouvertles yeux : tous les procès aussi. Nous voyons bien maintenant que nous ne pouvons pas conspirer, nous autres malheureux ouvriers qui sommes sans expérience et dénués de tout; nous ne faisons que des victimes.

Changeons de marche! Nous avons toujours la résolution bien réfléchie de conquérir nos droits. Nous avons plus que jamais cette volonté, nous risquerons notre vie quand la nation le voudra : on n'aura jamais le droit de nous appeler des làches! Et qu'on le sache bien surtout; ce n'est pas une simple question de salaire qui nous inspire cette résolution déterminée; c'est que nous voulons conquérir notre dignité d'hommes et nos droits de citoyens. Mais nous sommes décidés à suivre la ligne droite, à renoncer aux sociétés secrètes, à tout ce qu'on peut appeler complot, émeute, attentals Nous sommes décidés à suivre les

voies légales, l'opinion publique, la volonté générale. Nous sommes décidés à nous instruire, à nous moraliser toujours davantage, à pratiquer l'union et la fraternité. Nous sommes décidés à forcer les bourgeois et les riches à nous estimer et à écouter nos réclamations. Nous sommes décidés à éclairer nos frères, à discuter avec eux, à les persuader. Nous sommes décidés à ne rien faire qui puisse nous faire craindrela justice et la police, mais en même temps à exercer tous nos droits sans crainte et sans peur. Nous sommes décidés à avoir le courage civil, à nous avouer communistes, à être martyrs pour la Communauté.

Nous marcherons donc dans les limites tracées par la Ligne droite, et les intimidations de la police viendront se briser devant l'attitude imposante que les hommes d'une conviction réfléchie peuvent opposer à la persécution.

Frères, nous vous communiquons notre résolution. Si vous ne partagez pas complètement notre sentiment, ne signez pas la présente. Mais si vous pensez comme nous, et si vous vous sentez le courage et la dignité d'hommes, signez.

FAVARD jeune. Tessier. Oudin. Saint-Amand. Pierrot. Aron. Legré. Masson. Adolphe. Lecoq. Haté. Bourgeois. Samon. Chéva. Castaing. Favard aîné. Perdroux-Amiel. Ginet. Milbert.

En m'envoyant une copie de cette protestation ou déclaration, ses auteurs y ont joint la lettre suivante:

CHER CITOYEN,

Nous sommes quelques amis qui croyons devoir vous faire connaître l'impression et le changement d'idées que nous a produit la lecture de

votre Ligne droite.

Ne soyez pas étonné que nous vous disions qu'il en était peu parmi nous quieussent compris l'importance de suivre une marche aussi réfléchie, aussi sûre et aussi ferme que celle que vous venez de tracer à tous les hommes qui cheminent vers le but d'une organisation meilleure. Bien loin d'avoir eu cette pensée, nous adoptions l'idée des sociétés secrètes qu'enfante inévitablement une société qui n'offre aux travailleurs qu'une existence de misère et d'humiliations. Honteux et fatigués de croupir si longtemps dans cet état de démoralisation sociale, nous étions nous-mêmes décidés à affronter les plus grands dangers, pensant par là pouvoir mettre plus promptement une fin à tant de malheurs. Mais bientôt, persuadés du contraire par votre Ligne droite, nous avons reconnu que le courage civil est le premier qui doit être employé pour faire triompher des principes qui n'ont qu'à être bien connus pour obtenir une approbation générale. C'est avec vous désormais

que nous voulons demander l'application de nos principes par la persuasion, la volonté de l'opinion publique et la force de la loi. Ne craignant plus l'intimidation de la police, nous dirons hautement avec vous que nous voulons la communauté.

Cher citoyen, recevez nos justes félicitations: votre Ligne droite sera désormais la nôtre, autant pour prêcher nos principes que pour re-

pousser les Bastilles.

Nous avons jugé nécessaire de rédiger notre résolution et de la communiquer à nos frères pour la soumettre à leur approbation. Nous vous en envoyons copie en vous priant de l'insérer dans le *Populaire*. Nous l'enyoyons également aux autres journaux. Quand nous aurons recueilli des adhésions, nous vous les enverrons.

FAVARD jeune, etc.

Réponse.

MON CHER AMI,

L'adresse à vos camarades que vous et vos amis vous m'avez envoyée, me paraît certainement utile; et je regarderais comme un événement heureux qu'elle fût couverte d'un grand nombre d'adhésions. Ce serait une ère nouvelle, Mais il faut que vos amis et vous, vous compreniez parfaitement que vous prenez entre vous l'engagement de donner à la masse ouvrière l'exemple du courage civil, de la patience, de la prudence, de la circonspection, de la dignité, du dévoûment, de la moralité, de l'union, de la fraternité, de la tolérance, en un mot, de presque toutes les vertus. Alors, vous rendrez un immense service à vos frères et vous ferez plus pour eux que n'ont pu faire jusqu'à présent toutes les voies de la violence. Je sais que ceux d'entre vous que je connais sont disposés à tout ce que je viens de dire; je ne doute pas que vous ne le pratiquiez tous quand vous vous y serez volontairement engagés; mais il est nécessaire que vous compreniez bien la portée de votre engagement, et que vous ne le preniez qu'après mûre réflexion.

Vous pouvez lire ma lettre à vos amis.

Agréez tous l'assurance de mon dévoûment fraternel.

CABET.

Celle Déclaration a élé couverte de **1600** signatures. Elle est devenue, ainsi que la LIGNE DROITE, la règle de conduite de la masse des Communistes.

Adoption du titre d'Icarien.

De tous côtés on me demandait de prendre le titre d'Icarien; on me proposait même de convoquer une espèce de Congrès Communiste pour décider cette grande question : mais je trouvai plus prudent de la soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires du Populaire qui, le 27 septembre 1842, composée de 150 votans, la décida affirmativement. Dans le Populaire du 9 octobre, j'annonçai ainsi cette décision :

L'Assemblée a pris ensuite, sur notre proposition, une autre décision d'une haute importance. On sait généralement, et l'on a vu, soit par nos écrits divers, soit par les lettres insérées ci-dessus et dans nos nu-méros antérieurs, notamment par celles du voyagenr Chaville et du docteur Desloumins, que l'on a pour ainsi dire adopté les expressions : doctrines icariennes, système ou principes icariens, cours icariens, les ICARIENS, et que ces expressions étaient plus favorables pour faire de la propagande, que celle de communistes, parce quelles rappellent l'idée du système développé dans le Voyage en Icarie, c'est-à-dire de la Souveraineté du Peuple, de l'Egalité, de la Fraternité, du Mariage, de la Famille, dela régeneration sociale par la discussion, par la persuation, par la puissance de l'opinion publique. El bien! l'Assemblée générale a voté à l'unanimité qu'elle adoptait et qu'elle prenaît le titre de Communiste icarien. Ce titre ne signifie pas que l'on adopte définitivement et pour toujours tous les détails de la Communauté d'Icarie; il signifie sculement qu'on en adopte les *principes généraux*, notamment la con-servation du *Mariag*e et de la *Famille*, la répulsion de la violence et des Sociétés secrètes. Adopté sincèrement et sans arrière-pensée, ce titre est à la fois une sauve-garde contre nos ennemis et un moyen d'augmenter le nombre de nos amis, L'importance de ce titre est telle à nos yeux que nous exhortons, de

L'importance de ce titre est telle à nos yeux que nous exhortons, de toutes nos forces, tous ceux qui s'ympathisent avec nous à adhérer hautement au vote de l'Assemblée générale et a se proclamer en toutes circonstances Communistés icaniens, leur déclarant que nous considérons cet événement comme l'un des plus heureux pour la Communauté.

Adresse des Actionnaires.

Cent cinquante actionnaires du Populaire réunis en assemblée générale, le 14 juillet 1845, votèrent l'adresse suivante, insérée dans le numéro de juillet:

CHER CITOYEN CABET,

« L'assemblée générale des actionnaires du Populaire vient vous exprimer combien elle éprouve de satisfaction en rendant hommage à l'excellence de votre système Icanien, qui, nous le proclamons hautement, est seul capable, à nos yeux, de réaliser le bonheur du genre humain, la Démocratie et la Fraternité, que voulaient aussi, par des moyens analogues, les premiers fondateurs du Christianisme dont nous serions heureux d'être les continuateurs. Partant de ces principes impérissables, nous appuyant sur le mariage et la famille, l'avenir plus que jamais est à nous, et nous désapprouvons énergiquement les sociétés secrètes, la violence, les attentats, comme funestes à l'intérêt commun et à l'amélioration du sort du Peuple, dont l'immense et croissante misère se révèle chaque jour davantage.

» Considérant en outre : que l'union des esprits, la concentration des ressources et l'unité des efforts peuvent seuls donner de la force et de vrais gages d'avenir; qu'un journal est néceessaire; que le Populaire, fondé sur de nombreuses demandes du Peuple, existe depuis plus de deux ans; qu'il remplit son but autant que son mode de publication le permet; qu'ainsi toute nouvelle création de journal, qui proclamerait les mêmes principes, serait, dans l'état actuel des choses, la faute la plus manifeste et la plus grave envers le Peuple et l'Humanité; l'Assemblée déclare, à l'unanimité, qu'elle continuera à employer toute sa persévérance et son dévouement pour soulenir le Populaire mensuel jusqu'à ce qu'il puisse être nebdombaire, et elle espère que tous ceux qui reconnaissent la justice et la solidité des principes qu'il propage viendront lovalement et fraternellement lui aporter le tribut de leurs efforts afin d'aider à le rendre hebdomadaire, à faire triompher, par la force de l'opinion publique, la plus grande et la plus noble cause qui puisse jamais exister, la délivrance, le salut et le bonheur de l'Humanité, aujourd'hui plongée dans l'ignorance, la misère et la corruption.

» Cher Citoyen, l'Assemblée, douloureusement affectée depuis longtemps des peines qu'ont à endurer quelques-uns de ses frères de Toulouse, qui souffrent courageusement dans les cachots pour notre sainte cause, par suite d'une longue détention préventive, vient vous exprimer son vif désir de vous voir accepter la défense des Communistes accusés qui vous demandent, et pour lesquels elle éprouve une vive sympathie; car nous croyons que, partageant tous nos principes, il sera démontré par les débats qu'ils n'ont jamais fait partie d'aucune Société conspiratrice, que nous reconnaissons tous comme essentiellement nui-

sible à la cause populaire.

» L'Assemblée, convaincue qu'il est de son devoir de faire tout ce qui dépend d'elle pour soulager ses frères de Toulouse, trouvant qu'il n'est pas juste que, outre les fatigues et les peines d'un si long voyage, vous en supportiez encore les charges, nous invite à vous dire qu'elle adopte, à l'unanimité, une souscription à laquelle chacun viendra apporter son offrande suivant ses facultés, et elle ne doute pas que tous nos frères des départemens, qu'elle représente, connaissant sa décision, s'empresseront de l'approuver et de s'unir à elle dans cette importante circonstance.

» Cher citoyen Cabet, rendez-vous donc à nos vœux; allez défendre nos frères et nous tous, en défendant notre sainte doctrine; allez accomplir une mission bien douce pour votre cœur, nous n'en doutons pas; quittez un instant vos amis de Paris: leurs vœux vous suivront; et tous verront avec joie votre voyage contribuer à resserrer encore les liens de fraternité qui unissent les Communistes Icariens de toutes Ies parties de notre chère France.

» Agréez, cher Citoyen, nos sentimens affectueux et fraternels. »

Adhésions.

Partout les Communistes adhérèrent à cette adresse :

Niort.

Les actionnaires et abonnés du *Populaire*, et autres démocrates de Niort (Deux-Sèvres), aux actionnaires de l'assemblée générale du *Populaire* du 14 juillet 1843:

MESSIEURS,

C'est avec joie et satisfaction que nous avons appris votre délibération en faveur de nos frères opprimés de Toulouse, et dans laquelle vous invitez unanimement notre digne ami, M. Cabet, d'aller les défendre. Votre conduite, à cet égard, est digne de tout éloge, et nous sommes jaloux de n'avoir pu participer à votre délibération toute philantropique et fraternelle.

Nous vous félicitons, et nous vous remercions de votre chaleureux patriotisme, en nous unissant sympathiquement à vous; et nous vous prions de vouloir bien joindre notre adhésion à votre délibération, et nos faibles ressources aux vôtres, pour subvenir aux frais occasionnés par le déplacement du digne et infatigable défenseur de nos droits les plus sacrés.

Vingt-cinq signatures.

Nantes.

- CHER CITOYEN CABET,

Nous apprenons avec une grande satisfaction la résolution que vous avez prise d'aller défendre nos frères de Toulouse. Encore du dévoument! toujours du dévoument!

Tous nos amis de Nantes vous prient d'agréer leurs remercimens bien sincères, tant pour votre désintéressement que pour la sagesse des conditions que vous attachez à la défense.

Point de complots! Non, point de complots! nous les désapprouvons et nous y attachons beaucoup d'importance. La doctrine et les principes de la Communauté sont trop vrais pour qu'ils ne triomphent pas d'eux-mêmes. A quoi bon les conspirations, les complots? ils ne sont que nuisibles et ne peuvent qu'entraver la marche des choses;

et d'ailleurs ils sont hors de nos principes. Patience et persévérance, voilà notre devise à nous, Communistes Icariens!

M. Gouhenant parle avec trop de franchise et d'énergie pour douter un instant de son innocence: il est évident qu'il n'y a pas complot ni société conspiratrice; et d'ailleurs son bon jugement doit nous en convaincre: il connaît trop bien les principes de la Communauté pour ne pas savoir qu'on n'est plus Communiste dès l'instant qu'on fait partie d'une conspiration ou complot quelconque.

Mais loin de lui la pensée de ne pas être Communiste; car, voyez son dernier paragraphe, dans sa lettre du 9 juillet:

« Ne croyez-pas qu'il soit jamais venu à notre pensée de nous justifier aux dépens de la vérité. J'aimerais mieux être condamné comme Communiste Icarien, que d'être absous comme propagateur d'idées subversives qui se repentirait de ce qu'il aurait fait. »

Il y a, dans ces quelques mots, quelque chose de sublime. Voilà une profession de foi qui est claire, et qui ne laisse aucun doute sur les sentimens de M. Gouhenant et de ses compagnons d'infortune. Nous espérons donc, cher citoyen, que vous rendrez à la liberte et à leurs familles des amis qui nous sont bien chers.

L'Humanité et le Peuple, le Peuple entier des prolétaires, vous votent d'avance des remercimens.

Agréez, cher citoyen, nos sentimens affectueux et fraternels.

7 août 18/15.

Douze signatures.

Bouen

CHER CITOYEN,

La noble mission que vous allez remplir à Toulouse a excité nos vives sympathies. Nous vous félicitons d'aller défendre nos frères malheureux, dont le seul crime est d'être Communistes Icariens. Vous avez entendu leur voix : honneur à vous ! Vous saurez faire justice de l'odieuse calomnie. L'intention des Communistes n'est pas de dépouiller les riches. Ce qu'ils veulent, c'est l'union et l'acquiescement volontaire de tous à une communion générale et fraternelle, sous le dra peau de l'égalité et de l'unité, par la persuasion, sans violence, et par la seule force de l'opinion publique.

Citoyen, vous allez proclamer hautement ces grands principes devant les assises de Toulouse. Nous espérons que votre voix éloquente sera entendue, et fera comprendre nos croyances si souvent calomniées.

Trente-quatre signatures.

Tours

CHER CITOYEN CABET,

L'assemblée des actionnaires du Populaire vient de vous faire une

adresse pour vous témoigner de nouveau ses sympathies pour le système Icarien, et pour vous inviter à aller défendre nos condisciples de Toulouse accusés de société secrète et de complot.

Si l'accusation ne portait point à faux, un autre que vous se serait chargé de leur défense; mais là il s'agit de vos disciples fidèles, dont les sentimens et la conduite ont été seulement mal interprélés par le pouvoir, et dès lors c'est bien à vous qu'il appartient d'apporter le secours d'un beau talent et d'un noble caractère à des innocens qui ont suivi vos leçons et sont demeurés fermes dans la foi Icarienne, qui n'est elle-même qu'une déduction rigoureuse des principes apportés au monde par le fondateur du Christianisme, desquels les actionnaires du Populaire veulent être les continuateurs.

Toutes ces doctrines que nous expose l'Evangile du grand réformateur Jésus sont en effet si belles et si émancipatrices qu'il est difficile qu'en en professant même une seule avec ardeur et franchise onne soit écouté, suivi, admiré, et qu'on n'attire à soi des disciples promptement remplis et transportés de la même ferveur.

Oui, cher citoyen, toute votre force vous vient des vérités de la tradition évangélique, laquelle il nous est, on ne peut plus agréable et doux de vous voir prendre avec votre courage habituel pour le drapeau du parti communiste, comme il est celui de nos bonnes voisines les Communautés Moraves. L'exposant ainsi en préambule de votre foi, l'Evangile peut alors être considéré comme la déclaration de tous nos droits et devoirs, et la constitution qui le doit suivre c'est pour nous celle-là même d'Icarie, dont vous êtes le père sous le nom d'Icar.

Ce plan nous paraît très précieux et nous semble devoir contenir les plus beaux résultats: c'est pourquoi nous ne voulons pas dans cette adresse manquer de vous en faire part; car il nous fait penser qu'ainsi faisant et ainsi persévérant à croire, nous ne devrons plus être exposés à aucune attaque contre la moralité de nos doctrines, et loute calomnie qui surviendrait s'affaisserait aussitôt sous le poids de son mensonge.

Vous voyez, par ces paroles, cher concitoyen, l'expression de nos sentimens et de nos vœux, et nous nous joignons, par conséquent, de tout cœur et en tout point, à ce que vous ont dit dans leur adresse nos co-religionnaires de Paris; puis, c'est avec de très vifs sentimens de respect et d'affection que avons l'honneur d'être,

(Suivent 25 signatures.)

Lyon.

CHER CITOYEN CABET,

Comme vous, nous sommes convaincus que le système de la Communauté Icarienne, basée sur le mariage et la famille purifiés et perfectionnés, est le système d'organisation sociale le plus conforme au Christianisme et à la Démocratie, et le plus capable de réaliser la souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, la fraternité, l'unité; de détruire la misère par une meilleure organisation du travail et par une répartition plus équitable et plus fraternelle des produits; de couper la racine à tous les vices et à tous les crimes par l'éducation et par l'aisance universelle; d'assurer la justice, l'ordre, la concorde, la paix; d'amener tous les progrès; en un mot, d'assurer le bonheur de tous les citoyens sans exception et de l'Humanité toute entière.

Comme vous, nous sommes convaincus que la Communauté ne peut s'établir que par la persuasion, par la puissance de l'opinion publique, par la volonté nationale, et que la violence, les Sociétés secrètes conspiratrices et l'émeute, ne peuvent qu'aggraver nos maux, arrêter notre marche progressive, et compromettre le salut de la cause populaire.

Comme vous, nous sommes convaincus qu'un journal hebdomadaire, appuyé de petits écrits populaires, est indispensable pour propager et défendre notre doctrine, pour nous instruire des faits qui nous intéressent, pour nous rallier, nous unir et nous guider.

Comme vous, nous avons la conviction profonde que la multiplicité des journaux communistes ne pourait, aujourd'hui, dans notre situation, que nuire à la propagande et nous être funestes en éparpillant nos ressources pécuniaires déja trop faibles, en établissant une concurrence condamnée par notre doctrine, en jetant nécessairement parmi nous les rivalités, les divisions et la confusion.

Comme vous, nous sommes convaincus que l'avenir est à nos principes et à notre système; que la Bourgeoisie, qui le repousse parce qu'elle est trompée par des préventions et par la calomnie, finira par l'apprécier et l'adopter; que nos camarades, indifférens jusqu'ici, finiront par ouvrir les yeux et partager notre zèle; et qu'avec de la persévérance nous parviendrons infailliblement à obtenir le cautionnement nécessaire pour rendre hebdomadaire notre journal mensuel.

Comme vous, aussi, nous sommes convaincus que le Populaire devenant hebdomadaire aurait un grand succès, et que ses produits repareraient certainement les pertes inévitables d'un journal mensuel naissant et consacré à la propagande d'une doctrine populaire.

Quelques lourds que soient nos sacrifices, pour nous pauvres travailleurs, nous ne nous croirions pas des hommes, si nous ne persévérions pas dans notre dévoûment à notre propre cause.

Nous n'hésitons donc pas à vous remercier de votre persévérance et à vous déclarer notre résolution de partager votre dévoûment et vos efforts pour continuer le *Populaire mensuel* jusqu'à ce qu'il puisse paraître tous les dimanches.

Quant à nos frères de Toulouse, accusés, captifs, persécutés, nous croyens que, fidèles à nos principes de Communisme Icarien, ils n'ont à s'imputer ni complot ni société secrète conspiratrice; nous sympathisons avec leurs souffrances; nous admirons leur courage: les abandonner ce serait nous abandonner nous-mêmes; nous éprouvons au contraire le besoin de leur donner un témoignage de fraternité, de solidarité, d'assurance et de secours mutuels; et nous joignons nos vœux aux leurs pour que vous alliez les défendre. C'est, sans doute, un grand sacrifice, une grande fatigue, à vous demander; mais nous comptons sur votre dévoûment à notre cause; et pour mieux manifester l'énergie de nos désirs, nous nous associons à votre sacrifice en nous cotisant suivant nos facultés pour contribuer aux frais du voyage.

Allez, cher citoyen, défendre nos trères et notre sainte doctrine d'ordre et de paix, de moralité et de fraternité! nos vœux vous accompagneront! — Lyon, le 20 juillet 1843. (Suivent 555 signatures.)

Si l'on avait eu la faculté de se réunir, on en aurait eu 5,000.

Givors.

CHER CITOYEN.

C'est avec le plus grand plaisir que les Communistes de Givors se joignent à leurs frères de Paris et de la France entière, pour vous remercier de la décision que vous avez prise d'aller défendre quelquesuns de leurs frères de Toulouse.

Leurs vœux vous accompagneront jusqu'aux bancs des accusés. Ils seront là pour assister (ils n'en doutent pas), au triomphe de leurs doctrines, et quelle que soit, du reste, l'issue de ce procès intenté contre tous les amis du progrès humanitaire, ils n'en continueront pas moins à répéter, jusqu'aı dernier soupir : unité, égalité, et surlout fraternité. — Givors, 2 août.

Trente Communistes.

Beaumont.

CHER CITOYEN,

C'est avec un bien vif plaisir que nous avons lu, dans le *Populaire* du 20 juillet, que l'assemblée générale a pris la généreuse résolution de venir vous prier, d'après la demande de nos coreligionnaires les Communistes de Toulouse, de vouloir bien accepter leur défense, et en même temps que vous vous êtes chargé de cette honorable mission. Merci, mille fois merci, et pour eux et pour nous, et pour la sainteté de la doctrine que vous aurez à défendre! Nous n'en doutons pas, par votre éloquence, et plus encore par la force de la vérité, vous parviendrez facilement à prouver la pureté du système du Communisme *Icarien*, système qui, basé sur la fraternité, l'égalité, la famille, et sur la morale la plus pure, peut seul, nous en sommes convaincus, résumer le bonheur parfait, autant que possible, de l'Humanité entière. Nous ne doutons pas non plus que nos malheureux amis sont victimes de l'erreur et des préjugés; qu'ils repoussent de toute leur force, comme nous, la violence, l'attentat, les sociétés secrètes, tous les moyens illégaux; et que, comme nous encore, ils ne désirent le triomphe de notre cause que par la modération, la persuasion et la volonté de l'opinion générale.

Nous adhérons de tout cœur aux opinions et aux sentimens exprimés dans l'adresse rédigée par l'assemblée générale des actionnaires du *Populaire*. Partez, digne et généreux apôtre de l'Humanité! et nos vœux pour la grande et noble cause que vous défendez sont avec vous! — Beaumont, 4 août.

Dix signatures.

Rheims.

CITOYEN CABET,

Au récit des souffrances qu'endurent nos frères Icariens de Toulouse, nos cœurs ont été profondément émus. Nous avions espéré que, malgré les persécutions dirigées contre eux, le Pouvoir qui nous gouverne aurait eu du moins la compassion, premier sentiment qui doit animer l'homme: nous nous sommes trompés; mais le courage ne nous manquera pas pour soutenir et propager une doctrine qui doit être un jour celle de toute la terre. Nous vous félicitons, généreux citoyens, de votre dévoûment, en allant défendre nos coreligionnaires; car cette cause n'est pas seulement la nôtre, mais encore celle de tous les peuples. Elle trioinphera, nous en avons la profonde conviction.

Quinze Communistes, en représentant plusieurs centaines.

Alsace.

CHER CITOYEN,

Nous apprenons la décision de l'assemblée générale, et vous engageons aussi de vous rendre aux vœux de nos frères accusés de Toulouse, pour les défendre devant la cour d'assises. Mais nous vous prions instamment de veiller à votre propre conservation, de ne pas exposer votre propre liberté, et compromettre par là le progrès d'ordre et l'impulsion donnée à la marche de notre doctrine. - 27 juillet, Dix négocians.

Mulhouse.

CHER CITOYEN,

Je vous prie de m'excuser de la liberté que je prends de vous écrire. Depuis un an que je possède votre Voyage en Icarie, ainsi que plusieurs de vos brochures, je brûle du désir de vous écrire : je n'ai pas encore osé le faire; mais à présent, et surtout d'après le Populaire du 20 juillet, je sens qu'il m'est impossible d'attendre plus longtemps pour venir, au nom de quelques amis que nous sommes ici, vrais chrétiens et sincères Communistes Icariens, vous témoigner notre reconnaissance pour votre dévoûment au Peuple.

Nous vous remercious infiniment de l'intérêt que vous prenez aux malheureux, principalement à nos frères Communistes détenus à Toulouse; nous sommes heureux d'apprendre que vous acceptez la mission d'alter les défendre; nous rendons hommage à votre courage; nous espérons, cher Citoyen, que, par yous, nos malheureux frères se-

Mulhouse, 50 juillet. Plusieurs Communistes.

None adherons do tout corur aux opinions et aux Bezamcon.

Les soussignés pensent, d'après le témoignage de leur conscience et de leur raison, que le système Communiste tearien est le plus conforme aux lois de la nature; mais que sa réalisation, d'après l'état actuel des sociétés, ne pouvant être que l'œuvre du temps, c'est au zèle et à la persévérance des hommes de bien qu'est réservé l'accomplissement de cette auguste tâche.

Ils repoussent, en conséquence, de toute la puissance de leur ame et comme essentiellement contraire à ce noble but, jusqu'à l'ombre d'idée de trouble, de conspiration, d'émeute, même la moindre tentative con-

tre le gouvernement établi.

Angleterre.

Le docteur Mac Douall, l'un des cinq Directeurs de la grande Association Charliste en Angleterre, proscrit et réfugié en France, vient de m'écrire la lettre suivante :

CITOYEN,

Exilé par le Gouvernement d'Angleterre à cause de mes principes Chartistes, j'ai regardé avec beaucoup d'intérêt le progrès des idées en France; et dans ma retraite, je viens de voir par vos journaux la persécution des Communistes de Toulouse. Vous êtes appelé comme le défenseur de vos frères opprimés et de vos principes incriminés. Je me hâte de yous exprimer ma vive sympathie pour les prisonniers et mes

espérances pour leur triomphe. Je vais vous donner la raison de ma sympathie.

J'ai été prisonnier moi-même, et je me suis trouvé le premier, en Angleterre, dans la position de défendre publiquement le Chartisme devant une Cour d'Assises: je puis donc bien comprendre et sentir votre devoir, l'anxiété de votre ame, et la nécessité de vous soutenir par toute la force des adresses publiques.

Comme Chartiste, je veux le suffrage universel; mais j'y vois seulement un moyen et non pas un but définitif. Ce suffrage universel et les autres principes du Chartisme sont pour moi la clé du jardin, l'instrument pour faire une meilleure organisation sociale, le mur pour protéger les organisateurs. C'est pourquoi, après avoir lu, relu et médité votre Voyage en Iearie, j'adopte parfaitement les principes de Démocratie et de Communauté qui sont exposés dans cet ouvrage. C'est, à mes yeux, un chef-d'œuvre; et je suis convaincu que les ouvriers en Angleterre l'adopteraient également s'ils en avaient une traduction.

Vous m'objecterez peut-être que les Chartistes ne parlent pas de Communisme. Mais je vous réponds d'avance : que le principe du Socialisme ou du Communisme a déja été adopté des 1840, après une discussion générale et contradictoire avec Robert Owen et les autres communistes; que Robert Owen demandait que les Chartistes abandonnassent leur Charte politique pour ne s'occuper que de Socialisme ou de Communisme; qu'ils ont refusé par la raison que son Système de Communisme ne leur a pas paru assez démocratique ; qu'ils ont adopté le principe sans adopter aucun système; qu'ils ont ajourné l'agitation nationale ou la discussion sur un Système Communiste quelconque jusqu'après l'établissement de la Charte du Peuple ou du suffrage universel; mais que, immédiatement après cet établissement, l'agitation nationale commencera sur le meilleur Système de Communisme. Les Chartistes ont même généralement déclaré aux Communistes que, aussitôt après l'établissement de cette Charte, on leur accorderait dix millions d'arrhes et tout l'appui national pour faire des expériences et des essais sur le meilleur système de Communisme. Voilà pourquoi les Chartistes n'ont plus parlé Communisme. Mais comme le Système de votre Voyage en Icarie est infiniment plus pénocratique que celui de Robert Owen, je n'ai aucun doute qu'il sera préféré et adopté par les Charlistes aussitôt qu'ils en auront une traduction. C'est pourquoi j'ai commencé à le traduire moi même en anglais, en y ajoutant quelques notes pour mon pays; et nous verrons.

Il y a un autre point sur lequel je suis d'accord avec vous; c'est sur le principe que vous avez répandu d'éviter la violence, la conspiration, les Sociétés secrètes et les émeutes.

Comme une foule d'autres anglais, j'ai cru autrefois que la violence était nécessaire; mais l'expérience m'a prouvé la folie et le danger de la conspiration et de l'émeute; et je suis aujourd'hui convaincu que l'argument et la raison sont plus forts que l'épée et le canon. Vous autres, Français, vous avez démontré, en France, que la volonté nationale est e véritable souverain. La lutte par la force est un jeu de hasard, et dans ce jeu, l'avantage est toujours pour le gouvernement, qui a l'organisation et la centralisation; mais dans la lutte de la raison, la victoire est toujours pour l'opinion publique: O'Connell le démontre en Irlande.

Nous sommes plus de quatre millions de Chartistes enregistrés, et nous avons formellement abandonné toute idée d'employer la force physique; nous ne reconnaissons que le droit de résistance, qui est le droit de vivre: nous ne voulons ni conspirations ni émeutes; nous nous tenons sur la défensive; et si notre Aristocratie nous attaque, nous serons en position de l'écraser par la volonté nationale.

Vous avez donc raison, et je vous félicite sur vos principes et sur votre marche. Faites votre devoir à Toulouse; soyez ferme: vons avez, vous et vos frères les accusés, la sympathie de tous ceux qui ont l'amour de la justice et de la liberté.

Agreez, citoyen, mes sentimens fraternels. P. M. Mac Douall.

Londres (Société démocratique française).

CHER CITOYEN,

Le no 5 du Populaire nous a donné une nouvélle preuve de votre dévoûment à la cause des plus malheureux de nos frères : il nous apprend que , négligeant vos propres intérèts , vous allez à Toulouse pour défendre , devant le jury, de jeunes citoyens accusés de crimes

politiques.

D'abord, nous avions pensé qu'il s'agissait de quelque acte matériel, complot, conspiration ou attentat; la misère est si grande partout, que bien des gens sont impatiens d'en voir tomber la cause. D'une autre part, les doctrines sur la Communauté que vous prêchez, nous paraissent si claires, si pures, si utiles aux riches, si nécessaires aux pauvres, si favorables à tous, qu'il nous parait impossible de les

combattre par les armes de la raison, et le gouvernement des doctrinaires nous semble trop rusé pour ordonner des poursuites publiques contre une doctrine qui doit bientôt triompher, solidement basée qu'elle est sur le sentiment le plus général du cœur humain, la fra-

ternité et le dévoûment.

La lettre de M. Gouhenant, nous devrions dire de notre frère Gouhenant (car le Christ l'a dit: tous les hommes sont frères, et à plus forte raison quand ils se dévouent à la prédication d'une même doctrine, et pour le rachat des misères de l'espèce humaine); la lettre, disons-nous, de notre frère Gouhenant nous a détrompés: il ne s'agit point, en réalité, de poursuivre un complot, des conspirateurs, mais de violenter une doctrine, de persécuter des prédicateurs.

point, en réalité, de poursuivre un complot, des conspirateurs, mais de violenter une doctrine, de persécuter des prédicateurs.

Allez donc les défendre, les soutenir, vous qui êtes un des piliers du temple: vous avez un beau rôle à jouer; nous savons que la cour d'assises est quelquefois une roche Tarpéïenne; mais elle est aussi une tribune, d'où les paroles tombent de haut et pénètrent profondément

le cœur humain.

Londres, 8 août.

Allemands à Londres,

Recevez, etc.

CHER CITOYEN,

Depuis plus de quatre ans, que vous combattez si vaillamment pour la vérité, nous vous admirons; et nous voyons avec le plus grand plaisir que, toujours le premier sur la brêche, vous ètes déjà accouru à Toulouse pour défendre nos coreligionnaires calomniés. Quoique nous soyons Allemands, nous croyons de notre devoir de vous remercier pour votre dévoûment, et de déclarer notre entière adhésion à la doctrine Icarienne; car, citoyen, nous avons compris que nous devons être hommes avant tout; nous avons reconnu, et nous le voyons tous les jours plus clairement, que nos ennemis ne sont pas les peuples étrangers, mais plutôt ceux qui, pour satisfaire Ieur ambition, voudraient exciter les animosités nationales. Mais heureusement les jours sont passés, où les nations s'entregorgeaient pour conquérir quelques pieds de terre, et aujourd'hui les sympathies de tous les peuples sont acquises aux combattans de la vérité, à quelque nation qu'ils puissent appartenir.

Nous pouvons aussi déclarer, sans crainte d'être contredits, que les Communistes allemands, comme leurs frères français, ne veulent que la propagande pacifique, et qu'ils n'ont jamais pensé à employer la force physique pour faire triompher leur principe; car ils savent trop bien que la vérité et la justice ne règneront point par la force des baïonnettes, mais seulement par la force de la raison. Les effets

sont toujours le produit des causes : et quel homme raisonnable voudrait donc s'attaquer aux effets sans éloigner les causes ? Vraiment cela serait couper les têtes de l'hydre Lerneique! Les deux grands fléaux du genre humain sont l'ignorance et la superstition : voilà les ennemis que nous devons attaquer; mais les armes pour les combattre ne peuvent être que la raison et la direction pacifique.

L'histoire nous apprend que les révolutions, par la force physique, ont généralement tourné au profit de quelques ambitieux; mais la grande révolution du dix-neuvième siècle doit s'opérer dans les esprits; et alors, après avoir éloigné les causes, nous n'aurons plus besoin de combattre les effets, car ils auront cessé d'eux-mêmes.

Dans peu de jours, les Allemands auront aussi leur procès Communiste en Suisse, et nous en sommes contens; car notre doetrine gagnera toujours par la publicité, et nos ennemis et nos calomniateurs ne parviendront jamais, avec leur sophisme, à faire croire que nous voulons autre chose que le règne de la raison, le bonheur de tous. Les principes Communistes sont partout les mêmes; soyons donc unis et calmes, et la bonne cause triomphera!

Recevez, cher Citoyen, nos salutations fraternelles.

Londres, 23 août. Plusieurs centaines de Communistes.

Onoine nous sevens Aller, signolog erorons de notre devoir de

orbilan a Monstean able ob day, bramborah orbox anog robasmor anor

La nouvelle, que l'assemblée générale des actionnaires du Populaire a décidé à l'unanimité de soutenir la cause des frères de Toulouse, a vivement ému tous les Polonais qui partagent vos opinions. Un tel acte doit nous trouver bien moins indifferens que d'autres nationaux; car nous sommes beaucoup plus travaillés que les autres par l'espoir et par les convictions de la nécessité d'une prochaine régénération sociale, régénération radicale dans son but, genérale dans son application, infailble dans ses moyens, rapide comme un éclair dans son développement, et secourable dans ses effets salutaires pour tous les peuples opprimés.

La miséricorde de la Providence, en nous réduisant à l'état dans lequel se trouvaient jadis les Apôtres de Jésus et les premiers Chrétiens, nous a révélé plus qu'aux autres sa loi de justice distributive et de salut éternel de l'Humanité.

Par patriotisme et par nécessité de notre position, nous sommes forcément Communistes, ou plutôt nous sommes Chrètiens frères, en lutte continuelle avec les Païens, qui ont envahi la vigne du Seigneur. Nous comprenons la loi du Père céleste, et nous courrons de toutes nos forces après son application à l'ordre social de notre Partie régénérée; car nous posons pour base de notre société à établir, non pas la Propriété individuelle ou l'égoïsme hypothéqué, mais la Fraternité,

avec toutes ses conséquences. La Fraternité telle que Jésus-Christ l'a commandée à ses disciples, qu'il a définie par son exemple, et dont nous retrouvons le commentaire le plus clair et le plus éloquent dans

la vie des premiers Chrétiens.

C'est en acceptant la Fraternité commandée par l'Evangile que nous ne pouvons pas nous refuser à désirer voir la Communauté de toutes sortes de biens établie sur le sol de notre patrie martyrisée. Il nous paraît absurde et impie de vouloir vivre en Communauté des biens spirituels qu'on ne possède pas encore, quand on repousse obstinément la Communauté des biens temporels que l'on possède. Prétendre à la Fraternité et ne pas accepter la communauté avec toutes ses conséquences, il nous semble que c'est mentir à sa propre conscience et

commettre un acte de fourberie envers ses frères.

Nous ne désirons pas la Communauté comme un but social, mais comme une condition essentielle et un moyen déja éprouvé. Nous ne la désirons pas pour notre avantage personnel, ni pour le profit de nos familles ; car tout notre avantage et tout notre profit c'est la liberté et le bonheur de notre Patrie. Nous savons que tout Peuple divisé périra (Evangile de Matth., XII, 25); nous savons que tous les Peuples constitués sur la propriété individuelle sont destinés à périr, ou à entrer dans la Communauté; nous savons que c'est uniquement sous le régime de la Communauté que toutes les causes des divisions et des discordes parmi les hommes disparaîtront; car nous savons que rien ne divise tant un Peuple que l'établissement infernal de la propriété individuelle, comme Lamennais le confirme aussi quand il dit : « Ce » qui enfante les dissensions, la haine, l'envie, le désir insatiable de » posséder plus et toujours plus, c'est lorsque l'on possède pour soi seul. » La Providence maudit les possessions solitaires. Elles irritent sans » cesse la convoitise et ne la satisfont jamais. » C'est ainsi que notre Patrie chérie est arrivée, à son insu, à être maudite en quelque sorte par la Providence, car elle a souffert dans son sein, contre l'ordre éternel, les possessions égoïstes et solitaires.

Courage, monsieur Cabet! Ne faiblissez pas dans vos généreux efforts! Allez défendre nos frères de Toulouse, attaqués par la violence, l'égoïsme toujours aveugle, toujours injuste et toujours cruel! Elevez votre voix courageuse à la défense de la loi du Christ, trahi et vendu ignominieusement par les prêtres gagnés pour le service des princes de ce monde! Allez porter victorieusement la parole de paix et d'amour à tous les hommes de bonne volonté! Allez leur porter bénédiction et salut pour tous vos frères, qui aussi bien que vous, repoussent à jamais la violence, la corruption et le mensonge; car la puissance de la véritéet de l'amour leur suffit pour confondre tous les impies qui sont réduits à se servir de leurs armes, et pour faire triompher à jamais parmi les hom-

mes la justice divine. - Paix, fraternité et salut!

Paris, 8 août.

Un des lecteurs assidus du Populaire.

memory o Berlin. pollotovia applip takaniko in

could Cher Citoyen, man moderabbom enu b sabasarq aris anomal

Par la voie des journaux français, nous venons d'apprendre que

dans le courant de ce mois , vous îrez défendre , à Toulouse , les Communistes Icariens et leur système , dont vous êtes l'honorable organe. Partageant en tous points le principe de ce système, et ne voulant , comme tous ses adhérens , arriver à la Communauté autrement que par la propagande pacifique et la toute-puissance de la volonté nationale , nous applaudissons à l'acte que vous allez accomplir , en soutenant notre cause commune en face de l'Europe.

Il est impossible que la vérité et la justice ne triomphent pas de leurs ennemis dans un pays qui a fait des révolutions pour faire reconnaître et son droit et sa libérté.

Les Communistes de Berlin, au nom de leurs frères de Dresde, Leipzig, Francfort.

Lausanne.

CHER CITOYEN.

Nous n'avons ici qu'une pensée pour adhérer à ceux des principes de votre Voyage en Icarie, qui veulent le règne de l'égalité et de la fraternité, la conservation du mariage et de la famille, la propagation pacifique de vos idées, la réorganisation de la société par la puissance de l'opinion publique, laissant de côté, pour le moment, la question de l'organisation du travail et de la responsabilité des travailleurs et des producteurs.

Nous sommes unanimes pour approuver votre conduite en général, et la détermination que vous avez prise d'aller défendre nos frères de Toulouse : nous vous en témoignons nos remercimens et notre reconnaissance.

Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour conserver le Populaire, comme étant l'organe le plus avancé des intérêts du Peuple.

Nous voulons, comme vous, non-seulement la consécration du mariage et de la famille, mais leur développement progressif, leur réhabilitation et leur épuration.

Nous approuvons hautement la guerre si utile que vous faites aux sociétés secrètes, aux attentats, aux violences de quelque nature qu'elles soient; nous repoussons tous ces moyens, tenant pour toutà-fait contraire, au triomphe de notre cause, toute révolution violente, et estimant qu'une révolution, pour être vraiment profitable, doit toujonrs être précédée d'une modification complète dans les opinions du Peuple et de son amélioration morale, croyant fermement, en

un mot, qu'elle ne doit avoir lieu que lorsque la révolution morale est accomplie.

La victoire de notre cause ne doit être due qu'à la puissance de l'opinion publique.

Nous avons l'intime conviction que l'appropriation des instrumens de production est la principale, si ce n'est l'unique source de tous les maux qui affligent l'Humanité. Cependant nous serions injustes si nous poursuivions de notre haine les propriétaires actuels : ils ne sont que le fruit de l'organisation sociale d'à-présent.

Nous voulons le bonheur de tous les hommes, sans déplacement violent des fortunes individuelles; car une expropriation partielle entrainerait à sa suite une foule de désordres, et aurait, pour un temps assez long, le triste résultat de déplacer la misère et le malheur pour n'en tarir la source que long-temps après.

Une amélioration, une réforme pacifique, fruit de l'instruction et de la moralisation du Peuple, peuvent seules éviter tous ces maux et ces immenses perturbations.

Vingt Communistes.

Genève (Allemands).

CHER CITOYEN,

Au moment où vous allez défendre les Communistes de Torlouse, les soussignés, Allemands ou Suisses allemands, s'empressent de vous exprimer toute la sympathie qu'ils sentent pour tous ceux qui savent

combattre et souffrir pour notre cause.

Nous autres communistes, Suisses et Allemands, nons sommes aussi, en ce moment, l'objet de persécutions et de fausses accusations. — Vous savez que notre camarade Weilling est prisonnier de l'aristocratie de Zurich; mais vous n'en connaissez peut-être pas la cause: Ecoutez! — Une fois, il avait parlé, dans une lettre adressée à un de ses amis, d'une manifestation de 40.000 communistes, que moyennant une bonne propagande, on pourrait faire bientôt. Son ami, qui croyait qu'il parlait d'une manifestation armée, lui écrivitune longue réponse, dans laquelle il se prononçait fortement contre une telle intention d'agir. Or, on a trouvé cette réponse parmi ses papiers; on l'a publiée mêm'e; et on en a fait un point d'accusation contre Weilling, qui pourtant n'avait jamais songé à une manifestation pareille, mais plutôt (d'autres lettres qu'il a écrites nous l'ont prouvé) à une manifestation pacifique et légate. Voyez comment on peut être compromis par les préventions de ses ennemis ou plutôt par l'indiscrétion de ses amis!

En vous donnant, cher citoyen, ces renseignemens, en vous témoignant toute notre estime et notre annésion entière aux principes énoncés dans votre Voyage en Icarie et dans vos brochures, nous vous prions de vouloir bien porter nos salutations fraternelles à nos frères de Toulouse. — Genève, 6 août. (18 signatures.)

Genève (Suisses).

CHER FRÈRE CABET,

Quelques-uns de vos frères de Genève, réunis à la hâte, viennent vous offrir le tribut de leurs sympathies à l'adresse de l'assemblée des actionnaires du *Populaire*. Bien que, faibles en vertus et en nombre, nous sommes persuadés que vous recevrez comme une bonne nouvelle l'assurance de notre dévoûment et de notre reconnaissance, pour la mission courageuse que vous remplissez dans la rédaction du Populaire, et dans les nombreux écrits que donne au Peuple votre infatigable apostolat, ainsi que pour l'œuvre digne de votre ame et de votre talent que vous allez accomplir dans la défense de nos frères de Toulouse.

Nous voudrions payer, à nous seuls, les frais que vous impose cette défense; mais vous savez aussi bien que nous que les ouvriers ont tous besoin du fruit de leur travail pour la vie du jour au jour. Aussi trouvons-nous une consolation à nos regrets de ne pas pouvoir suivre l'impulsion de nos cœurs en songeant que la réunion de notre obole à celles de nos frères de France et d'Allemagne, est un signe éclatant de nos sympathies actuelles, et de notre fraternité dans l'avenir. Déjà la frontière voit tous les jours des enfans de France, d'Allemagne et de Suisse, qui, il y a dix ans, s'entredéchiraient au sortir de la taverne, se tendre la main et se moraliser mutuellement : déjà nous faisions avouer à ceux qui sont dans l'erreur à notre égard que l'instruction moralisante du Communisme Icarien a effacé de nos rues et de nos fètes les batailles nocturnes, qui ne provenaient souvent que de la diversité des langues, des préjugés nationaux et de la mauvaise éducation que recoit l'enfant du Peuple aux lecons du malheur et du vice que notre misérable société lui donne.

Oh! si les grands et les heureux de la terre comprenaient que nons travaillons aussi bien pour leur tranquillité que pour le bien-être de ceux qui souffrent! s'ils jetaient un coup-d'œil sur les fruits bienfaisans que la seule émission de nos principes répand sur les ames vulgaires, combien ils nous béniraient au lieu de nous maudire! Mais ils ont des yeux et ils les ferment!

Continuons donc, cher frère, de remplir, autant qu'il est en nous de le faire, notre œuvre de pacifique régénération.

Gardons-nous des faux apôtres qui viendraient parmi nous dans le

but de nous perdre, et de ceux qu'une exaltation aveugle pourrait porter à nous compromettre!

Parlons avec charité à ceux de nos frères qu'absorbe la misère et le vice.

Persuadons par le raisonnement; instruisons par nos exemples; rejetons toute tentation inhumaine qui serait en désaccord avec nos principes de charité, d'amour, et d'humanité; reconnaissons la famille et le mariage, mais plus vrais, plus heureux, plus sacrés; que les liens de la famille individuelle soient resserrés par le bonheur commun; gardons-nous de développer, chez nos frères, la haine des riches, car ils sont nos frères aussi; mais expliquons clairement que les riches et les pauvres ne sont que de misérables instrumens en lutte les uns contre les autres, manque d'un milieu chrétien qui les accorde tous et les porte à s'aimer en frères.

Montrons que notre œuvre est toute d'intelligence et d'amour. Missionnaires et ouvriers de Dieu, allons au labeur comme le vieillard qui pense à ses petits enfans, pour laisser aux nôtres un avenir de bonheur et de gloire, où viendront rayonner les ames dévouées qui auront souffert pour son avènement.

Et vous, cher citoyen, continuez de nous donner en exemple votre courageux dévouement! Soyez pour nous, pauvres matelots égarés, un *Phare d'espérance*, vers lequel tendent nos ames et notre foi! Dieu nous dit qu'il nous faut à nous, pauvres délaissés, un *guide généreux*. C'est ainsi que nous vous considérons et que nous croyons en vous:

Que notre amour vous fortifie aux jours d'épreuves, vous encourage dans le travail laborieux de votre ame, et que notre bénédiction vous suive vers nos frères de Toulouse, pour se répandre sur la tête de leurs juges! 22 signatures.

Et toutes ces adhésions sont signées par des hommes d'élite et influens dans toutes les classes, ouvriers, négocians, propriétaires, savans.

Telles sont les adhésions reçues pour l'adresse de l'Assemblée générale des Actionnaires du Populaire. On voit qu'il en résulte ce fait capital, que la masse des Communistes, en France et partout, est Icarienne, c'est-à-dire qu'elle adopte les principes géné-

raux du Voyage en Icarie, le mariage et la famille, et surtout la propagande PACIFIQUE.

Continuation du récit des Laits.

J'allais partir le 16 août pour Toulouse, avec toutes ces adresses et adhésions, quand, le 8, je reçus de Gouhenant une lettre du 5, écrite à la hâte, au sortir de l'interrogatoire du Président, quelques minutes avant le départ de la poste, ainsi conçue:

« Cher citoyen,

» Je suis fou, la tête me part! Il est cinq heures. Je viens de subir l'interrogatoire du Président de la Cour d'assises. Je n'avais rien à changer à tout ce que j'avais dit : mon interrogatoire a

été bientôt terminé.

» On m'a demandé si javais un avocat. J'ai répondu : Oui, M. Cabet, ex-Député, ex-Procureur-général. A cette réponse, l'énorme livre de la loi s'est déroulé devant moi, et le Président m'a lu je ne sais quel article qui veut absolument que l'avocat soit choisi dans le ressort de la Cour royale. Enfin on m'a nommé un avocat d'office.

» J'ai peut-être mal entendu, mal compris.
» Ecrivez-moi vite, je bouillonne d'impatience.

» Oh! mais vous viendrez toujours, n'est-ce pas? Vous viendrez, il le faut bien!

» Venez toujours! Je vous attends! Il faut qu'on vous voie, qu'on vous entende!

» Toulouse, 5 août. A. GOUHENANT.

A l'instant, je lui répondis, en mettant ma réponse dans le Populaire:

« Tant mieux! N'ayez pas peur! J'irai toujours! J'irai avec bien plus d'ardeur! Si j'avais hésité, je n'hésiterais plus! L'art. 295 du Code d'instruction criminelle était la loi la plus tyrannique, la plus absurde.... Mais ce n'est évidemment qu'une méprise du Président.... L'art. 295 est tombé en désuétude.... Il a été aboli par la Révolution de Juillet, et par une ordonnance royale du 27 août 1830.

» Il faut donc réclamer : c'est un devoir!

» Nous épuiserons tous les moyens légitimes de réclamation. J'invoquerai, s'il le faut, le secours du Barreau de Paris, et de tous les Barreaux de France, dont c'est la cause aussi bien que la nôtre. J'en appellerai à l'impartialité du Président et de la Cour. Et si nous étions forcès dans nos derniers retranchemens.... ah l que je voudrais pouvoir partager votre condamnation, pour mieux partager votre courage et votre devoûment! Mais, n'en doutez pas, le Président et la Cour nous rendront justice.

Mon premier mouvement fut d'écrire à l'instant au Bâtonnier de Paris, pour arriver à Toulouse armé de l'avis du Barreau de la Capitale, et d'écrire en même temps à tous les autres Barreaux.

Mais, ne pouvant croire à une si étrange décision de la part du Président, préférant admettre la possibilité d'un mal-entendu de la part de Gouhenant, j'ajournai ma démarche.

Le 11, je reçus une lettre du 7 par laquelle Gouhenant me dit que, d'après ce que le Président avait dit a Dubor (qui me choisissait aussi pour défenseur), il paraissait que la nomination d'office n'était que *provisoire* en attendant l'arrivée des avo cats absens.

Je craignais encore quelque nouveau mal-entendu; mais je ne pouvais plus m'adresser aux Barreaux, et je partis le 16, sans avoir la certitude que je serais accepté comme défenseur.

Arrivé le 19 au soir, j'allai rendre ma visite au Président, accompagné de M. Gasc. Et comme le Président m'a dit lui-même publiquement à l'audience que je lui avais fait l'honneur (c'est son expression) de le visiter, en révélant une partie des observations qu'il m'avait faites, je puis, à son exemple, rappeler ce qui s'est passé entre nous,

Deux membres de la Cour se trouvaient alors chez lui ; la conversation continua et j'y pris part. Puis, ces Messieurs partis, le Président me dit qu'il était enchanté de m'avoir vu et entendu ; qu'on disait de moi..., qu'il croyait.... — Que je vous arracherais les yeux, n'est-ce pas ? lui répondis-je en l'interrompant.... — Non, mais.... — Oui, je suis....

Et ici, il faut dire toute la Vérité; et j'hésite d'autant moins que je n'éprouve aucun ressentiment contre personne; la voici: Deux Partis opposés, le Parti gouvernemental avec sa Police et quelques Réformistes ou Républicains de Toulouse, ennemis aveuglés et fougueux du Communisme, redoutaient également que j'exposasse oralement, en audience solennelle, la doctrine de la Communauté, que je détruisisse les calomnies dont elle est l'objet; que je lui conquisse des partisans; et que les Communistes acquissent trop d'influence à Toulouse.

On ne pourrait peut-être pas croire tout ce que ces deux Partis ont fait, dit, imaginé, soit pour empêcher Gouhenant et cinq autres de me choisir pour défenseur, soit pour m'empêcher moimême d'accepter leur défense et de venir à Toulouse. On est allé jusqu'à dire que je ne savais pas ou que je ne savais plus plaider, que j'étais d'une violence extrême, que je dirais des injures aux Juges, que j'indisposerais et révolterais tout le monde en vantant le hideux Communisme, en un mot que je compromettrais et perdrais non seulement mes cliens, mais tous les accusés.

On a tout fait surtout pour effrayer les familles; et il a fallu à Gouhenant, à Dubor, à Perpignan, une fermeté plus qu'ordinaire pour résister à tout et persister à me vouloir pour défenseur. Aussi, quand je suis arrivé, j'ai trouvé les Juges, probablement les Jurés, les Avocats, plusieurs des Accusés etc., etc., indisposés contre Gouhenant et prévenus contre moi.

Je reviens au Président. — Il me dit qu'il ne pouvait pas permettre à Gouhenant, Dubor et Perpignan de me choisir pour défenseur, parce que l'art. 295 s'y opposait absolument. Je ne voulus pas discuter avec lui parce que j'étais bien convaincu que c'était un parti pris. Cependant, il me dit que la nuit portait conseil, et qu'il me rendrait une réponse définitive le lendemain matin. Nous convinmes que je reviendrais chez lui à 9 heures Ce rendezvous donnait quelque espérence à M. Gasc; mais moi je n'en conservais aucune.

Le lendemain, 21, le Président persista à me refuser. « Mais

pourquoi donc, lui dis-je, m'avez-vous donné rendez-vous? -Pour que, répondit-il, vous vinssiez me dire que vous reconnaissiez l'impossibilité où je suis de vous admettre...,» — Il voulut discuter encore, pour me convaincre; mais je lui déclarai que son refus me paraissait injustifiable, et je lui demandai l'autorisation d'aller voir Gouhenant en prison. - Je n'en ai pas le droit ... - Comment vous n'en avez pas le droit! ... - Allez chez le Procureur-général... — Je ne le trouverai pas, et je n'ai pas une minute à perdre. - Mais ... - Voulez-vous me donner la permission, oui ou non? - Mais... - Veuillez me donner une plume et du papier, et je vais vous faire ma demande par écrit ... - Allons, je vais vous donner cette permission. » - Et il me la donna. Puis, je courus voir un moment Gouhenant, qui prit la résolution de protester et de lire le projet de protestation que j'avais eu la prévoyance de préparer. Puis, quelques minutes après, j'allai prendre une robe, et vins m'asseoir sur le banc de la défense, devant Gouhenant, à côté de Me Gasc.

J'ajoute tout de suite que, la veille au soir, je m'étais rendu au milieu des défenseurs réunis chez M° Gasc; que j'avais discuté et causé avec eux; que leurs préventions contre moi s'étaient évanouies; et que, le lendemain, presque tous s'exprimaient à mon égard en termes bienveillans et fraternels. C'était une première métamorphose et une première victoire 4

Mais arrêtons-nous ici pour rétrograder jusqu'au principe du procès et donner l'esquisse de la procédure.

Arrestations et Procédure.

La vérité est que le Communisme Icarien, répandu à Toulouse et dans le Midi, y faisait préférer de jour en jour l'esprit de propagande pacifique à toute autre tendance. Le Populaire y avait un grand nombre d'abonnés, croissant journellement; le Voyage en Icarie, la ligne droite, les 12 lettres sur la communauté, l'Almanach Icarien, y avaient une masse de lecteurs enthousiastes,

dont les idées s'éloignaient de plus en plus de tout ce qui peut constituer la société secrète conspiratrice et le complot. Cela est si vrai que Gouhenant, mon correspondant, qui me demandait continuellement des Voyage en Icarie, des brochures de propagande pacifique, m'écrivait, le 16 août 1842, une lettre dans laquelle il me disait:

a Mais ce que vous trou verez de plus fort et que vous prendrez peut-être pour de l'exagération, c'est que je me suis trouvé vingt fois obligé d'employer mes plus grands moyens de persuasion pour faire comprendre que l'Icarie n'était qu'une fiction heureusement inventée pour nous donner le plan détaille de l'organisation sociale telle que nous la voulons. Certains se rendaient à mon explication; d'autres murmuraient, avec mécontentement, que je voulais leur faire un mystère de ce pays enchanteur; d'autres, plus fortement impressionnés, voulaient tout vendre et partir; mais plusieurs ont poussé la croyance jusqu'à se fâcher contre moi pour m'être opposé à leur départ. Il y a eu dans tout cela des scènes de détails on ne peut pas plus curieuses, et en même temps magnifiques de croyance, de dévouement, d'ingénuité, de résolution et de conviction.

« Tout cela se comprend très-bien quand on connaît le mal qui nous dévore : Vous avez touché la plaie du malade; vous l'avez soulagé, d'abord en lui rendant l'espérance de sa guérison, puis en remontant son moral et en lui montrant le remède qui peut le sauver... Oh! vous comprenez bien que ce malade ne vous perd plus de vue : il vous crie sans cesse et bien fort : guérissez,

guérissez-moi!

« Le malade, c'est le corps social ; le mal, c'est le vice de nos institutions; le remède, c'est la réforme sociale, c'est la communauté : c'est tellement vrai que, si demain vous disiez assez haut pour être entendu de tout le monde : « Je pars pour vous conduire en Icarie, » je suis convaincu qu'une grande partie de la population partirait avec vous.

Je n'examine pas si cette opinion de Gouhenant n'était pas erronée ou exagérée: mais cette lettre n'est-elle pas une preuve que, loin de penser à une conspiration pour la France, les Communistes Icariens pensaient à partir pour le pays lointain d'Icarie?

Gouhenant s'occupait donc activement de propagande communiste; et comme sa profession de peintre-restaurateur de tableaux l'obligeait de voyager beaucoup et de parcourir les départemens voisins pour acheter à bas prix de vieux tableaux, les restaurer et les revendre avec bénéfice (souvent très grand), ces voyages le mettaient en relation avec une foule de personnes dans toutes les classes, et lui donnaient une grande facilité pour faire cette propagande pacifique... Aussi, chacune de ses lettres m'annonçait dix ou douze abonnés nouveaux pour le Populaire, et me demandait soit des Voyage en Icarie, soit mes autres écrits, et particulièrement ma LIGNE DROITE ou le véritable chemin du salut pour le Peuple, qui conjurait le Peuple d'éviter la violence, la société secrète, la conspiration, l'émeute et l'attentat. Transformer cette propagande pacifique en société secrète conspiratrice et en complot, n'est-ce pas le contre-pied de la vérité?

Voyez aussi si la lettre suivante du 23 septembre 1842 ne prouve pas la préoccupation de Gouhenant pour rendre le Populaire HEBDOMADAIRE?

α J'ai reçu votre lettre du 23 août, et j'ai vu en effet dans le n° 6 combien il était difficile de rendre le journal hebdomadaire. Cette condition de cautionnement est terrible, surtout pour un parti qui n'est pas riche. Ce qui m'étonne, c'est que, pour un journal aussi bien dirigé que le Populaire, écrit avec tant de talent et tant d'expérience, offrant tant de garanties par sa bonne administration, et surtout étant si utile à la sainte cause du Peuple qu'il défend avec franchise, ce qui m'étonne, dis-je, c'est de ne pas trouver un patriote sinon assez avancé du moins assez habile spéculateur pour verser 50,000 fr. entre vos mains, quand, à chaque instant, on voit tant de Jobar se laisser ruiner par tous les Robert-Macaire du siècle.

» Il ne faut cependant pas pour cela vous décourager; nous aurons autant de *patience* que vous; et, AVEC LE TEMPS, tous les obstacles s'aplaniront. Continuez, en attendant, la pablication mensuelle, et dans l'intervalle écrivez-nous quelques brochures. »

V oyez encore si cette lettre du premier janvier 1843 ne prouve pas que Gouhenant s'occupait de tout autre chose que d'un complot pour une insurrection!

« Voudrez-vous bien encore m'excuser cette fois, de ne pas yous envoyer le montant de ce que je vous dois ? Je viens d'essayer la vente aux enchères de ma collection de tableaux; et malgré que je fusse disposé à faire tous les sacrifices possibles sur le prix, je n'ai pu réaliser une somme assez forte pour disposer en votre faveur de ce que je vous dois. Il y avait si peu d'amateurs et si peu disposés à acheter que j'ai dù renvoyer ma vente à la seconde quinzaine de janvier : ce sera donc vers le 15 ou 20 février que je pourrai m'acquitter envers vous.

» En attendant, recevez les témoignages bien sincères de ma plus vive reconnaissance, non pas pour moi seul mais pour toutes nos contrées où vos écrits, répandus par nos soins, ont pro-

duit tant d'effet sur les esprits.

» Vous pouvez vous livrer à la douce consolation d'être celui de notre siècle qui a le plus puissamment contribué à l'instruction de la classe ouvrière, à la réforme sociale et au développement de toutes les belles qualités de l'ame et du cœur, cachées et perdues par la corruption et l'ignorance où elles croupissent depuis tant de siècles. »

Gouhenant, essentiellement religieux, enthousiasmé par la Nouvelle Jérusalem ou le nouveau Christianisme du philosophe suédois Swouedembourg, roulait dans sa tête trois projets: 1º d'établir à Toulouse une église de la Nouvelle Jérusalem, comme il en existe une à S. Amand (Cher); 2º de réorganiser le Compagnonage en v introduisant la fraternité; 3º de trouver, par actions. le cautionnement de 50,000 fr. nécessaire pour rendre hebdo-MADATRE le Populaire qui n'était encore que mensuel. - Pour réaliser plus sûrement et plus rapidement ce triple projet, il eut l'idée de réunir, à Toulouse, dans un banquet, 50 ou 60 citoyens des villes voisines, pris parmi les plus influens et les plus sympathiques, de leur exposer ses idées, de les leur faire acceptér s'il était possible, et de leur proposer de prendre des actions soit pour établir la nouvelle Eglise, soit pour fournir aux frais de la réorganisation du Compagnonage, soit pour le cautionnement du Populaire. Confiant dans la pureté de ses intentions, il appelait cette réunion momentanée un Congrès (religieux, philantropique et social, comme on en a vu tant d'autres), et rédigea une circulaire qu'il envoya à 60 ou 80 personnes qu'il convoquait pour le 15 janvier 1843, dans un banquet à l'hôtel Capoul, sur la place Lafayette, dans une salle au rez-de-chaussée, entre la

rue et la cour des diligences, sous les yeux des domestiques, des voyageurs et du public. — Tout cela ne devait-il pas rendre impossible toute idée d'un complot ?

L'espagnol Abdon Terradas, 1er alcade de Figuières, réfugié à Perpignan, élu président d'une Junte organisée dans cette ville, ayant projeté un emprunt de 300,000 fr. au nom de cette Junte, et ayant fait imprimer des coupons pour cet emprunt, était venu précédemment à Toulouse pour tâcher d'y négocier quelques coupons, et avait dit à Gouhenant (à qui on l'avait adressé comme influent) que cet emprunt était destiné à secourir et entretenir les nombreux réfugiés de Perpignan. Gouhenant, pensant que la réunion ou le congrès était une circonstance favorable pour cet emprunt, envoya à Terradas la circulaire pour le banquet du 15. Terradas y vint avec Uzuriaga, secrétaire de la Junte de Perpignan et Gelæda.

Mais le banquet, presque public, excita une vive opposition de la part de ceux qui, désapprouvant le Communisme, redoutaient l'ascendant qu'il allait prendre et l'accroissement d'influence qu'il allait donner à Gouhenant. On cria tant, on écrivit tant, on fit courir tant de bruits sur le danger du banquet que, sur soixante à quatre-vingts invités, cinq ou six seulement, outre les trois espagnols, se rendirent à Toulouse.

Cependant Gouhenant avait commandé, pour soixante personnes, un banquet qui devait coûter environ 300 francs, pour le paiement desquels il se rendait responsable. Voyant que les invités n'arrivaient pas, et voulant utiliser les préparatifs déjà faits, il eut l'idée de transformer le banquet-congrès en un banquet-ma-connique, pour la fête maçonnique de la Saint-Jean d'hiver; et, dès le matin du 15, il courut et fit courir ses amis pour faire de nouvelles invitations. Trente-six personnes, presque toutes maçons, se trouvèrent réunies à 7 heures du soir. Le banquet fut vraiment maçonnique, avec les ornemens, les cèrémonies et les expressions d'usage. Gouhenant présidait. Pendant le dîner, il

n'y eut que des conversations particulières entre voisins, comme dans tous les dîners. Gouhenant porta le premier toast aux Espagnols, qui répondirent par un toast aux Français. Puis, Abdon Terradas, invité à parler de son projet d'emprunt, répondit que la circonstance ne lui paraissait pas favorable pour communiquer utilement son projet. Gouhenant renonça, de son côté, à faire l'exposé de ses idées. On parla de fraternité, de concorde, d'union: mais il n'y eut aucune résolution, même aucune discussion, même aucune proposition, en un mot, pas même l'ombre d'un complot.

Cependant, c'est ce banquet que la police voudra tout-à-l'heure transformer en *complot*, dans lequel on aurait concerté et arrêté la résolution de s'emparer de l'arsenal, d'insurger tout le Midi, et de marcher sur Paris pour y proclamer la république!

Le lendemain 16, Gouhenant part publiquement, par la diligence, pour Auch, pour ses affaires de commerce, avec Dubor, qui retourne chez lui à Agen et que l'inondation empêche de prendre la route directe, avec Laponneraie qui voyage pour placer ses deux derniers ouvrages, qui va visiter tous les libraires, et qui se rend à Bordeaux pour retourner à Paris. — Quoi de plus simple, de plus naturel, de plus innocent? Mais tout-àl'heure la police soutiendra que ces trois conspirateurs vont passer la revue de l'armée insurrectionnelle!

Arrivés à Condom en partant d'Auch, un épicier (M. Gouragne) les invita à dîner chez lui avec sa famille; il boit à la santé de Laponneraie, dont il aime les écrits. Quoi de plus innocent encore? Mais bientôt, la police fera de ce dîner en famille un nouveau banquet-complot!

On trouvera sur la table de la chambre de Gouhenant, dans son hôtellerie, un petit morçeau de papier sur lequel on lira: « Envoyez à Bordeaux Rolland et Sagansan (deux compagnons) pour y organiser le compagnonage; et l'on prétendra: 1° que cet écrit vient de Laponneraie qui l'a envoyé à Gouhenant; 2° qu'il

prouve le *complot*, tandis qu'il prouverait évidemment, au *contraire*, qu'il n'y avait aucune résolution arrêtée pour une immense insurrection.

Cependant les trois espagnols restent à Toulouse depuis le 15 au 26, et plusieurs réunions ont lieu avec les riches patriotes concernant leur emprunt. Mais la police fixe bientôt ses yeux sur eux, parce qu'ils ont reçu, du préfet de Perpignan, l'ordre de se rendre à Tulle; et, le matin du 26, vers les six heures, au moment où ils vont partir par la diligence, le préfet les fait arrêter administrativement, pour rupture de ban, et fait fouiller leurs malles et saisir leurs papiers. — On y trouve: 1° plusieurs lettres de recommandation pour Paris, l'une de mon correspondant à Perpignan pour moi, deux de M. Paya pour le National et pour M. Arago, etc.; 2° la circulaire de Gouhenant pour inviter Abdon Terradas au banquet du 15; 3° les coupons imprimés pour l'emprunt de 300,000 fr. au nom de la junte; 4° plusieurs écrits politiques espagnols; 5° enfin un ordre du jour français, imprimé, parlant des bastilles et du bombardement de Barcelone.

A l'instant, A. Terradas est conduit chez le préfet qui l'inter roge, et auquel il avoue sa présence au banquet du 15, tant ce banquet lui paraît innocent!

Mais, ce banquet, la circulaire d'invitation, le terme de congrès; les coupons d'emprunt, les lettres pour Paris, l'ordre du jour imprimé, tout cela trouble l'imagination de la police et de l'autorité, et leur fait voir un effroyable complot dans les faits les plus ordinaires et les plus indifférens. Et de ce complot imaginaire, c'est Gouhenant qui doit nécessairement être le chef! Et ce même complot ne peut manquer d'être communiste!

Aussitôt les trois espagnols sont mis séparément au secret dans la prison du sénéchal; et l'ordre, demandé à Paris et transmis en quelques heures par le télégraphe, part pour apposer les scellés chez Gouhenant et pour l'arrêter lui-même à Agen.

Arrêté à deux heures, dans la nuit du 26 au 27, Gouhenant

est amené comme un brigand à Toulouse, et mis au secret pendant 57 jours.

L'adresse de Resplandy, trouvée dans le porteseuille de Terradas, sussit pour faire arrêter le premier, comme le billet attribué à Laponneraie et trouvé sur ta table de Gouhenant sussit pour faire arrêter Sagasan et pour lancer un mandat contre Rolland.

Dufaur de Saint-Frajou, Cucsac, Rolland, Perpignan, Dubor d'Agen, sont successivement arrêtés plus ou moins long-temps après.

Bientôt la terreur est partout; deux cents visites domiciliaires environ sont faites chez les patriotes connus, sous le prétexte d'y trouver des armes, sans qu'on en trouve nulle part. — Tous les correspondans du Populaire, et tous ses abonnés dans le Midi, sont fouillés et menacés. Partout, à défaut d'armes et de munitions, on saisit le Journal, le Voyage en Icarie, la Ligne droite, l'Almanach Icarien, etc., etc. C'est une véritable Saint-Barthélemy de brochures communistes!

On saisit à la poste deux lettres de Lyon et une de Bruxelles (d'Imbert), à l'adresse de Gouhenant. — On saisit, au bureau de la diligence, un ballot contenant cent exemplaires du Bombardement de Barcelonne, expédiés par moi à mon correspondant. — On réitère plus de dix fois chez Gouhenant la visite domiciliaire, enlevant chaque fois quelque chose, même tous ses livres de comptabilité, copies de lettres, etc. — On fait faire une visite au bureau du Populaire, à Paris, pour vérifier les registres d'abonnement et constater que des listes trouvées chez Gouhenant sont bien réellement des listes d'abonnés et non de conspirateurs. — Enfin, on lance des mandats contre 55 citoyens, qui prennent la fuite; et l'on entend plus de cent témoins.

Et la persécution s'exerce dans 20 à 30 villes.

Pendant ce temps on fait subir aux prisonniers, surtout à Gouhenant considéré comme chef, une multitude d'interrogatoires et de confrontations, soit entre eux, soit avec des témoins. Quelques-uns intimidés par la nature des interrogatoires, renient le Communisme; mais Gouhenant et la plupart lui rendent énergiquement leur hommage.

Bien plus : considérant toujours Gouhenant comme chef, et connaissant ses relations avec tous les hommes de l'opposition, on le presse de questions sur chacun des patriotes les plus influens; on s'irrite de son silence; le Procureur du roi, qui assite souvent à ses interrogatoires, lui fait entendre que son silence peut prolonger son secret; et quand, apprenant les innombrables visites domiciliaires et poursuites qui le désespèrent, il PROTESTE formellement contre ces abus de pouvoir contre des innocens, et demande que l'on concentre sur sa tête toute la responsabilité; on répond à sa protestation et à sa demande en prolongeant son affreux secret jusqu'à 57 jours, sans lui donner même la consolation de savoir que ses camarades d'infortune sont traités moins cruellement!

C'est vainement que, après la levée du secret, les onze prisonniers réclament plusieurs fois contre la rigueur du régime auquel on les soumet et surtout contre l'interminable lenteur de l'instruction ou de la procédure; c'est en vain qu'on leur promet chaque jour quelque adoucissement et surtout une décision prochaine; ce n'est qu'après quatre mois et demi (le 9 juin) que la Chambre du conseil rend la première décision, en mettant en liberté deux des trois espagnols reconnus dès-lors innocens et en mettant hors de procès 39 citoyens poursuivis et fugitifs.

Ces 39 citoyens poursuivis d'abord et mis hors de procès sont:

A Toulouse: — Barrié, charron; — Rivière, cordonnier; —
Abadie (François), plâtrier; — Marset (Jean-Jacques), marbrier; — Chabanon (Jean) fils ainé, menuisier; — Davasse (Hyppolyte), sellier; — Davasse (Louis), carrossier; — Faure (Joseph), cordonnier; — Lartigue (dit Toulouse), cordonnier; — Gaillard (Gabriel), cordonnier; — Tayac (Joseph), propriétaire.

A Auch: - Laborde (Cheri), pharmacien. marshab sel moq

A SAYSSAC (Gers): Dupouy (Charles), propriétaire.

A ALBY: - Dupuy (Maurice), libraire.

A SAINTE-LIVRADE (Lot-et-Garonne); — Deller (Hyppolyte), notaire; Serrat (Jean-Baptiste), négociant.

A VILLENEUVE D'AGEN: — Larrieux (Pierre), avocat.

A AGEN: — Beugnet (Jean), marchand tailleur; — Larroche, (Théodore), avocat.

A CONDOM: — Labat (Bernard), peintre; — Gourragne (Martial), négociant; — Dupront (François), peintre; — Dugarson (Guillaume), avocat; — Daulhienne (Adolphe), avocat; — Fillol fils, vétérinaire; — Lebbé, avoué; — Camin, propriétaire; — Buzon (Hyppolite), peintre; — Bousquet (Pierre), imprimeur; — Durrey (Antoine), négociant; — Debent (dit Lagarde), menuisier; — Bellani (Antoine) cadet; — Rome, ex-commis voyageur.

A VALENCE: — Dupront (Jean-Joseph-Marie), vétérinaire.

A Beziers : — Millet (Eugène), imprimeur; — Millet (Antoine), boulanger.

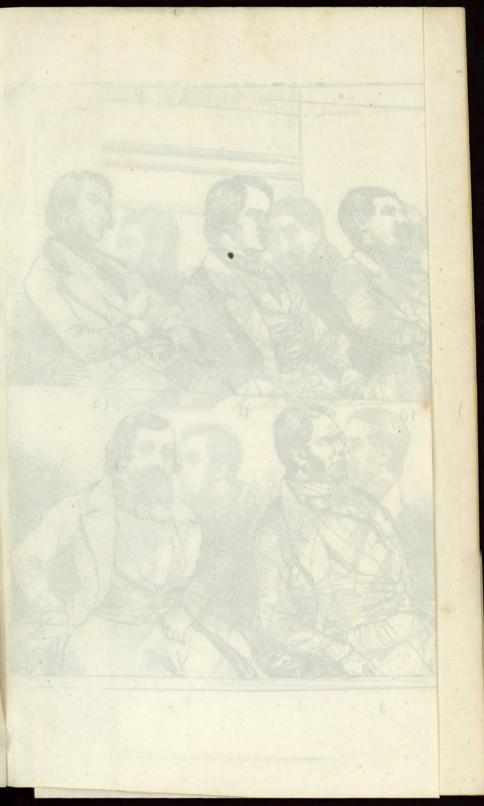
A MONTPELLIER : - Lecalne, médecin oculiste.

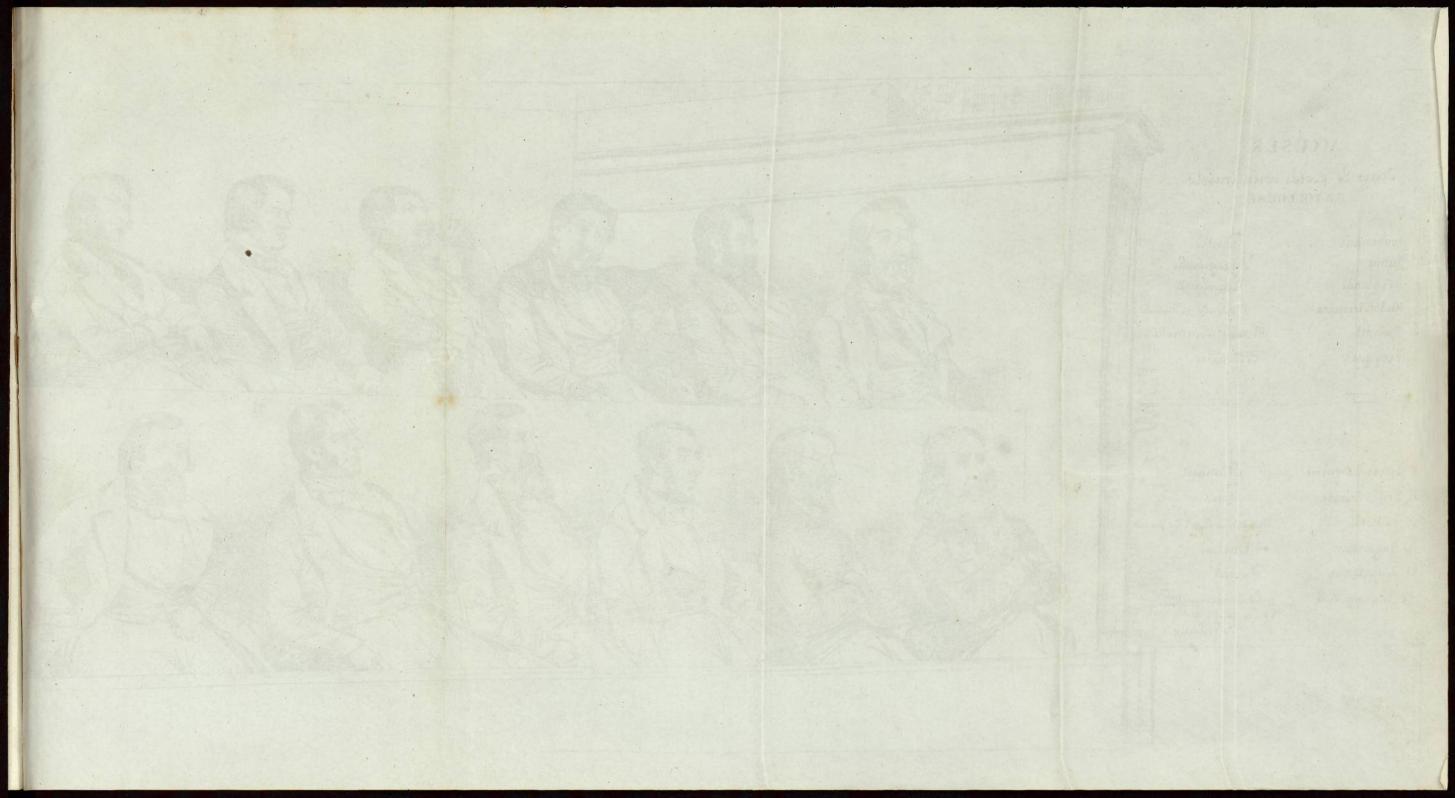
A Lyon: — Callès (André), fabricant de lacets; — M^{me} Planche (Françoise).

La même décision de la Chambre du conseil renvoie devant la chambre d'accusation 14 prévenus, dont 9 prisonniers et 5 absens ou contumaces.

Ce n'est que le 7 juillet que la Cour rend son arrêt renvoyant ces 14 devant la Cour d'assises; ce n'est que le 3 août que sont notifiés aux accusés le jugement, l'arrêt d'accusation et l'acte d'accusation; et ce n'est que le 5 que le Président de la Cour d'assises interroge les accusés et demande à chacun d'eux quel est le défenseur qu'il a choisi.

Ici, je dois dire ou répéter que la prévention de beaucoup de Réformistes ou Républicains contre le Communisme, prévention bien affaiblie depuis, est si forte, alors qu'on fait tous les efforts imaginables pour empêcher les accusés de s'avouer Communistes, pour les empêcher surtout de me choisir comme défenseur, pour les déterminer, Gouhenant surtout, accusé principal, à







confier la défense à un avocat républicain anti-Communiste.

Mais tous ces efforts viennent échouer devant l'intelligence et la fermeté de Gouhenant, de Dubor et de Perpignan; et quand le Président leur demande le nom des défenseurs choisis par eux, chacun répond: M. Cabet. — Le Président affirme à Gouhenant que l'art. 295 ne lui permet pas de choisir un avocat de Paris, et lui nomme d'office M. Gasc, ancien bâtonnier. — On se rappelle la douleur de Gouhenant à cette nouvelle (page 38): mais son chagrin se dissipe bientôt quand Dubor et Perpignan, revenant aussi de l'interrogatoire du Président, lui affirment que ce magistrat leur a dit que la nomination d'office n'était que provisoire et qu'ils pourraient choisir M. Cabet quand il serait arrivé.

Mais nous voici revenus à mon arrivée (page 39 etc.), à ma visite au Président, à son refus de m'admettre, et à l'ouverture des débats, le 21 août.

Commencement des Débats.

Voici donc enfin le complot Communiste, l'affaire des Communistes, le procès du Communisme! Le ministère public représentera les Communistes comme des gens de rien: en voici 12 sur le banc des accusés (car Balguerie, Lamarque et Manein aîné, long-temps peu curieux de la détention préventive mais moins éloignés qu'Imbert et Laponneraie, ont eu le bonheur de pouvoir se constituer prisonniers pour faire proclamer leur innocence): voyons ce qu'ils sont, et regardons leurs portraits.

Portraits des Accusés.

Ces 12 portraits, dessinés par Léon Soulie, sont d'une ressemblance frappante.

1° Adolphe Gouhenant, peintre, marchand de tableaux, âgé de 38 ans.—Sa figure est imposante et sévère; ses cheveux longs et bouclés, sa barbe blonde et épaisse, son œil mobile, indiquent une organisation artistique et impressionnable. Son grand front pâle et calme révèle des passions actuellement éteintes. Sa parole est élégante, facile et précise, comme celle d'un homme qui a

beaucoup étudié et beaucoup réflèchi. Son costume, de velours noir, relevé de manchettes lisses et d'un collet blanc, lui donne le caractère d'un personnage du moyen-âge.

- 2º Jean-Marie Dubor, typographe à Agen, âgé de 27 ans.—C'est un jeune homme grand et élancé. Sa figure, fine et gracieuse, ne reproduit que les idées naturelles à son âge. Sa voix douce, et ses yeux, dont d'importunes lunettes ne peuvent cependant obscurcir l'éclat, peuvent le faire soupçonner d'autres conspirations que celle dont il est accusé.
- 3º Resplandy, voyageur pour la droguerie, âgé de 34 ans.—Sa figure brune et encadrée dans un épais collier de barbe noire, n'offre rien de particulier; mais son grand œil contemplatif trahit ses habitudes de mysticisme et de dévotion.
- 4° Abdon Terradas, réfugié espagnol, âgé de 32 ans, expremier alcade de Figuières, élu président de la junte à Perpignan. — Son ton bref et saccadé, son regard fier et impérieux, rappellent les qualités et les défauts de sa nation.
- 5° Dufaur de Saint-Frajou, âgé de 38 ans, marchand d'ornemens d'église. C'est une nature naïve et crédule, un enfant ignorant de la montagne, une intelligence infime dans un corps robuste.
- 6° Perpignan, cordonnier, âgé de 25 ans.— Il a l'œil vif et la figure agréable; tout chez lui indique une intelligence à laquelle il ne manque que l'étude et l'instruction
- 7º Jules Balguerie, d'Agde, âgé de 23 ans, étudiant, appartenant à l'une des plus honorables familles du Midi.—C'est un joli jeune homme, plein d'esprit et de verve, dont le maintien révèle des habitudes de bonne compagnie.
- 8° Bruneau Cucsac, peintre, âgé de 34 ans.—Cet artiste, qui appartient à une famille distinguée, a une figure sérieuse et méditative; sa parole est brusque et concentrée; on s'aperçoit facilement, par l'amertume de ses réflexions, qu'il n'est pas content d'avoir été poussé, par le mensonge d'un délateur, sur le banc des accusés.
- 9 et 10°. Rolland, maître tailleur de pierre, âgé de 48 ans, et Sagansan, menuisier, âgé de 46 ans, tous deux demeurant à Toulouse.— Ces deux ouvriers, de haute taille, peuvent donner l'idée de la masse travailleuse dans sa force et sa confiance.
 - 11º Lucien Lamarque, avocat à Condom, âgé de 28 ans. Sa

figure fine et spirituelle, son œil pénétrant, sa constitution délicate mais nerveuse, présentent tous les caractères d'un homme impressionnable et sensible. On le voit bouillonner d'impatience pendant les débats, s'imposant un silence modeste pour ne pas se distinguer de ses compagnons, quand il pourrait tenir un des premiers rangs dans la défense.

Manein, âgé de 35 ans, ex-commandant de la garde nationale de Valence (Gers). — Il se fait remarquer par l'élégance de sa toilette et par la gravité de son maintien; il s'entretient avec Lamarque, et promène souvent sur l'auditoire un regard tranquille, comme s'il était lui-même le juge et non l'accusé.

Lamarque et Manein sont deux des propriétaires les plus imposés dans leur département.

Si l'on compare le banc des accusés à celui des jurés, et même à celui des juges, sous tous les rapports (de la tenue, de la mise, de la physionomie, de l'intelligence, de l'instruction et de la position sociale), le premier de ces bancs n'est pas celui qui paraîtra le moins remarquable et le moins intéressant.

Pièces de conviction.

Dans un complot qui devait insurger tout le Midi, vaincre toutes les garnisons, et marcher sur Paris pour y proclamer la république, on s'attend à voir, à l'audience, pour convaincre les accusés, des amas d'armes et de munitions, une caisse, des plans, et pour le moins quelques pièces de canon; on cherche de l'œil; mais on aperçoit: — 2 fusils saisis dans l'atelier de Gouhenant, l'un rouillé et sans batterie, qui lui servait à faire du fusin, l'autre avec sa baïonnette, qui lui servait pour ses tableaux; — 2 fusils de chasse, saisis chez Dubor; — 2 sabres de garde nationale...!!!

Mais on voit aussi, étendus sur le pavé (chose effroyable), le malheureux et coupable *Populaire*; beaucoup de ses numéros; le criminel *Voyage en Icarie*; l'abominable *Ligne droite*, qui prêche contre la violence; plus de 60 exemplaires de l'empoisonneur *Almanach Icarien*; un redoutable ballot contenant cent exemplaires du *Bonbardement de Barcelone*, écrit pour empê-

cher d'aimer les bastilles et les bombardemens; quelques exemplaires de presque toutes mes brochures communistes.

Cette vue seule tue l'accusation!

Il est vrai que le Procureur-général tient dans ses mains: — 2 lettres de Lyon; — une lettre d'Imbert; — une lettre de Dupouy; — une note attribuée à Laponneraie; — trois ordres du jour imprimés; — et quelques autres papiers: — Mais ces pièces, sorties d'ailleurs presque toutes du Parti anti-Communiste, démontreront, au contraire, qu'il ne peut pas y avoir eu un complot Communiste.

Jury. - Récusations.

L'audience ouverte, on procède à la composition du Jury, qui doit siéger pendant cette session extraordinaire. Le procureur-général ne manque pas d'épuiser son droit de récusation. A son exemple, les accusés exercent le même droit.

Arrêt d'accusation.

Le greffier commence par donner lecture de l'arrêt qui renvoie les accusés devant la Cour d'assises. Cet arrêt, basé sur un premier réquisitoire du procureur général, porte:

« Considérant que de l'information résultent les faits suivans: « Il existe à Toulouse, depuis assez long-temps, une Société secrète, dite Communiste, dont les principes, entre autres, sont la négation de toute croyance religieuse et du droit de propriété. Elle avait pour chef A. Gouhenant, peintre, établi à Toulouse depuis plusieurs années, zélateur actif des doctrines du Communisme, et propagandiste habile, qui, après avoir fait de Toulouse un centre important, étendit le cercle de cette organisation au point de mériter, au Comité et aux Sections qu'il dirigeait, la dénomination de Division méridionale. Des Sociétés semblables existent à Lyon et à Paris; et ces deux villes sont à leur tour deux grands centres auxquels aboutissent les diverses Subdivisions organisées dans les contrées voisines. A. Gouhenant correspondait mystérieusement avec les Agens directeurs de ces deux Divisions...... Par là se trouvaient réunies dans une même pensée et pour un même but des contrées assez étendues du Midi, du Centre et du Nord de la France. Cette organisation ainsi formée, les doctrines

Communistes pénétrèrent rapidement dans les masses. L'un des principaux moyens employés par A. Gouhenant, indépendamment de ses prédications, fut de répandre parmi la classe ouvrière le journal à bon marché le Populaire, et une foule de brochures Communistes du sieur Cabet, et de parcourir, presque sans interruption, les villes et les campagnes avec les agens choisis par lui dans la classe des artisans, et parfois avec les agens

principaux des Comités de Lyon et de Paris.

Mais là ne se bornèrent pas les manœuvres d'A. Gouhenant. Une fois son influence sur la classe ouvrière bien établie et ses agens bien pénétrés de leur mission, désertant alors les voies PACIFIQUES proclamées PARTOUT dans les écrits du sieur Cabet, et arborant le drapeau du Républicanisme, il formula des moyens violens d'attaque contre le gouvernement établi, comme devant conduire plus promptement à la Communauté, but final de l'association, et dirigea dans cet esprit ses intrigues et celles de ses auxiliaires. C'est ainsi qu'on a vu A. Gouhenant.... vers la fin de 1841, déclarer à une personne, qu'il voulait associer au COM-PLOT, que tout était prêt pour s'emparer du pouvoir à Toulouse, qu'on y était organisé en sections, qu'on y avait des armes et des munitions, que Lyon et Bordeaux n'attendaient que le signal de Toulouse pour se soulever, marcher ensemble sur Paris en entrainant avec soi les populations entières, et proclamer la République dans la capitale et le royaume. »

Ainsi, d'après l'arrêt, c'est le Communisme qui est accusé. Et cependant, l'arrêt reconnaît et proclame solennellement que, partout, dans mes écrits, je proclame la propagande pacifique, et que, pour qu'un communiste Icarien retourne à la violence, il faut qu'il déserte mes doctrines.

Quant aux autres faits allégués dans l'arrêt, on n'en verra pas la moindre preuve.

Acte d'accusation.

Le greffier donne ensuite lecture de l'acte d'accusation, dont voici le principal passage :

« Ce fut vers l'époque des troubles de Toulouse, en juillet 1841, que, pour mettre à profit les prétextes d'agitation que la malveillance avait réussi à faire naître et pour tirer parti de ceux qui se présenteraient à l'avenir, la Société des Communistes chercha à compléter, à Toulouse, son organisation. Les principes des Communistes sont, suivant l'écrit qu'ils intitulent leur Credo, l'absence

de toute croyance religieuse et la nécessité d'abolir la propriété en y substituant une communauté absolue. Tandis que les chefs de cette Société publient, pour en assurér mieux les progrès, qu'elle ne veut marcher à son but que par des voies pacifiques, les adeptes n'en préparent pas moins, en réalité, des moyens violens d'attaque contre l'ordre social actuel. Ils appliquent au surplus, c'est encore leur Credo qui le proclame, toutes les prétendues Réformes proposées par les divers Partis politiques, et déclarent les adopter comme moyen d'établir en définitive la Communauté, but

final, disent-ils, de la Démocratie.

« A. Gouhenant dirigeait depuis long-temps les affiliés Communistes à Toulouse et dans les villes voisines ... Il travaillait sans cesse à répandre les doctrines du Communisme, correspondant, d'une part, avec le sieur Cabet, rédacteur en chef du Populaire, de l'autre, avec divers individus établis sur différens points des départemens du Midi. Il recevait du premier et transmettait aux seconds et aux autres affiliés les livres, les brochures, les journaux propagateurs de ce dangereux système. C'est ainsi que se répandaient, dans le Midi, le Voyage en Icarie, — l'Almanach Icarien, — les Douze lettres d'un Communiste à un Réformiste, — le Credo Communiste, — la FEMME dans la Société actuelle et dans la Communauté, — Ma ligne droite, — Propagande Communiste, — et une foule d'autres productions du même genre. Beaucoup d'adeptes recevaient aussi, par la même voie, le Populaire. »

(L'acte d'accusation représente Gouhenant comme correspondant en outre avec Imbert, Laponneraie, et les agens inconnus jusqu'à présent d'un Comité révolutionnaire établi à Lyon, comme organisant une vaste association Communiste et un Comité central à Toulouse, et dans tout le Midi des sections de 12.)

« Pour attirer des membres dans l'Association , Gouhenant commençait par les abonner au *Populaire*. Quelquefois même (écoutez , quel crime!) il leur envoyait cette feuille AVANT MEME de s'assurer de leur désir de s'abonner. Puis (voyez encore quel crime!) il leur faisait lire les livres et brochures du sieur Cabet. Aussi ces écrits (voyez toujours le crime!) ont-ils été trouvés chez la plupart des hommes endoctrinés par Gouhenant.

» Un agent de Gouhenant entretenait sans cesse un nommé Fournel des doctrines communistes, lui donnait à lire les journaux et les écrits de cette secte, le gourmandait de ses refus, décidait le nommé Lartigue à s'abonner au Populaire, et demandait d'of-

fice, dans une minute de lettre par lui dictée et adressée au sieur Cabet, que des exemplaires de ce journal fussent envoyés dans divers lieux, notamment chez la Mère des Compagnons cordonniers à Toulouse, SANS DOUTE dans le but d'endoctriner aussi les ouvriers.....

Remarquons que ce sans doute est répèté vingt fois, avec peut

être, probablement, il paraît, etc., etc. Voilà les preuves!

» Une correspondance régulière était organisée entre le Comité central Toulousain et le Comité-Directeur établi à Paris.... »

Mais la preuve de ce Comité-Directeur, de cette correspondance ?... Aucune ! aucune !...

« L'association avait des armes, des munitions. Un témoin l'a appris de son parent, les correspondances saisies le proclament d'ailleurs assez; et cela reste vrai, quoique, grâce aux précautions prises par les affiliés, leur dépôt d'armes et de munitions n'ait pu jusqu'à présent être découvert. Du reste, quelques-uns des principaux conjurés avaient, dans leur propre domicile, des armes de guerre dont ils nont pu expliquer la possession d'une manière satisfaisante. Ainsi, deux fusils de munition, dont l'un avec sa baïonnette et l'autre en assez mauvais état, ainsi qu'une carabine, ont été saisis chez le peintre Gouhenant, et il s'est borné à alléguer que ces armes lui étaient nécessaires pour peindre ses tableaux. On a trouvé chez Dubor deux fusils de chasse à deux coups, deux pistolets d'arçon et un sabre de cavalerie qu'il a dit avoir appartenu à son grand père. »

L'acte d'accusation parle ensuite de listes reconnues n'être que des listes d'abonnés au Populaire, d'ordres du jour dont l'auteur est inconnu, d'un banquet-congrès du 15 janvier. Puis il passe en revue les divers accusés.

« Accompagné de Lapponneraie et de Dubor, Gouhenant parcourt (après le banquet) les départemens du Midi, dans le but SANS DOUTE d'arrêter les derniers préparatifs..... »

« Après avoir été abonné au *Populaire* par Gouhenant, *Du-bor* devient lui-même le *correspondant* du sieur *Cabet* à Agen, et répand dans la contrée les écrits et les principes Communistes. »

était le représentant.... Il revint par Bordeaux , où PROBABLE-MENT il s'était chargé d'exciter les esprits.... »

Voilà les preuves : probablement , sans doute!

Ainsi, c'est au Communisme qu'en veut l'acte d'accusation, et au Populaire, et à mes écrits, et à moi!

Et il défigure et dénature mes doctrines !

Et il m'attaque comme étant le Comité-Directeur à Paris?

Et cependant il reconnaît que je publie sans cesse que je repousse toutes autres voies que la voie PACIFIQUE!

Puis, pas une preuve, pas un argument solide, des suppositions, les plus monstrucuses invraisemblances. Je n'ai jamais vu d'accusation qui ressemblat autant au néant!

Ah! si je puis y répondre, que j'aurais de facilité et de plaisir à la reduire en poussière!

Allocation aux Avocats.

Conformément à l'art. 311 du Code d'instruction criminelle, le Président s'adresse aux défenseurs (qui se lèvent tous), et leur dit:

« Je vous préviens que vous ne pouvez rien dire contre votre conscience, et que vous devez vous exprimer avec décence et modération. »

Assis à côté de Gasc, en robe d'avocat, en tête du banc des défenseurs, devant Gouhenant, je me lève avec les autres; le Président, qui me regarde et me voit, s'adresse à moi comme aux autres, et reçoit ma promesse comme celle de mes confrères.

Tous me disent: « Vous êtes accepté comme défenseur. » J'en suis convaincu; Gouhenant ne peut en douter lui-même, et consent à répondre, tandis que, si le Président m'avait refusé, il protesterait à l'instant, lirait la protestation qu'il tient toute prête à la main, et n'ouvrirait pas la bouche. On ne pourrait pas dire alors qu'il y eût pour lui l'ombre d'une défense, et les débats se trouveraient frappés de mort dès leur naissance! Mais tout annonce que je suis accepté pour son défenseur; je l'engage à répondre, et il répond sans hésiter.

Interrogatoire des Accusés.

Pendant près d'une heure, Gouhenant répond à toutes les questions que lui adressent le Président et le Procureur-général, et s'explique sur la propagande, sur le projet de congrès et son triple but, sur le banquet, sur les ordres du jour. — Il répond avec calme, facilité, précision, sans hésiter; et ses réponses portent un caractère de franchise et de sincérité qui produit une grande sensation et dissipe bien des préventions. Moi, qui ne l'ai pas encore entendu, qui l'écoute et l'observe pour le juger définitivement, j'en suis content.

« Vous étiez en correspondance avec le Comité lyonnais? lui dit le Procureur-général? — Non, Monsieur, répond Gouhenant; je n'en connais pas et je n'ai jamais écrit.

« Cependant, voici une lettre de ce Comité, du 26 janvier, à votre adresse, dans laquelle on vous dit: « Votre lettre du 9. » Ce mot votre prouve évidemment que vous avez écrit le 9. — Je n'y conçois rien; c'est certainement une erreur, car je n'ai jamais écrit. »

Et le lendemain matin, on reconnaît que c'est le Procureurgénéral qui se trompait, qui lisait mal, qui lisait votre au lieu de notre, en sorte que la lettre indiquait une troisième lettre écrite le 9 à Gouhenant, et nullement une réponse faite par lui! Voilà comme on bâtit des accusations! voilà comme les accusés sont attaqués, interrogés, pressés!

Le Procureur-général lit ensuite contre Gouhenant, cette lettre de Lyon du 26 janvier, dans laquelle on dit :

« Les théories nous paralysent; nous comptons trois partis... L'un d'eux, Jeune Europe, est composé de modérés, de propagandistes, par dessus tout de Cabetistes... Il y a six mois, nous pouvions prendre l'initiative; mais aujourd'hui, nous ne pouvons plus que suivre....»

A ces mots, je me lève pour faire remarquer au Procureurgénéral et aux Jurés que cette lettre décide tout, qu'elle renverse de fond en comble l'accusation en démontrant que le Cabetisme ou le Communisme Icarien arrête le complot et l'insurrection au lieu de les provoquer.

Mais le Président m'interrompt et me dit : « Qui êtes-vous pour prendre la parole ! je ne vous reconnais pas plus de droit qu'à tout autre individu dans l'auditoire...!

On conçoit l'émotion sur le banc des défenseurs, sur celui des accusés, dans tout l'auditoire ! c'est une bombe qui vient d'éclater !

Curieux incident sur NE. Cabet.

Tout était prévu, d'après les faits antérieurs. — Gouhenant a sa [protestation prête, et Me Gasc s'est chargé de préparer des conclusions dans l'intérêt de Gouhenant, dans l'intérêt personnel de l'avocat refusé, et dans l'intérêt de tous les barreaux. Il lit ces conclusions, les développe, et soutient qu'un accusé à Toulouse a le droit de choisir pour défenseur un avocat de Paris, et qu'un avocat de Paris a personnellement le droit de venir défendre à Toulouse l'accusé qui l'a choisi.

Venant ensuite aux faits particuliers de la cause, il démontre que l'acte d'accusation se basant principalement à établir le crime de complot, et le délit d'association sur la doctrine communiste, et surtout sur les tendances du communisme, il est indispensable que M° Cabet, qui s'occupe spécialement de ces doctrines, puisse, dans l'intérêt de la défense, détruire, par ses explications, tout ce qu'on a répandu de défavorable à cet égard dans le public.

Cette improvisation chaleureuse et ferme arrache à l'auditoire d'unanimes applaudissemens.

Quoique ces applaudissemens soient visiblement involontaires, et innocens, le Procureur-général demande que la salle soit évacuée : mais sur l'avis de la cour, le Président se borne à menacer d'expulsion en cas de récidive.

Le Procurcur-général répond alors à M. Gasc, et soutient que,

d'après l'art. 293 du code d'instruction criminelle, le Président a le droit et le devoir de refuser M. Cabet, avocat de Paris.

Je demande à répondre au Procureur-général, tant en mon nom personnel qu'au nom de tous les avocats; et si l'on m'accorde la parole, (comme on ne peut s'en dispenser sans violer le droit des Barreaux) j'ajouterai des argumens nouveaux; j'expliquerai l'ordonnance du 27 août 1830, le projet de loi présenté par le Barreau de Paris en 1833, l'ordonnance de 1835 sur le droit des avocats devant la cour des Pairs: et je démontrerai jusqu'au dernier degré d'évidence que le Président et le Procureur-général commettent la plus grave et la plus manifeste des erreurs. — Mais le Président refuse absolument de me laisser parler.

Je veux prendre des conclusions personnelles et écrites. — Mais le Président se lève.

J'insiste encore pour obtenir la parole. — Mais le Président entraîne la Cour dans la chambre du conseil, au milieu d'une tumultueuse agitation générale, et le fait triomphe ici du droit

Bientôt, la Cour rentre, et le Président lit un arrêt qui approuve sa conduite en décidant que l'ordonnance de 1830, loin de déroger à l'art. 295, le confirme de plus fort, ce qui est la plus monstrueuse des erreurs, comme elle en aurait été convaincue si l'on avait voulu m'entendre.

Le Président, qui n'a pas encore expliqué les motifs de son refus, prend alors la parole pour donner cette explication; et c'est avec étonnement que je l'entends donner un nouveau motif sur lequel n'ont pu s'expliquer ni M° Gasc, ni le Procureur-général, ni la Cour dans son arrêt.

« J'ai refusé M. Cabet, dit-il, parce que, dans une lettre publiée par les journaux, il a annoucé qu'il déserterait la défense, s'il trouvait dans les débats la preuve d'un complot ou d'une société secrète conspiratrice. Je lui ai fait connaître ce motif, lorsqu'il m'a fait l'honneur de venir me voir hier. Il pourra me rectifier si ce que je dis maintenant n'est pas parfaitement exact.»

Ces dernières paroles, échappées sans doute au Président,

étant une sorte d'invitation indirecte, je m'empresse de saisir l'occasion et me lève aussitôt.

« Puisque M. le Président veut bien faire un appel à mes » souvenirs sur ce qui s'est passé entre nous, je me hâte de » réclamer contre l'inexactitude de son récit. Je n'ai jamais dit, m ni dans ma lettre du 4 juillet (vovez page 11), ni ailleurs, que » je déserterais la défense ; je n'ai jamais déserté et ne déserterai ja-» mais ni mon poste ni ma mission; et vous sentirez tous, Mes-» sieurs, que je ne puis souffrir qu'une pareille expression me » soit attribuée dans des débats authentiques et solenn els. J'ai dit » seulement que, si j'apercevais la preuve d'une société conspi-» ratrice, je ne pourrais pas défendre; mais Gouhenant a volon-» tairement accepté cette condition; M. le président nous l'im-» posait tout à l'heure à tous, en nous prévenant que nous ne » pouvions rien dire contre notre conscience. Du reste, quoi que) j'aie pu dire auparavant, aujourd'hui que je connais l'acte d'ac-» cusation et la procédure, j'accepte et je demande la défense » sans condition, parce que je suis profondément convaincu de » l'innocence de Gouhenant, et je la démontrerais jusqu'au der-» nier degré d'évidence si j'avais la parole pour le défendre. » Mais un arrêt me la refuse, et je dois respecter cette décision » de la Justice. Cependant, puisque M. le Président parle ici de » devoir et de conscience, chacun sentira que moi aussi j'ai un » devoir à remplir dans l'intérêt de tous les barreaux de France, » comme dans celui de ma dignité personnelle; et ce devoir, c'est » de protester solennellement contre la décision qui porte atteinte » à nos droits. Je proteste donc, et j'adresserai ma protestation à » tous les Barreaux du pays. »

« Je prends sur ma tête , dit le Président , la responsabilité de mon refus. Du reste , j'invité M. Cabet à rester au banc de la défense ; et si je juge nécessaire de lui demander des renseignemens , il peut être assuré que je lui donnerai la parole. »

» Je ne puis, dis-je au Président, accepter comme une faveur, » d'ailleurs incertaine, ce que je devais obtenir comme un droit:

» ce serait sacrifier moi-même la dignité de la robe que j'ai l'hon-» neur de porter. Je vais, au contraire, la déposer à l'instant. »

GOUHENANT se lève alors, et dit avec fermeté:

» Puisqu'on me refuse le défenseur de mon choix, je proteste » contre cette violation de mon droit. M. Cabet seul peut me dé-» fendre complètement. Ma défense n'étant plus ni complète ni » libre, je ne veux plus être défendu; je ne veux plus même ré-» pondre à aucune question; et je n'assisterai plus aux débats » que comme contraint et forcé. »

Quatre fois même, Gouhenant veut lire la protestation écrite qu'il tient à la main; mais quatre fois le Président l'interrompt, couvre sa voix, et l'empêche de faire cette lecture.

Ce Président s'efforce de persuader à Gouhenant qu'il est plus sage que lui, et qu'il connaît mieux que lui son véritable intérêt. Puis, il l'exhorte et le presse pour continuer son interrogatoire; le Procureur-général se joint à lui: mais Gouhenant résiste énergiquement à toutes leurs exhortations; et le Président, lui laissant la nuit pour réfléchir, suspend jusqu'au lendemain matin son interrogatoire.

Il est impossible de décrire l'effet produit sur le public par cet incident inouï : la réprobation est unanime ; et, de ce moment, l'accusation est frappée à mort. De ce moment aussi, les préventions contre le Communisme, contre Gouhenant et contre moimmème, s'évanouissent presque entièrement.

« Eh bien! dit le Président à Gouhenant, le lendemain, à l'ouverture de l'audience; vous avez réfléchi, et vous êtes sans doute disposé à répondre à mes questions? »

« Si vous m'accordiez mon défenseur, répond Gouhenant, je » répondrais à tout, je m'expliquerais sur tout, et je ne laisse- » rais aucun doute sur l'erreur de l'accusation : mais je ne suis » pas un enfant; je ne change pas de résolution en vingt-quatre » heures; et puisqu'on me refuse M. Cabet, je ne veux plus rien » répondre. »

Gouhenant s'efforce même de nouveau de lire sa protestation

écrite: mais, de nouveau, le Président l'interrompt, couvre sa voix, et l'empêche d'en faire la lecture.

Et voici quelque chose d'incroyable: M. Joly, avocat comme moi à Paris, arrivant comme moi de Paris, se présente alors comme défenseur de Terradas, et le Président l'accepte, sans lui opposer l'art. 295, qu'il m'oppose à moi-même! Qu'on juge de la stupéfaction publique! Et le Président parlera sans cesse de son impartialité!

Qu'y a-t-il donc d'étonnant, si tout le monde murmure que le Ministère aussi, partageant l'opinion du Président, n'a pas voulu que je pusse défendre publiquement nos doctrines?

Le surlendemain, Gouhenant refuse de se rendre volontairement à l'audience, et ne marche que quand l'officier de gendarmerie lui déclare qu'il va demander un arrêt pour le contraindre.

Je fais alors imprimer et publier la protestation de Gouhenant. Jy joints, le lendemain, ma protestation personnelle (lisez actuellement ces deux pièces qui sont à la fin), et je publie un mémoire pour les Barreaux de France, avec les conclusions de Me Gasc et l'arrêt sur l'incident.

Le Président parlera toujours comme si Gouhenant avait un défenseur et était défendu: mais Me Gase ne défendra plus que Dubor; et le fait est que Gouhenant n'a plus de défenseur ni de véritable défense.

Continuation des interrogatoires.

Je passerai rapidement sur ces interrogatoires, pour ne citer que quelques-uns des faits les plus remarquables.

A DUBOR. — On vous accuse, lui dit le Président, d'avoir écrit sur les murs de la prison de l'Isle-en-Jourdain (dans laquelle il fut déposé, lors de son arrestation, pendant son transfert de Condom à Toulouse) des vers qui se terminent ainsi: α Louis-Philippe, tu mourras ! » — S'ils existent, répond Dubor, je n'en suis pas l'auteur,

- Que faisiez-vous donc dans cette prison? — Je m'y ennuyais

(hilarité générale).

- N'avez-vous pas écrit autre chose? J'ai fait, sur le mur, une tête représentant le Père éternel, avec une grande barbe, et j'ai écrit au bas : « Si l'ami Manein (poursuivi dans les environs de Condom) passe ici, je l'engage à ne pas s'ennuyer : courage et bonne nuit!
- N'avez-vous pas vu des vers écrits sur cette muraille?— Non, Monsieur.

— C'est bien étonnant! — Il y a bien d'autres choses ici qui

sont étonnantes... ! (Hilarité.)

- On a trouvé chez vous une chanson séditieuse : Le Roi et le Voleur? - Oui, M. le Président; mais c'est une chanson extraite d'un recueil imprimé et public, contenant les chansons de M. Altaroche.

A RESPLANDY. - Avez-vous assisté au banquet du 15 janvier ? — Oui; dans la matinée de ce jour, Gouhenant vint m'inviter à un banquet maconnique: comme je suis maçon, j'ai accepté. Il n'a pas été dit un mot de politique.

A TERRADAS: - N'avez-vous pas fait un voyage clandestin, de Perpignan à Toulouse, en décembre ? — Oui.

- Comment avez-vous fait ce voyage? - C'est bien simple, en

m'exposant à être arrêté.

 Comment avez-vous pu vous soustraire à la surveillance de l'autorité? — C'est bien simple encore, en évitant les gendarmes.

— Pourquoi êtes-vous venu à Toulouse?

- Pour tâcher de réaliser un emprunt pour nourrir mes compatriotes réfugiés, et pour rentrer dans notre patrie.
- A Toulouse, qui avez-vous vu?—MM. Paya et Gouhenant. Gouhenant vous-t-il proposé de faire partie d'une association ? - Non.
- Qui vous a remis l'ordre du jour trouvé sur vous? C'est un espagnol, à Perpignan.

— Pourquoi avez-vous assisté au banquet? — Dans l'espérance

d'y faire des connaissances pour réaliser mon emprunt.

— Que s'y est-il passé? — Des cérémonies que je ne comprenais pas: on a frappé des coups sur la table; on appelait le président vénérable; il avait une longue écharpe brodée sur l'épaule; on faisait des signes maconniques.

A Dufaur. - Depuis quand connaissez-yous Gouhenant? -

Depuis plus de deux ans, à l'occasion de quelques tableaux d'église. — Il me remit ensuite, pour la faire signer, une pétition pour la réforme électorale.

— N'est-ce pas lui qui vous a abonné au Populaire? — Oui.

A PERPIGNAN. - Qui vous a remis l'ordre du jour trouvé chez

vous? - Un inconnu, qui en remettait à d'autres.

— Avez-vous dicté mot-à-mot, au témoin Fournel, le brouillon de lettre trouvé chez vous? — Je lui ai donné quelques idées, et il a rédigé.

- Avez-vous voulu abonner des ouvriers au Populaire? -

Oui, monsieur.

N'a-t-on pas trouvé chez vous des brochures Communistes?
 Oui, monsieur.

A BALGUERIE. — Vous êtes venu à Carcassonne en janvier dernier? — Oui, monsieur.

Etes-vous venu au banquet, à Toulouse?
 Non, monsieur.
 N'avez-vous pas proposé au témoin Piquemal d'entrer dans

une association? - Non, monsieur.

A CUCSAC. — Ne connaissez-vous pas Balguerie? — Non, monsieur.

- Ne vous a-t-il pas parlé d'association? - Non, monsieur.

A ROLLAND. — Connaissiez-vous Gouhenant? — Imparfaitement.

— Que signifie une lettre dans laquelle on dit: « Envoyez Rolland ou Sagansan à Bordeaux, pour y organiser le compagnonage? » — Je n'en sais rien.

A SAGANSAN. — On a trouvé chez vous des brochures communistes, et vous étiez abonné au Populaire? — Je ne sais d'où ces brochures me venaient.

A LAMARQUE. — Que signifiaient les lettres écrites par vous à Manein et saisies chez lui ? — Ces lettres sont celles d'un avocat à son client. Les expressions qui paraissent mystérieuses s'appliquaient à un journal d'opposition dont nous préparions secrètement la création à Condom.

A Manein. — Que signifie une lettre de M. Laroche avocat à Agen, trouvée chez vous, sur laquelle sont inscrits une quinzaine de noms? — Ce sont des personnes auxquelles on recommandait un proscrit pour lui donner des secours.

Dépositions des Témoins.

Je passerai rapidement encore sur ces dépositions, pour ne consigner ici que les plus importantes.

Boissonneau, commissaire central de police. — J'arrivai à Toulouse en novembre 1842. Un mois après, j'appris qu'il existait, depuis long-temps, à Toulouse, un Complot Communiste, ayant pour but le renversement du gouvernement. Les affiliés, dont Gouhenant était le chef, se réunissaient habituellement au café Cator, au café Angelé, au café Bascle, au petit Busca. J'avais aussi été instruit qu'une correspondance très suivie entre les chefs des Comités des diverses villes du royaume existait, et qu'elle avait pour but la propagation des idées communistes.

Hé bien, n'est-il pas de toute évidence que le Commissaire central de police est un *ignorant* qui ne sait pas ce que c'est qu'un *Complot*, un *Comité*, des chefs, et qui applique à tort et à travers ces expressions, qui brûlent, empoisonnent ou assassinent ? Et voilà l'origine, la source, la cause, de tant de tribulations, d'angoisses, de ruines, pour tant d'innocens et tant de familles! O justice humaine!

Le 16 janvier, j'appris le banquet du 15. Je me rendis, avec le commissaire de police dans le bureau des messageries d'Auch. Là je vis Gouhenant en compagnie de Laponneraie et de Dubor, qui partirent ensemble par la diligence.

Ils ne se cachaient donc pas ! Est-ce là la conduite de conspirateurs qui, la veille, auraient concerté et arrêté la résolution de faire immédiatement la plus gigantesque insurrection, et qui partiraient pour passer la dernière revue de l'armée insurrectionnelle? Non, il n'y a jamais eu d'accusation si ridicule!

Ce Commissaire central a remis au Procureur-général un ordre du jour imprimé, infiniment plus violent et compromettant que ce-lui saisi sur Terradas et chez Perpignan. Interrogé par les défenseurs sur la personne qui lui a remis cet ordre du jour, il répond d'abord qu'il l'a reçu de Bordeaux, par la poste, d'un inconnu, et qu'il en a payé le port; puis, il prétend qu'il l'a reçu de Toulouse; sur quoi tous les défenseurs se récrient.

Si c'était un accusé ou un témoin à décharge qui tombât dans une pareille contradiction, que de reproches ne lui adresseraiton pas! — Mais ce même Commissaire de police déclarant qu'il savait que Rolland voyageait souvent pour propager le Communisme, c'est en vain que les défenseurs prennent des conclusions formelles pour que la cour lui ordonne de nommer la personne qui lui a fourni ces renseignemens, un arrêt leur répond que la police serait impossible si elle était obligée de révéler les secrets qu'on lui confie.

AUMONT, commissaire de police. — Depuis les troubles de juillet 1841, je fis surveiller Gouhenant et toutes ses démarches. Je fus bientôt convaincu qu'il était l'organisateur d'une SOCIÉTÉ communiste fondée dans le but de renverser le gouvernement.

— Mais, lui demande un défenseur, d'où vous vient cette conviction? — Parce qu'ils professaient des opinions communistes, parce qu'ils répandaient des brochures communistes, que j'ai toutes lues, et parce que d'ailleurs c'est le but de toutes les sociétés secrètes.

Voilà un lecteur bien intelligent, un fameux raisonneur! C'est lui qui invente, qui imagine, une SOCIÉTÉ communiste, qui appelle complot l'action si innocente de professer des opinions et de répandre des brochures! Et voilà la cause de cette horrible accusation!

CAPOUL restaurateur. Le 14 janvier, Gouhenant vint me commander un diner pour une quarantaine de personnes. Il me dit que c'était un banquet maçonnique. Le 15, il vint faire disposer la table dans un ordre maconnique.

JUSTINE SIMORRE, servante chez Capoul. — Il y avait des rubans sur la table. (Sa déposition confirme d'ailleurs celle de Capoul.)

Henry Dufaur, de Lombez, avoué. — En 1840, nous avions organisé, à Lombez, un comité pour la réforme électorale. — En 1841, mon cousin, (un des accusés) m'apporta une lettre, signée Adolphe, très violente et très révolutionnaire, qui fut brûlée par mon cousin. Je soupçonnais que cet Adolphe était un agent provocateur. Je communiquai l'affaire au Comité: nous écrivimes à M. Paya pour lui demander des renseignemens. Il nous ré-

pondit qu'il ne connaissait pas d'Adolphe. Dix ou douze jours après, mon cousin m'ayant écrit pour m'inviter à me rendre à Toulouse, je m'y rendis, et j'allai avec lui chez Gouhenant. Gouhenant me parla d'un mouvement insurrectionnel. Je le pris pour un fou ou pour un agent. — Deux ans après, je fus fort étonné de recevoir une lettre qui m'invitait à un banquet pour le 15 janvier, en m'annonçant qu'il y aurait des délégués de Lyon et de Paris. J'ai encore brûlé cette lettre.

Ainsi, voilà un Comité pour la réforme, et personne n'ose prétendre que ce Comité constitue, soit une société secrète, soit un complot. Pourquoi donc s'acharne-t-on tant, à voir une société secrète et même un complot entre les communistes, par cela seul qu'ils professent les mêmes opinions, lisent et propagent les mêmes écrits? Que d'invraisemblance d'ailleurs dans cette déposition! Pourquoi les lettres alléguées sont-elles toujours brûlées? Pourquoi venir parler de faits passés en 1840, en 1841? Qu'est-ce que tout cela prouve pour le prétendu complot? Ce témoin ne paraît-il pas amené par quelque haine ou par quelqu'intérêt? Et, s'il était bien vrai qu'il fût connu pour un des plus fougueux révolutionnaires, et que, postulant depuis janvier dernier une faveur du gouvernement (une charge d'avoué), il cût intérêt à se faire pardonner et à plaire en rendant quelque grand service!!!....

PAYA, rédacteur en chef de l'Emancipation. — En 1841, je reçus une lettre du Comité de Lombez. Il ne s'agissait ni de Gouhenant ni d'Adolphe, mais d'un négociant demeurant rue de la Pomme. Du reste, il n'était question que d'un seul individu (tandis que M. Dufaur parle de deux individus.)

PIQUEMAL -- Balguerie me conduisit chez Cucsac On parla de Communisme et d'association : mais ce n'était qu'un projet.

Mais Balguerie et Cucsac nient tous deux qu'il ait été question d'association, même projetée.

MASSIAS, expert en écriture. — Nous avons examiné les chiffres 81 et 61 écrits à la main sur les ordres du jour trouvés sur Terradas et chez Perpignan. Mes deux collégues et moi, nous n'avons pas la conviction que le chiffre 6 soit de la main de Gouhenant; mais nous sommes convaincus que le chiffre 1 qui suit ce chiffre 6 est de la main de Gouhenant. Nous sommes également certains que les deux chiffres 8 et 1 formant le nombre 81, écrits sur le second ordre du jour, sont également de la main de Gouhenant. — Je suis convaincu que les deux ordres du jour ont été composés avec les mêmes caractères; mais mes collégues avaient du doute sur ce point. — Je suis encore convaincu que ces ordres du jour ont été imprimés avec une presse, et non pas a yec un rouleau.

GARDELLE et BOUSQUET, deux autres experts, confirment la déposition du premier.

Quel étrange spectacle! quel effroi ne doit pas inspirer la justice humaine! Voilà deux ordres du jour trouvés sur l'espagnol Terradas et chez Perpignan. On ne sait qui les a rédigés, ni par qui, ni où, ni comment ils ont été composés et imprimés; on ignore s'ils viennent de Paris, ou de Bordeaux, ou de Lyon, de toute autre ville, ni à qui, ni quand, ni comment, ils ont été adressés : et c'est Gouhenant, Gouhenant seul, entre cent mille, qu'on choisit pour en être le rédacteur, le compositeur, le distributeur...!!! C'est lui , le fait n'est pas douteux! Et c'est là l'un des premiers élémens, l'une des principales bases du complot et de l'accusation! Et des experts affirment, dans leur téméraire infaillibilité, qu'ils sont assurés, certains que le chiffre 1, oui, le chiffre 1, est de la main de Gouhenant; qu'il est impossible qu'il soit d'une autre main ; qu'ils en sont aussi sûrs que s'ils l'avaient vu écrivant....! Et un Procureur-général admet une pareille preuve quand il s'agit d'un complet! Et de ce fait que Gouhenant aurait écrit les chiffres 61 et 81 (en l'admettant pour un moment), ce Procureur-général conclut qu'il est nécessairement, indubitablement le rédacteur, l'imprimeur et le distributeur de ces ordres du jour! Ah! qu'il avait raison ce magistrat qui disait : « Si l'on m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je commencerais par prendre la fuite!

LAFOY, tailleur de Pierre. — Gouhenant me commanda une pierre pour la tombe de Chavardès, et me la paya. Le Président: — Gouhenant ne vous a-t-il pas envoyé le Popu-

laire, sans que vous l'ayez demandé? — Je ne sais si c'est lui qui me l'avait envoyé.

— Vous continuâtes cependant à recevoir ce journal ? — Oui, monsieur le Président; et j'y suis abonné, parce que ses doctrines

me conviennent.

— Le Procureur-général : — Puisque vous reçûtes de Gouhenant les brochures Communistes, vous étiez donc en rapport intime avec lui ? — A l'occasion de la pierre tumulaire pour Chavardès, j'obtins de sa complaisance les diverses brochures Communistes, dont la lecture me plaisait beaucoup, parce que ces doctrines ne prêchaient que l'ordre et le travail.

Bien! voilà un témoin qui paraît convaincu et ferme: mais n'est-il pas bien étrange qu'on fasse un crime à mon correspondant de répandre mon journal et mes écrits, et qu'on suspecte un témoin parce qu'il était en rapport avec Gouhenant?

Léon Soulié, artiste-peintre. — Le Président : — Avez-vous vu souvent Rolland chez Gouhenant ? — Rarement. Comme j'ai mon atelier au Cirque, je l'engageai un jour à venir voir mes tableaux.

 Connaissez-vous Cucsac? — Il a pris chez moi des leçons de peinture.

— Vous a-t-il parlé de politique ? — Jamais : nous n'ayons eu que des rapports artistiques.

Ferradou, curé de la Daurade. — La première fois que M. Gouhenant me fit l'honneur de venir chez moi je dis l'honneur, car tout s'est passé entre lui et moi dans les termes de la plus parfaite convenance, et je n'ai eu qu'à me féliciter de mes rapports avec lui, il vint me demander la permission de faire dire une messe pour le repos de l'ame de Chavardès (tué dans les troubles de Toulouse). M. Gouhenant me parla de ces tristes événemens en homme parfaitement sensé. Je fus pénétré de ses bons sentimens. Son langage religieux me toucha Mais l'autorité supérieure s'opposa à la cérémonie. M. Gouhenant fut toujours envers moi d'une réserve et d'une politesse exquises. Sortant quelques instans après, je me trouvai au milieu d'une foule d'ouvriers sans armes ni bâtons : mais ils se dispersèrent bientôt sur les exhortations de M. Gouhenant; et je n'eus pas à regretter de m'être trouvé au milieu de ce rassemblement.

Cette déposition produit sur la Cour et sur l'auditoire la plus profonde impression. Le Président lui-même en est ému. Gouhenant, dit-il, cette touchante déposition ne produira-telle pas sur vous une sorte de miracle en déliant votre langue? »

« C'est maintenant, répond Gouhenant, que je sens tout ce qu'a d'amer la position qu'on m'a faite : mais je suis heureux de pouvoir, sans faillir à ce que je considère comme un devoir, remercier M. le curé de ce que sa déposition a de bienveillant pour moi. »

MARÉCHAL-DES-LOGIS de gendarmerie : — Dans la prison de l'Isle-en-Jourdain, quelques jours après le départ de Dubor, j'ai lu, sur le mur, ces vers écrits au crayon :

Et nous, nous le jurons en face de la France,
Nous, républicains purs, si malgré sa souffrance
Le Peuple trop long-temps marchandait ton trépas,
Nous serons tes bourreaux! Nous avons de la poudre
Et du plomb de Juillet assez pour nous absoudre;
Louis-Philippe, tu mourras!

On entend quatre autres témoins; mais on ne peut savoir si c'est Dubor qui a tracé ces vers.

FOURNEL, architecte: — Perpignan m'a dicté une lettre à M. Cabet: je l'ai écrite sous sa dictée.

Cette lettre exprime, entermes emphatiques, des sentimens de sympathie et de respect. Le Procureur-général en donne lecture, dans l'intention de rendre ridicule l'accusé Perpignan, comme si cela pouvait prouver quelque chose contre le Communisme, contre les Communistes en général, et pour le complot!

Deux témoins viennent, sur l'appel du procureur-général, pour dire que Dufaur de Saint-Frajou leur a proposé de s'abonner au Papulaire, comme si c'était là un crimé!

CHAPERT fils. — Balguerie n'a pas pu se trouver au banquet du 15; car, ce jour la, il était malade à Carcassonne et logeait chez mon père.

Le procureur-général. — N'avez-vous pas été condamné? — Oui, monsieur, pour avoir dit au maire, qui me refusait un certificat, que son refus était absurde.

BERNARD (Hugues), étudiant à Carcassonne. — Il dépose de l'alibi de Balguerie.

Le procureur-général. — On a trouvé chez vous des brochures

qui attaquent la propriété, la famille, le mariage! — Non, monsicur! ces ouvrages sont loin d'attaquer le mariage et la famille.

— Vous le nieriez en vain; car les ouvrages trouvés chez vous sont trop connus pour que vous puissiez prétendre qu'ils ne sont pas subversifs de tous principes. — Je sais lire et apprécier ce que je lis; il y a 15 ans bientôt que j'étudie, et j'ai même fait un cours de logique.

Et la vérité est que ces ouvrages demandent formellement le mariage et la famille et que le procureur-général commet une erreur matérielle. Mais, mon Dieu, que de misères dans cette accusation!

Plusieurs témoins font les dépositions les plus favorables à Balguerie, à Lamarque, et à Manein. Toutes les autres n'ont presque pas d'importance.

Nous ajoutons cependant, comme témoignage extrêmement favorable, une lettre d'Imbert.

Lettre de M. Imbert

(Ecrite de Bruxelles le 17 août 1843, et publiée par L'ÉMANCIPATION.)

» Absent depuis long-temps de Bruxelles, ce n'est qu'aujourd'hui que je lis dans votre courageux journal, du 8 de ce mois, les charges que le parquet de Toulouse fait peser sur moi, dans un prétendu complot Communiste.

» Ne voulant pas entrer ici dans une discussion de principes qui m'entraînerait trop loin, je me bornerai à vous dire ce que savent déja tous ceux qui me connaissent, que M. Cabet ne m'a

jamais compté au nombre de ses disciples.

» Une de mes lettres adressée à M. Gouhenant a été saisie : mais que renfermait donc cette lettre pour mettre en émoi tout le parquet de Toulouse? Est-ce parce que je faisais des reproches à M. Gouhenant d'avoir gardé le silence sur des lettres toutes confidentielles et des brochures imprimées à Paris, sous les yeux du gouvernement? Est-ce parce que, dans cette lettre, je lui demandais de répondre s'il voulait marcher avec nous ou bien avec M. Lap...? Le silence que M. Gouhenant a gardé, prouve qu'il a préféré le Communisme de MM. Cabet et Lap... aux principes politiques et sociaux que j'ai été chargé de lui faire connaître; mais, je le répète, il n'était nullement question d'association ni de complot entre nous; il ne s'agissait que de répandre parmi le peuple des brochures pour son instruction morale et politique.

» Quant à ma lettre à M. Gouhenant, sa date seule suffit pour prouver que j'étais complètement étranger à tout ce qui devait se passer à Toulouse, d'après l'acte d'accusation, attendu qu'elle est postérieure au 15 janvier, jour fixé pour l'exécution du prétendu

complot.

» Je regrette vivement que les affaires de la maison que je représente me retiennent dans ce pays et ne me permettent pas d'aller m'asseoir à côté de mes amis politiques, sur les bancs de votre cour d'assises; j'aurais été fier de partager leur captivité, certain d'avance que le jury si éclairé de la Haute-Garonne fera justice de la monstrueuse accusation dirigée contre nous. »

Cette lettre, qui ne fait que confirmer les lettres de Lyon et celles de Dupouy, ne démontre-t-elle pas que l'auteur des lettres Lyonnaises, Ch. Dupouy et Imbert, ne pouvaient nullement s'entendre avec les Communistes Icariens, c'est-à-dire, ni avec Gouhenant, ni avec Laponneraie, ni avec moi?

Réquisitoire du Procureur-général.

Rapporterai-je en détail le réquisitoire, de près de sept heures, prononcé par le Procureur-général Nicias-Gaillard? A quoi bon, quand nous n'y voyons qu'un inconcevable amas d'erreurs, de faux raisonnemens et de contradictions, qui affligent autant qu'ils étonnent? Je n'en rapporterai donc que la substance, en courant.

Le Procureur-général abandonne réellement l'accusation de détention illicite d'armes de guerre: mais il persiste dans l'accusation, 1° de complot, 2° de proposition non agréée de complot, 5° de société secrète conspiratrice. Chacun pensait qu'il se réduirait à en accuser deux ou trois: mais son système est si vicieux qu'il est presque forcé de soutenir l'accusation pour tous, afin de n'être pas réduit à reconnaître qu'il s'est constam-

ment trompé sur tous.

Cependant, il soutient que Gouhenant est le chef et l'organisateur du complot; il personnifie ce complot en l'appelant le complot Gouhenant; et c'est contre celui-ci qu'il dirige toutes ses foudres. Il épluche sa vie depuis 1850; il le suit jusqu'aux troubles de Toulouse pour le recensement, en juillet 1841, puis au 1^{er} anniversaire de ces troubles, en juillet 1842 pour la messe de Chavardès, puis jusqu'au banquet du 15 janvier 1845. Il l'accuse comme Communiste; il accuse le Communisme ou la doctrine Communiste; il soutient qu'il conspirait pour

établir la Communauté par la violence et l'insurrection. — Mais je me suppose discutant avec lui ; et tout en rapportant ses attaques, je lui réponds :

Vous reprochez à Gouhenant d'avoir accepté, puis cersuré, blâmé, attaqué le système de 1830! vous parlez de variations politiques, en progressant! vous lui reprochez une malheureuse spéculation pour construire à ses frais un observatoire à Lyon! vous lui reprochez sa pauvreté, et vous appellez sa vie vagabonde parce qu'il a beaucoup voyagé et qu'il est venu se fixer à Toulouse! — Mais où est le mal dans tout cela? qui serait à l'abri de vos indiscrètes censures? Qu'est-ce que tout cela fait pour prouver l'association et le complot?

Vous parlez des troubles de 1844! — Mais, le mouvement n'était-il pas civil, municipal, unanime, presque universel et national? Est-ce que c'était du Communisme? Quand même Gouhenant aurait alors, comme tant d'autres, été pour le mouvement, est-ce que les doctrines Icariennes, qu'il ne connaissait pas alors, n'ont pas pu le faire rentrer dans la voie pacifique, comme il me le disait dans une de ses lettres, et comme ces doctrines en ont ramené tant d'autres?

Vous parlez de l'anniversaire de Chavardès, de l'initiative prise alors par Gouhenant, de son influence sur la masse ouvrière!
— Quoi! vous lui en faites un crime, un reproche! La touchante déposition du curé de la Daurade ne vous a pas désarmé! Ah! monsieur le Procureur-général..!

Vous accusez Gouhenant d'être Communiste, d'avoir des opinions Communistes, d'aimer les doctrines communistes Icariennes...! — Mais vraiment, est-ce sérieux? N'est-ce pas une plaisanterie? vous accuserez donc tous les Communistes, moi surtout, puis toutes les autres opinions!

Vous l'accusez d'être abonné et actionnaire du Populaire! d'être mon Correspondant...! — Mais pourquoi donc ne poursuivez-vous pas tous mes abonnés, tous mes actionnaires, tous mes correspondans, moi surtout, et les abounés, actionnaires, correspondans des autres journaux? mais n'est-ce pas absurde?

Vous l'accusez de faire des abonnés au Populaire, d'enga-

ger à acheter ou à lire mes écrits Communistes, et surtout d'envoyer le journal et les écrits à des personnes qui ne les ont pas demandés! — Mais est-ce que ce n'est pas ce que font tous les journalistes, tous les écrivains, tous leurs mandataires et correspondans? Mais c'est absurde, incroyable!!

Sentant bien vous-même que les qualités de Communiste, d'abonné, d'acheteur, de possesseur, de vendeur, de lecteur, de propagandiste, d'actionnaire, de correspondant, ne sont nullement un délit, vous l'accusez de complot et d'association illicite! — Mais, c'est à vous à prouver, n'est-ce pas? Prouvez donc, démontrez! Et où est votre démonstration, où sont vos preuves, vos pièces, vos témoins? Aucun, rien!

Vous placez le complot dans le banquet du 15 janvier ! --Mais, c'est un rêve, une folie, une absurdité! Toute la conduite de Gouhenant avant, pendant, après, démontre le contraire!

Vous invoquez deux lettres de Lyon, deux lettres d'Imbert, une lettre de Charles Dupouy,..! — Mais c'est incroyable! car ces lettres prouvent précisément, au contraire, que certains Réformistes ou Républicains reprochaient aux Icariens et à Gouhenant de ne pas vouloir conspirer!

Vous invoquez deux ordres du jour révolutionnaires! — Mais est-ce équitable et sensé d'opposer à Gouhenant des pièces qui viennent de ses ennemis ou de ses adversaires?

Vous l'accusez d'association avant le 45 janvier! — Mais il est Icarien, et vous savez que le Communisme Icarien est essentiellement ennemi des sociétés secrètes! Vous voudriez bien pouvoir suspecter ma sincérité à cet égard; mais vous ne le pouvez pas!.. Vous êtes forcé de reconnaître, d'avouer, de proclamer, avec la Cour elle-même dans son arrêt d'accusation que la propagande Icarienne est essentiellement pacifique!

Vous accusez Gouhenant d'avoir exploité, ou déserté notre doctrine pour organiser une société secrète! — Mais prouvez, prouvez-donc! les propos vagues, invraisemblables, contredits, de deux ou trois témoins suspects, ne sont nullement des preuves! De simples réunions, une simple communauté

d'idées, d'opinions, de sentimens, de désirs, ne constitue pas une société. Il n'est pas de mot dont, par ignorance de la loi, on abuse tant que du mot société secrète! Et moi, qui ai reçu toutes les confidences, je suis convaincu que les Communistes n'ont et n'ont en aucune véritable société secrète à Toulouse!

Vous avez donc beau faire, vous ne prouvez pas que Gouhenant soit coupable, et moi je vous prouve qu'ils est innocent!!!

Et maintenant, que reprochez-vous aux autres accusés ?— J'ai honte de le dire, je suis humilié de voir que vous ne leur reprochez que d'avoir assisté au banquet, à l'innocent banquet. Je me trompe: vous les accusez (et l'on aura peine à croire que c'est le principal, et pour plusieurs l'unique motif, d'accusation!) vous les accusez du crime horrible d'être en relation avec Gouhenant, et surtout du crime plus horrible encore de LIRE le Populaire et mes écrits Communistes, d'être mes abonnés!!.. — Mais, en vérité, a-t-on jamais rien vu de pareil!

Au fait, c'est au Populaire, c'est à la doctrine Icarienne, c'est à moi que vous en voulez; c'est contre nous que vous rassemblez, à la fin, toutes vos forces, toute votre châleur, toutes les foudres de votre éloquence...! — Mais pourquoi donc ne suis-je pas accusé? Pourquoi mon journal et mes écrits n'ont-ils pas été poursuivis? Pourquoi déclarez-vous formellement que la correspondance de Gouhenant avec moi n'est pas incriminée?

Vous attaquez ma doctrine! — Mais vous ne la connaissez pas! Voulez-vous descendre de votre siège officiel, et venir discuter avec moi, en moraliste, en philosophe, en publiciste, en théologien, en économiste, en réformateur, dans une grande réunion? Nous verrons alors ce que vous saurez faire?

Vous attaquez ma doctrine comme étant la négation ou l'absence de toute croyance religieuse! — Mais vous tronquez, vous dénaturez le Populaire, le Voyage en Icarie, tous mes écrits! Car, vous ne pouvez pas ignorer que chaque numéro du Populaire contient un chapitre intitulé: le Communisme c'est le Christianisme! Vous avez dû lire aussi dans le Voyage en Icarie:

« J'ai besoin de croire à un Dies unique, créateur, père , architecte de tout le reste de l'univers....

» Pour moi, la Divinité est cette cause première dont je vois les effets, à qui je prête une figure humaine afin de mieux la comprendre et d'en pouvoir plus facilement parler, mais dont, avec mes sens restreints et mon organisation imparfaite, je ne puis apercevoir et connaître ni la forme ni l'essence.

» Je m'incline devant elle, sentant profondément mon imperfection et mon infériorité. Je sens qu'il me manque un sens, comme au sourd et à l'aveugle, pour l'entendre ou l'apercevoir. »

Vous avez lu un long passage consernant le concile en scarie, les miraclés, les saints; etc.; — mais vous n'avez pas donné lecture de ces lignes:

« Y a-t-il un Dieu, c'est-à-dire une Cause première dont tout ce que nous voyons est l'effet? — Tout le concile se lève. »

Vous citez le Credo Communiste pour prouver la négation de toute croyance religieuse. — Mais je n'y conçois plus rien; car ce Credo commence ainsi:

« Je ne crois pas que l'univers soit l'effet du hasard; mais je crois à une Cause première que j'appelle Nature. — Je crois inutile et dangereux de s'attacher à caractériser cette Cause première, parce que l'intelligence humaine n'est pas assez parfaite pour l'apercevoir et la connaître, et parce que toute discussion à son égard dégénère ordinairement en disputes et en divisions : mais je crois la Nature infiniment intelligente, infiniment prévoyante, infiniment puissante, infiniment sage, infiniment juste, infiniment bonne et bienfaisante...»

Vous attaquez ma doctrine comme subversive, dangereuse, poussant à la violence! — Mais le rapporteur devant la cour des Pairs, M. Bastard de l'Etang, l'appelait séduisante!

Vous la dénoncez aux propriétaires comme anéantissant et spoliant la propriété! — Mais le même rapporteur n'y voyait qu'une nouvelle organisation de la propriété et de la société!

Enfin, en terminant, vous vous efforcez de jeter la terreur dans l'ame des Jurés; vous leur parlez de dangers croissans, que bientôt il ne serait plus possible d'arretêr; vous leur déclarez que jamais la Justice n'eut plus besoin de leur courage et de leur fermeté; vous leur demandez une condamnation comme

le remède au torrent et comme le salut de la société!! — Mais vous devriez au contraire remercier cette doctrine de vous avoir sauvés peut-être de plus d'une émeute et de plus d'une catastrophe!!!

La fin de ce réquisitoire, pendant plus d'une heure, est si violente contre le Populaire et mes doctrines Icariennes que je me lève aussitôt et m'écrie, au milieu du bruit et malgré ses efforts pour couvrir ma voix, que, pour être conséquent et juste, le Procureur-général doit me faire monter sur le banc des accusés comme plus coupable qu'eux tous.... Mais on ne veut pas que je puisse répondre face à face au Procureur-général!

Néanmoins, ce réquisitoire paraît aux dix défenseurs tellement impuissant et nul que le premier mouvement des principaux d'entre eux est de déclarer qu'ils n'ont plus besoin d'ouvrir la bouche pour défendre leurs cliens!

L'avocat général M. de Ressigeac, qui assiste son Procureurgénéral, prend alors la parole pour soutenir l'accusation contre Abdon Terradas, Balguerie et quelques autres.

On aura peine à croire qu'il ait reproché l'humanitaire aux Icariens et qu'il ait pu se permettre des argumens comme

ceux-ci:

« Terradas dit qu'il est venu à Toulouse parce qu'on l'envoyait à Tulle: mais qui prouve qu'il ne serait pas également venu au banquet, à Toulouse, quand même il n'aurait pas été envoyé à Tulle? »

« Balguerie n'est pas venu au banquet: mais quelques jours auparavant, il avait l'intention d'y venir, et par conséquent il

n'est pas moins coupable. »

Ne faut-il pas être bien tyrannisé par le besoin de soutenir une accusation!

J'écris alors, avant l'arrêt, au Procureur-général, deux lettres, qui sont publiées dans l'Emancipation, dans le Journal de Toulouse, dans la Gazette du Languedoc, et qu'on trouvera ci-après, à la fin, suivies de trois autres écrites et publiées après l'arrêt.

Plaidoiries des Avocats.

Je ferai comme pour le réquisitoire, je ne ferai qu'une rapide revue; et comme c'est au Communisme surtout que la guerre est faite, ce sont surtout les opinions sur nos doctrines que je vais chercher dans la défense, d'autant plus que la question matérielle du complet et de l'association est désormais épuisée.

Si je rapporte les choses obligeantes et flatteuses qui me sont personnelles, ce n'est certainement pas pour satisfaire une puérile vanité, mais pour me *défendre* contre la calomnie dans l'intérêt du Communisme lui-même.

Me Gasc, (pour Dubor).

Personne ne parle au nom de Gouhenant; mais M° Gasc, qui parle au nom de Dubor, présente la défense générale, discute la question de complot dans l'intérêt de tous, et se trouve amené à nous défendre, Gouhenant et moi, parce que nous sommes le véritable but de l'accusation. Voici le principal passage de la plaidoirie de l'ancien bâtonnier:

M. Cabet a été incessamment accusé dans les débats, et toujours on lui a refusé la parole pour se défendre; le sieur Gouhenant est accusé, et on lui refuse le droit dont ont joui tous les accusés de se choisir un défenseur. Je n'ai mission de plaider ni pour l'un ni pour l'autre; mais associé à la cause pour Dubor, mon client, puis-je ne pas parler de l'un et de l'autre, quand le premier est l'ame de la défense, quand l'intérêt du second est l'intérêt de tous les accusés? Oui, je parlerai pour ceux qui ne veulent, qui ne peuvent pas se défendre, parce que leur innocence c'est la nôtre, leur liberté, c'est la nôtre.

Si j'ai su comprendre l'accusation, tout son réquisitoire a été une longue attaque contre le Communisme; elle l'a chargé des couleurs les plus noires, des théories les plus absurdes, des principes les plus extravagans et les plus subversifs que l'on ait pu se figurer pour effrayer votre raison et vos consciences; on vous a représenté ces accusés comme des malfaiteurs turbulens, se nourrissant avec avidité de lectures révoltantes par l'impureté et par l'horreur de leurs maximes autant que par la ridiculité et l'absurdité de leur but. J'ai dû lire ces brochures, absurdes et ridicules, c'est possible; je n'ai pas à les défendre sous ce rap-

port; je ne m'en fais pas l'apôtre; mais pour impures, non, je

n'v ai rien vu de semblable!

Vous dites qu'elles renferment la négation complète de la divinité?.... de la propriété, du mariage, de la famille? Eh bien! où M. Cabet nie-t-il l'existence de cet Etre suprème qui a donné naissance à tout, qui a présidé à tout, qui veille à tout? Vous parlez de son credo; c'est dans son credo même que je veux puiser; voyons s'il n'y parle pas comme un père de l'Eglise. Oui, comme saint Ambroise, il appelle la Divinité Nature... mais qu'importe quand à cette Nature il donne tous les attributs de la divinité. St.-Ambroise ne donne pas d'autre mom à Dieu. Voici comme il s'explique au sujet de la perfection de la divinité. (M° Gasc donne lecture du n° 4 du Populaire). Sont-ce les attributs d'une Nature morte et inintelligente; infiniment bon, infiniment saint, infiniment juste, infiniment sage.... Y a-t-il d'autre définition de la Divinité dans nos écoles?... (M. le président interrompt l'orateur.) M° Gasc continuant:

Il attaque la propriété! on parle ainsi à des propriétaires, comme si le moment était arrivé où des hordes sauvages s'élancant d'un monde nouveau, venaient fondre sur le patrimoine de vos familles, que les âges et les sueurs du travail ont amassé? Quelle témérité! comme si la défense avenglée et condamnée au silence, n'avait pas des yeux et une intelligence pour comprendre; une langue pour prouver l'erreur de ces prémices!.... Le livre à la main, lisons encore : (M° Gasc donne lecture de l'un des ouvrages de M. Cabet). « Dès les premiers temps de l'Eglise, la communauté était pratiquée.... Tout doit être en communauté, les cœurs, les biens, les intelligences. » M. Cabet demande la Communauté. — Oui! mais est-ce la communauté forcée, violente? — Non. C'est une communauté charitable, religieuse, raisonnée, l'œuvre du temps et du cœur.

On lisait hier un passage du journal de M. Cabet, où l'on prétendait trouver des maximes pernicieuses.... En voici un autre, où ces principes ne s'accordent guère avec ceux que lui prêtait M. le procureur-général. (M° Gasc lit un passage où se trouve renfermé l'intéressante épisode d'Ananie. et de Saphyre, sa femme, et contenant quelques passages de l'Ecriture). Puis il ajoute:

Dans ces ouvrages, on nie les miracles, la résurrection du Lazare!... Encore une fois, je demeure tout étranger aux doctrines qu'ils renferment; je ne prétends pas m'en faire l'apôtre, je n'en assume aucune responsabilité: mais est-ce qu'une erreur de conscience est un crime aux yeux de la loi? Remonterions-nous donc à l'époque barbare où Labarre était condamné à mort pour avoir révoqué en doute une doctrine religieuse? En serait-il en France

comme autrefois dans ce pays fanatique dont l'un des accusés est originaire, et qui renvoyait à son Inquisition tout ce qui n'avait pas au moins le semblant hypocrite de la foi religieuse, bien qu'elle ne fût pas dans le cœur ? Est-ce que l'un de vos ministres il y a à peine quelques années, n'a pas dit: « Le Christianisme peut passer, j'òterai mon chapeau, mais je resterai philosophe? » Est-ce qu'il n'est pas écrit dans la vie d'un Prince que vous savez : « Je suis le dernier des Voltairiens ?...»

Vous voulez que le Communisme soit l'émeute, la conspiration, le carnage, le bouleversement à tout prix de tout ce qui est bien; mais souvencz-vous de la proclamation qui arrêtait l'effusion du sang français à Paris, en 1841; souvenez-vous des principes fondamentaux du Cabétisme: pas de conspiration, pas d'émeute. L'émeute n'est, dit-il lui-même, qu'un moyen de fortifier le despotisme en tuant la liberté. (L'avocat lit un écrit de Cabet: Vous seriez responsables, etc., dont la lecture produit une sensation profonde.)

M. le président, l'interrompant. - Me Gasc, vous sortez des

bornes.

M° Joly. — Je déclare que ces considérations sont de la cause; j'accepte la discussion telle qu'on l'a faite: — je déclare que je suivrai l'accusation partout où elle nous a appelés.

Me Gasc. — Elle nous a fait le terrain sur lequel nous devions

marcher; c'est sa faute.

M° Gasc continuant. — Peut-il y avoir d'éloge plus flatteur que celui de M. le président de Bastard ? (Il donne lecture d'un passage de son Rapport à la Cour des Pairs.)

Eh! c'est le Communisme recommandé par Dieu, que l'on vous présente comme impie et odieux ? Ah! on veut atteindre les accusés par des théories supposées!...

Et le mariage! et la famiile! n'en est-il pas l'apôtre et non le destructeur! ne cherche-t-il pas à flétrir l'intempérance, à proscrire la débauche, à stigmatiser le désordre!

Qu'attaquera-t-on dans ces livres? des utopies, des systèmes? Encore une fois, je n'ai pas à les défendre pour leur erreur; jai à défendre Cabet pour ses intentions, pour son honneur, pour sa moralité.

Il attaque les successions !.... Est-ce que je réponds à un légiste ? et, s'il en est ainsi, ne sait-il pas, aussi bien que moi, que les successions ne sont pas de droit naturel, mais de droit civil ? Qu'y a-t-il donc de si subversif ? Qu'a-t-on fait autrefois ? On a

détruit toute disposition. M. Cabet est plus tolérant; il ne veut l'abolition qu'en ligne collatérale, mais il respecte la propriété en ligne directe. Attaque-t-il pour cela le repos et le bien-être de la société?

Et la famille, en quoi veut-il en briser les liens? Un jeune homme déposait en faveur de l'un des accusés; on le suspecte; on cherche à le déconsidérer parce qu'il a des brochures de Lahotière en sa possession! que n'en a-t-on pas dit? Cet ouvrage tue le mariage et la famille, prétendez-vous? Ecoutez: « D. Quel est le lien de la famille? — R. Le mariage. » Et puis, il se demande si l'on peut admettre l'union de l'homme et de la femme sans lien, et il répond que ce serait tomber d'un excès dans un autre. — « Si, au lieu d'une alliance durable, on se contentait d'une alliance éphémère, on réduirait l'homme à une condition de brute. »

Je me tairais, Messieurs, si je n'avais entendu mèler une affaire de conviction et de conscience aux griefs de l'accusation.

M. l'Avocat-général. — Vous tronquez le passage, involontairement sans doute.

Me Gase. — Ni volontairement ni involontairement; je n'ai jamais interrompu le ministère public, je demande que vous res-

pectiez mon droit. - Il continue:

Cabet un émeutier l grand Dieu l'un homme qui attaque tous les principes l'ui l' ll n'est pas un de nous qui ne s'honore de l'avoir pour confrère, quand la magistrature l'a compté avec orgueil dans ses rangs, au point qu'un avocat-général, qui lui était subordonné, donnait sa démission, pour ne pas survivre à sa disgrâce!

M° Cabet, à demi-voix, à M° Gasc — Parlez de Gouhenant. M° Gasc. — J'en suis encore à vous ; je vous défends, M° Cabet,

et en vous défendant je défends l'accusé.

Au surplus, continue-t il, n'y a-t il pas quelque chose qui parle plus haut que nos demi-explications? Vous, ministère public, qui veillez à la morale publique, sous un gouvernement moral, vous avez en vos mains ces doctrines sacrilèges, impies, anarchiques; pourquoi n'en poursuivez-vous pas l'auteur? Il demande à être associé aux accusés; on ne le veut pas; il ne peut pas se défendre et on l'attaque. Ah! c'est qu'encore une fois, vous voulez atteindre des accusés par des doctrines que vous rendez odicuses.

Je n'ai plus rien à dire de ce vertueux citoyen : en vous faisant

connaître Cabet, j'ai fait un grand pas dans la défense.

Puis, Me Gase démolit l'accusation de complot dans une improvisation nerveuse qui entraîne tous les esprits.

Les autres défenseurs se restreindront aux faits particuliers à

leurs cliens, à l'exception de Mes Joly, Delours et Alem-Rousseau qui rentreront encore dans les faits généraux.

Me Bouchage, (pour Resplandy).

Dans une plaidoirie spirituelle et mordante, M° Bouchage s'attache à saper l'accusation par le ridicule. — Puis il dit que Resplandy n'est pas Communiste, mais Républicain, et ajoute:

- « Laissez, laissez donc aux citoyens leur religion, leur foi politique, c'est la propriété de leur conscience, elle est inviolable... Laissez, laissez ces jeunes hommes méditer tant qu'ils voudront un meilleur avenir pour la patrie... Soyez-en sûr, celui qui s'occupe ainsi dans ses souvenirs quotidiens de sa patrie, donnerait, s'il le fallait, tout son sang pour la défendre, mais ne consentirait jamais à l'anéantir sous les ruines de l'anarchie.
- « Et qu'est-ce à dire, s'écrie M° Bouchage? Quoi! il y a un grief d'accusation, parce que je suis abonné au Populaire? Et la liberté d'opinions et de sympathies, en supposant que les doctrines du Communisme fussent les miennes, qu'en faites-vous? .. Je sais que ce n'est pas la peine de s'en occuper aujourd'hui. Mais puisque ce journa!, ces brochures sont si compromettantes, si séditieuses, comment ne sont-ils pas saisis?... Comment l'auteur n'est-il pas appréhendé? Ah! voici qui est très joli, par exemple. Le livre qui n'est point impliqué dans le complot, le lecteur qui s'y trouve impliqué; le livre et l'auteur du livre qui ont trouvé grâce auprès de l'accusation; le lecteur vis-à-vis duquel elle a été inexorable; le livre et l'auteur du livre qui se promènent librement depuis sept mois; le lecteur du livre qui se trouve enfermé depuis sept mois.

Ma Reaute (pour Perpignan).

- « J'aurais désiré que celui qui est l'apôtre du Communisme eût pu développer ses doctrines..., M. Cabet ne veut pas la violence... Aussi, n'est-il pas poursuivi.
- « On veut à toute force prendre Perpignan au sérieux pour en faire un personnage, un homme énorme, un conspirateur formidable. Et cependant, le seul tort de Perpignan, c'est d'avoir été abonné au journal le Populaire, et d'avoir, comme cela arrive toujours, partagé les opinions de son journal. Voilà, com-

ment Perpignan est devenu communiste; mais pour être communiste, Perpignan serait-il un factieux? et ne peut-on pas s'occuper de questions sociales, trouver qu'il y aquelque chose à faire pour améliorer la société sans qu'on veuille pour cela renverser la société! »

Me Beaute passe ensuite de la lettre écrite par Perpignan à M. Cabet et argumente des sentimens qui y sont exprimés.

« Eh! quoi, s'écrie-t-il, dans une lettre pleine de confidences où le disciple épanche son cœur dans celui du maître, où rien ne sera caché parce qu'il n'a pas intérêt à le faire, il ne sera pas dit un mot du complot, et quand le ressentiment de l'incarcération de ses prétendus complices devra le solliciter énergiquement, pas un mot de vengeance, pas un mot de colère, rien, absolument rien, si ce n'est l'expression de son zèle pour les idées communistes, ce système tout de paix, de progrès sage, de M. Cabet. »

Me Carrivenc (pour Dubor).

« Que reste-t-il donc dans la cause ? Cette opinion de Communiste, dont on voudrait le flétrir, et dont il s'honore. L'accusation l'a vainement allégué; à ce titre il ne veut point l'émeute, le pillage, la guerre civile, une révolution enfin. Ouvrier habile et diligent, il a tout à gagner avec l'ordre, et il en veut le maintien; il ne rêve point l'abolition de la famille et du mariage, lui qui s'est toujours montré fils respectueux, et mari aimant et fidèle, dont la famille vient toujours ici, en face de banc où il est assis, consulter la lenteur des débats, et attendre avec impatience qu'ils soient terminés, car sa mère, sa femme, son enfant présagent, avec juste raison, que votre arrêt sera le terme de leur séparation et de toutes leurs souffrances. »

Comme on reproche à son client d'avoir eu la chanson le Roi et le Voleur, l'avocat lit publiquement cette chanson tout entière.

Bi Biantin (pour Sagansan).

«Eh bien, messieurs, qu'il me soit permis de vous raconter ce que disait M. Cabet, lorsque, pour la première fois, j'ai eu le bonheur de connaître ce philosophe profond et savant: il me disait que, dominé par un sentiment de philanthropie, il avait long-temps réfléchi sur les améliorations à apporter à la société, et qu'après de nombreuses et pénibles élucubrations, le Communisme s'était présenté à son esprit comme le seul moyen de réaliser son but, si honorable d'ailleurs. Comment peut-on donc faire un crime à Sagansan, à un ouvrier, d'être Communiste!»

Et plus loin, Me Martin ajoute:

« Vous direz : Non, ce ne sont pas là de làches, de ténébreux comploteurs, ce sont des partisans de l'ordre et du progrès ! ce sont des ames généreuses, ce sont des hommes à sentimens élevés, ce sont de véritables enfans de la France et de la liberté! ce sont de bons citoyens, ce sont nos amis, ce sont nos frères, et non pas des envahisseurs! »

Na Petit (pour Balguerie).

Me Petit fait connaître son jeune client et sa famille dont le chef, très riche, a quitté la mairie d'Agde pour être élu Président du tribunal de Commerce.

« On accuse mon client, dit-il, d'être un Communiste enthousiaste, un ardent propagandiste! Il est vrai qu'il avait du goût pour une doctrine SEDUISANTE et qu'il lisait avec plaisir les écrits Communistes: mais on a démontré que le Communisme learien ne conduit nullement à la violence. »

We Crozat (pour Dufaur).

» On accuse Dufaur d'être Communiste! — Mais le Communisme est une théorie plus illusoire que dangereuse... La propriété n'a rien à en craindre... Ce sont des idées généreuses, mais qui demanderaient des Anges pour en faire l'application... Il ne faut pas, d'ailleurs, mettre d'importance à des bavardages de cafés ou de carrefours!

Mic Foly (pour Abdon Terradas).

Après avoir discuté tous les faits particuliers à son client, M° Jóly s'occupe de la cause tout entière, considérée sous un point de vue général, jette un coup d'œil rapide sur les élèmens incertains dont le ministère public a compose l'accusation, et fait remarquer, en passant, avec beaucoup de tact et de justesse, la fausse idée que le procureur-général s'est faite du Communisme de M. Cabet. « Les attaques dirigées contre la doctrine, s'écrie-il, me donnent le droit, et j'en suis heureux, de parler de son auteur.

» Je n'oublierai jamais une vié aussi pure et un dévoûment aussi élevé; je n'oublierai jamais qu'il a été mon collégue dans la magistrature, comme il l'est dans les rangs du barreau. Permettezmoi de m'épancher : je le ferai sans aigreur, sans colère pour personne; permettez-moi de vous rappeler une page admirable de la vie de M. Cabet.

» Après 1830, il fut secrétaire du vénérable Dupont (de l'Eure), et bientôt il fut nommé procureur-général en Corse.

»Pendant la Restauration, on avait constamment refusé à ce pays la précieuse institution du jury; on prétendait que son éducation n'était pas assez faite; M. Cabet parvint à vaincre toutes les résistances manifestées pendant quinze ans, et sur ses insistances la

Corse recut le bienfait tutélaire du jury.

» Plus tard, il préféra garder son indépendance plutôt que de conserver des fonctions qui pouvaient compremettre ses opinions; ce n'est, certes, pas à moi à l'en blâmer, puisque j'ai suivi la même voie politique; mais je dois citer un trait qui peut exprimer les regrets profonds que sa retraite fit éprouver à la magistrature de son ressort. Le second avocat-général donna sa démission après avoir fait publiquement l'éloge de son chef, et le premier avocat-général, qui voulait aussi donner la sienne, exprima publiquement sa douleur et ses regrets.

»Voilà l'homme que l'on a si vivement attaqué dans sa personne et dans sa doctrine; Bernardin de Saint-Pierre n'a guères dit cependant des choses très différentes. Mais, quoi qu'il en soit, si la doctrine de M. Cabet contient des erreurs, ce sont les erreurs d'un

homme de bien; respectez au moins sa personne. »

M. le procureur-général. — Je ne crois pas avoir attaqué la per-

sonne de M. Cabet; et si je l'avais fait, je me rétracterais.

M° Joly. — Et moi je ne me contente pas de défendre sa personne, je m'honorerai toujours d'avoir une place dans son amitié. « Moi aussi, cépendant, j'attaque sa doctrine, mais non avec

colère et voici comment.

» Les sociétés sont gouvernées par deux agens : la force et le droit ; la force toujours aux prises avec les tendances légitimes, le droit presque toujours méconnu.

» Pour qu'une société marchât vers ses véritables destinées, il

faudrait chercher l'association de la force et du droit.

» C'est toujours, si loin que l'on remonte dans l'histoire, la même guerre entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. C'est

un malheur; mais à tous les malheurs il y a un remède, il en faut un.....

» A côté de cette inégalité de conditions, de ces malheurs, il y a des hommes qui rêvent des adoucissemens à ces malheurs.

» Qu'est-ce que cela prouve? que les imaginations sont en travail. Tantôt on propose le Saint-Simonisme, qui abolit la propriété et la famille; tantôt le Communisme, qui respecte la famille et la propriété; tantôt le Fourrièrisme qui croit trouver le bonheur dans un travail commun et attrayant; tantôt aussi l'Humanitaire, un journal que le mínistère public a cité, un journal rédigé par une douzaine d'inconnus, réclame d'une manière violente l'abolition de la propriété et de la famille; mais la doctrine de M. Cabet est loin de s'y associer, elle l'a combattu énergiquement et de toute sa puissance.

» C'est dans cette situation que vous vous effrayez du Communisme, que vous le combattez comme un moyen d'association et

de complot? Examinons cette question.

» Dans notre pays, pays catholique, on a voulu alarmer vos consciences; on vous a représenté M. Cabet comme renversant

' toutes les idées religieuses et toutes les croyances.

» Je me suis cru transporté au moyen-âge où l'on condamnait les hérétiques, où l'on faisait monter Jérôme de Prague sur le bûcher. J'ai craint un moment que ce fanatisme religieux sortit de sa tombe pour revendiquer d'autres victimes.

» Le Communisme n'exclut pas le Catholicisme; l'on a lu le Populaire; mais si on avait voulu le lire tout entier, nous n'aurions pas entendu ces phrases pompeuses et brillantes qui sont

l'apanage de l'accusation.

» On aurait vu, en effet, que des catholiques font des propositions à M. Cabet pour s'associer à son journal, à condition qu'il exposera et professera des opinions catholiques; or, si le Communisme eût été exclusif du Catholicisme, aurait-on pu faire des propositions semblables, à moins de vouloir que la doctrine professée par le *Populaire* s'annulât tout entière? Cela prouve donc qu'il y a des communistes catholiques; le principe du Communisme se trouve même tout entier dans le Christianisme, et M. Cabet, comme tous, admire ce qui est écrit dans l'Evangile.

» On a aussi parlé de la Convention; on a appelé la discussion sur la loi qui décrète la divinité; c'est là cependant, et pour cette époque même, un témoignage éclatant de la puissance des croyances; cela prouve, au contraire, que, dans tous les temps l'homme s'est incliné devant la divinité, et que, tous les grands cœurs ont repoussé le froid athéisme. Quel est l'homme

de génie qui a élevé des doutes sur Dieu?

» Messieurs, il y a des choses singulières; si ce procès cût été soulevé, il y a quelques années, sous le ministère du 1^{et} Mars, nous aurions trouvé au sein du cabinet un appui certes bien dé claré contre la divinité de Jésus-Christ et contre le Catholicisme; on a rapporté, dans une publication récente, une opinion fort tranchée de *M. Cousin* sur le Catholicisme, et exprimée en des termes d'un athéisme incontestable, lorsqu'il disait: Le Catholicisme en A Pour trois cents ans dans le ventre: aussi je tire le chapeau au Catholicisme et je reste Philosophe.

» Où étaient donc alors les foudres du parquet ? et il vous faut un complot pour attaquer, après sept ans, la brochure de M. Cabet ! Son dogme n'est pas immoral; il est dans le droit, par conséquent à l'abri des censures et des critiques du parquet.

» On émet une croyance, on ne l'impose à personne; on ne veut

la répandre que par la persuasion.

» Et c'est aujourd'hui que vous feriez revivre des discussions religieuses, dans le pays des Calas et des Sirven!

- » Le Communisme attaque-t-il la famille et le mariage? non, respect absolu pour le mariage et la famille. D'où viennent donc ces accusations? on a cité l'Humanitaire; mais les premières attaques de ce journal ont été dirigées contre M. Cabet.
- » Nous sommes conspirateurs, parce que nous sommes Communistes Icariens! Fantômes et chimères de l'accusation, comme si on nous prenait pour de grands enfans! Si vous rapprochez nos maximes de celles de l'Humanitaire, pourrez-vous dire que vous ne nous avez pas attaqué dans ce que nous avons de plus pur, notre conviction; de plus sacré, notre caractère.
- » La propriété est-elle de droit naturel ou de droit civil? Question immense, mais très soluble! Si elle est de droit naturel, elle reste donc soumise à toutes les règles de ce droit. Si elle est de droit civil, elle peut être modifiée par le droit civil. Qu'est-ce qui est resté dans le droit naturel ? qu'est-ce qui en a été retiré?

» Toutes ces théories doivent être admises à se faire jour ; c'est

le résultat de la liberté de la presse.

- » Ne vous effrayez donc pas, Messieurs; nous avons des siècles devant nous, avant que le Communisme puisse être admis à l'état pratique; et tout ce qu'on peut dire ne comprend que des dangers imaginaires évoqués pour entraîner une condamnation.
- » Aussi le Communisme et le complot me semblent hurler ensemble.

Me Joly s'est encore surpassé dans cette plaidoirie.

Mac Et maneau (pour Cucsac).

M' Rumeause borne à faire l'éloge de son client, artiste-peintre, absorbé par son art, appartenant à une famille distinguée. Il peut être communiste, mais il n'est pas conspirateur.

Me Detours (pour Rolland).

« Voyons ce qui reste de l'accusation contre Rolland. Il était, dites-vous, abonné au Populaire. Oui, il est vrai que, dans la rencontre qu'il fit de Gouhenant chez M. Soulié au Cirque, Rolland accepta le *Populaire* qui lui fut proposé; il était effectivement abonne à ce journal; mais sans reproduire aucunement tout ce qui a été dit par la défense sur ce chef d'accusation soutenu contre divers autres accusés, je demanderai s'il est étonnant qu'un ouvrier intelligent, mais pauvre comme Rolland, ait accordé ses sympathies à la feuille de M. Cabet? Je demanderai si, sans recourir à la supposition exagérée d'un complot et même d'une adhésion formelle au Communisme, il n'est pas facile de comprendre et d'expliquer pourquoi une portion de la classe ouvrière prête ainsi son appui au seul journal périodique dont le prix soit à sa portée, et au seul presque, il faut bien le dire, où les intolérables souffrances du peuple aient rencontré une véritable et profonde compassion? Eh! lisez donc, difficiles censeurs des prolétaires, lisez donc les livres récens de MM. de Villeneuve, de Morogues et Villermé, d'Eugène Buret et de Duchâtelet! jetez enfin un regard en bas, et voyons si vous pourrez affronter, sans douleur et sans effroi, le spectacle de l'incroyable detresse et des affreuses tortures des pauvres et des travailleurs!

» Hélas! il y a des esprits pour qui ces tristes vérités ne sont qu'un roman. Dire que le peuple, après deux révolutions, n'est pas plus heureux qu'autrefois, dire même qu'il souffre davantage, puisque son salaire a comparativement diminué, c'est aux yeux de certains hommes se rendre coupable de lèze-libéralisme; mais voici un de nos savans illustres, un économiste, M. Blanqui, dont le cœur s'est douloureusement ému. Ecoutez ce qu'il pense de ce régime social dont nous sommes si fiers: « Oui, si, pour » mettre fin à cet odieux régime, il fallait verser mon sang jus- » qu'à la dernière goutte, je tendrais la gorge avec joie et je ne » demanderais que le temps de rendre grâce à Dieu de m'avoir » jugé digne du martyre! » Vous tous, conservateurs, et vous tous aussi, opposans de toutes les nuances, entendez les paroles de

M. Guizot:

« C'est l'esprit du temps de déplorer la condition du peuple...

» Mais on dit vrai: il est impossible de regarder sans une com-» passion profonde tant de créatures humaines si misérables; » cela est douloureux, très-douloureux à voir, très-douloureux » à penser: cependant il faut y penser, y penser beaucoup; car » à l'oublier, il y a tort grave et grave péril. »

» Cet homme dit cela en son livre de la Religion dans les sociétés modernes, dans ce livre où il fait l'inventaire de toutes les religions du présent, et les confond toutes dans un égal embrassement et dans une égale indifférence. — Eh bien! y avons-nous pensé au peuple, nous tous, quel que soit notre parti, nous tous, qui avons eu tour-à-tour la puissance, et qui sommes ainsi tous responsables? Avons-nous pensé au peuple? Avons-nous seulement tenté de mettre un terme au double fléau de la concurrence et du chômage qui le décime et qui met périodiquement en question la substance et la vie de milliers de créatures? Non, nous n'avons rien essayé, à l'exception d'une mauvaise loi sur le travail des enfans, à l'exception de la très dangercuse et démoralisante institution des caisses d'épargne....

M. le président. Vous attaquez la belle institution des caisses

d'epargne, vous la trouvez immorale!

M° Detours. — Voulez-vous ouvrir avec moi ici une discussion sur les caisses d'épargne? Je suis prêt, j'aurai grand plaisir à discuter avec vous, Monsieur, sur ce sujet important.

» Je disais donc : à l'exception de la très-dangereuse et démoralisante institution des caisses d'épargne, qui empruntent au peuple à 4 pour cent, et de celle des Monts-de-Piete qui lui prêtent à douze, nous n'avons rien fait pour le peuple. Mais nous nous vantons d'avoir prodigué dans ses rangs l'instruction primaire. Oui, oui! nous lui donnons les movens de bien sentir, de bien connaître toute l'étendue de sa misère, toute la profondeur de son abaissement; et si nous avons le tort grave de ne pas penser à lui, n'est-il pas juste qu'il y pense lui-même? Et si cet homme de bien que je vois là (le défenseur indique M. Cabet), dont je n'accepte pas l'idée, mais dont je partage les sentimens, si le cœur de cet homme généreux s'est ouvert pour le peuple, si l'amour du peuple est dans ses entrailles et est devenu toute sa vie, il faudra que le peuple le repousse sous le prétexte qu'il demande trop pour lui. Ah! les amis des classes souffrantes sont trop rares pour qu'elles leur imposent la condition d'une infaillibilité théorique! Le peuple sourit d'incrédulité aux vertueuses illusions de cet homme, mais il accepte les consolations qu'il

lui porte, et serre fraternellement sa main dans les siennes. Ah! d'ailleurs, quand un rayon d'espérance serait tombé en bas, et aurait pénétré dans tous les cœurs ulcérés par la privation et la haine, n'en soyons ni jaloux ni indignés; nous qui possédons la réalité, laissons à ceux qui souffrent les rêves pacifiques qui calment leurs douleurs et assoupissent leur ressentiment. (Vive impression.)

» Un écrivain non moins célèbre que M. Cabet, sans avoir peut-être son excellence de cœur, et qui pourra devenir la tête du Communisme comme M. Cabet en est le cœur, M. Proudhon, en un mot, attaque hardiment la propriété sans attaquer la monarchie.

» Vous avez fait une querelle au Communisme; mais la querelle est vidée à son profit. C'est désormais une expression reçue que la théorie Icarienne est séduisante. »

Me Alem Rousseau (pour Lamarque et Manein.)

M° ALEM ROUSSEAU (du barreau d'Agen) démontre comme MM. Gasc et Joly, qu'il n'y a ni complot ni société secrète. — Quant au Communisme, il dit que ses cliens ne sont pas Communistes, mais Réformistes.

« Rien ne peut diminuer le plaisir que m'a fait éprouver la biographie de M. Cabet, faite par M° Joly, et je me plais à exprimer mon sentiment de respect: mais du Communisme et de la Communauté, je ne connais que les moines paresseux. Pour moi, le Voyage en Icarie est un voyage dans la Lune'; pour moi, Jésus-Christ est un Dieu.

Répliques.

Tout le monde croit que le Procureur-général, qui a constamment pris des notes, va répliquer; MM. Gasc, Joly, Detours, s'en réjouissent en se disposant à lui répondre par un feu bien autrement nourri. Prévoyant de nouvelles attaques contre la Communauté, je leur avais préparé quelques documens. J'aurais prié l'un de ces messieurs de lire le morceau suivant, qui termine le Voyage en Icarie.

« Mais peut-on espérer que les riches se convertissent ? — E comment en douter ? Est-ce qu'il n'y a pas de riches éclairés

justes, généreux ? Est-ce que les Lycurgue, les Agis, les Solon, les Gracques, les Thomas Morus, les Helvétius, les Mably, les Turgot, les Condorcet, et mille autres, n'appartenaient pas à la classe aristocratique et riche ? Est-ce que, à toutes les époques, l'Aristocratie n'a pas fourni des Lafayette, des d'Argenson, et mille autres illustres exceptions ? Est-ce que, parmi les FEMMES et la JEUNESSE de l'Aristocratie d'aujourd'hui, on ne trouverait aucune ame enflammée du saint amour de l'Humanité.

» A' l'œuvre donc, à l'œuvre, vous tous, riches et pauvres, qui vous trouvez convertis à la communauté! Discutez, prêchez, convertissez, propagez! Recueillez toutes les opinions et toutes les preuves qui peuvent faciliter la conversion des autres! J'ai commencé: d'autres pourront mieux faire que moi!

» Et point de conspirations, point d'associations conspiratrices, toujours exposées à l'impatience et la désunion! Point d'ar-

rière-pensées! seulement de la discussion!

» Point même d'essais de communautés partielles, dont le succès ne pourrait faire que peu de bien, et dont la chute presque certaine, ferait toujours beaucoup de mal! Du prosélytisme seulement, et toujours du prosélytisme, jusqu'à ce que la masse adopte le principe de la communauté!

- » Mais si l'Aristocratie ne veut jamais l'adopter...? C'est impossible! si la communauté est une chimère, la discussion suffira pour en faire justice, et le peuple lui-même la repoussera pour adopter un autre système: mais si cette doctrine est la vérité même, elle aura de nombreux prosélytes dans le Peuple, parmi les savans, dans l'Aristocratie; et plus elle en aura, plus elle en conquerra chaque jour, tandis que chaque jour l'Angleterre et l'Amérique feront de nouvelles conquêtes pour tous les autres Peuples comme pour elles. A la communauté l'avenir, par la seule puissance de la raison et la vérité! Et quelque lentement que l'opinion publique amène son triomphe, elle l'amènera toujours plus promptement et plus solidement que ne le ferait la violence.
- » Et ma conviction sur ce point est tellement profonde que, si je tenais une révolution dans ma main, je la tiendrais fermée, quand même je devrais mourir en exil!

» Tels sont mes principes sur la communauté.

» Hommes de tous les partis, étudiez la question de la communauté; car c'est la question du bonheur, la première et la plus importante des questions, celle qui renferme toutes les autres questions, de morale, de philosophie, d'économie politique et de législation! Ne serait-il pas puéril de gémir sur les MAUX du genre humain sans en rechercher la CAUSE et le REMÈDE! Ne serait-il pas dérisoire de ne s'occuper qu'à énumérer les vices du Peuple et à lui donner de stériles conseils, sans exhorter les puissans à guérir le mal en appliquant la justice et l'humanité!

» Le remède donc, le remède, le remède!!...

» Egoistes, étudiez cette question; car il s'agit de votre propre intérêt!

» Bons pères et bonnes mères, étudiez la question; car il

s'agit du bonheur pour vos enfans et votre postérité!

» Généreux amis du Peuple, étudiez la question; car il s'agit

du bonheur pour le pauvre et pour le peuple!

» Généreux philanthropes, étudiez la question; car il s'agit du bonheur pour l'Humanité tout entière! »

Voilà le Communisme Icarien si méconnu et si calomnié.

Mais le Procureur-général recule enfin devant tant et de si redoutables adversaires; et le 34 août, après 14 jours de débat s, la justice du pays prononce son arrêt, à sept heures da soir, après une heure et demie de délibération.

Acquittement.

Sur 56 questions posées au jury, celui-ci répond 56 fois non,

l'accusé n'est pas coupable.

A l'instant, la foule, qui se trouve au dehors et qui ne s'attendait pas à une si prompte décision, fait entendre d'unanimes applaudissemens.

Si l'on n'avait pas compté sur des répliques qui dureraient encore trois jours, la foule serait immense. Mais la ville entière

applaudit à l'arrêt : la joie est universelle.

Et moi, je suis bien heureux de l'acquittement de tant de braves ouvriers, de tant de généreux citoyens, et du triomphe

de notre doctrine, aussi pacifique que pure et sainte.

La société patriotique offre un banquet aux défenseurs; les avocats m'en offriraient un, dit-on, si plusieurs d'entre eux n'étaient pas forcés de mettre sin à une si longue absence, et les Communistes m'en offriraient plusieurs si je pouvais les accepter.

Mais, en quelques jours, 450 abonnés nouveaux témoignent et du progrès de nos doctrines et de la confiance avec laquelle

chacun est prêt à s'avouer Communiste Icarien.

Je suis heureux surtout d'être venu à Toulouse; car, si le talent et le zèle des défenseurs a puissamment contribué au succès, je ne puis me dissimuler que ma présence l'a peut-être déterminé. D'abord, le refus de m'entendre a généralement paru si révoltant qu'îl a tué l'accusation. Ensuite, par l'effet de longues calomnies, les préventions contre le Communisme et contre moi étaient si fortes, même chez des hommes loyaux et généreux, qui ne connaissaient pas nos doctrines et qu'on avait trompés sur elles, que l'accusation aurait été vingt fois plus violente et la défense toute différente. Personne n'aurait défendu le Communisme; c'est à qui l'aurait renié, à qui l'aurait sacrifié et immolé comme un bouc émissaire; c'est à qui auraît cherché à se sauver à ses dépens: mais, quand le Communisme aurait été bafoué, ridiculisé, dénaturé, transformé en monstre dévorant, tout le monde aurait peut-être été condamné.

Ma présence a tout changé, comme il était raisonnable de l'espérer: c'est pourquoi je suis venu.

Je suis heureux des témoignages de bienveillance que j'ai reçus de toutes les classes dans cette généreuse population.

Je le serais bien plus si quelques malheureuses divisions, resultat de malentendus n'avaient altéré ma joie et ne m'avaient fait perdre un tems bien précieux: mais j'ai du moins le consolant espoir que l'union ne tardéra pas à se rétablir complètement. En fait de réforme sociale, comme en fait de réforme politique, les ouvriers ne peuvent pas plus sans la partie démocrate de la Bourgeoisie que la Bourgeoisie sans le Peuple.

Pour dire mon opinion après l'arrêt, je déclare: Ma conviction est qu'il n'y avait pas l'ombre de complot, et pas même de société secrète proprement dite ou société conspiratrice. Je suis convaincu que les Communistes lcariens sont et seront fidèles à notre principe essentiel de propagande PACIFIQUE.

Mais, dans l'intérêt général, je dois dire et je dirai que cette déplorable affaire offre un des exemples les plus frappans des

imprudences des Partis et de leurs funestes résultats.

Le Congrès, dans l'intérêt d'une religion nouvelle, du compagnonage, du cautionnement du *Populaire*, le banquet, les circulaires m'auraient paru des mesures plus dangereuses qu'utiles; et la prudence m'aurait empêché de les approuver.

Que dirai-je des lettres comme celles écrites par un individu au nom d'un prétendu Comité de Lyon ? Que dirai-je des ordres du jour imprimés s'ils ne sont pas une œuvre perfide? La folie et le danger de pareils actes ne sont-ils pas manifestes à tous les veux?

Voici une lettre adressée par M. Gouhenant à l'Emancipation :

Toulouse, le 9 septembre 1843.

A MES CONCITOYENS,

Après mes deux mois de secret, je publiai une lettre dans l'Emancipation, par laquelle j'exprimai la douleur que me causaient les erreurs de la justice. Et je ne savais pas tout : je ne savais pas combien avait été fâcheuse l'impression des visites domiciliaires, et des cruelles calomnies lancées contre mes principes et contre ma personne.

Mon intérêt individuel n'a jamais été pour moi la chose principale: une idée plus grande remplissait mon ame et mon cœur, celle du triomphe complet de notre sainte doctrine.

Aujourd'hui je suis libre, mais je ne suis pas satisfait : on n'a pas voulu m'entendre; on a étouffé ma voix en étouffant celle de mon défenseur. Eh bien! on nous lira; je veux m'expliquer en présence de l'opinion publique; et j'aurai pour réussir le puissant appui de celui que ma confiance illimitée et ma vénération avaient choisi pour me défendre; il voudra bien accomplir envers moi l'œuvre de dévouement si courageusement entreprise pour ma justification. Il connaît toute ma vie. Depuis long-temps il est mon guide, mon confesseur, mon premier juge: il pouvait tout expliquer sans laisser aucun doute dans les esprits; pourquoi ne l'a-t-on pas laissé parler? Et si je me taisais, pourrait-il, lui, garder le silence? Mais en père vigilant, en defenseur persévérant, il ne quittera pas Toulouse sans écrire ce qu'il n'a pu dire.

Et non-seulement il va présenter le compte exact des débats, mais il donnera une foule d'explications inconnues à l'audience : et nous apprendrons au peuple à éviter les piéges de ses ennemis.

Les horribles souffrances de ma prison, les larmes de ma

mère, l'abandon de mes enfans, ma ruine presque totale, seront oubliés, si j'ai pu être utile à quelque chose, et surtout si celui que je considère comme un père vénéré emporte de notre ville la satisfaction d'y avoir marqué son séjour par l'établissement de l'union et le triomphe complet de la doctrine la plus pure, la plus sainte et la plus salutaire à l'Humanité.

A. GOUHENANT.

Adresse des Communistes Toulousains à M. Cabet.

CHER CITOYEN,

Les Communistes de Toulouse croiraient manquer à leur devoir s'ils ne venaient acquitter la dette de reconnaissance pour le dévouement dont vous venez de leur donner une nouvelle preuve en venant défendre leurs frères injustement opprimés. L'acquittement de nos frères est une bien grande victoire pour le Communisme, et, grâce à l'impulsion que vous avez donnée aux débats, notre doctrine a pu se faire jour à travers l'échafaudage de mensonge et de calomnie que nos ennemis avaient dressé à si grands frais. La vérité n'a eu qu'à se montrer et ils ont été réduits au silence : aussi les jurés se sont empressés de rendre justice aux victimes d'une funeste prévention.

Désormais le Communisme va prendre un nouvel essor, car il est sorti de la lutte aussi pur que le jour de son apparition. Ce n'est donc plus cette doctrine d'athéisme et de barbarie, comme on voulait le persuader, mais bien cette grande et sublime vérité, cette parole de consolation que le Christ avait apportée sur la terre, et qu'il a scellée de son sang; doctrine d'union, d'égalité, de fraternité, qui ne devait faire de tous les hommes qu'une seule et même famille avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, qui devait détruire à jamais le vil égoïsme qui, dans la société actuelle, a rendu le frère meurtrier de son frère.

Nous poursuivrons sans relâche l'œuvre de régénération que vous avez si courageusement entreprise. Nous marcherons droit dans le chemin que vous nous avez tracé dans vos nombreux écrits, parce que c'est la seule voie qui puisse nous conduire progressivement et sans violence au bonheur; le pays connaîtra désormais nos principes et il ne pourra qu'applaudir aux efforts que nous ferons pour vous seconder; mais si la justice se laissait égarer de nouveau par les insinuations perfides de nos ennemis, nous saurions supporter encore toutes les épreuves qu'elle pourrait nous faire subir, certains que notre cause en sortirait avec un nouvel éclat.

Nous disons en finissant: Gloire au père vénéré de notre doctrine! — Reconnaissance éternelle à l'assemblée générale des actionnaires qui a voté en faveur de nos frères accusés de Toulouse une adresse en termes si généreux! — Reconnaissance éternelle à tous nos frères qui, par leurs adhésions, donnent à toute la France une preuve évidente de leurs sentimens et de l'union qui règne dans la grande famille des Communistes Icariens. Votre appui d'ailleurs et les nombreuses marques de sympathie de tous les Communistes de France et de l'Etranger, nous donnent une force morale qui ne pourra jamais faiblir.

Pour les Communistes Icariens de Toulouse, les membres de la commission,

(SUIVENT LES SIGNATURES.)



PROTESTATION

Sound M. le Prendent m'n interroge, le 5 cout, et m's destroid

s sije derais avoir un conseil³⁰commé d'offico, je remercierais

L'ACCUSÉ GOUHENANT

Contre le refus de lui laisser choisir son défenseur.

rait en position de présenter quaglifiquent una justification mucole, à laquelle je meis plus de plus qu'u ma liberté et à ma vieu

Je dois officiellement respect à la Magistrature, et je veux fermement rester envers elle dans les bornes de ce respect officiel; mais je veux aussi défendre mes droits de citoyen et d'accusé; et puisqu'il m'est impossible de lire ce qui suit devant la Cour, je me trouve dans la triste nécessité de recourir à la voie de la presse et de la publicité.

Sachant que M. le Président devait empêcher M. Cabet de m'assister comme défenseur, j'avais préparé la déclaration suivante :

DECLARATION ET PROTESTATION.

- « Depuis quatre mois j'ai choisi M. Cabet, et l'ai prié de vouloir bien venir me défendre, parce que personne n'a reçu de moi plus de lettres que lui, parce que personne ne connaît mieux mes opinions, mes sentimens, ma règle de conduite, parce que personne ne peut mieux interprèter, apprécier et défendre toules mes démarches.
- » Depuis quatre mois je lui ai donné toutes les explications qu'il m'a demandées, dont un défenseur avait besoin pour me défendre, et qu'il me serait impossible maintenant de donner à tout autre avocat.



- » Quand M. le Président m'a interrogé, le 5 août, et m'a demandé si j'avais fait choix d'un défenseur, je lui ai répondu : « Oui, monsieur, j'ai choisi M. Cabet.
- » Alors, M. le Président m'a donné lecture de l'art. 293 du code d'instruction criminelle, et m'a dit que cet article ne me permettait pas de choisir M. Cabet, parce qu'il n'était pas avocat dans le ressort de la cour royale de Toulouse. Puis, il m'a nommé d'office M. Gasc.
- » Si je devais avoir un conseil nommé d'office, je remercierais M. le Président d'avoir choisi pour moi M. Gasc; et si j'étais dans la nécessité d'en choisir un autre que M. Cabet, je serais heureux que M. Gasc voulût bien me prêter l'appui de son (alent et de l'estime générale dont il est environné.
- » Mais j'ai choisi depuis quatre mois, j'ai choisi le 5 août, je choisis aujourd'hui, et je choisirai toujours M. Cabet pour mon principal défenseur, parce que, dans la situation des choses, lui seul est en mesure de me défendre sur les opinions et les doctrines dont l'arrêt d'accusation et l'acte d'accusation font la base, la source et la cause du prétendu complot, parce que lui seul me paraît en position de présenter complètement ma justification morale, à laquelle je mets plus de prix qu'à ma liberté et à ma vie.
- » En un mot, je choisis M. Cabet, parce que j'ai la conviction que j'ai LE DROIT de le choisir.
- » J'ai même le droit de choisir deux conseils, comme Barbès en a en deux, comme Mme Lafarge en a en deux, comme M Ledru-Rollin en a en trois; et ce droit m'est d'autant plus nécessaire, que l'accusation est infiniment grave, qu'elle pese principalement sur ma tête, qu'elle est immense dans ses détails, et qu'il m'importe essentiellement de ne laisser, dans aucun point, aucun doute sur mon innocence.
- * Si ce droit m'est reconnu, je choisis en même temps, aujourd'hui. M. Gasc pour se joindre à M. Cabet, et se concerter avec lui; je choisis ainsi M. Gasc, non seulement pour l'utilité de ma défense, mais encore et surtout pour lui rendre un hommage public de ma reconnaissance et de mon respect.
- » En conséquence, je prie M. Cabet et M. Gasc de plaider immédiatement devant la Cour, pour faire maintenir mon droit de choisir mon défenseur, et je supplie la Cour de leur accorder la parole. »

Prévoyant le cas où le Président refuserait la parole à M. Cabet, pour démontrer son droit d'être accepté comme défenseur, je devais ajouter:

» Puisque je n'ai pas la faculté de choisir le défenseur principal, de qui seul je fais dépendre ma justification morale ou mon salut,

je déclare solennellement que je ne veux être défendu par personne, et je proteste contre tout ce qu'on va faire. Entré dans une carrière de sacrifices et de dévouement, je veux aller jusqu'au bout: fidèle aux inspirations du Communisme Icarien, j'aime mieux être condamné sans être défendu que de compromettre en ma personne le droit sacré de la défense.

Voilà ce que je devais lire. Et l'on ne voudra peut-être pas le croire, parce qu'on ne l'a peut-être jamais vu; mais la vérité est que M. le Président n'a voulu permettre ni à moi de lire ma déclaration, ni à M. Cabet de parler pour constater son droit et le mien.

A l'audience du lendemain 22, je voulais encore lire ma déclaration ou protestation; mais la chose m'a encore été impossible.

M. le Président et M. le Procureur-Général parlent tant qu'ils veulent, et comme ils veulent pour m'accuser ou pour expliquer leur conduite; mais il ne m'est pas permis de leur répondre, de me défendre et de m'expliquer sur le choix de mon défenseur, autant que je voudrais et comme je voudrais; c'est à peine si je puis répondre oui ou non!

Cependant on parle d'impartialité, de devoir, de conscience, le responsabilité; et quand j'ai vu, ce matin, qu'on acceptait comme défenseur M. Joly, avocat à Paris, arrivant de la capitale, j'ai cru qu'on allait enfin m'accorder M. Cabet, avocat comme fui à Paris: mais, chose inconcevable et inouie! on n'inveque pas l'article 295 contre l'accusé Abdon Terradas et l'avocat Joly (ce dont je suis bien aise), tandis qu'on l'invoque contre l'avocat Cabet (ce dont je suis très fâché) et contre moi.

M. le Président et M. le Procureur-général ont même dit que j'avais accepté M. Gasc pour défenseur; que je ne demandais M. Cabet que pour exposer une doctrine; que cette exposition d'une doctrine était inutile; que j'avais réellement un défenseur, accepté par moi; que M. Gasc me défendrait très bien sur l'accusation du complot et sur tout le reste; que la procédure était parfaitement régulière; et que mon silence ne pourrait que me compromettre: mais il ne m'a pas été permis de répondre et de tout contester.

Néanmoins, n'équivoquons pas! mon choix spontané, constant, principal, unique même, est pour M. Cabet, et je n'ai jamais accepté M. Gasc en remplacement et à l'exclusion de M. Cabet. Si

l'on m'accorde M. Cabet, j'accepterai et je demanderai même M. Gasc, pour se joindre à lui et pour partager avec lui la défense contre le complot : M. Cabet repoussera l'accusation de complot comme M. Gasc; et s'il parle de la doctrine Communiste, ce ne sera que pour répondre à ce que dit l'accusation sur le Communisme, et il en aura bien le droit; car enfin puisqu'on m'accuse d'un complot communiste, j'ai manifestement et incontestablement le droit de prouver et de choisir un défenseur capable de démontrer que le Communisme Icarien ne fait pas de complot.

Ainsi la chose est bien entendue (et c'est pour la bien faire entendre, que je suis forcé d'imprimer cette déclaration), M. Gasc est actuellement le défenseur de Dubor, ou de tout autre; mais il n'est pas mon dé/enseur; je ne le choisis ni ne l'accepte, et je le supplie de ne pas ouvrir la bouche en mon nom. Tant qu'on me refusera M. Cabet, je n'aurai pas de défenseur et je ne serai pas défendu; je ne donnerai plus d'explications; je proteste et protesterai ; la procédure sera irrégulière et nulle ; et j'userai de la loi pour déférer l'arrêt à la Cour suprême, qui, j'en suis convaincu, ne manquera pas d'en prononcer la cassation.

Qu'on ne me refuse pas M. Cabet, et alors j'accepte M. Gasc; j'accepte même les débats commencés; je réponds à tout; je m'explique sur tout; car j'ai plus à cœur que personne de me purger de toutes les accusations et de toutes les infâmes calomnies dont je suis si cruellement victime; et la Justice comme la Société seront également satisfaites.

Mais, si l'on persiste à me refuser M. Cabet, je refuserai de paraître volontairement dans une salle où je verrais des accusateurs et des juges sans y trouver mon défenseur; j'opposerai la force d'inertie; et si l'on m'enlève pour m'entraîner sur le banc des accusés, je n'y serai plus qu'un spectateur forcé, contraint, violenté, sans autre protection que l'opinion publique. 10 folgmos

22 août 1845. A. GOUHENANT.

Toulouse, Imprimerie de J.-B. PAYA.



PROTESTATION DE L'AVOCAT CABET,

EX-PROCUREUR-GÉNÉRAL, EX-DÉPUTÉ,

Contre le refus de l'admettre comme défenseur devant la Cour d'assises de Toulouse.

Gouhenant est l'accusé principal dans le prétendu complot communiste; c'est sur lui que pèse toute l'accusation; sa condamnation n'entraînerait pas nécessairement celle de ses co-accusés; mais son acquittement rend certainement leur condamnation impossible.

Dès le 30 mars, immédiatement après la levée d'un secret de deux mois, Gouhenant m'a choisi pour son conseil ou son défenseur, en me priant et me conjurant d'accepter sa défense.—Dubor, le second accusé dans l'ordre de l'accusation, et Perpignan, m'ontégalement choisi pour leur défenseur.

Ces accusés faisaient, m'écrivait-on, les vœux les plus ardens pour que j'acceptasse leur défense et n'avaient qu'une crainte, celle que je ne pusse faire un voyage si pénible, si long et si dispen-

dieux.

Convaincu que, dans une affaire aussi capitale, le succès dépend souvent du dévoument du défenseur, résolu à m'identifier avec mes cliens, et à partager, pour ainsi dire, leurs dangers; mais sachant bien, par expérience, que c'est folie pour un avocat de se dévouer à la défense de plusieurs accusés s'il ne peut compter sur leur fermeté, leur constance et leur union, et s'il n'est pas maître absolu de diriger l'affaire comme il l'entend, je demandai, d'abord une confession sincère et complète, puis la certitude d'avoir la direction absolue de la défense, pour le complot comme pour la doctrine, sauf à choisir moi-même les coopérateurs que je croirais nécessaires: je ne serais pas venu sans cette condition.

Gouhenant m'ayant répété définitivement, le 9 juillet, que j'au-

rais carte blanche, je promis d'aller les défendre.

Une lettre du 26 juillet m'apporta des transports de satisfaction

et de reconnaissance.

Quand, le 5 août, le président demanda à chacun des accusés quel défenseur il avait choisi, Gouhenant, Dubor, Perpignan, ré-

pondirent : M. Cabet.

Cependant le président leur nomma d'office trois avocats (M. Gase pour Gouhenant, M. Carivene pour Dubor, et M. Beaute pour Perpignan), mais en leur disant, m'affirment-ils, que cette nomination n'était que provisoire jusqu'à mon arrivée.

Je fis le voyage de Paris à Toulouse, et trouvai M. Gasc nommé

d'office.

Ne consultant jamais d'autre intérêt que celui de la cause qui m'est confiée, toujours prêt à toutes les concessions nécessaires pour tout concilier, désirant même que tous les défenseurs pussent avoir un rôle intéressant, j'étais heureux que MM. Gasc, Joly,



Alem-Rousseau et leurs confrères, voulussent bien consacrer leur talent, leur énergie et leur influence, au salut de tous les accusés. J'admis donc avec plaisir M. Gasc au partage de la défense; mais je regardais comme mon droit, acquis par la volonté de Gouhenant, de défendre et diriger la cause entière, non seulement pour les questions de doctrine résultant de l'accusation de complot communiste, mais encore pour toute la partie de l'accusation de complot (1) que je croirais nécessaire de traiter, mon intention étant, d'ailleurs, de me concerter avec MM. Joly, Gasc, Alem-Rouseau et nos autres collègues, et de laisser à leur talent la plus grande part possible dans la discussion du complot proprement dit.

Tout en arrivant, et avant de conférer avec Gouhenant, je rendis visite au président, et j'appris de lui-même qu'il considérait comme définitives les nominations d'office annoncées comme provisoires, et qu'il entendait m'exclure de la défense.

Ce ne fut même qu'avec une peine extrême que j'obtins de lui l'autorisation d'aller voir Gouhenant, dix minutes avant l'ouverture

de la séance.

Sans perdre un moment (quoique j'eusse bien des choses à dire à un homme qui m'intéressait si vivement, par sa correspondance et par ses malheurs, et que je n'avais jamais vu), je lui dis: « On me repousse décidément comme défenseur; que comptez-vous faire? » - Protester, me répondit-il sans hésiter, refuser toute défense et tout autre défenseur, vous considérer toujours comme mon conseil et mon guide unique, enfin faire tout ce que vous me direz. - Et quelles sont vos raisons? - Depuis 4 mois je vous ai choisi, je vous ai supplié d'accepter ma défense, je vous ai fait ma confession entière, je vous ai conjuré de faire ce long voyage... — Mais apercevez-vous toutes les conséquences? - J'accepte tout, même une condamnation plutôt que de manquer à mon devoir en laissant violer mon droit... Je me ferai traîner, s'il le faut, sur le banc des accusés... - Eh bien ! je ne vous donnerais pas de conseils si vous étiez un homme sans intelligence et sans courage ; mais comme je trouve en vous toutes les qualités nécessaires pour que je veuille m'identifier avec vous, j'approuve votre résolution : je reste votre conseil et votre guide ; et comme j'ai tout prévu , le refus du président et toutes les réponses que vous venez de me faire, j'ai rédigé un projet de déclaration et de protestation; écoutez. — C'est parfaitement cela, répondit-il après la lecture. — Vous pouvez changer, modifier ... - Non, rien; d'ailleurs, on va venir nous chercher, et je n'aurais pas le temps de copier. - Eh bien, c'est égal : j'ai le droit de vous conseiller, de vous guider, de rédiger votre protestation, et je ne crains pas qu'on voie que c'est moi

⁽¹⁾ Les journaux disent: « MM. Gasc, Carivenc et Beaute, défendront » Gouhenant, Dubor, Perpignan, sur la question de fait ou de complot, » et M. Cabet sur la question de principes. » Mais c'est là, une erreur ou une inexactitude; et comme on veut en abuser, pour repousser M. Cabet, il devient nécessaire de rectifier le fait: or, la vérité est que Gouhenant choisit M. Cabet pour sa cause entière.

qui l'ai écrite.... Marchons droit, suivons notre Ligne droite; soyez tranquille! Je vais vous défendre sans parler: nous triompherons; et vous sauverez tous vos camarades. Puis, nous partimes tous deux

pour l'audience.

Je vins alors m'asseoir, en costume d'avocat, parmi les défenseurs. Puis, quand le président, s'adressant à tous les avocats collectivement, leur donna l'avertissement d'usage (qu'ils ne devaient rien dire contre leur conscience...), je me levai comme eux, et reçus l'avertissement comme eux. Je crus alors que le président avait changé de résolution à mon égard; Gouhenant et tout le monde crurent, avec moi, que j'étais accepté comme défenseur : c'est pourquoi Gouhenant consentit à subir son interrogatoire, ce qu'il n'aurait certainement pas fait s'il n'avait pas du croire que j'étais son défenseur (1); mais quand, après ce long interrogaloire, je me levai, vers la fin de l'audience, pour faire une observation, le président me refusa la parole et déclara qu'il ne me considérait pas comme défenseur, par ce que l'art. 295 du code d'instruction criminelle ne permettait pas à un avocat inscrit au tableau de la cour royale de Paris de plaider devant la cour d'assises de Toulouse, et que, par cette raison, il ne me reconnaissait pas plus de droit qu'à tout autre individu qui se trouvait dans l'auditoire.

Gouhenant déclara qu'il m'avait choisi et qu'il me choisissait pour son défenseur principal et mème unique, et voulut lire sa déclaration préparée par écrit; mais le président en refusa abso-

lument la lecture.

L'avocat Gasc prit alors des conclusions pour demander que mon droit fût reconnu par la cour, et plaida l'incident; il soutint et prouva que l'art. 295 était abrogé par l'usage et par l'ordonnance du 27 août 1850, et qu'il n'empéchait pas un avocat d'exercer sa profession et son ministère devant toutes les cours d'assies de France. — J'aurais pu ajonter quelques argumens péremptoires, parce que j'avais récemment étudié la question et que d'ailleurs j'avais personnellement coopéré, en qualité de secrétaire intime du garde-des-sceaux d'alors, Dupont (de l'Eure), à la confection de cette ordonnance du 27 août 1850; mais le président persista vivement à me refuser la parole, même dans ma cause personnelle.

Après la plaidoirie du procureur-général, à laquelle je pouvais répondre victorieusement, je demandai de nouveau à défendre mon droit personnel d'avocat; et sur ce point, le président et la cour ne pouvaient évidemment refuser de m'entendre, puisqu'ils'a-gissait alors spécialement de mon droit: mais le président ne voulut absolument pas me laisser dire un mot, et couvrit ma voix

en m'interrompant sans cesse.

Je voulus prendre des conclusions personnelles écrites, et demander acte du refus de m'entendre sur l'incident; mais le président me rendit la chose impossible, en emmenant la cour dans la chambre du conseil pour délibérer.

⁽¹⁾ Cet interrogatoire était bien dangereux; car, pour prouver qu'il avait écrit une lettre compromettante, on lisait votre lettre tandis qu'il y avait nou lettre, erreur inconcevable et capitale qu'on reconnut le lendemain.

J'aurais peut-être du insister davantage pour obtenir acte du refus de m'entendre sur l'incident; car, ce refus particulier est, à mon avis, un premier excès de pouvoir qui vicie toutela procédure: mais je craignis que le débat nedevint violent et scandaleux; je cédai, pour ainsi dire, à la force, espérant, d'ailleurs, que le procès-verbal de la séance constaterait ce refus, trop public et trop notoire pour être douteux.

La cour décida que je ne serais pas admis comme défenseur de

Gouhenant, en motivant son arrêt sur l'art. 295.

Gouhenant protesta, déclarant qu'il ne voulait aucun autre défenseur et qu'il refuserait désormais toute réponse et toute défense.

Touten protestant de mon respect pour la cour, je protestai aussi, en termes que les journaux anti-communistes déclarèrent pleins de convenance, contre tout ce qui venait de se passer, et je protestai non-seulement dans mon intérêt, mais encore et surtout dans l'intérêt de tous les barreaux.

Et ce qui démontre combien ma protestation était légitime, c'est que, le lendemain, le président admit comme défenseur, M. Joly, avocat comme moi à Paris, arrivant exprès comme moi de la capitale, sans lui opposer l'art. 295 qu'il m'opposait à moi-même.

Le président m'invita à rester au banc de la défense, promettant de me demander des renseignemens s'il les jugeait nécessaires à la justification des accusés : mais je refusai d'accepter comme une faveur du bon plaisir, d'ailleurs incertaine, ce que, dans la dignité du barreau je ne pouvais accepter que comme un droit.

Le lendemain, le président réitéra vainement son offre ou sa promesse ; j'applaudis au refus réitéré par M. Gasc en mon nom.

Ce fut en vain aussi que le président, sentant bien probablement, que le silence de Gouhenant paralysait tout, l'exhorta de nouveau, plusieurs fois à répondre: Gouhenant judicieux et ferme comme je l'espérais, répondit toujours qu'il expliquerait et qu'il justifierait tout s'il avait son défenseur, mais qu'il garderait un silence absolu tant qu'on me refuserait le droit de le défendre.

Pour ne laisser aucune équivoque, je crus devoir faire imprimer et publier sa protestation, qui déclare qu'il n'a aucun défenseur ni

aucune défense.

Je crois devoir aussi réitérer et publier ma propre protestation, pour l'adresser à tous les barreaux de France. L'y joindrai ma discussion sur la question de savoir si l'art. 295 peut empêcher un avocat de Paris de venir défendre un accusé devant la cour d'assises de Toulouse.

En conséquence, je PROTESTE: 1º Contre le refus de m'admettre comme défenseur; 2º contre le refus de m'accorder la parole sur

l'incident.

Et je PROTESTE, non-seulement en mon nom personnel, mais dans Pintérêt de tous les avocats, de tous les accusés, de tous les citoyens. Toulouse, 24 août 1843.

Avocat à la cour royale de Paris, reçu docteur en droit.

Toulouse, imprimerie de J.-B. Para.



LETTRES

DE W. CABET,

A M. le Procureur-Général près la Cour Royale de Toulouse.

Quoit Monsieur le proegreur - général, quand yous nour refuse à Conheciant on défenseur ; quand yors connaisses, avec sultimes 18, sa resolution denc pasus défenders, vins suns efforces de l'e-

PREMIÈRE LETTRE.

MONSIEUR LE PROCUREUR-GÉNÉRAL,

Vous savez qu'avocat, ex-député, ex-procureur-général, je dois connaître mes droits aussi bien que vous : vous pourriez savoir, d'ailleurs, que je ne suis pas de ces hommes qui se laissent écraser sans se défendre. Vous m'atlaquez : je veux me défendre et je me défendra! C'est un droit sacré pour tous! C'est un droit pour moi comme pour tout le monde, tant que je ne serai pas mis hors la loi; et je l'exercerai!

On ne veut pas me laisser ouvrir la bouche en présence de mes accusateurs! Eh bien! j'userai de la liberté de la presse... Puisséje, du reste, maîtriser les sentimens de surprise et de douleur que m'inspire, non pour moi (car je devrais me réjouir), mais pour d'autres que moi, le déplorable spectacle dont je suis témoin depuis quelques jours dans l'une des premières villes de France! Puisséje ne pas sortir des bornes du respect que je dois à vos fonctions!



Quoi! monsieur le procureur-général, vous accusez Gouhenant d'un crime énorme, et vous ne lui laissez pas le choix de son défenseur! Il vous crie que moi seul, moi qu'il a choisi, je connais ses opinions, ses sentimens, ses actes, ses doctrines, et que moi seul je puis le défendre complètement; et vous lui refusez le défenseur qui peut le justifier et le sauver! Je vous crie avec lui que j'expliquerai tout, que je suis convaincu de son innocence, que je vous démontrerai son innocence; et vous refusez, sous le prétexte que je nesuis pas du barreau de Toulouse! Et quand je demande la parole pour défendre mon droit personnel d'avocat, dans l'intérêt de tous les barreaux comme dans mon propre intérêt, vous ne voulez pas même m'entendre sur cette question de droit, sur cette question préjudicielle! Vous ne voulez pas que je vous démontre, jusqu'au dernier degré d'évidence, que vous violeriez en ma personne le droit de tous les avocats, comme le droit de tous les accusés dans la personne de Gouhenant! Vous me réduisez à la triste nécessité de protester au nom des barreaux! Et tandis que vous me repoussez parce que je n'appartiens pas à Toulouse, vous acceptez M. Alem-Rousseau, avocat à la cour d'Agen, et M. Joly, avocat comme moi à la cour royale de Paris...!!! Mais que voulez-vous qu'on dise à Toulouse, quand désormais on y entendra parler d'impartialité !!!

Quoi! Monsieur le procureur-général, quand vous avez refusé à Gouhenant son défenseur; quand vous connaissez, avec sa fermeté, sa résolution de ne pas se défendre, vous vous efforcez de l'écraser en accumulant tout sur sa tête, en le poursuivant comme le chef et l'ame du prétendu complot, en appelant ce prétendu complot le complot Gouhenant! Quand vous savez qu'il ne répondra pas, vous allez fouiller dans toute sa vie, sans nécessité, sans utilité mème, des actes dont l'apparence pourrait lui nuire dans des esprils superficiels ou systématiquement ennemis! Ah! je me demande si c'est là de la générosité, de la justice....!

Vous lui reprochez jusqu'à sa pauvreté, tout en reconnaissant son infaligable ardeur au travail, sans pouvoir lui reprocher aucun vice, en exaltant, jusqu'à le rendre fier, sa capacité, son habileté, tandis que des voix vénérées rendent solennellement hommage à ses sentimens! Eh bien, moi aussi, j'accepte tous ces actes; etsi vous ne reculait pas devant la discussion, je vous prouverais que vous n'avez pas, aux yeux de la raison, le moindre droit de lui adresser le moindre réproche!

Mais voici, M. le procureur-général, qui bouleverse et confond toutes mes idées: je me tâtais pour savoir si je dormais ou si je veillais, quand tout-à-l'heure, j'ai entendu la fin de votre réquisitoire.

Quoi, M. le procureur-général, de même que vous faites Gouhenant plus coupable que tous les autres accusés, de même vous faites ma doctrine du communisme Icarien plus coupable que Gouhenant! C'est contre ma doctrine, contre mon journal le Populaire, contre mon Voyage en Icarie, contre tous mes écrits, que vous lancez toutes les foudres de votre éloquence réquisitorienne!

Vous stigmatisez mon *Populaire*, tous mes ouvrages, ma *doctrine Icarienne*, comme pernicieux, coupables, etc., etc., car je ne me rappelle pas tou; vos coups de tonnerre!

Vous faites un crime aux accusés (on ne voudra peut-ètre pas le croire en France!) de lire le Populaire, de s'y abonner, d'acheter mes brochures, de les lire, de les faire lire, d'y trouver du plaisir! Mais serions-nous donc tombés dans le plus noir esclavage! Je m'y perds! quoi! mon Populaire et mes écrits sont publiés à Paris sous les yeux du gouvernement; deux exemplaires de chacun d'eux sont déposés au ministère; c'est le trésor qui me vend le timbre pour mon journal; c'est la poste qui le transporte dans toute la France; le garde-des-sceaux est un de mes abonnés; et quand, à Paris, la police, le procureur du roi, le garde-des-sceaux, n'y voient pas le moindre délit, c'est vous, monsieur le procureurgénéral, à Toulouse, qui voyez là des crimes, des forfaits, une doctrine empoisonneuse, une mine qui va faire sauter la société! Vous saisissez tout et partout, mon journal, mon Icarie, mes brochures!...

Les pièces de conviction dans ce complot, le plus effroyable des complots selon vous, consistent.... je n'ose presque pas le dire.... consistent en numéros du *Populaire*, en exemplaires de toutes mes brochures!

Mais, monsieur le procureur-général, hier encore, vous reconnaissiez que ma propagande était pacifique : comment peut-elle donc être si effroyable, si incendiaire, si dévastatrice?....

Comment d'ailleurs, M. le procureur-général, pouvez-vous trouver qu'il soit de bonne guerre d'attaquer ma doctrine, quand vous ne voulez pas me permettre de la défendre!

Et puis, qu'est-ce cette manière dejuger et de condamner un vaste système philosophique et social, en n'en présentant qu'une partie, des lambeaux, et par conséquent en le tronquant? Il fallait tout lire, si vous vouliezen donner une juste idée!

Mais soyez donc conséquent! si la doctrine est criminelle, c'est moi qui suis le premier eoupable, le principal coupable, le plus odieux et le plus inexcusable des coupables. Pourquoi donc ne m'avez-vous pas fait arrêter dès le principe? Est-ce juste, moral, exemplaire, de poursuivre mes victimes et de me laisser libre et impuni? mettez-les tous en liberté et poursuivez-moi seul avec Gouhenant! Je vous l'ai demandé tout-à-l'heure, et je vous le demande encore! Je vous répondrai, nous vous répondrons! Cette doctrine, que vous ne connaissez-pas, et qui n'est autre chose que le christianisme dans sa pureté primitive, vous subjuguera peut-

être comme elle en a déja subjugué tant d'a utres, aussi robustes que vous...!

Mais vous reculez, M. le procureur-général, devant la discus sion, devant la lumière, devant la vérité! Vous reculez devant la doctrine Icarienne!

Eh bien! je vous le dis, la doctrine vous vaincra! Elle vous a déja vaincu!

En refusant de m'entendre comme défenseur, vous vous condamnez vous-même! En refusant de me poursuivre et de m'entendre comme accusé, vous tuez votre accusation!

Rappelez-vous l'insurrection de Strasbourg (c'était bien autre chose) et le procès qui l'a suivie: le pouvoir poursuivait un colonel sans poursuivre le général; mais le jury strasbourgeois qui trouvait ce procédé immoral, inique, a renvoyé le colonel quolque pris en flagrant délit.

Ici, quand même je serais sur le banc avec et avant Gouhenant, je démontrerais qu'il n'y a ni crime, ni délit, rien, absolument rien... Mais, quand vous refusez de m'entendre et comme défenseur et comme accusé, le jury toulousain ne pourra pas condamner; non, un jury consciencieux, honnête et ferme, ne pourra pas condamner, Monsieur le procureur-général!

CABET.

Toulouse, 28 août.

DEUXIÈME LETTRE.

Non, M. le procureur-général, vous ne pouvez pas obtenir une condamnation raisonnable, juste.

Non, je n'ai jamais douté, même avant d'avoir vu l'acte d'accusation, et sur la seule confession de Gouhenant, que la justice, égarée par la police, avait pris dès le principe le contre-pied de la vérité, en s'enfonçant de plus en plus chaque jour dans le funeste chemin de l'erreur.

Non, je n'ai jamais vu d'acte d'accusation (et cependant j'en a beaucoup vu), aussi faible, aussi vide, aussi fragilement basé sur du sable ou sur des nuages.

Non, je n'ai jamais entendu de réquisitoire aussi débile, malgré la pompe des paroles, en présence d'une logique plus puissante que celle de M° Gasc, d'un feu de file mieux nourri que celui de ses jeunes confrères, et d'une discussion plus irrésistible que celle de M° Joly, en attendant la charge que préparent M° Alem-Rousseau et deux de ses collègues!

Et qu'aurez-vous gagné à merefuser la parole? Qu'aurais-jepu

dire de mieux, d'aussi bien même, que ce qu'ont dit tant d'orateurs piquans, nerveux, foudroyans?

Je n'aurais rien fait de plus qu'eux, quand je vous aurais dit : « Quoi! Vous accusez d'un complot, d'un complot horrible, d'un complot ayant pour but de commencer l'insurrection à Toulouse, de s'emparer de l'arsenal malgré une nombreuse et brave garnison, de soulever Lyon malgré l'armée qui le garde dans ses bas-tilles, de soulever également Bordeaux malgré l'esprit pacifique de ses habitans, et de marcher sur Paris pour y proclamer la république, en entrainant sur la capitale toutes les populations du Midi, de l'Est et de l'Ouest! Mais avez-vous pensé à la grandeur gigantesque de l'entreprise, à ses immenses besoins, à ses colossales difficultés? Ayez-vous songé à l'armée d'insurgés, à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie, aux armes, aux munitions, aux voitures, aux vivres, à l'argent, à l'organisation, aux plans, aux généraux, aux intelligences, etc., etc., qui seraient nécessaires ? Et cent visites domiciliaires chez les citoyens les plus suspects à vos yeux ne vous ont signalé ni un arsenal, ni un magasin de vivres, ni une caisse, pas même une cartouche, rien, absolument rien! A-t-on jamais rien vu d'aussi invraisemblable, d'aussi incroyable? Et comment avez-vous pu concevoir l'espérance de faire admettre une pareille fable à un jury toulousain, à la clairvoyante population de Toulouse? Mais c'est à vous à prouver, à tout prouver; et plus le crime est énorme, plus la peine est terrible, plus, vous en conviendrez, plus la preuve doit être irréfragable.

Eli bien, où est votre preuve du complot? Comment prouvez-vous. la résolution concertée et ARRETEE...? vous la placez dans ce banquet du 15, flatteusement appelé congrès, abandonné comme tel, remplacé par un banquet maçonnique transformé par vous en un banquet-complot! et vous voulez qu'un homme que vous signalez comme capable, habile, redoutable par son habileté, lance pour invitation à ce complot 60 circulaires qui toutes pouvaient tomber entre les mains d'une police éveillée, et dont chacune pouvait lui faire couper la tête! Vous voulez que cet homme, si capable d'orga-niser une conspiration, ait eu la folie sans pareille d'inviter ceDufaur de Lombez qu'il n'avaitvu qu'une fois, deux ans auparavant, qui était un adversaire s'il n'était pas un ennemi, dont la présence ne pouvait être que nuisible au complot, suspect par sa position de solliciteur auprès du Pouvoir, et qui, s'il était capable de jouer l'infame rôle d'un traître, pouvait porter sa circulaire à la police et lui livrer tous les conspirateurs pris enflagrant délit! et ces 60 conspirateurs se réunissaient dans une hôtellerie publique, entre la rue et une cour de messageries, presque sous les yeux des domestiques, des cuisiniers, des passans, des voyageurs, de la police! Ah! M. le procureur-général, de bonne foi, entre nous, l'invraisemblance ne s'élève-t-elle pas ici jusqu'à l'absurde?

Mais puisque vous voulez absolument que ce banquet soit une

conspiration, un complot, prouvez donc (car vous êtes trop instruit pour ne pas savoir qu'il faut qué vous prouviez), prouvez, disje, prouvez, démontrez la résolution concerté et ARRÊTÉE. Montrez-nous, montrez à Toulouse, à la France, la discussion, le concert, la délibération, la décision, le plan! Quels sont ceux qui ont
pris la parole? Qui a parlé, le premier, le deuxième, le troisième?
Qu'a dit chacun? Quelles étaient, pour chaque section conspiratrice et belligérante, ses forces en hommes, en armes, eu argent, en
chefs, etc.! Quels étaient le généralissime, les généraux, les colonels,
etc.? Quel était le major-général et le plan de campagne? Ce n'était assurément pas en janvier, en février, que l'armée insurrectionnelle devait se mettre en marche sur Paris: quel mois, quel
jour, était choisi, fixé, arrêté.? Et les conspirateurs parlaient assez haut pour que vos agens et tout le monde aient dû tout entendre, puisqu'ils étaient de 50 à 40 autour d'une longue table.

Eh bien, vous ne savez rien, vous ne dites rien, vous ne prouvez rien, rien, absolument rien! Et vous avez ordonné ou toléré 200 visites domiciliaires, cinquante-cinq poursuites, douze arrestations, deux mois de secret, sept mois de captivité préventive, les tortures de la prison, la ruine et la misère!... Et vous demandez douze tètes!...

Oh! je conçois la chaleur et l'énergie de ces harangues qui viennent de foudroyer, de putvériser, d'anéantir, cette malheureuse action. Mais, quoique mon ame, comme celle de tant d'éloquens défenseurs, soit remplie de conviction et d'enthousiasme, que pourraisje ajouter à leur défense? Il me faut une position nouvelle; il me faut celle d'accusé, pour que je puisse vous dire du nouveau.

De grâce, M. le procureur-général, au nom de l'éternelle justice, ne persistez pas à accuser ce malheureux que tout le monde traite d'idiot, cet autre si dévot, ces ouvriers si dignes d'intérêt, cet espagnol si étonné de trouver la captivité dans notre France, si hospitalière, si généreuse, si fraternelle envers l'Espagne! N'accusez plus ces jeunes citoyens si manifestement irréprochables et que leur position sociale peut faire asseoir demain sur le banc des jurés qu'ils honoreraient comme ils honorent aujourd'hui le banc des accusés; mais s'il faut des victimes, conservez Gouhenant que vous qualifiez leur chef, et faites-moi asseoir à côté de lui, moi son inspirateur et que vous devez considérer comme encore plus coupable que lui. Alors, je vous dirai du nouveau, et vous expliquerai tout.

Alors, assisté de Gase et de Joly, pour leur donner un témoignage de mon admiration pour leur talent, je répondrai à toutes vos questions; je vous apprendrai ce que vous ne savez pas; je vous en ferai voir des choses curieuses! Je vous ferai connaître l'histoire des ordres du jour; je vous en indiquerai la source.... je vous indiquerai ceux qu'a tracés l'infâme main de la police subalterne, et ceux que deux ou trois fous lancent, à la grande satisfaction de

nos ennemis, sans aucun danger pour eux, en compromettant de s milliers de bons citoyens et la cause de la liberté tout entière, en jouant aux têtes comme de petites filles jouent à la poupée! Je vous en montrerai de ces ordres du jour insensés, qui n'ont d'autre utilité que d'exposer à l'échafaud les patriotes auxquels on les adresse sans leur consentement et même malgré eux!

Je vous en montrerai, car j'en ai moi-même, apportés par des amis qui les avaient recus et qui me les communiquaient pour que je leur apprisse si c'étaient des œuvres d'une police infernale ou d'une coupable extravagance. Je pourrais vous montrer bien d'autres choses, et vous ne savez guères, à ce qu'il parait, ce qui se passe en politique et ce que sont tous ces fantômes dont vous faites des montres qui vous effraient! Accusez-moi, et je vous ferai l'histoire des agens provocateurs, des mouchards, des moutons, et de toute cette corruption dont je travaille à couper la racine en cherchant une meilleure organisation sociale.

Oui, accusez-moi; et je vous montrerai des projets de congrès, qui m'ont été proposés par les hommes les plus respectables, ennemis des socités secrètes et des complots.

Accusez-moi, et je vous ferai l'histoire des partis politiques, socialistes, républicains, réformistes, communistes, avec leurs nuances, leurs rivalités, leurs antipathies, leurs hostilités même. Jc vous montrerai le Communisme Icarien faisant face, tenant tête, à tout ce qui n'est que révolutionnaire ; je vous le montrerai l'objet de leurs attaques et quelquefois de leur fureur ; j'invoquerai de plus fort la lettre du 26 janvier, celles d'Imbert, celle de Dupouy, et cent autres preuves d'hostilité contre le Communisme Ica-

Accusez-moi; et je vous prouverai que, mes amis et moi, nous avons souvent veillé pour empêcher des émeutes, tandis que les procureurs-généraux dormaient. Je vous démontrerai que nous avons plus empêché d'émeutes que tous les procureurs-généraux ensemble! Et je vous crierai sans cesse et de toutes mes forces qu'en poursuivant les Icariens vous commettez le plus monstrueux contre-sens, vous tournez le dos à la vérité.

Encore une fois, de grâce, M. le procureur-général, je vous en conjure, en réparation des dédains que vous avez si majestueusement prodigués au pacifique et moral Populaire, au Voyaye en Icarie, à mes nombreux écrits fruit de tant de veilles, à cette vous ne savez quelle doctrine, si pure, si fraternelle, si chrétienne, à ce sieur Cabet, si rempli d'amour et de dévouement pour le peuple et l'Humanité, accusez-moi, accusez-moi! Et vous me procurerez le plus enviable des triomphes!

Toulouse, 51 août.

TROISIÈME LETTRE.

Voyez la bizarrerie du cœur humain, M. le procureur-général f. L'acquittement des accusés et de ma doctrine communiste Icarienne était l'objet de mes vœux les plus ardens; et maintenant que cet acquittement est prononcé solennellement, complètement, aux applaudissemens d'une grande et généreuse cité toute entière, je suistriste, mécontent... Et quoique vos amis vous félicitent peut-être de la prudence qui vous a décidé à supprimer votre réplique, afin de supprimer celle de MM^{cs} Detours, Gasc et Joly, je me trouve comme volé, ainsi que bien d'autres, dans le plaisir que je me promettais d'entendre leur riposte et les vérités aussi amusantes qu'instructives qu'elle aurait nécessairement fait jaillir: c'était le bouquet, et vous nous en avez privés!

Mais tout n'est pas fini pour nous deux, M. le procureur -général; j'ai bien de petites réflexions utiles à vous communiquer; j'ai mon rapport à faire comme vous à son excellence, et j'ai d'autres devoirs encore à remptir dans l'intérêt de la société.

Le plus pressant de ces devoirs, c'est de réparer une erreur grave, capitale, qui pourrait avoir des dangers pour une population nombreuse, intelligente, laborieuse, éminemment remarquable par ses qualités patriotiques et généreuses; je veux parler des ouvriers Lyonnais.

Vous vous rappelez qu'un des principaux défenseurs a dit publiquement qu'il y avait deux écoles communistes, l'école Icarienne et l'école Lyonnaise ou Hébertiste, ce qui pourrait laisser l'opinion que la masse de la brave population de Lyon est hébertiste avous sentez les suspicions, les défiances, la malveillance, qu'une pareille opinion pourrait inspirer au Pouvoir contre cette immense population déja si malheureuse!

Eh bien! c'est là l'erreur matérielle la plus incontestable: Je puis vous affirmer, moi qui suis intéressé à bien connaître Lyon et son esprit, moi qui ai dans cette ville des correspondans zélés, moi qui y compte un grand nombre d'abonnés, moi qu'on accuse d'empoisonner ses ateliers de mes écrits, je puis vous assurer, dis-je, que là, comme partout ailleurs, le système Icarien a produit et produit tous les jours une complète métamorphose, et que les hommes les plus ardens et les plus résolus, partisans autrefois des sociétés secrètes et des entreprises aventureuses et violentes, plus éclairés aujourd'hui par mes doctrines, ne pensent plus qu'à l'emploi de la discussion, de l'instruction, de la moralisation et du courage civil; je puis vous assurer que le parti représenté par les lettres des 6 et 26 janvier, dont vous avez fait tant de bruit pour effrayer les jurés et leur faire déclarer un complot, n'était alors qu'une-minorité aussi faible qu'active, que cette minorité s'est ournellement affaiblie depuis ces derniers sept mois, qu'aujour-

d'hui elle est anéantie, et que l'immense majorité, pour ne pas dire la totalité des ouvriers de Lyon, est *Icarienne*, renonçant à la violence, et cherchant son salut dans la puissance de l'opinion publique. En voulez-vous la preuve? Ecoutez!

Vous savez, par le *Populaire* (que vous connaissez maintenant aussi bien que personne), que, quand j'ai accepté la défense du Communisme à Toulouse, l'assemblée générale des actionnaires du *Populaire* m'a présenté une adresse dans laquelle, répétant ses déclarations précedentes et constantes, elle a déclaré de nouveau qu'elle adoptait complètement le système *Icarien*, et les moyens employés par les premiers fondateurs du *Christianisme* dont elle serait heureuse de continuer l'œuvre. Vingt adresses d'adhésion, représentant la masse des Communistes en France, en Suisse, en Allemagne, en Pologne, en Angleterre, prouvent incontestablement que cette masse de Communistes est *Icarienne* et que, s'il existe encore quelques Babouvistes, c'est une imperceptible minorité. Voici l'adresse de LYON, du 29 juillet:

« Cher citoyen Cabet,

- Domme vous, nous sommes convaincus que le système de la Communauté Icarienne, basée sur le mariage et la famille puri fiés et perfectionnés, est le système d'organisation sociale le plus conforme au Christianisme et à la Démocratie, et le plus capable de réaliser la souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, la fraternité, l'unité; de détruire la misère par une meilleure organisation du travail et par une répartition plus équitable et plus fraternelle des produits; de couper la racine à tous lesvices et à tous les crimes par l'éducation et par l'aisance universelle; d'assurer la justice, l'ordre, la concorde, la paix; d'amener tous les progrès; en un mot, d'assurer le bonheur de tous les citoyens sans exception et de l'Humanité tout entière.
- » Comme vous, nous sommes convaincus que la Communauté ne peut s'établir que par la persuasion, par la puissance de l'opinion publique, par la volonté nationale, et que la violence, les sociétés secrètes conspiratrices et l'émeule, ne peuvent qu'aggraver nos maux, arrêter notre marche progressive, et compromettre le salut de la cause populaire.
- » Comme vous, nous sommes convaincus que l'avenir est à nos principes et à notre système; que la Bourgeoisie, qui le repousse parce qu'elle est trompée par des préventions et par la calomnie, finira par l'apprécier et l'adopter; que nos camarades, indifférens jusqu'ici, finiront par ouvrir les yeux et partager notre zèle; et qu'avec de la persévérance nous parviendrons infailliblement à obtenir le cautionnement nécessaire pour rendre hebdomadaire notre journal mensuel. »

Cette adresse d'adhésion, signée par 553 citoyens, aurait eté

signée par 5,000, représentant la population ouvrière, si les réunions avaient été tolérées par le pouvoir.

Le fait n'est pas douteux; il est même incontestable pour vous, M. le procureur-général; car écoutez encore!

Vous savez bien la lettre de Lyon, du 26 janvier, dans laquelle le prétendu comité reprochait à Gouhenant son silence sur une précédente lettre du 9: ch! bien, cette lettre dit formellement que les théories nouvelles (Icariennes) paralysent l'action révolutionnaire; que trois partis se sont formés; que l'un d'eux, la Jeune-Europe, est composé de modérés, de propagandistes, et par-dessus tout de Cabetistes (ou d'Icariens); et que, par suite, Lyon qui, six mois auparavaut, aurait pu entraîner les autres en marchant à l'avant-garde, ne pouvait plus maintenant que suivre ceux qui prendraient l'initiative.

Cette lettre ne prouve-t-elle pas, jusqu'au dernier degré d'évidence, que les *Icariens* dominent à Lyon?

Vous savez aussi les lettres d'Imbert (qui déclare ne pas vouloir marcher avec M. Cabet), et celle de Dupony (qui déclare les Icariens schismatiques): toutes ces lettres ne démontrent-elles pas que , s'il existe un parti d'action , ce parti est faible et impuissant; que les Icariens sont assez nombreux et assez forts pour tenir entre leurs mains la destinée populaire; que leurs adversaires du camp démocrate ou républicain ou révolutionnaire les accusent eux-mêmes de modération , de propagande pacifique; et que , comme le disait Joly, avec une irrésistible évidence , toute alliance entre les Icariens et leurs adversaires, pour un complot et une insurrection , était aussi impossible qu'entre la paix et la guerre.

Je ne comprends même pas, je n'ai jamais compris et ne comprendrai jamais, comment vous, M. le procureur-général, vous avez pu trouver dans ces lettres et dans la note de Laponneraie écrite de Bordeaux, la preuve ou l'indice d'une alliance pour un complot! Mais c'était tout le contraire; ces lettres étaient la base de la défense et la démonstration de l'innocence des Icariens accusés!

Quelle est donc la fatale fascination qui vous a ainsi aveuglé; qui vous a fait prendre, pendant sept mois, le contre-pied de la vérité; qui a été, pour tant d'accusés et pour tant de familles, la cause de tant d'angoisses et de tant de ruines; et qui, sans le courage et le dévoûment de tant de généreux défenseurs, pouvait (j'en frémis quand j'y pense) perdre à jamais des innocens, flétrir et déshonorer la doctrine la plus pure, la plus vraiment chrétienne et la plus pacifique, et commencer, contre l'innombrable classe des travailleurs, une persécution qui aurait rappelé celle des premiers chrétiens?

Oui, M. le procureur-général, cette accusation est bien étrange, bien extraordinaire, bien inconcevable, bien...!!!

Quoi qu'il en soit, une vérité démontrée, reconnue, certaine, désormais incontestable, c'est que, d'une part, le système Icarien est essentiellement PACIFIQUE; que, d'autre part, les communistes sont généralement et universellement Icariens; et que, d'une troisième part, les ouvriers LYONNAIS sont à la fois Icariens et pacifiques.

Et je vous prie, en terminant, de remarquer que la grave erreur dans la quelle est tombé un orateur aussi distingué par sa logique que par son énergie, et beaucoup d'autres erreurs que je ne signale pas, prouvent que moi seul je pouvais répondre, sans crainte de méprise, à toutes les attaques dirigées contre le Communisme et les communistes, parce que moi seul j'avais étudié depuis longtemps tout ce qui tient à la doctrine, aux écrits communistes, et au personnel de ce parti : ces erreurs prouvent aussi que les fastes judiciaires n'offrent peut-être pas d'exemple où le refus d'admettre le défenseur choisi par l'accusé soit aussi impossible à justifier que le refus que j'ai subi devant la cour d'assises de Toulouse.

CABET.

Toulouse, 2 septembre.

QUATRIÈME LETTRE.

Sans préambule et marchant droit au but, je vous demande, M. le procureur-général, si quelques fonctionnaires de votre police judiciaire ne méritent pas d'être poursuivis criminellement et punis comme coupables de prévarication, d'abus de pouvoir et de barbarie?

Déja l'Emancipation (du 1er septembre) a fait d'utiles réflexions à ce sujet : je vais vous en adresser quelques autres, dans l'intérêt général.

Quel déplorable spectacle offre cette monstrueuse affaire! Voilà des hommes, des citoyens, des pères de famille, des travailleurs, des innocens, qu'on emprisonne, qu'on torlure, qu'on ruine, au nom du gouvernement de la société, de la justice; et quand leur innocence est proclamée, on se contente de leur ouvrir la porte de la prison et de les mettre dans la rue en leur disant: nous nous sommes trompés; tant pis pour vous! vous êtes bien heureux d'être innocens!

Cependant, que de fautes de la part des agens du pouvoir ! que d'inhumanité, que de cruautés même, dignes de l'inquisition!

Votre police prétend que, long-temps avant le banquet du 12 janvier 1843, elle voyait les communistes conspirer ouvertement, dans les cafés, à l'aide du *Populaire* et de mes brochures: si le fait était vrai,n'était-ce pas quelque chose d'inqualifiable de laisser

des malhaureux se precipiter dans l'abime quand il était si facile de les en empêcher? Voilà donc comme l'autorité est paternelle et protectrice!

Puis, quand le banquet est découvert, par hasard, plusieurs jours après, on met autant d'activité pour faire punir qu'on a mis précédemment d'indifférence et de nonchalance pour prévenir!

Quelle violence de sauvages envers le premier alcade de Figuières Abdon Terradas, et ses deux compatriotes Uzuriaga et Gelada, réfugiés politiques, qui cherchaient la liberté sur la terre hospitalière de France, et qu'on jette dans un cachot pendant que leur patrie en feu réclame leur dévouement!

Quelle barbarie dans l'arrestation de Gouhenant, enlevé au milieu de la nuit, à Agen. jeté dans un cachot humide, sans lumière et sans feu, le 27 janvier, puis amené à Toulouse chargé de fers. comme un brigand, entre deux gendarmes tenant leurs pistolets armés, lorsque cet homme peut être i nnocent, lorsqu'il est réellement innocent!

Quelle barbarie encore dans l'arrestation de Dubor, présumé innocent, réellement innocent, et qu'on entraîne la chaîne au cou de Condom à Toulouse, à travers les villes et les villages, le forçant à faire ainsi vingt lieues à pied, par la pluie et dans la boue!

Quel excès de pouvoir dans ces deux cents (environ) visites domiciliaires et ces 55 poursuites contre des citoyens detoutes les classes, riches et pauvres, négocians ou propriétaires et ouvriers, dont la police trouble arbitrairement le foyer, la famille et les affaires!

Que dire des calomnies de la police, qui transforme des listes d'abonnés en listes de conspirateurs, qui s'efforce d'exciter la haine universelle contre les prisonniers, en les dénonçant comme d'odieux communistes indignes d'aucun ménagement, certainement coupables d'un effroyable complot?

Comment justifier cethorrible secret de 57 JOURS imposé à Gouhenant, pendant l'hiver, dans un cachot de sept pieds, sans feu, sans lumiere, sans soleil, sans air, sans pouvoir ouvrir la seule fenêtre grillée et barrée qui s'y trouve, à tel point qu'un jour, ayant voulu faire du feu, la fumée qui restait dans la pièce l'avait presque étouffé, lorsqu'il parvint à casser la vitre pour y respirer!

Comment justifier, aux yeux de la justice et de l'humanité, ce supplice qu'on fait endurer à un innocent, obligé de rester caché, parce qu'il ne peut faire un pas dans son cachol, à qui l'on ne donne que du pain et de l'eau et même en lui laissant souffrir la faim? Pourquoi, dites-moi, M. le procureur-général, vous qui

parlez tant de religion et de Dieu, pourquoi lui refuse-t-on du papier, des plumes et de l'encre, pour écrire des notes, des souvenirs, des réflexions, des pensées?

Pourquoi lui refuse-t-on toute espèce de livres, même l'Imitation de Jésus? Quel autre motif pent-on trouver à cette privation cruelle, si ce n'est de fatiguer, de désespérer un innocent, et de le forcer à s'avouer coupable pour mettre fin à son supplice? Mais n'est-ce pas là une torture d'inquisition? Quelle est la loi, qui autorise une pareille torture, quand tant de lois déclarent criminelni toute rigueur qui n'est pas indispensable? Cette torture est donc ue crime aux yeux de la loi! Et n'est-elle pas une barbarie, aux yeux de l'humanité, cette habitude d'interroger un prisonnier pour le forcer à faire des aveux qui pourront être l'instrument et la cause de sa condamnation?

CINQUANTE-SEPT JOURS DE SECRET!!! Ainsi donc, plus le prisonnier est innocent, moins on a de preuves et d'indices contre lui, plus son arrestation est injuste et arbitraire, plus il montre de grandeur d'ame pour s'immoler au salut de tous, plus on s'acharne à le torturer!

Et pendant ces 57jours de secret, de séquestration d'avec les vivans, de mort et de tombeau, que de pertes, que de ruines, que d'angoisses pour le père, que de dangers pour les enfans, que de calomnies de la part des ennemis de toutes espèces?

Et tous ces attentats à la liberté individuelle et à l'humanité se voient encore au dix-neuvième siècle, après tant de révolutions politiques et sociales!

Et vous, M. le procureur-général, vous qui parlez tant de croyance religieuse, de catholicisme, de paradis et d'enfer, vous pouvez tolérer tant de révoltans abus que votre devoir vous prescrit de surveiller et d'empêcher!

Et vous souffrez que la captivité préventive se prolonge sept mois contre des innocens!

Et quand vous n'avez pas la moindre preuve, quand l'innocence est manifeste, vous persistez à accuser avec véhémence; vous fouillez dans toute une vie pour essayer de noircir le malheureux qu'on ne pourra condamner!

Mais, mon Dieu, M. le procureur-général, est-ce que vous croyez que la victime doit être contente! Est-ce que, si les reviremens si fréquens de la politique vous dépouillaient de votre pourpre et de votre hermine, comme tant d'autres en ont été dépouillés, vous béniriez celui qui vous traiterait comme vous avez laissé traiter tant de citoyens innocens? Est-ce qu'il existe quelqu'un au monde qui, victime comme eux, ne crierait pas contre la persécution? Et qui, blanc ou bleu, femme ou homme, fonctionnaire

ou simple particulier, est parfaitement sûr de n'être jamais t'objet d'une accusation politique?

Si je demande réparation contre les auteurs de tant d'abus, c'est donc daus l'intérêt de tous les accusés futurs et par conséquent de tous les citoyens : ces excès seraient moins fréquens s'ils étaient moins impunis!

Du reste, écoutez bien mon dernier mot, Monsieur le Procureurgénéral: c'est aux mauvaises institutions bien plus qu'aux hommes que nous en voulons; et c'est précisément parce que l'organisation sociale actuelle enfante d'innombrables procès politiques ou civils que nous demandons une organisation plus parfaite qui puisse les supprimer tous.

Toulouse, 6 septembre 1843.

CINQUIÈME LETTRE.

Je suis désolé, M. le procureur-général, de n'en pas sinir avec vous; mais, de bonne soi, comment ne pas vous parler de lant d'attentals commis par votre police judiciaire contre la propriété, contre cette propriété que vous chérissez tant, dont vous vous déclarez l'ardent désenseur, et que vous nous faites un crime de vouloir organiser de manière qu'elle existe pour tous? Je vais donc, dans l'intérêt des propriétaires, des négocians, des journalistes, de tous les citoyens même, vous adresser quelques questions relatives à la propriété.

Eh bien, dites-le-moi franchement, saisir des lettres anciennes de vingt ans et qui ne traitent que d'affaires de famille ou de commerce, n'est-ce pas un attentat à la propriété?

Saisir des registres et des comptes constatant des achats et des ventes de tableaux, des créances et des dettes, n'est-ce pas un attentat à la propriété et au commerce?

Saisir des billets à encaisser, et refuser de les rendre au prisonnier qui les réclame pour recevoir les sommes qui lui sont dûes et dont il a le plus pressant besoin, soit pour payer ce qu'il doit, soit pour avoir de la nourriture; le réduire à tout vendre à vil prix pour vivre; n'est-ce pas un attentat à la propriété?

Effrayer tous les abonnés de mon *Populaire*, faire chez eux des visites domiciliaires, saisir chez eux mon journal, sous le prétexte qu'il est un instrument de complot, quand c'est le gouvernement qui me vend le timbre pour l'imprimer, quand c'est le procureur du roi qui en autorise tacitement la publication après en avoir reçu un exemplaire, quand c'est la poste qui le transporte en me faisant payer le transport, quand le ministre de la justice est l'un

de mes abonnés et ne croit pas pouvoir le faire poursuivre, n'est-ce pas, à mon égard comme à celui de mon correspondant et de mon mandataire, un attentat à la Propriété, au Commerce et à la Presse ?

Oui, M. le procureur-général, saisir ainsi mon Populaire, et mes nombreux écrits chez mes correspondans, chez mes abonnés, chez mes souscripteurs; les effrayer tous; les empêcher d'accepter ma correspondance, de s'abonner, d'acheter le fruit de mon travail, de mes veilles, de mon amour pour le peuple et l'humanité; me paralyser dans mon industrie légale et légitime; me causer des pertes énormes; c'est un attentat à ma propriété!

Et quelle gravité ne prend pas cet attentat, quand vous attaquez à chaque ligne mon journal et mes autres œuvres dans votre acte d'accusation, et quand vous refusez de m'entendre, soit comme accusé, soit comme défenseur, ajoutant à tant de préjudices celui de m'empêcher d'exercer ma profession.

S'emparer, chez moi, de mes registres d'abonnés et de ma correspondance, pour les visiter, n'est-ce pas un attentat à ma Proprièté, à mon industrie?

Saisir mes écrits, mon Voyage en Icarie, mes 12 Lettres sur la Communauté, ma Ligne droite, mon Almanach Icarien, chez mes correspondans ou chez les acheteurs, sous le prétexte que ces livres sont des instrumens de complot, quand tous ont été déposés au ministère, quand tous se vendent publiquement, à Paris, sous les yeux du gouvernement et de sa police, n'est-ce pas un attentat à la Propriété?

Saisir au bureau de la diligence un ballot que j'expédiais à mon correspondant, contenant cent exemplaires du Bbmbardement de Barcelone, brochure que je croyais éminemment utile à la nation entière pour l'éclairer sur le danger des bastilles, brochure qui m'a coûté 1,200 fr., brochure qui a été annoncée dans dix journaux, brochure qui ne pouvait être et qui n'a point été poursuivie, n'est-ce pas un attentat à la propriété?

Mais tout cela n'est presque rien encore; daignez m'écouter avec plus d'attention! Imaginez qu'on ait saisi, chez mon correspondant, sa liste d'abonnés et de souscripteurs avec les à-comptes que chacun a payés, avec les sommes qu'il doit, avec les dates des abonnemens et des renouvellemens; supposez que, pour remplir son devoir envers moi, et pour recouvrer les sommes qui me sont dûes, mon correspondant ait demandé la restitution de cette liste ou même seulement une copie, et qu'on n'ait voulu lui donner ni sa liste ni même une COPIE de sa liste: je vous le demande, comme je le demande à tout le monde, pourquoi lui a-t-on refusé cette copie? n'est-il pas manifeste que c'est pour l'empêcher de recouvrer les sommes dues pour le Populaire et pour les brochures?

west-il pas indubitable que c'est pour entraver, paralyser, tue indirectement le Populaire?... Pouvez-vous nier que ce soit là ur attentat à la Propriété, au Commerce, à la Presse?

Et si, quand les bastilles montreront leurs canons, toutes les po lices judiciaires s'entendaient pour tuer indirectement ainsi toules journaux et tous les écrits, la Presse entière n'expirerait-elle pas sous les coups de l'arbitraire, malgré la Charte qui la garanti et la proclame le palladium de toutes les libertés ?

J'ai fini, monsieur le procureur-général; et c'est avec peine que je me suis trouvé réduit à commencer cette triste correspondance pour défendre mes cliens, l'intérêt général et moi-même. Il me reste néanmoins un dernier devoir à remplir, celui de faire un court Rapport au ministre sur la direction de la procédure et des débats; et ce devoir, je vais aussi l'accomplir. Is annue apper la place me accuse, soft comme debenseur, ajon

S'emparer , chez moi , de mes registres d'abounés et de ma cor-

Saisir mes écrits , mon l'oyage en lourie, mos le Letters sur la

sont ites instrumens ale complet, quant lous out etc deposée na

Toulouse, 8 septembre.

priekt, à mon industrie?

to a Mais, foul cola, a lost presquo cien encare; daignen or esculor a sec

and design mon correspondent and demande has residuation de leetle listo

TABLE DES MATIÈRES.

Faits préliminaires au procès	1
Pourquoi persécute-t-on les Communistes.	4
Interrogatoire d'un Communiste Icarien	5
Lettre de Gouhenant	12
Ma ligne Droite	13
Déclaration des ouvriers de Paris	14
Adoption du titre Icarien	19
Adresse des actionnaires	20
Adhésions des Communistes de-Niort	22
- De Nantes	22
- De Rouen et de Tours	23
— De Lyon	25
— Givors	26
- Beaumont, Reims, Alsace	27
- Mulhouse, Besançon, Angleterre	28
- Londres (société démocratique française)	30
— Allemands à Londres	31
- Polonais	32
— Berlin	33
— Lauzanne	34
- Genève (Allemands)	35
- Genève (Suisses)	36
Continuation du récit des faits	38
Arrestations et procédure	41
Commencement des débats	51
Texte écrit pour mettre au bas du portrait de chaque accusé	51

Pièces de conviction	53
Jury. — Récusations	54
Arrêt d'accusation et acte d'accusation	55
Allocution aux avocats	58
Interrogatoire des accusés	59
Curieux incident sur M. Cabet	60
Continuation des interrogatoires	64
Dépositions des témoins	67
Lettre d'Imbert	73
Réquisitoire	74
Plaidoiries des avocats	80
Répliques	92
Arrêt	94
Lettre de Gouhenant	96
Adresse des Communistes Toulousains	97
Protestation de Gouhenant	
Protestation de Cabet	
5 Lettres de Cabet au Procureur-général	



ISERTIONS.

A LIGNE.

40 nt.

RECLAMES.

L'sque les titres sont grossoyés

r placés en vedette, le nom-re de lignes s'établit d'après

50 cent.

espace qu'ils occupent.

ABONNEMENT.

Les Abonnements ne sont recus que pour 3 mois, 6 mois et un an.

(Mémorial de Toulouse), Presidence de M.

JOURNAL DES INTÉRÊTS PROVINCIAUX.

6 mois. UN AN TOULOUSE.... 12 fr. 23 fr. AU-DEHORS... 14 fr. 26 fr. 44 fr ETRANGER ... 116 fe: 29 fe. | 56 fe.

ON S'ABONNE : au Bureau du Journal, rue des Chapellers, 13 : chez Senac, libraire, place Rouaix, 5 : chez Delbov, libraire, rue de la Pomme, 71, à Toulouse ; au Enors, chez MM. les Directeurs des Postes et les Libraires, et à Paris, à l'Office-Correspondance de M. Lejouvet et Compe, place de la Dourse, 5, autorisés à recevoir es Annonces pour la GAZETTE DU LANGUEDOC. — Les lettres laxées sont refusées; aucune publicité n'est donnée à celles dont les auteurs ne sont pas connus de la Rédaction.

Mars, as year at TOULOUSE, 43 Mars,

On lit dans la partie non officielle du Moniteur du 10: « M. le gorde-des-sceaux vient d'adresser à M. l'archevêque de Paris, la lettre suivante :

Paris, le 8 mars 1844.

Monseigneur,

Vous avez adressé au roi un mémoire concerté entre vous et quatre de vos suffragants qui , comme vous. l'ont revêtu de leur signature.

Dans ce memoire, examinant à votre point de vue la ques-tion de la liberté d'enseignement, vous avez essayé de jeter un blâme général sur les établissements d'instruction publique, fondés par l'état, sur la personne du corps enseignant tout entier, et dirigé des insimuations offensantes contre les ministres du roi.

Un journal vient de donner à ce mémoire l'éclat de la pu-

Je ne doute pas que ce dernier fait ne se soit accompli sans votre concours; mais je ne dois pas moins vous déclarer que le gouvernement du roi improuve l'œuvre même que vous avez souscrite, et parce qu'elle blesse gravement les convenances et parce qu'elle est contraire au véritable esprit de la loi du 8 germinal an X. Cette foi interdit, en effet, toute délibération dans une réunion d'évèques non autorisée; il serait étrange qu'une telle prohibition put être éludée au moyen d'une cor-respondance établissant le concert et opérant la délibération

sans qu'il y eut assemblée.

J'espère qu'il m'aura suffi de vous rappeler les principes posés dans les articles organiques du concordat, pour que vous vous abstenicz désormais d'y porter atteinte. Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération,

Le garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes,

MARTIN (du Nord.)

Cette lettre doit nécessairement provoquer de graves réflexions. C'est une atteinte nouvelle portée à l'indépendance de l'épiscopat. M. le garde-des-sceaux ne veut pas même laisser aux évêques le droit de gémir et de se plaindre sur la déplorable situation où le monopole universitaire maintient l'éducation publique. Il voudrait les con-damner à un silence coupable qu'il n'obtiendra certainement pas, dùt-il les traduire en cour d'assises, comme il y a fait trainer le vénérable M. Combalot. Nous reviendrons demain sur cet acte du ministre qui est, à nos yeux, un sérieux événement.

M. Berryer est arrivé à Marseille. Il a été reçu en triomphe par la population de cette ville. Nous sommes obligés d'ajourner à demain les détails que nous apporte, ce matin, la Gazette du Midi.

Daprès le Courrier Français, M. de Lavergne, ancien chef de cabinet du ministre de l'intérieur, sous le ministère du 1er mars, et récemment nommé rédacteur politique aux affaires étrangères, sera le candidat du ministère dans l'élection de Villefranche.

Le Siècle ne croit pas tout-à-fait au démenti du Moniteur sur les bruits de la conspiration militaire qui courent

depuis quelques jours: de le gouvernement, par une note publiée il y a trois jours dans le Moniteur, déclare inexacts tous les bruits qui ont circulé depuis quelques jours au sujet d'une conspiration découverte dans un des régiments de la garnison de Paris. Nous croyons volontiers que le mot conspiration n'est pas applicable à ce qui s'est passé dans ce régiment, et, dit-on, dans quelques constants officiers et soldate reproduction par la collecte p autres. Officiers, sous-officiers ct soldats peuvent avoir manifesté des sentiments peu sympatiques au système actuel; ils peuvent même avoir eu le tort de s'affilier à des sociétés politiques, sans pour cela avoir résolu de renverser à coups de fusil le trône élevé par la volonté nationale. Mais le ministère compte un peu trop sur la crédulité publique quand il dit que tout se borne à des actes d'inconduite qui ont été punis d'abord par les chefs de corps et ensuite par l'envoi des délinquants dans les compagnies disciplinaires stationnées en Afrique. Il faut autre chose que des faits insignifiants, que des actes de simple inconduite pour motiver l'arrestation de sous-officiers et soldats dont on porte le nombre à quarante-cinq, et leur envoi sans jugement dans des compagnies de discipline. Par l'énoncé seul de la punition, on voit que la faute a été jugée plus grave que le cabinet ne consent à l'avouer.

Loin de nous la pensée de vouloir jeter l'alarme dans les esprits en donnant à entendre que, sans aller jusqu'à la conspi-ration, l'armée est dans des dispositions morales de nature à effrayer le pouvoir. Tout ce qui est conforme à la charte et aux lois, le gouvernement peut le commander sans crainte, l'armée l'exécutera, nous en avons la ferme conviction. Le soldat français est en général doué de trop de sens pour ne pas comprendre qu'en tant que soldat, il doit demeurer en dehors de toutes nos querelles, de tous nos partis politiques. L'exemple même de l'empire servirait au besoin à éclairer l'armée sur les dangers de son intervention dans les affaires de l'état.

Un homme d'un incomparable génie s'est rencontré qui

s'aidant de baïonnettes victorieuses, a rétabli en France l'or-dre, le culte, la sécurité, la prospérité publique. Ce service et ceux qui en furent la conséquen e effacent par leur éclat tous les services qu'ont rendus au pays les gouvernements qui ont succédé à l'empire. Cependant, malgré la supériorité de son in-telligence et ses efforts incessants pour faire oublier l'origine violente de son pouvoir. Nanoiéen après quatorre aus de jutte.

teligence et ses efforts incessants pour faire oublier l'origine violente de son pouvoir, Napoléon, après quatorze ans de lutte, se retrouva seul avec l'armée en face de l'étranger.

La France ne porta point une main sacrilège 'sur le héros trahi par la fortinne, mais elle ne se leva pas en masse pour le sauver, ainsi qu'elle l'eût fait certainement si l'empereur n'eût imposé silence à toutes les institutions par le bruit du canon et du tambour. Et ce qui n'a réussi qu'à demi avec un général à qui l'on ne trouve d'égal dans l'histoire qu'en remontant jusqu'à Cèsar. L'armée l'entreprendrait sans chef, eu ce qui est jusqu'à César, l'armée l'entreprendrait sans chef, où, ce qui est pis encore, avec des chefs vulgaires! Non, cela n'est pas, cela ne sera jamais. L'armée a son sentiment sur tel ou tel ministre, sur tel ou tel système : et qui pourrait l'empècher de l'avoir ? mais elle ne prêtera pas plus ses baïonnettes aux sociétés secrètes pour renverser le gouvernement et la dynastie, qu'elle ne les préterait à la dynastie et au gouvernement pour renverser nos institutions.

Toute la presse, en Angleterre, après s'être prononcée contre l'occupation de Taiti par notre marine, repousse maintenant jusqu'à notre protectorat. Elle se passionne et dit : Le mot seul de protectorat nous est odieux.

Si le mot seul est odieux à l'Angleterre, c'est que le protectorat lui est à charge, et comment le maintenir dans une pareille condition?

L'amiral qui a osé joindre l'effet à la menace étant obligé de retirer le coup qu'il avait frappé, quel moyen reste-t-il de conserver un protectorat qui ne peut plus être maintenn par la force, cette unique raison des peuples barbares!

Si du moins M. Guizot avait obtenu que le protectorat de la

France fût garanti par l'Angleterre, il y aurait eu , sans donte, encore de la honte; mais celle-ci serait utile. Rien ne porte à eroire que M. Guizet ait osé se permettre une pareille demande. Le ton de la presse anglaise indique, du reste, qu'elle n'aurait point été écoutée.

Ainsi l'affaire de Taïti qui était allée jusqu'à une prise de possession, reculera, nous le répétons, jusqu'à une évacua-tion complète. L'Angleterre reste la véritable protectrice, et cette protection, elle ne la partagera avec personne.

(Quotidienne.)

L'événement de Londres nous donne toutes ses conséquen-, la réélection des cinq députés flétris ne sera sans doute pas

le dernier acte de ce beau drame politique.

a des blâmes qui louent et des louanges qui blâment. Que Thémistocle soit h'nni, qu'Aristide soit puni par l'ostracisme d'avoir mérité le nom de juste, que Socrate boive la ciguë, que Platon soit vendu comme esclave, peu importe, la flétrissure n'a pu les atteindre. A-t-il été au pouvoir des to rans et des hommes de parti de ternir l'éclat de certains noms? Thomas Morus, Strafford, le chancelier Bacon, Montrose, et tant d'autres, ont-ils gardé l'ignominie de la prison et de l'échafaud? Nous voyons que la pourpre et le trône même n'ont pu sauver de l'infamie les trompeurs et les tyrans. L'histoire réhabilite glorieusement les victimes, et ce sont les Henri VIII, les Jeffries, les Cromwell, qui se trouvent voués à l'exécration publique, eux qui avaient cru attacher la flétrissure à la vertu et à l'honneur.

N'ont-ils pas eru flétrir Louis XVI, et Marie-Antoinette, et l'admirable Elisabeth, et Bailly, et Malesherbes! N'ont-ils pas appelé brigands les héros de la Vendée! N'ont-ils pas voulu diviniser Marat et Robespierre! Le temps et les hommes ont fait justice. Les dieux ont été jetés aux gémonies, et les innoceuts qu'outrageaient des furieux ont des monuments expiatoires et une place glorieuse dans la mémoire des hommes.

Il y a donc d'honorables flétrissures. Ce sont celles qu'applique la haine des partis; celles qui sont encournes pour la défense de la vérité et de la justice contre la perversité et les passions; celles que ne ratifie point la conscience publique ou qu'elle convertit en triomphe ; celles qui font que la roche Tarpéïenne se change en Capitole ; telle a été la flétrissure imprimée à nos cinq députés, et qui est devenue un signe d'honneur par des vœux proclamés aux quatre points cardinaux comme pour en micux constater la nationalité./G. de France./

On lit dans l'Ami de la Religion :

« Nous regrettons qu'un prêtre ait été traîné devant une cour d'assises; nous regrettons qu'un arrêt l'ait frappé; mais nous ne dissimulons pas que l'éclat de ce procès contribuera à faire avancer la question de la liberté d'enseignement. La philosophie de l'Université a été démasquée en pleine audience; la presse entière a enregistré l'acte d'accusation dressé contre le monopole par M. Combalot et par son éloquent défenseur; cette question capitale pénétrant là où elle n'avait jamais eu accès, a pris possession du monde judiciaire ; chaque jour, devant elle l'horizon s'étend; chaque jour, pour elle, les esprits travail-lent et les eœurs se passionnent : c'est dire que son triomphe

M. Combalot, dans son discours, s'est appuyé sur le Mémoire adressé au roi des Français par les évêques de la province ec-clésiastique de Paris. M. le procureur-général n'a pas trouvé un seul mot à répondre au Mémoire qu'invoquait la défense.

C'est une circonstance que nous devions constater : elle suffit peur mentrer que, sur le fond de la question, l'Université a été battue. Lecore quelques victoires comme celle qu'elle se glorific d'avoir remporte sur M. Combalot, et son monopole est

M. Libri reparaît sur la scène. Nous demandons si c'est au nom de la liberté qu'il prétend, dans le Journal des Débats. empêcher les évêques de chaque provit ce ecclésiastique de se communiquer par simples lettres, et de rédiger collectivement, de respectueuses représentations au roi des Français sur les dangers auxquels le monopole universitaire expose la France?

S. E. le cardinal de Bonald, archevèque de Lyon, vient d'adresser à la chambre des pairs des observations sur le projet de loi de M. Velemain sur l'instruction secondaire. mémoire, éloquent et ferme comme tout ce qui sort de la plume de l'illustre prélat, est une nouvelle preuve de la ré-probation unanime qu'a soulevé dans les rangs de l'épiscopat l'inconcevable projet soumis à la chambre des pairs par M. le

Nous reproduirons cette importante protestation dans un de nos prochains numeros. (Univers.)

Si l'émotion a été grande parmi les catholiques à la lecture des graves et saintes paroles prononcées par les évêques suffragants du siège de Paris, elle n'a point été moindre dans le monde politique. On assure que les membres du cabinet igno-raient complétement, sinon l'existence du mémoire au roi, du moins le contenu de cette pièce elle-même. (Idem.)

Le Bien public termine un excellent article sur l'emhastillement par ces paroles frappantes de justesse et de vérité:

Les fortifications de Paris sont une menace, un danger, une hante. Elles attentent à notre liberté, sans protéger notre indé-pendance. Elles concentre nt la défense du pays autour de Paris; et lout le reste de la France, elles le livrent à l'invasion. Et dans la supposition où Paris viendrait à tomber aux mains de l'étranger, quelle audace et quelle facilité les fortifications ne lui donneraient-elles pas pour le partage ou ponr l'occupation du pays? Ces raisons et mille autres seront développées. Que les adversaires des fortifications ne se découragent pas, ne se lassent pas. Ils perdront cette cause dix fois, vingt fois devant le parlement. Un jour viendra où ils le gagneront une scule fois devant le pays; et ce jour-là sera décisif. »

Chronique locale.

Le conseil municipal dans sa séance d'hier a mis à la disposition de M. le maire, et sur sa demande, une somme de dix mille francs pour être appliquée immédiatement au soulagement de la classe indigente.

Il a voté également, sur le rapport de M. Flottes, un crédit

de 1,600 fr. pour pavés imprévus.

Le conseil a ensuite entendu un nouveau rapport de M. Perpessac sur le mode et la quotité de l'emprunt. La discussion du projet de délibération proposé a été renvoyé à une prochaine

M. Chauveau est de retour de Paris.

La loterie tirée le 29 du mois dernier, à la préfecture, au bénéfice de l'œuvre [de l'extinction de la mendicité, a produit en tout 17,133 fr. Cette somme a été déposée chez M. le receveur-général.

Par ordonnance en date du 6 février dernier, Me Chelle fils, a été nommé avoué près le tribunal de 110 instance de Toulouse, en remplacement de M. son père. Son étude est si-tuée rue Jeux-Aigues, 5.

occupée hier de l'accusation de faux témoignage intentée contre Nujan, l'un des témoins de l'affaire de Saint-Girons. Le jury a prononcé un verdict d'acquittement. Nous parlerons demain plus au long de ce procès.

Nouvelles des Provinces.

Il y a quelques jours qu'un certain nombre de faux bil-lets furent négociés à Carcassonne, à Castelnaudary, etc. Cette escroquerie réussit d'autant plus facilement, que ces billets portaient la signature véritable de négociants et de banquiers respectables. Ils avaient été fabriqués avec des billets retirés, et que l'on avait soumis à un lavage chimique, excepté les signatures, que l'on avait intérêt à conserver pour faire passer aisément les nouveaux billets. Les auteurs de ces escroqueries étaient les frères Aribaud, de Dourgne; ils ont été arrêtés à Revel, au moment où ils tentaient de faire passer quelques-uns de ces billets.

- Le Sud a annoncé l'arrivée à Marseille de M. Ferdinand

de Lesseps.

Le commandant du Berceau, M. le capitaine de vaisseau Desfossés, vient d'être appelé à Paris par le ministère, pour y recevoir très vraisemblablement les instructions qu'il serachargé de porter à Taïti.

Nous apprenons en outre, au moment de mettre sous presse, qu'une dépêche télégraphique, arrivée hier soir, prescrit à M. le préfet maritime d'activer les préparatifs de départ de la corvelle l'Ariane et de la disposer à recevoir un amiral.

(Armoricain.)

- On écrit d'Anvers (Seine-et-Oise) :

« Dans la journée du ler mars, une altercation des plus vives a eu lieu entre la dame S... et le sieur Cheminée, son propriétaire ; la servante de ce dernier, qui se mêlait de la querelle, dit à son maître: Allez chercher vos pistolets, et tuez ces ca-nailles-là, ce qu'il exécuta; il tira de la porte de son jardinun coup de pistolet sur la dame S..., qui fut blessée au bras droit et ent le visage et l'estomac couverts de grains de plomb; le fils de la dame S.... étant aussi intervenu, reçut un coup de pistolet dans la figure; la servante lui asséna un coup de pierre sur la lête. La justice est saisie de cette affaire.»

PARIS, 9 MARS. NOUVELLES DAVERSES.

Nous avons appris, dit la Patrie, que quelques émigrés italiens, résidant à Paris, tels que le lieutenant-genéral Pépé, le général Busi, les comtes Mamiani et Lovatelli, Amari, Canuli, Crema, Léopardi, Montallegri, Robecchi et Gonna, ont été appelés aujourd'hui à la préfecture de police.

M. Delessert leur a fait savoir que le gouvernement français connaissait les menées de M. Mappini (chef de la Jeune Italie) tendant à insurrectionner la Péninsule italienne, et leur donné l'avis bienveillant de ne pas prendre part à des actes qui

pourraient les compromettre.

Le ministère vient ensin de présenter à la chambre des pairs le projet de loi sur la chasse, amendé par la chambre des députés. On se rappelle que celle-ci avait rejeté l'article 29, d'après lequel l'exercice du droit de chasse sur les propriétés de la couronne ne devait pas être soumis aux prescriptions de la nouvelle loi, et qu'ainsi ces propriétés devaient, comme

toutes les autres, être rangées dans le droit commun.

« Il nous est impossible, dit M. le ministre de la justice, » de donner notre adhésion à l'amendement qui a supprimé » l'ancien article 29 du projet de loi. Cet article avait été dicté » par un motif de haute convenance, qui vous determinera sans

» doute à en rétablir le principe.»

REJET DU POURVOI FORMÉ PAR LE National. - La cour royale (chambre des appels de police correctionnelle), a été saisie de l'appel interjeté par M. Peyraut, gérant du National, par suite du jugement de la 8° chambre qui l'a condamné, pour diffamation résultant d'un article du 14 février 1843, à la peine de deux mois d'emprisonnement, de 4,000 fr. d'amende envers le trésor, et de 6,000 f. de dommages-intérêts envers M. de l'Espée, partie plaignante. Me Jules Favre a plaidé le mérite de l'appel, et M. l'avocat-général de Thorigny a soutenu le bien jugé de la 8º chambre. La cour, par son arrêt, sur les conclusions conformes du ministère public, a confimé le jugement dont est

· Toutes les têtes des spéculateurs et des rentiers ont été bouleversées hier à la bourse par le bruit d'une nouvelle proposition sur la conversion de la rente 5 0/0, qui serait faite

par MM. Gouin et Garnier-Pagès:

Il paraît qu'en effet, ces deux députés comptent présenter une proposition de cette nature, en prenant pour exemple le projet de loi présenté à la chambre des représentants de Belgigue et le décret du roi de Naples. Les prix exorbitants auxquels est parvenue la rente 5 0,0, qui, avant-hier encore, dé-passait le cours de 126, semblent prouver l'urgence d'une mesure pareille. Mais bien des motifs nous font croire que ce projet de conversion n'aura pas plus de succès cette année

D'abord et avant tout, la chambre des pairs, qui possède d'énormes quantités de 5 0 0, n'est pas plus disposée qu'il y a six ans à diminuer le taux de ses rentes, et le roi a, comme on sait, une répugnance invincible pour cette mesure. En outre, on fera valoir contre le projet de conversion les grandes dé penses que le gouvernement est obligé de subir pour la construction des chemins de fer, la confusion qui pourrait résulter d'un commencement d'exécution, s'il survenait un changement de règne avant que la conversion ou le remboursement fût terminé. Le ministère, qui ne veut plus entendre parler de réduire le taux de la rente, fera aussi valoir, comme le Journal des Débats l'a fait tant de fois, l'intérêt privé des rentiers, qui verraient ainsi diminuer leur revenu d'une manière sensible. Mais ce dernier argument, qui semble souvent le plus fort, serait à peine énoncé. (Journal du Haere.) serait à peine énoncé.

BULLETIN DU MATIN. CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Fin 'de la séance du 9 mars.

M. ARAGO. Messieurs, je ne viens pas soutenir toutes les pétitions, attendu qu'il n'entre nullement dans ma pensée de demander la démolition de la fortification continue de Paris. J'ai demandé la parole parce que, dans le rapport, on s'est plus oc-cupé de mes opinions, de mes publications sur la question des fortifications que des pétitions.

Le rapport contient un grand nombre de chiffres dont l'i-nexactitude est flagrante, je le démontrerai. Je démontrerai qu'il n'y a pas dans le rapport une seule proposition qui ne soit sus-

eeptible d'une réfutation complète. L'honorable orateur aborde ensuite la discussion du rapport et de ses chisfres en ce qui concerne le mérite réciproque forts et de la fortification continue. Le rapport a dit qu'il était difficile de trouver des motifs suffisants à cette levée de boucliers qui est fondée, et très fondée, suivant l'orateur, surtout en présence de ce qui se passe à propos des fortifications.

Après avoir fait un grand éloge de la fortification continue, M. Arago dit que les chiffres du rapport sont insuffisants ou erronés; il essaie d'en donner la preuve en entrant dans leslongs

détails empruntés à l'art de la balistique.

M. le rapporteur a prétendu que la portée des boulets était de 4,400 mètres; c'est une erreur manifeste, dit M. Arago, et si vous aviez donné le chiffre que devaient vous révéler les plus simples éléments de la balistique, vous auriez donné le chiffre de 4824 mètres. (Mouvement.) D'ailleurs, vous savez bien; quoique vous ne l'ayez pas dit, que la portée des boulets varie selon leur poids.

Contrairement à ce qu'a dit M. Allard, M. Arago soutient qu'il n'y a pas un seul fort qui ne puisse envoyer des bombes au milieu de Paris. (Bruits divers; Il y en a trois dont la por-tée peut aller jusqu'au Louvre; ce sont ceux de Charenton, Romainville et Bicêtre. M. le rapporteur a dit qu'on ne tirerait pas des forts sur Paris. Mais on pourrait tirer comme on a tiré sur Barcelonne, comme on tire probablement en ce moment sur Alicante et Carthagène, sans savoir si on tire sur des amis ou sur des ennemis.

On a dit que les Parisiens ne s'étaient jamais préoccupés des

projectiles qui pouvaient les atteindre. C'est une erreur. En 1789, les bourgeois de Paris ont pris la Bastille. On a dit qu'ils avaient voulu se venger de la prison qu'on infligeait par lettres de cachet... Non, Messieurs; croyez-vous qu'ils pensassent à Marmontel, à Voltaire et à Bernard de Palissy? Elymon bieu, ils étaient venus demander à M. Delaunay, le gouverneur, que celui-ci leur livrât les armes que renfermait la Bastille. M. Delaunay, au lieu de livrer ses canons, les mit en batterie. La mu-nicipalité lui envoya l'ordre de retirer ses canons de batterie; il refusa de nouveau de se soumettre à cet ordre, et la Bastille fut prise. /

L'orateur fait de nombreuses citations tirées de plusieurs autorités militaires, pour démontrer que l'œuvre de M. Allard n'est pas plus irréprochable sous le rapport historique que sous le rapport de la balistique. Il rappelle ensuite ce que Carnot disait, lorsqu'il était question de la fortification de Paris : Enc

citadelle est une monstruosité dans un pays libre.

M. Arago réfute enfin les discours de MM. Chabaud-Latour

et le général Paixhans.

M. PARKHANS interrompt l'orateur pour essayer de rétablir l'exactitude des chiffres, et dit qu'il ne comprend pas qu'il y ait danger à 6,000 mètres de distance : cela dit-il, m'a toujours

semblé une fantasmagorie. (Bruit.)

M. ARAGO: Quand une bombe tombe, il est parfaitement égal qu'elle vienne de près ou de loin. (Bruit nouveau.) Les trois quarts de Paris peuvent, avec nos forts, être bombardés simultanément.

L'orateur aborde ensuite la partie du rapport de M. Allard qui touche à la question d'anciens projets de forts sur la butte Montmartre. Je vais, dit-il, exprimer à cet égard toute ma

pensée, sans aucune espèce de ménagement. En 1831, on devait faire deux forts à Montmartre. Un général qui a longtemps siégé parmi nous , le général Valazé , fut chargé de les exécuter. On a dit qu'il régnait alors dans Paris une grande fermentation entre les partisans de l'enceinte con-

tinue et les partisans des forts.

Le genéral Valazé vint me parler du chagrin profond qu'il éprouvait (lui qui comprenait et voulait l'enceinte, mais qui ne comprenait pas et ne voulait pas les forts) d'avoir à exécuter ces deux forts. Et quand je dis qu'il ne voulait pas les forts, ce n'est pas que je veuille dire qu'il se préoccupait de la question politique : il n'y songeait pas ; il n'était touché que de ceci : c'est qu'il ne les considérait pas comme utiles à la défense du pays. Et il les comprit encore moins, messieurs , lorsque je lui eus dit que ces forts étaient un moyen de tenir la ville de Paris sous la dépendance... (Interruption.) Je suis, lui dis-je, disposé à éveiller l'attention publique sur cette question, et je vais publier à ce sujet des articles dans les journaux. Ce fut alors que le général, pour éclaircir la question, m'envoya tous les documents nécessaires par un aide-de-camp...

M. ALLARD, vivement : Je le conteste formellement. Je dis que le général Valazé n'aurait point commis une indiscrétion semblable... (Approbation au centre.)

M. ARAGO: Vous niez?... C'est très bien... Si cela est vrai... (Bruits divers.)

M. ALLARD : J'étais aide-de-camp du général Valazé, et j'affirme n'être jamais allé porter de documents à l'Observatoire... Bruit.)

M. ARAGO: Ce que vous me dites là est inconvenant... (Rumeurs.) Je répète qu'il n'y a pas bien longtemps, j'en ai parlé à M. Allard, qui n'a pas été aussi assirmatif.

Je rappellerai encore ceci à M. Allard... Il sait bien que M. le maréchal Soult se montra fort mécontent des articles qui paraissaient alors dans les journaux, à propos du projet des forts, parce qu'il attribuait d'abord ces articles à des officiers. Eh bien! pour sauver la responsabilité de quelqu'un, j'ai déclaré quels étaient les articles qui étaient de moi, et j'ai laissé supposer que ceux qui parurent dans le Courrier Français étaient également de moi. M. Allard sait bien cependant que ce n'est pas moi qui les avais écris...

M. ALLARD répond que, plus que lui, personne ne peut donner de renseignements exacts sur l'affaire de Montmartre, Pendant cinq ans, l'orateur a été l'aide-de-camp du général Valazé; il a été dépositaire de tous ses secrets. Le général défendait une enceinte continue, et condamnait les forts, qui étaient, selon lui, trop rapprochés de Paris.

Je ne veux pas, ajonte M. Allard, supposer que le général qui avait la confiance du gouvernement, eût abusé de cette confiance en portant à l'Observatoire des documents dont il ne devait pas, ne pouvait pas se dessaisir. La mémoire de M. Arago le sert mal. (Rumeurs à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT : Toutes les opinions ont été entendues, le

débat doit reprende son cours.

M. ARAGO : Je cède à l'invitation de M. le président; je pourrais cependant répandre sur l'incident certaines clartés... A l'extrême gauche : Parlez! parlez!

M. ARAGO: Je laisse cet incident. (Murmures.)
L'orateur continue de critiquer le rapport de M. Allard, et dit que les craintes des parisiens peuvent être fondées, surtout lorsqu'on a entendu un membre du gouvernement dire à la tribune qu'il se préoccupait plus de l'intérieur que de l'extérieur. Ou'est-ce à dire? on ne se préoccupe donc de Paris que pour un combat? (Rumeurs.) Ne sont-ce pas des considérations stratégiques qu'on invoque lorsqu'il s'agit d'agrandir un quartier, une mairie ? N'a-t-on pas dit que la question des forts était une question de dynastie; être ou ne pas être; c'était là la question pour ceux qui les demandaient, c'était comme a dit Shakespeare:

To be, or not to be. (On rit.)

L'orateur rappelle les critiques que plusieurs membres de la

majorité adressaient en 1832 aux forts détachés. L'un disait : Ca nous jouera un jour quelque mauvais tour. Un autre : ce sera une occasion de quelque déplorable catastrophe. (Bruit et cris de : aux voix! aux voix!)

M. ALLARD essaie de justifier son rapport et supplie la chambre de ne pas refuser péremptoirement toute espèce d'armement par l'accueil de quelqu'une des pétitions. Il faut passer à l'ordre du jour sur toutes. (Aux voix! la clôture!)

M. LE GÉNÉRAL DE LA BOURDONNAVE : Je demande la parole contre la clôture, parce qu'il y a, ce me semble, à traiter encore un point d'une grande importance, qui a été soulevé par M. le président du conseil lui-même. Je veux parler du chan-gement survenu dans le système de défense du royaume. (Interruption au centre et cris de : la clòture!) Les pétitions portent une demande de révision de la loi. (Non, si!) Or, le système de défense du territoire, fondé sur les règles de l'art... (Cris d'impatience au centre.)

Malgré tous nos efforts, il nous est impossible d'entendre la suite du discours de l'honorable orateur.

La clôture est mise aux voix et prononcée.

L'ordre du jour sur les pétitions qui demandent la nolition des fortifications, est adopté.

Une altercation sur le mode de voter s'élève ensuitante M. le président et M. Lherbette. m. preix demande la question préalable sur toutes pé-

La question préalable est adoptée. La séance est levée à six heures et demie.

Lundi, suite de la discussion de la loi des patentes

Cour C'assises de la Seine. Présidence de M. Poultier. - Audience du 9 mars.

PROCES D'HONORÉ DUCROS. TASSASSINAT DE MADAME VEU SÉNEPART. — CONDAMNATION A MORT. DORGES Une nombreuse affluence de spectateurs assistait à cette

lience A dix heures un quart l'accusé est introduit par les garde M. le président l'interroge sur ses nom et prénoms. Il r pond à voix basse se nommer Marie-Honoré Ducros, élève e pharmacie, àgé de 22 ans, né à Toulouse.

L'accusé est de petite taille; ses cheveux blonds sont coupés presque ras. Son front est déprimé, sa figure est pâle, ses yeux

petits ont une expression dure. Le père de l'accusé vient s'asseoir au barreau, auprès de MM. Pinède et Dugabé, avocats de l'accusé.

M. LE PRÉSIDENT : Le père de l'accusé ne peut resterglà, les convenauces et l'humanité ne le permettent pas et al la la M. Ducros père, conduit par Me Pinède, quitte fle barreau,

monte les degrés qui conduisent à la chambre du conseil, et, passant auprès du banc des accusés, embrasse son fils les larmes aux yeux.

M. LE PRÉSIDENT : Me Pinède , c'est de la justice que nous faisons ici.

ме вімерь : J'avais cru que le père de l'accusé pouvait prendre place au banc de la défense. M. LE PRÉSIDENT : Tout cela n'est pas convenable.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL JALLON : C'est du drame qu'on veut

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation.

Nous avons publié tous les détails sur cet affreux assassinat,

et d'ailleurs l'interrogatoire qui suit nous dispense amplement de reproduire l'acte d'accusation.)

Après la lecture de l'acte d'accusation on fait retirer les témoins, qui sont au nombre de quinze. M. le président procède à l'interrogatoire, auquel l'accusé

pond avec un accent méridional très prononcé.

D. Ducros levez-vous. Vous êtes né et vous avez été élevé à

Toulouse? - R. Oui, monsieur.

D. Il paraît que votre père, honnète coutelier de la ville, avait de la peine, malgré sa bonté, à étendre à tous vos besoins la modicité de ses ressources, car votre dissipation allait jusqu'à la débauche. - R. Je faisais comme tous les jeunes gens de

D. Votre grand-père naturel, M. Gabelle, pharmacien de Toulouse, espérant avoir plus d'influence sur vous pour vous faire rentrer dans le droit chemin, n'avait-il pas consenti à vous recevoir comme son élève dans sa pharmacie, et comme son enfant dans son intérieur? - R. Oui, monsieur.

D. Et pour répondre à cette bonté, il n'est pas de mauvais procédés dont vous n'ayez usé à son égard, allant même jusqu'à lui soustraire de l'argent, soit dans sa caisse, soit dans ses vêtements? |- R. Mon grand-père m'avait autorisé à prendre au comptoir tout ce qui me serait nécessaire pour mes menus plaisirs.

D. Mais il ne paraît pas qu'ils fussent fort menus vos plaisirs, par toutes les dépenses qu'ils vous occasionnaient? R. Oh mon Dieu! sans le malheur que j'ai eu, il ne serait pas question de tout cela.

D. Mais qu'est-ce donc, vous qui ne voulez pas qu'on vous reproche vos méfaits antérieurs, qu'est-ce donc que ce couvert d'argent qu'on vous accusa d'avoir soustrait chez M. Pagès, de Toulouse, qui vous avait invité à sa maison de campagne?-R. Je n'ai entendu parler de cela que dans l'instruction. D. Il n'est pas moins vrai que les soupçons dont vous fûtes

l'objet eurent assez de force pour qu'on vous exclût de chez M. Pagès? - R. Cependant je n'avais pas pris le couvert.

D. Passons; à part les soustractions dont vous vous rendiez coupable vis-a-vis de M. Gagelle, ne vous seriez-vous pas porté à des voies de fait contre lui? — R. Nous ne nous entendions pas toujours.

D. Oui, et notamment dans une circonstance où votre grandpère vous reprochait de ne pas vous occuper sérieusement de votre avenir, et de vivre, en un mot, comme un jeune homme qui finirait par n'être plus bon à rien? - R. Comme je suis très vif, il est possible que j'aie eu tort.

D. N'avez-vous pas, sur une observation très juste qu'il vous adressait, renversé ses meubles, brisé ses glaces, et ne l'avez-vous pas menacé en le prenant au collet, lui, un vieillard, et votre grand-père?—"Je ne le pris que par un bouton du gilot.

D. Et les meubles, les avez-vous renversés? - R. Oui, mon-

D. Et les glaces, les avez-vous brisées? - R. Oni, mon-

sieur

D. Et c'est ce que vous appelez ne pas s'entendre toujours : vous êtes parti de Toulouse pour Paris à la fin de novembre de l'année dernière, dans quelle intention? — Je venais pour me faire recevoir bachelier ès-lettres, après quoi j'aurais continué mes études on pharmacie.

D. Quelle somme aviez-vous en votre possession à votre départ de Toulouse? - R. 300 fr. Je n'en avais plus que 240 à mon arrivée à Paris.

D. N'aviez-vous pas eu la pensée de faire un voyage à la Guadeloupe? — R. Oui, monsieur, après que j'aurais été reçu pharmacien.

D. A votre départ de Toulouse, vous étiez en rapport avec M. Senepart, officier supérieur en retraite, auquel vous aviez demande des lettres de recommandation pour Mme Senepart, veuve de l'ancien directeur de l'Ambigu-Comique, belle-sœur de l'officier dont nous vous parlons. - R. Je n'avais pas demandé de lettres, on me les avait offertes.

D Quoi qu'il en soit, vous étiez porteur d'une lettre de re-commandation pour M. Senepart, fils de Mme veuve Senepart. -R. J'avais une note dans laquelle M. Senepart de Toulouse me priait desavoir ce qu'il en était de la désunion qu'il y avait dans le ménage de son neveu.

D. Saviez-vous dans quelle position de fortune vivait Mme Senepart la mère? — R. Je ne savais pas même qu'elle fût vivante.
D. Dans la visite que vous fites d'abord à son fils, logé rue

Saint-Honoré, vous ne vous êtes pas présenté sous votre véritable nom? — R. Si monsieur; d'ailleurs, la note que son oncle m'avait remise, et que je lui laissai, ne le trouvant pas d'abord,

portait bien mon nom d'Honoré Ducros.

D. Il paraîtrait que vous vous seriez présenté sous le nom de Pagès, car après l'assassinat de Mme Senepart, son fils révéla à la police qu'il s'était présenté à lui un jeune homme nommé Pagés, arrivant de Toulouse, lequel fût arrêté d'abord et relâché ensuite après votre propre arrestation. N'aviez-vous pas fait route avec lui en venant de Toulouse? - R. Oui, mais je ne savais pas qu'il s'appelât Pagès.

D. Cela est bien extraordinaire. - Ce n'est pas ma faute.

D. Quand vous êtes arrivés, à quel hôtel êtes-vous descendu? R. Dans un hôtel de la rue d'Orléans-Saint-Honoré.

D. A peine arrivé, quel fut votre premier soin? - R. J'allai d'abord chez un de mes amis, logé rue des Macons-Sorbonne, nommé Ginestou.

D. Que se passa-t-il entre lui et vous d ès votre première entrevue? Ne lui dites vous pas, en déjeunant avec lui, que vous n'aviez que peu d'argent, mais que vous pourriez en demander à votre cousin, M. l'abbé Bourrel, qui prèchait à Saint-Sulpice? - R. Oui, monsieur.

D. Et ensuite n'avez-vous pas ajouté que vous en recevriez peut-être d'une maîtresse qui devait bientôt arriver de Tou-

louse? - R. Je n'ai pas dit un mot de cela.

D. C'est ce que les débats éclairciront, Quel jour vous ètesvous présente chez Mme Senepart; n'est-ce pas le lundi, 5 décembre? - R. Non, c'est le mardi.

D. Cependant vous avez dit dans l'instruction que c'était bien le lundi? - R. Je n'ai pu dire cela, car c'est faux, et des le commencement de l'instruction, j'ai promis de dire toute la vérité, que je dis tout entière.

D. Quoi qu'il en soit, vous vous êtes présenté chez Mme Se-

nepart, boulevard du temple, no 24? — R. Oui, monsieur.

D. Cette dame vous fit bon accueil. Vous vous entretintes avec elle de M. Roussille, pour laquelle vous étiez porteur d'une lettre de recommandation? - Oui, monsieur.

D. Cette lettre n'était pascachetée; n'avez-vous pas demandé à Mme Senepart un pain à cacheter?— R. Oui, monsieur.

D. Vous étiez dans sa chambre quand vous lui fîtes cette demande, ne la suivîtes-vous pas dans son salon? - Oui, monsieur, sa boîte de pains à cacheter était dans son secrétaire.

D. Quand elle ouvrit ce meuble, votre vue ne fût-elle pas

frappée de quelque chose? - Non, monsieur.

D. Il paraît malheureusement trop certain que ce fut des ce moment que vous concutes l'idée du crime qui vous est imputé et les débats le prouveront. Le mercredi vous avez été chez Mme Rousille, et de là vous êtes revenu chez Mme Senepart?— R. Oui, monsieur.

D. Le jeudi, vous êtes revenu de nouveau et trois fois dans la journée? - R. Oui, monsieur, j'avais à lui rendre la réponse de sa belle-fille, à qui elle m'avait dit de demander pourquoi elle ne venait pas la voir plus souvent. En outre, je voulais savoir où elle avait acheté un joujou qu'elle avait donné à ses petits enfants, et qui représentait une procession en carton.

D. Quant à la commission dont vous prétendez que vous étiez chargé, elle n'est pas vraisemblable, surtout dans les termes où vivait Mme Senepart avec son fils et sa belle-fille. Quant au joujou dont vous parlez, vous avez dit dans l'instruc-tion qu'il sortait des magasins de M. Susse? — R. Oui, mais je ne savais pas où étaient ces magasins, et je voulais le demander à Mme Senepart.

D. Laissons là ce misérable motif. Le jeudi, 8 décembre, combien de fois vous êtes-vous présenté chez Mme Senepart?-R. J'y allai d'abord vers midi, je ne la trouvai pas; j'y revins vers deux heures, elle n'était pas rentrée; enfin une troisième

fois, je fus plus heureux.

D. Vous appelez du |bonheur de l'avoir rencontrée pour l'assassiner? Expliquez l'insistance que vous mettiez à vous pré-senter trois fois chez elle. — R. J'était désœuvré; quoiqu'il fit beau j'avais assez de me promener sur le boulevard, et j'étais bien aise d'avoir à faire une visite qui me permettait de me

D. En entrant dans la maison vous avez évité de parler au concierge? - R. Au contraire, j'ai trouvé sa femme qui était sur le pallier du premier étage, et je lui ai demandé si Mme Se-

nepart était chez elle.

D. Oui, parce que vous n'avez pu faire autrement. Quoi qu'il en soit, dites ce qui s'est passé entre vous et votre victime quand vous vous êtes trouvé tous les deux face à face ? — R. Il m'est trop pénible de revenir là-dessus, je m'en rapporte à ce que j'ai dit dans l'instruction.

L'accusé se prend à pleurer, et il essuie ses larmes d'un très

beau foulard rouge.

M. le président : Nous comprenons très bien ce que de pareils souvenirs doivent avoir de poignant pour une conscience sans doute bourrelée de remords. Cependant quand on a eu le triste courage de commettre un crime comme celui-là, il faut avoir assez de force pour en avouer les circonstances, M. l'avoca-tgénéral: Du reste, nous établirons que la sensi-

bilité de l'accusé à l'audience n'a aucun rapport avec sa conduite dans la prison,

M. le président : Voyons, Ducros, il faut parler. L'accusé : Eh! bien, quand je me trouvai avec Ime Sene part, nous parlâmes d'abord du père Lacordaire. Elle me dit qu'elle était comme Louis XV, qu'elle n'aimait pas les robes noires; qu'elle n'allait pas à l'église par ce que depuis longtemps elle savait à quoi s'en tenir.

M. le président. — Abrégez ces détails. Vous-même que lui disiez-vous? — R. Je lui disais que le portrait de son fils, que j'avais sous les yeux, était fort ressemblant, et surtout qu'elle avait dans son salon une copie d'un Raphael, qui était fort bien dessinée. Puis, pour la voir de plus près, je décrochai ce tableau, et quand elle me le vit dans les mains, elle parut fort mécontente. C'est alors....

D. Eh bien! c'est alors... achevez. — R. Alors sur un mot insultant qu'elle me dit je la repoussai, et elle tomba par

D. Mais quel est le mot dont vous parlez?-R. Elle me dit

que j'étais un aventurier.

D. Et sur ce mot, au lieu de sortir tout simplement comme l'eût fait un honnête homme; sur un mot blessant, vous avez la barbarie de vous jeter sur une vieille femme âgée de soixantequinze ans, et vous l'étranglez... Pensez-vous nous faire croire que vous vous soyiez porté à cette extrémité sans avoir l'inten-tion criminelle de la voler après vous être débarrassé de sa personne? — R. Non, je n'avais pas cette intention.

D. Quand elle a été renversée, qu'avez-vous fait?—R. comme

elle poussait des cris et qu'on pouvait me surprendre auprès d'elle dans cet état, je mis le coin de son châle sur sa beuche pour l'empêcher de crier, et quand elle ne cria plus, c'est qu'elle | vards , je le quittai pour me rendre à un comité électoral séparée de l'Etat.

était morte, (Mouvement.)

D. Puis, qu'avez-vous fait? - R. Je restai environ un quart d'heure à peu près évanoui. En revenant à moi, j'ouvris le secrétaire et je pris tout ce que j'y trouvai.

D. C'est-à-dire 1,000 fr. d'or, 450 fr. d'argent, trois bourses et une montre d'or avec sa chaîne ?- R. Oui, monsieur.

D. Après, qu'avez-vous fait ? - R. J'ai été chez un changeur du passage Véro-Dodat pour changer l'argent contre de

D. Et puis n'avez-vous pas osé vous présenter chez M. Senepart le fils, tranquille, le front serein, et là, invité à prendre le thé, n'avez-vous pas affecté de jouer avec les enfants, à qui vous faisiez avec du papier de petits jouets qu'on appelle, je crois, des cocottes? — R. Oui, c'était pour avoir une contenance.

D. Et le lendemain, n'avez-vous pas écrit à votre père que vous aviez eu le plaisir de voir madame Senepart, votre victime, « une charmante petite vieille , » disiez-vous , et même vous avez osé tracer ces lignes, que nous reproduisons textuellement : « Quant à madame Senepart la jeune, je ne veux plus la revoir, car je crains qu'elle soit trop aimable. » (Sensation.) -R. Je disais cela, dans le cas où l'on m'aurait accusé de l'assassinat.

D. Le vendredi, n'avez-vous pas été chez le sieur Ginestou, auquel vous avez constitué en dépôt un rouleau de 300 francs, dans lequel était aussi renfermée la boîte de la montre volée?-R. Oui, j'avais jeté le mouvement dans la Seine, de peur que le bruit ne se fit entendre dans le rouleau.

M. le président. - En voilà bien assez, asseyez-vous.

Cet interrogatoire, souvent interrompu par les larmes de l'accusé, n'a pas duré moins de deux heures ; il a été suivi par l'auditoire avec un sentiment de stupéfaction impossible à

MM. Olivier (d'Angers) et Bayard rendent compte de l'autopsie qu'ils ont pratiquée sur le cadavre de la victime. Il en résulte que Mme Senepart était morte étranglée, et que sa langue avait été refoulée dans sa bouche avec une telle violence, qu'elle avait été profondément déchirée à sa base.

On introduit M. Virgile Senepart.

M. Senepart fils (Virgile), 42 ans, propriétaire.

M. le président. - L'accusé ne s'est-il pas présenté plu-

sieurs fois chez vous sous différents prétextes?

M. Senepart. - Oui, monsieur le président ; sa première visite est du 3 juillet. Vers onze heures, au moment où nous allions nous mettre à table pour déjeuner, ma bonne vint me prévenir qu'un jeune homme arrivant de Toulouse, venait me voir pour me donner des nouvelles de mon oncle. Je donnai ordre de le faire entrer; c'est alors que je vis monsieur. Il me parla de mon oncle et de diverses autres personnes de Toulouse. « N'est-il pas vrai, lui dis-je, qu'on a eu la méchanceté de faire courir le bruit que je ne vivais pas en parfaite intelli-gence avec ma femme? Du reste, ajoutai-je, vous pourrez vous assurer par vous-même si ces bruits son vrais, votre visite était bien imprévue, et vous voyez comment les choses se passent dans mon intérieur. — Quelles sont donc les personnes que sous croyez capables de répandre de pareilles calomnies? — Votre oncle, me répondit monsieur n'a seucé que seucé de la company. Votre oncle, me répondit monsieur, m'a assuré que MM. Amilhau n'étaient pas étrangers à ces bruits; du reste, lorsque je retournerai à Toulouse, je pourrai, en m'y prenant habilement, savoir à quoi m'en tenir sur tout cela. - Oh! c'est bien inutile, répliquai-je; je méprise trop ces propos pour m'en inquiéter autrement.» Là s'arrêta la conversation, et monsieur me remit une note qu'il disait émanée de mon oncle, et me concernant. Je fus blessé d'abord de ce mode de correspondance ; je lus la note, et, sur la réflexion de ma femme, je la

Puis, voulant changer la conversation, que venez-vous faire à Paris? demandai-je à monsieur. - Je viens étudier à Paris, me faire recevoir à Paris. - Comment, vous venez étudier à Paris, vous avez quitté le pays de la science, notre antique cité sipoétique et si littéraire ? c'était un compliment de compatrote. Comptez sur moi, dis-je enfin, si jamais je puis vous être ufle, et venez ce soir diner avec nous en famille, nous causeros de Toulouse. Monsieur accepta, puis me dit: «J'ai encore à remettre à madame votre mère une lettre de la fille de votre orcle, et, puisque je dine avec vous, je vais en attendant aller laporter à madame veuve Senepart. - Très bien, lui dis-je, et ce soir à 5 heures précises, ne manquez pas.

Monsieur fut exact, je reutrai à 5 heures dix minutes, je le touvai à la maison. Durant le diner, on parla toujours de Toulaise; venant ensuite à parler des projets de monsieur, je me prmis de lui donner quelques conseils. « Je vous engage, lui ds-je, à ne pas aller demeurer dans le quartier Latin, vous y feiez de mauvaises connaissances. Il me dit qu'en effet , il se

legerait de l'autre côté de la Seine. Cinq jours après cette entrevue, le huit au matin, la femme de ménage de ma mère vint me prévenir qu'elle avait sonné intilement à sa porte. Je dois dire ici, pour tout expliquer, que depuis quatre ans, nous ne nous voyions plus, ma mère et noi; je lui servais une rente de 1,500 fr.; j'avais mème exigé n'elle prit une bonne, dont j'offrais de payer les gages. Elle a ait refusé, enchantée qu'elle était de l'existence isolée qu'elle henait; de sorte qu'en entendant ce que cette femme venait l'annoncer, j'eus la pensée que ma n exister; mais je ne songeai pas qu'elle pouvait avoir été lictime d'un assassinat.

En arrivant sur les lieux, je trouvai le commissaire de po-ce de l'arrondissement, qui s'écria : « Ah! monsieur, je vous n supplie, n'allez pas plus loin, madame votre mère est assasnée! » Je m'informai alors des personnes qui avaient pu ve-Ir chez elle ; la portière me parla d'un jeune homme qui était enu la demander à trois reprises différentes ; il était venu deux his sans la trouver, et ce ne fut que la troisième fois vers enq heures, qu'il la rencontra, et alors Dieu seul et mon-Seur (désignant l'accusé de la main), savent ce qui s'est passé.

Trois heures après, je vis monsieur arriver chez moi, le vi age calme, le sourire sur les lèvres, pour me rendre uue vi ste de politesse. Il osa me serrer la main, puis, messieurs, de es mains, chaudes encore du sang de ma mère, il eut l'impudence de caresser mes enfants; (Mouvement d'horreur.) il les It danser sur ses genoux; il poussa mème la complaisance ou Plutôt l'hypocrisie, l'infamie, jusqu'à les embrasser, jusqu'à leur construire des joujous en papier. Ayant à sortir, je priai monsieur d'en faire autant, ne voulant jamais en mon absence laisser un étranger avec ma femme. Monsieur manifesta l'intention de m'accompagner. En passant devant la place de l'Opéra: c'est là, lui dis-je, qu'a été assassiné le duc de Berry. Mais non, me répondit-il du ton le plus tranquille, c'est sur la place Louvois, Je fus étonné de voir un provincial si bien renseigné sur la topographie de Paris. Arrivé enfin aux boulc-

dont je suis membre, et alors, ce monsique me la main.

Je dois observer ici qu'ayant ern devoir informer et sa fille de ce qui s'était passé, j'en reçus deux lettres aus lâches qu'infames, je le dis hautement, je fiens à ce qu'en se che bien l'odieuse conduité que ma famille n'a pas besitée tenir. Il e témen entre ci dans une manuel le la comme entre ci dans une proposition de la comme entre ci dans une partie de la comme entre ci dans une ci dans une comme entre ci dans une comme entre ci dans une tenir. (Le témoin entre ici dans un paroxisme de colerc que M, le président a grand'peine à modérer.

M. le président. - Ce n'est pas ici, vous le sentez, monsieur, le lieu de rechercher les torts que peut avoir eus votre oncle; nous avons tout autre chose à rechercher et à constater; restons donc dans le débat. Dites-nous si, lors de sa première visite, l'accusé ne vous a pas donné un autre nom que le sien?

— R. Il ne m'a pas donné son nom, m'a parlé de sa tante la dame Pagès, de son grand-père, de sorte que je le croyais un M. Pagès; mais il m'a dit, lors de sa seconde visite, qu'il demeurait rue Boucher; tandis qu'au contraire, il fut constaté qu'il était allé loger rue des Maçons-Sorbonne.

More Senepart ne sait rien autre chose que les faits dont a déposé son mari. Elle déclare seulement que l'accusé, chargé par Mme veuve Senepart de rechercher un objet de curiosité dont celle-ci voulait faire cadeau à sa nièce, avait refusé de se

charger de la mission.

M. le président. - Ce n'est donc pas pour lui rendre compte de cette commission, dont vous ne vous étiez pas chargé, que vous seriez, ainsi que vous le prétendiez tout à l'heure, re-tourné chez la veuve Senepart.

La femme Josse, portière, rapporte que l'accusé s'est présenté trois fois le jour de l'assassinat au domicile de Mme veuve Senepart.

M. le président. - Et combien y est-il resté de temps la dernière fois? - Je ne saurai pas le préciser; je cirais des souliers.

M. l'avocat-général. - Eh bien, en avez-vous ciré beaucoup? R. Deux ou trois paires.

D. Eh bien, combien mettez-vous de temps pour cirer une paire de souliers ? - R. Ah dam! ca dépend. Je ne regarde pas

ma montre. M. le président. - Allons, il sera difficile d'obtenir quelque chose de votre témoignage. Allez vous asseoir.

On entend une marchande de pâtisserie chez laquelle l'accusé aurait été acheter un gâteau, en attendant le retour de Mme

Senepart quelques minutes avant le crime. M. Ginestou, étudiant en médecine, dépose. — J'avais peu connu Ducros à Toulouse. Mais quand il m'eut rendu visite, je n'hésitai pas à venir le voir dans l'hôtel où il était logé. Il était de bonne heure, je le trouvai dans son lit. Il me parla des dif-

ficultés qu'il y avait pour arriver à quelque chose, quand on était sans argent. Pour moi, disait-il, je serai bientôt au bout de mes écus. Cependant, j'ai un cousin qui prèche à Saint-Sulpice, et il me donnera de l'argent. Il ajoutait que sa maîtresse allait arriver de Toulouse, et qu'elle lui remettrait une somme de 400 fr. Nous sortimes pour déjeuner ensemble, après quoi nous allames au cours de M. Orfila, et de là à Saint-Sulpice, pour voir l'abbé Bourrel, son cousin. M. le président. - C'était le lundi, n'est-ce pas? - R. Oui,

monsieur. D. A quelle heure du matin avez-vous rejoint l'accusé? -R.

A huit heures.

D. Quand vous êtes vous séparés? - R. Le soir à six heures. D. Il ne vous a pas quitté dans la journée? - R. Non, monsieur.

D. Le vendredi suivant, n'est-il pas venu encore vous trouver? - R. Oui, c'est alors qu'il me constitua en dépôt un rouleau que je conservai dans mon secrétaire jusqu'au lundi. Mais le lundi, voulant savoir de quelle somme j'étais dépositaire, j'ouvris le rouleau et je vis une somme de 1,500 fr. en or, avec une boite de montre.

D. Le vendredi, vous avez diné ensemble et vons êtes allés ensuite à l'Odéon? - R. Nous avons en effet diné ensemble le vendredi, mais nous n'avons été à l'Odéon que le samedi.

Après cette déposition on entend les autres témoins, qui n'ajoutent rien d'essentiel aux faits si dramatiques de cette cause désolante.

M. l'avocat-général JALLON soutient l'accusation, MMes DUGABÉ ET PINEDE présentent la défense.

A sept heures l'audience est suspendue ; elle est reprise à

M. l'avocat-général réplique; Me DUGABÉ lui répond.

M. le président prononce le résumé impartial et complet des

A dix heures et demie, le jury entre en délibération ; au bout d'un quart d'heure, il rentre avec un verdict affirmatif sur toutes les questions, sans circonstances atténuantes.

En conséquence, Marie-Honoré Ducros, est condamné à la peine de mort. Il entend son arrêt la tête baissée, mais il se retire sans

On nous écrit de Bordeaux que le général Villaréal est rétabli de la grave maladie qui avait mis dernièrement ses jours en péril.

ANGLETERRE.

Dans la chambre des communes, séance du 7 mars, M. Labouchère a demandé à M. Peel des explications au sujet de la rupture des négociations commerciales entre la France et l'Angleterre, dont M. Guizot a parlé dans un discours qu'il a prononcé dans les chambres françaises.

Sir Robert Peel a répondu que, d'après le discours du ministre français, il regardait lui-même les négociations comme

M. Labouchère a ensuite présenté la motion suivante :

« J'invite la chambre a voter une humble adresse à S. M. la reine, pour la prier de vouloir bien, eu légard à l'importance britannique avec l'empire du Brésil, adopter les mesures que S. M. la reine jugera nécessaires pour améliorer les relations commerciales entre les deux pays.

-Au milieu des nuances si nombreuses d'opinions que l'on trouve dans l'Eglise anglicane, on distingue généralement trois grandes divisions parmi les membres de l'établissement national; ce sont : 19 les partisans du système de l'Eglise et de l'Etat, qui regardențila religion comme un moyen de gouvernenement; 20 le parti anglican-catholique, aussi appelé puséyste, 3º enfin le parti évangélique.

Un journal de Londres, organe de ce dernier parti, annonce qu'on s'occupe de constituer une Eglise qui aurait des évèques et une hiérarchie ecclésiastique, mais qui serait entièrement

Les fondateurs de cette nouvelle seete déclarent que la linegie actuelle de l'anglicanisme sera revue et corrigée.

Un nombre considérable d'ecclésiastiques appartenant au parti évangélique ont manifeste l'intention de se joindre aux auteurs de ce projet.

Il est donc assez probable que nous verrons s'op rer bientôt en Angleterre un schisme semblable à celui dont l'Eglise presbytérienne d'Ecosse a donné l'exemple. La Providence permettra peut-être que ce fractionnement vienne affaiblir l'anglicanisme, pour éclairer les hommes de bonne foi , qui demeurent dans son sein, croyant y posseder la vérité.

Chronique josticistre.

Nous donnons ci-après, comme nous l'avons promis hier, l'analyse de la plaidoirie de M. Bouchage dans l'affaire de corruption que vient de juger la cour d'assises. Cette plaidoirie remarquable emprunte un intérêt tout particulier aux circonstances dans lesquelles nous vivons.

La grande corruption qui s'agite dans les hantes régions sociales est rarement trainée sur les bancs de la cour d'assises; la puissance s'abaisse devant elle; souvent elle est à sa disposition. Nous remercions notre éloquent ami d'avoir su lui faire son procès, avec tant d'esprit, en défendant un pauvre malheureux accusé de cette corruption vulgaire qui n'est rien, à nos yeux, à côté de celle qui domine là haut, enveloppée dans une insolente impunité. Il eût été seulement à désirer que l'habile défense de Me Bouchage cût été soumise à moins d'interruptions de la part du parquet et de la cour.

Voici donc comment s'est exprimé l'avocat de Fournier, préposé de l'octroi :

" Messieurs,

» Nous comparaissons, nous aussi, devant yous sous la prévention d'un double délit... celui de faux en écriture authentique et publique... celui de corruption... Celui de faux, qui entraîne une peine afflictive et infamante, celle des travaux forcés à perpétuité... Celui de corruption, qui n'entraîne qu'une peine infamante... la dégradation civique...»

Me Bouchage , s'écrie M. le président, vous contrevenez au vœu de la loi, qui ne permet pas que le jury se préoccupe des conséquences de son verdict, et de la pénalité qu'a pu encou-

rir le prévenu... Me Bouchage: « Une parcille observation m'étonne... Je n'ai jamais compris que tel ait été le vœu de la loi... et plus particulièrement surtout depuis l'introduction des circonstances attenuantes, qui ne sont qu'un moyen offert au jury pour tempérer la rigueur du châtiment, toutes les fois qu'il estime qu'il n'est pas proportionné au délit, on que le prévenu, par quelques titres ou quelques considérations, doit échapper à la sévérité de la loi... Je continue donc...

» Quant à la prévention de faux, c'est une erreur de l'accusation, dont je vais avoir l'honneur de la faire convenir tout à l'heure. Quant au délit de corruption, c'est une faiblesse plutôt qu'un crime sérieux... C'est l'oubli d'un devoir, c'est une fragilité de scrupule plutôt qu'une méchante action, dont je viens convenir avec franchise et repentir, et à laquelle, dans xotre justice paternelle, il vous serait difficile de ne pas compatir et pardonner.

Ahl oui, oui, elle est belle, elle est morale, elle est digne, la théorie qui a pour but l'infaillibilité, l'incorruptibilité du fonctionnaire, de l'employé... Elle datte les sympathies d'un cœur noble... Elle est le rève d'un bon citoyen... Elle ferait l'honneur d'un pays, l'orgueil d'un gouvernement...

» Mais si le sage a dit :

« Cet heureux secret est encore à trouver... »

« Moi j'ajoute qu'il n'y a rien peut-être de plus décevant dans la pratique...

» A côté du fonctionnaire loyal, probe, vertueux... combien, soit ditici, entre nous, qui viennent broncher au grand écueil de l'indélicatesse... combien qui perdent tôt ou tard, plus ou moins, peu ou prou... cette virginité de scrupules... cette exactitude de conscience... Le reproche est vieux, l'expérience des temps modernes est loin de l'avoir effacé...

M. le président : « Me Bouchage , où voulez-vous en venir? Je ne puis laisser cette direction à vos pensées... car elles ne tendent à rien moins qu'à établir que la corruption a tout envahi... c'est une sorte d'injure à tous les fonctionnaires... dont la morale est blessée...

Me Bouchage: « Ma pensée, la voici, Monsieur le Président: à Dieu ne plaise que je venille ici faire le procès aux fonctionnaires... mais inculpé du délit de corruption et avant tout confessé... je veux établir que ma faute n'a été que celle de bien d'autres, mon péché, malheureusement, un peu le péché épidémique, et que des lers, je dois avoir quelque part à cette amnistie que nos mœurs et nos préjugés lui ont accordé de tons temps et lui accordent, aujourd'hni encore, si fréquemment ...

M. le président : « Nons savons que de tous temps la corruption a souvent été signalée...

Me Bouchage: « Aussi ne voulais-je vous rappeler que quelques faits historiques à l'appui de mes assertions...

» Cambyze s'indignait de jà de son temps contre les magistrats

prévaricateurs, et il avait la bonté, pour les intimider tous, d'en faire écorcher un tout vif, afin d'envelopper de la peau le fauteuil sur lequel il avait siégé, en manière de housse..

» Philippe de Macédoine signalait particulièrement la corruption des fonctionnaires; il disait qu'il comptait plus sur elle que sur ses phalanges, pour prendre les places; et au siège d'Olynte ayant vu revenir les parlementaires qu'on avait refusé de recevoir, il s'écria : a Probablement ils n'ont pas été » assez éloquents... mais demain ils retourneront dans la place. montés sur des chevaux d'or, et la place se rendra... » et le

lendemain la place se rendait...

Le grand roi du grand siècle n'apprit-il pas à toute l'Europe qu'on ne pouvait pas même compter sur les premiers mi-nistres?... Ne faisait-il pas arrêter, à raison de ses déprédations, le surintendant-général des finances, Fouquet, au milieu d'une fête solennelle, pour l'envoyer à perpétuité dans les fers?...

« Le vainqueur de Marengo n'avait pu, même avec les prestiges de son nom et de sa gloire, préserver de la corruption ses confidents les plus intimes, voire même ses compagnons de gloire?... En 1804, expulsant son secrétaire particulier, il s'écriait douloureusement : Quel malheur de ne pouvoir pas même compter sur ceux qui ont tous vos secrets!!! et en mourant, il déclarait à la face du monde entier : qu'il devait la chute de sa dynastie à la corruption de deux de ses capitaines et d'un diplomate dont l'histoire a déjà consacré les noms à l'opprobre

M. le président : Nous partageons tous ce même sentiment et moi plus particulièrement...

Me Bouchage : Eh bien! puisque nous sommes tous du me-

me sentiment... laissez-moi les exprimer librement, les faire bien comprendre

« La corruption ; parmi les fonctionnaires , les employés ... mais n'est-elle pas commune, ne la trouvez-vous pas sur tous

« Vous la rencontrez dans les salons d'un ministre, dans ses bureaux, dans ses antichambres ... Vous l'entrevoyez dans le pet-de-vin à l'entrepreneur, dans la subvention au jouenaliste... dans le cadeau à l'officier de santé de recrutement...»

Ici une explosion part du siège du président... de celui de MM. les conseillers... et de celui du ministère public... La pa-role va être retirée à Me Bouchage... s'il continue dans cetordre d'idées... H'est forcé de renoncer à cette partie de sa plaidoirie qui promettait d'être très piquante et de nous édifier sur les abus et la moralité de certains fonctionnaires.

» Puisque la corruption est si répandue parmi les fonctionnaires, continue Me Bouchage, peut-on bien faire un crime à un malheureux employé de l'octroi, aux appointements de 400 fr., d'avoir céde à la séduction?... Pent-on l'offrir, lui, en holocauste à la morale publique si souvent outragée?.... Non non, il y a trop de philosophie dans les appréciations de votre

» O que si l'on vient jamais à traduire devant vous cet opulent comptable, qui, par suite de ses déprédations, étalait un luxe immoral... menait une vie de sybarite , préparait la fortune d'insolents héritiers... Frappez, frappez energiquement... que l'exemple soit terrible et salutaire...

» Que si l'on traduisait devant vous ce magistrat filon qui a consenti, pour de l'or, à perdre l'innocent ou à sauver le coupable; frappez, frappez energiquement s'il a pu ouvrir son cœur à la corruption , ses mains à la vénalité. - C'est le dernier des misérables...

» Que si l'on traduisait devant vous cet administrateur indigne qui vient détourner l'aumône du pauvre, les secours destinés au soulagement de ses misères. Frappez, frappez encore celui qui a poussé si loin le cynisme de l'impiété...

" Que si l'on traduisait enfin devant vous ce proconsul exacteur... qui, non content de son énorme traitement, vient encore humer les deniers des contribuables. Frappez, frappez, car de pareils hommes sont les fléaux des états.... les sangsues des peuples. (Sensation dans l'auditoire.)

» Mais, en présence d'un malheureux employé de l'octroi jusqu'où peut aller votre courroux, si ce n'est jusqu'à l'expulser ignominieusement de son emploi et à le remplacer par quelqu'un de plus digne....

Me Bouchage énumère ensuite une à une les circonstances faverables qui viennent militer en faveur de son client.

C'est tout d'abord l'exignité du fait imputé. Fournier aurait laissé sortir une première fois trois barriques vides, et aurait constaté sur les registres qu'elles étaient pleines d'alcool. -Une seconde fois il aurait laissé entrer trois barriques d'alcool avec d'autres barriques vides. - Une troisième fois enfin, il aurait laissé entrer au milieu d'un tas de sarments une barri-

que sans percevoir les droits. « Je le demande, s'ecrie Me Bouchage, est-ce bien en présence d'un fait d'aussi minime importance que l'on vient formuler une accusation aussi solennelle?.... Est-ce biso pour une corruption presque d'aumône qu'on vient demander les fers, la *névrissure?*.... Nons la subirons s'il le faut la *flétrissure?*..... mais à côté de nous passera cet usurier tout convert des déponilles de mille familles, et l'on ne lui aura rien dit! à côté de nous passera ce failli qui aura plongé toute une contrée dans le deuil et la désolation, qui vous aura ravi le fruit de vingt années d'économies, et l'on ne lui aura rien dit... A côté de nous passera cet administrateur comptable qui, avec un traitement de quatre ou cinq mille francs, dans la période de dix à douze ans sera parvenu à faire des économies de quatre à cinq cent mille francs, à doter ses filles de cent mille francs, et l'on ne lui aura rien dit... A côté de nous passera ce conseiller d'état qui avant d'arriver au portefeuille était sans le sou, qui aujourd'hui habite un palais d'or, et lon ne lui aura rien dit.... Oui , oui, l'injustice sociale est capable d'aller jusques-là. - Eh bien! nons, pauvres, neus à qui l'enne pardonne jamais rien, nous la subirons sans muemures la letrissure, si la conscience de nos juges ne nous vient pasen

Il est probable que si Me Eouchage n'avait pas vu la cour si mal disposée, il cut poussé un peu plus loin le dévelope-ment, quant aux individus qui ne sont pas flétris et qui poutant mériteraient de l'être ...

Après l'examen de quelque autre circonstance, Me Bouchage continue ainsi :

» Savez-vous dans quel moment la séduction est venue todre un piège à ce malheureux ?... Au moment ou il était aix prises avec les nécessités les plus cruelles..... Au moment où l'on avait saisi le cinquième de ses appointements, où il avit porté au mont-de-piété les objets les plus précieux; au moment où il devait à son maître de maison, le logement; à son ballanger, le pain de ses enfants; à son tailleur, ses vitements. Et l'émotion en présence de tous ces faits ne gagne pas vote cœur plutôt que tout autre sentiment!... Ah! oui, oui, elle st facile la probité, la délicatesse... quand on ne prend que la peine de naître... quand l'opulence, la fortune, la considéntombe... il est facile de fournir alors une carrière sans repo-ches... Puissants de la société, jettez-moi dans les fers, sépargmoi de mon épouse, de mes enfants. Un jour que j'avais sam et nécessité, la séduction m'a tendu une main secourable...et

j'ai commis le crime de prendre son aumône. Me Bouchage termine l'examen de diverses circonstances que le débat a pu relever dans l'intérêt de son client, par l'avu spontané que son client a fait de sa fante.

«L'aveu, dit-il,n'atteste-t-il pas à la fois et son inexpérienceet "Az aveu, dit-il, n'atteste-t-il pas à la lois et son mexperiencet les regrets d'une conscience à qui le crime pèse, à qui il fait ml? Ne germe-t-il pas toujours à côté d'une bonne résolution pour l'avenir ; ne vient-il pas purifier la faute de tout ce qu'ele emprante dans une folle espérance de salut au mensonge , à la denégation, au sophisme. Oh! n'en doutons pas, messieus, si dans le dogme religieux, l'aveu, la confession est le phs puissant mobile de rédemption; devant vous, en qui se réflite en ce moment la puissance divine par les hautes fonctions que vous avez été appelés à remplir, il doit être d'une bien grante

Après avoir épuisé toutes les considérations que présentit la cause dans l'intérêt de son client, Me Bouchage est pass à l'accusation de faux, qui avait été aussi formulée contre Fornier, indépendamment du délit de corruption. Et sur ce point sa discussion, qui n'était pourtant qu'une discussion de principes, a été contrariée et entravée à chaque instant, alors pourtant qu'il semblait de la dernière évidence qu'il interprétait dans son véritable sens le texte de la loi...

Quelle était en effet la question?

Fournier convenait qu'il avait faussement mentionné sur les registres de l'octroi et sur un certificat délivré à l'ages et Guinot , qu'il était sorti tel jour trois barriques d'alcool , tandis qu'il n'était sorti, au contraire, que trois barriques pleines

» Que peut constituer un parcil fait, s'est écrié Me Bouchage, un faux matériel ? Non. Car le faux matériel est la fabrication par contrefacon d'un écrit, d'un acte, d'une signature... mais un fanx intellectuel, c'est-a-dire, un de ces faux qui consiste à dénaturer la substance d'un acte, à constater dans un acte un

fait faux à la place d'un fait vrai...

» Or, quant au faux matériel, s'il peut être commis indistinctement par toute personne, il n'en est pas ainsi du faux intellectuel; celui là ne peut être commis que tout autant que l'on est revetu d'un caractère partie lier, que lorsque l'on est officier public ou fonctionnaire public, titres que ne peut avoir nn préposé d'octroi aux modiques appointements de 400 fr. et gui ne recoit pas sa commission du gouvernement... L'on pent bien se rendre complice d'un faux intellectuel quand on n'a pas la qualité de fonctionnaire ou d'officier public, mais auteur

principal ce n'est pas possible...

» Faisons sentir ceci par un exemple... Je suppose que vons me vendiez votre maison au prix de 20,000 fr., et que dans la police que vous rédigez vous-même, vous insériez fraudulensement le prix de 30,000 fr... Eh bien! dans un pareil fait, il n'y aura pas le crime de faux, il yaura, si l'on veut dol, fraude, abus de confiance, escroqueric, mais le délit de faux n'y sera pas; pourquoi, parce que vous qui vous en étiez rendu conpable, n'étiez point dans les conditions de la loi, parce que vous n'aviez en le commettant, ni le caractère, ni la qualité d'officier public... Mais si au lieu de rédiger vous-même la police, vous venez trouver un notaire avec lequel vous serez de connivence, et qu'en rédigeant l'acte de vente, au lieu de mentionner, comme il était convenu entre parties, le prix de 20,000 fr., il mentionne le prix de trente, et dénature ainsi sciemment et franduleusement les conventions d'une partie, il y aura crime de faux intellectuel, et complicité de ce faux de la part de celui dans l'intérêt de qui il aura été commis.,

A cet exemple, M. le président et M. le procureur-gé-

néral s'écrient de toute leur force que c'est une erreur, une heresie qu'ils ne doivent pas laisser insinner dans l'e-prit du jury... Me Bouchage, au contraire, par le rapprochement du texte, l'autorité de la jurisprudence et la doctrine, établit de la m nière la plus concluente qu'il est dans la verité du principe..., et ses confrères, Mo Alexandre Fourtanier et Me Gase, donnent des signes non équivoques d'approbation à ses raisonnements, en telle sorte que le débat sur ce point devient tont à fait animé.

Me Bouchage termine enfin, en faisant un appel à l'humanité

du jury...

» L'humanité, dit-il, quel nom!.... c'est l'honneur de la conscience... C'est la charité de l'àme... c'est la joie du juste... c'est la providence du malheureux... c'est le sentiment du ciel qui inspire le magistrat honnête et probe.... c'est celui qui est dans notre cœur et dont votre verdict, au besoin, ne manquera pas de porter l'empreinte ..

M. PARISET, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine, et membre du conseil supérieur de santé du royaume, en rendant compte des bons résultats qu'il a obtenus de l'emploi de la Pâte pectorale balsamique de REGNAULD AINÉ, pharmacien, rue Caumartin, 45, terminait ainsi sa déclaration : « C'est sans doute au choix des substances qui la composent, et surtout au mode particulier que M. FRERE emploie pour la confectionner, que doit être attribuée sa supériorité manifeste sur les autres pectoraux connus jusqu'à ce jour.» Un dépôt de cette précieuse pâte est établi dans toutes les villes. CONTRACTOR OF THE PARTY

Coince d'Éporques el de Prévoyance,

DE TOULOUSE.
Bureau ouvert chaque dimanche, do midià 3 heures, rue Boulbonne, 16, à côte de la borne-fontaine. — Du 10 mars 1844, 62 déposants, dont 9 nouveaux : — Recette, 11,335 fr. 75 c.; remboursements, 195,145 f. 47 c. - Excédant de dépenses, 183,809 fr. 72 e.

Le directeur de service, DE BRAY.

L'IRIS, SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE

COMBER BA CHERTE

Cette société, autorisée par ordonnance du roi du 21 février 1844, est déjà en activité. Ses opérations s'étendent dans vingtdeux départements du midi de la France.

Pour les renseignements et demandes d'agences, s'adresser à M. Prosper Darnaud, directeur, rue Tolosane, 15, à Toulouse. (160-1)

A VENDRE, EN GROS ET EN DÉTAIL, chez Azema et Raspaud, marchands de bois au Port-Garaud, 28, quantité de charbon de bois de Chène, dit de Branquette, de première qualité, à raison de 4 fr. 50 cent. la sache, poids ordinaire de 44 kilo-grammes. On le rend à domicile lorsqu'il y a lixraison de cinq

BAISSE DE PRIX. - Un fabricant offre du calicot blanc, propre à faire de bonnes chemises, à 55 c. le mètre. Rue de la Pomme, 27.

Un professeur, depuis vingt ans dans l'enseignement, désirerait se placer en qualité de précepteur dans une maison , en ville ou à la campague. On donnera tous les renseignements désirables. (193-2)

S'adresser an bureau du journal.

SIROP ANTI-NERVEUX

L'expérience a prouvé qu'il est employé avec succès dans les affections nerveuses de l'estomac et des intestins : Il excite l'appétit, rétablit la digestion, guérit les gastrites, gastralgies, détruit la constipation. S'adresser dans les bonnes pharmacies et directement chez Laroze, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris.

> Le Gérant responsable. RAILLARD. Chevalier de la Légion-d'Ronnen.

Toulouse , imprimerie de Ve Diculatoy, rue des Chapeliers, 13.

ABONNEMENS.

TOULOUSE. Un an 4 48 fr. 6 mois , 25 fr. nois, 21 fr.

Le connemens datent des 1er et 16

INSERTIONS 30 cent. la petite ligne et 60 cent. la ligne de réclame.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

Tout renseignement doit être sigad

de chaque mois. A mins de demande contraire, tout écrit non utilisé sera

CE JOERNAL PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTE LE LUNDI.

Tout ce qui concerne l'administration et la rédaction, doit être adressé, franco, à M. le gérant de l'Emancipation.

TOULOUSE, 2 SEPTEMBRE.

Louis-Philippe et la reine d'Angleterre vont se rencontrer Le fait est aujourd'hui hors de doute; seulement, on ne sait pas encore si la reine Victoria se contentera de venir en vue da Tréport, et si, de la, elle attendra, que notre souverain aitle la visiter, où si elle mettra pied à terre et acceptera l'hospitalité du château d'Eu. D'après la constitution anglaise, les souverains de la Grande-Bretagne ne peuvent pas sortir de leur royaume sans une autorisation du parlement ; mais il est possible que cette disposition soit tombée en desuetude; d'ailleurs, comme le dit fort bien ce matin le National, le château d'Eu ne peut-être assez dans les eaux anglaises, pour que S. M. britannique puissse y renir sans acte du parlement, et sans déroger le moins du monde à la constitution.

Dans les conditions où la rencontre va avoir lieu, il est impossible de ne pas y avoir une sorte d'avance de la part du gouvernement anglais. A la verité, le roi a envoye deux de ses fils à Londres pour témoigner à la reine Victoire le désir qu'il avait d'avoir une entrevue avec elle; mais si l'on veut bien considérer que le souverain de la Grande-Bretagne est une femme, et que cette femme se rend à une invitation du roi des Français, ou reconuaîtra qu'il faut que de graves considérations politiques aient été mises en balance avec les lois de la galanterie qui sont ici tout-à-fait retournées, et que la démarche de la reine d'Angleterre à un but dont les intérêts de la France ne se trouveront, sans doute, pas très bien. Il est évident, pour nous, que si Victoire a été autorisée par ses ministres, et en Angleterre la fiction de la responsabilité ministérielle est un peu plus réelle qu'en France, à rendre visite au roi des français ou même seulement à se rencontrer avec lui, c'est que la politique anglaise doit tirer quelque profit de cette rencontre.

Nous ne sommes pas dans des circonstances favorables pour un fait comme celui qui va se passer. La France n'est pas en guerre avec l'Angleterre, mais elle est loin de se trouver vis-à-vis d'elle dans ces relations amicales qui cimentent l'union de deux peuples. L'Angleterre se réunit à la Russie, à l'Autriche et à la Prusse pour nous jeter à la porte du concert européen; elle a bombarde Beyrouth contre notre volonté et contre notre intérêt, et depuis ce sanglant affront fait à l'influence française en Orient, ses actes ont été loin d'être une

réparation pour nous, Il y a quelques mois à peine, la tribune retentissait encore des protestations les plus energiques et les plus fondées contre les avaries sans nombre que, sous pretexte du droit de visite, la marine anglaise avait infligées à des bâtimens français. Et certes ces protestations avaient un caractère de vivacité et d'unanimité qui ne laissait aucun doute sur la nature des sentimens anti-anglais qui les avaient inspirées. Tout récemment encore, des marins français ont entretenu une irritation qui date de loin entre la France et l'Angleterre, et nous n'avons pas appris qu'aucune satisfaction ait été donnée à notre pays, qui puisse lui faire oublier les griefs et les injustices dont il a à demander satisfaction.

Comment se fait-il donc que, dans une pareille situation, Louis-Philippe ait désiré avoir une entrevue avec la reine d'Angleterre? comment se fait-il que le cabinet ait autorise cette entrevue? Voilà ce que tout le monde se demandera, et certes, peu de personnes en comprendront la convenance et

l'opportunité. Plusieurs journaux expriment aujourd'hui cette opinion que, si la reine Victoria s'est décidée à venir en France, c'est qu'elle y a été déterminée par l'espoir que ses grâces personnelles obtiendraient un traité de commerce que toutes les instances de ses ministres n'ont pas encore été assez puissantes pour obtenir de notre cabinet ce traité fatal à la France. Nous croyons, en effet, qu'il n'y a rien moins fallu que cet es-poir, appuyé peut-être par des promesses formelles, pour qu'un gouvernement aussi fier que le gouvernement anglais

ait fait ainsi un pas vers la Frauce. Quant aux motifs qui ont pu faire désirer à Louis-Ph lippe l'acte de déférence dont il va être l'objet, voici comment on les explique. Treize années n'ont pas diminué la haine que le gouvernement russe à vouce à notre révolution et au roi qui en est le représentant officiel. L'empereur Nicolas ne laisse pas passer une seule occasion de témoigner son antipathie pour Louis-Philippe; il l'affiche partout et en toutes circonstances, et il la laisse même percer jusque dans ces relations privées qui ne constituent qu'un simple échange de politesses dans lesquelles la politique n'a rien a voir. Louis-Philippe a torjours subi fort impatiemment ses mauvais procèdes, qui sen blent dire qu'il n'a pas sa place en Europe, et que toutes les puissances le considérent comme un souverain avec lequel on ne compte pas. De lá, assure-t-on, un desir qu'il nourrit depuis long temps, et qui va enfin être satisfait, celui d'une grande manifestation qui prouverait à toute l'Europe que Louis-Philippe, bien que roi par la grace d'une revolution, n'en est pas moins le chef d'une grande nation, à laquelle toutes les puissances ne refusent pas de rendre hommage. Mais, comme l'Angleterre est un pays qui ne donne rien pour rien, il paraîtrait que le prix de la démarche que va faire sa bienaimee souveraine, devrait se solder par la concession de ce fameux traité de commerce qu'on n'a pas encore osé lui ac-

corder jusqu'à ce jour. Si cela est, l'apparition de la reine

Victoria sur nos côtes, coûtera un peu plus cher à la France

qu'à la liste civile, malgre toutes les magmificences que celle-ci

est, dit-on, disposée à déployer à cette occasion.

L'autorité administrative a compris qu'en retenant M. Addon Terradas, elle aurait l'air de vouloir tirer vengeance du verdict rendu par le jury. Cet honorable patriote ne sera pas interné. Compris dans l'amnistie Lopez, il a obtenu d'être reconduit dans sa patrie qui lui est ouverte.

M. Abdon Terradas part demain pour Figuères, où il sera rendu mardi prochain, 5 du courant.

L'accueil que lui feront ses amis et les admirateurs de son caractère le dédommagera de cette généreuse et noble hospitalité qu'il a trouvée sur la terre de France.

Un membre du conseil municipal de Lille, M. Géry-Hedde-baulat, vient de faire à ses collègues une proposition tendant à changer le mode du compte-rendu des séances du conseil suivi jusqu'à ce jour par lui; et à établir que désormais le proces-verbal des séances désignera nominativement chaque membre qui aura pris la parole dans les délibérations.

Après avoir entendu les développemens de cette proposition, le conseil municipal de Lille a admis en principe que la publicité de

ses séances avait besoin d'un plus grand développement; et il a aussitôt nomme une commission chargée de rechercher les moyens

Un nouveau règlement pour les concours dans les fac iltés de droit, vient d'etre élaboré par le conseil royal de l'instruction pu-blique, sur la proposition de M. Villemain. Des améliorations véri-tables se trouvent consacrées par cet arrêté, qui porte la date du 22 août 1843; elles tendent à diminuer les inconveniens inséparables de l'institution même du concours.

L'innovation la plus importante et qui aurait du être mise plus en relief, consiste en ce qu'à l'avenir il ne pourra plus être mis au concours plus d'une chaire à la fois. L'usage contraire, suivi jusqu'ici, a été la cause de nombreux abus. Il a favorisé ces transactions interieures qui démententsi souvent les espérances assises sur le résultat des épreuves et donnent un large champ à des combinai-sons d'autant plus faciles que la responsabilité des juges s'efface en se divisant. D'un autre côté, les épreuves peuvent se spécialiser davantage en portant principalement sur la matière de l'enseignement, qu'il s'agit de confier au candidat choisi. On ne verrapas decette manière, comme cela s'est encore pratiqué récemment, des chaires de droit administratif, par exemple, données à la suite d'un concours péndant la durée duquel l'havait été nullement question de droit administratif, mais de droit romam.

Le nombre des concurrens qui se présentent pour chaque place vacante est toujours considérable; une fois les premières épreuves accompliés, on pourrait améliorer la marche des autres et les rendre plus sérieuses en éliminant les candidats trop faibles, en n'appelant que les sujets tes plus distingués aux épreuves défi-

ntities. La dignité des concours et l'intérêt des aspirans conseillaient également cette mesure, que M. le ministre de l'instruction publi-que vient de consacrer et qui a déja été appliquée avec succès aux concours d'agrégation dans les facultés des lettres et des sciences, ainsique dans les facultés de médecine. Désormais il y anra deux ordres d'épreuves, des épreuves de candidature et des épreuves définitives. Les épreuves pour la candidature sont deux compositions écrites et deux leçons publiques; les épreuves définitives sont une composition écrite, une leçon publique et l'argu-

Les juges du concours nomment immédiatement après la clôture des épreuves de candidature, et par la voie du scrutin, trois aspirans qui seuls seront admis aux épreuves définitives. Si plusieurs suppléances sont mises à la fois au concours, le nom-bre des candidats définitifs sera double de celui des places va-

L'opinion des juges se forme en dernier résultat d'après trois genres d'épreuves qui ont chacune un but différent. La composition par écrit a pour objet de prouver que le concurrent n'em-prunte pas de secours étrangers et ne fait usage que de ses pro-pres forces; les leçons font connaître la méthode particulière du candidat, son genre d'étoquence et sa capacité spéciale pour l'enseignement; enfin l'argumentation montre son aptitude à ce tournot intellectuel, qui demande une conception rapide, un coup d'œil prompt, une traduction instantanée du travail soudain de la pensee.

(Siècle.)

Conseil général de la Haute-Garonne.

Seance du 30 août.

(CLÔTURE).

M. le président ayant donné hier un aperçu des matières qui demeuraient encore à l'ordre du jour, il était facile de prévoir que le conseil terminerait ses travaux dans cette seance; aussi plusieurs des conseillers qui s'étaient disposés à partir dans l'aprèsmidi, ont successivement disparu. Vers trois heures, les rangs s'étaient déja beaucoup éclaircis, et si quelque question financière avait été soulevée, le conseil n'aurait pas été sans doute en nombre suffisant pour délibérer.

Après la fecture du procès-verbal, qui a donné lieu à quelques observations, M. le président invite le rapporteur de la commis-sion des routes à faire part au conseil des observations qu'elle croit devoir présenter sur le projet de réglement général des chemins vicinaux, qui a été soumis à son examen.

M. Dabeaux, président de cette commission, dit que le réglement projeté présente la collection des dispositions réglementai-

res antérieures qui ont été révisées et refondues. Le système général du règlement n'a pas été changé, mais il a subi des modifications sur quelques points fondamentaux, on a suppri-mé certaines de ses dispositions, on en a introduit de nouvelles. Les amendemens ou les réformes et additions portent sur cent articles environ. Un des membres de la commission (M. Gasc) avait été chargé du rapport. Retenu à la cour d'assises, où il plaide l'affaire des communistes, il n'a pu rendre compte à la commission du tra-vail préparatoire auquel il a dû se livrer... Le dossier qui était res-té en ses mains, a été renvoyé ce matin à M. Dabeaux, qui a convoquéà l'instant ses collégues. Une reunion à laquelle assistait M. l'agent-voyer en chef, a eu lieu à dix heures. — Le temps qui s'est écoulé depuis, a à peine suffi pour prendre lecture des articles modifiés ou changés, et entendre les observations de M. l'agent-voyer.

Aucune résolution n'a pu être prise même sur l'ensemble du tra-vail. Quelques questions seulement ont été agitées; si le conseil le désire, M. Dabeaux, en l'absence du rapporteur, est prét à donner lecture des dispositions nouvelles du réglement, et à résumer les opinions qui ont été émises; mais un tel rapport sera nécessai-rement bien incomplet, et il est à craindre que l'œuvre du conseil ne puisse être suffisamment élaborée. D'un autre côté, cependant, il y a quelque inconvénient à ajourner cet examen. Le réglement nouveau ne peut être soumis à l'approbation du ministre et réce-voir son exécution, qu'après qu'il aura été vu et discuté par le con-seil général qui est appelé à fournir ses observations. C'est la dispo-sition formelle de l'art. 21 de la loi du 21 mai 1856.

Quelques membres, et entr'autres MM. Martin et Laurens, pensent qu'il n'y a aucun inconvenient à ajourner... Un règlement existe, on l'a exécuté pendant plusieurs années; qu'on tienne la

main à son observation, et le service ne sera pas en souffrance.

Cet avis est adopté par le conseil, qui surscoit à toute délibération sur le règlement jusqu'à la se-sion prochaine.

M. Viguerie, au nom de la 4me commission, fait un rapport sur l'importante question des irrigations, question soulevée par la proposition deloi, présentée par M. Danguelle à la chambre des deputés il analyse la regargiable rapporte de M. Pallog sur cette. putés. Il analyse le remarquable rapport de M. Dalloz sur cette matière. La commission n'admet pas la proposition telle qu'elle a étéformulée: elle croit que la préférence doit être donnée au projet amendé par la commission de la chambre des députés.

Le principe sur lequel repose ce projet est combatta par M. Laurens. A son avis, la servitude qui pourrait être imposée à impropriétaire dans l'unique objet de procurer le bienfait de l'irrigation à un autre propriétaire, constitue une trop grave atteinte au droit de propriété; il conçoit l'imposition d'une telle servitude qui est une véritable expropriation, lorsqu'il s'agit de donner satisfaction aux interêts d'une contrée tout entière, même d'une commune où d'une fraction de commune; mais dans un intérêt personnel et individuel, elle ne lui paraît pas admissible.

Cette opinionest vivement constestée par M. Caze, qui développe

Cette opinion est vivement constestée par M. Caze, qui développe tous les avantages qui, dans l'intérêt de l'agriculture, doivent résulter de l'adoption du projet de loi, présenté à la chambre des

députés.

M. Cazeing-Lafont adhère au principe qui sert de base à la proposition, mais il voudrait que la servitude ne put être imposée, qu'après que l'administration aurait été consultée et qu'elle aurait donné un avis favorable.

M. Lapène présente quelques considérations à l'appui de l'avis

émis par le préopinant. M. Martin s'attache à réfuter la théorie développée par M. Lau-rens : if établit l'analogie qui existe entre la servitude légale que e projet impose à la propriété et la servitude de passage en cas-

M. Dabeaux émet quelques idés dans le même sens, et cite d'autres analogies.

Le conseil, après avoir entendu quelques autres membres, adopte l'avis de la commission, mais avec un aucucuien sa vamment développé par M. le président, qui a réfuté, avec une rare habileté, quelques erreurs qui avaient été professées dans le cours de la discussion, et qui tendaient à faire disparaitre les limites qui existent entre la hiérarchie administrative et le pouvoir judiciaire. Il démontre que la proposition de M. Cazeng-Lafont devrait amenter necessairement ces résultats. Les alexits de la proposité doivent demeurer toujours sous la futelle droits de la propriété doivent demeurer toujours sons la tutelle exclusive des tribunaux. Si on admettait l'intervention de l'autorité administrative, ce ne serait que pour procéder par voic réglementaire, mais jamais pour se poser entre des intérêts par-ticuliers et statuer sur des contestations purement privées. It pense donc qu'il convignitait de descander que le partier et pense donc qu'il conviendrait de demander que les préfets fussent chargés par la loi de faire rechercher et de déterminer les parlies du territoire de leur département, auxquelles ses dispositions pourraient être appliquées; ils rendraient, à cet effet, des ar-rêtés qu'ils prendraient, non en vue de telle ou telle demande de concession de servitude, mais pour servir de règle à toutes les demandes de cette nature, qui pourraient être for-mées en vertu de la loi. Par la , on obvierait aux inconvéniens qui ont motivé l'opinion de quelques orateurs, et on ne s'écarterant

pas des véritables principes. C'est un amendement conçu à peu près dans ce sens qui a réuni les suffrages du conseil,

Nous omettions de dire qu'à cette occasion M. le raporteur a proposé de voter des remercimens à M. de Lasplanes, pour les tra

d'irrigation des plaines situées entre Martres et Toulouse.

M. Duran, après avoir émis aussi son opinion sur le projet de loi et présenté des observations pleines de sens sur le danger d'introduire des innovations dans les principes fondamentaux de martre dreit rivil, a dit que la sollicitude du guisel-général devait. tre droit civil, a dit que la sollicitude du conseil-général devait s'étendre à toutes les parties du département et que si l'on recom-mandait à l'attention de l'autorité le projet d'un canal pour la plaine de la Garonne on devait lui recommander un projet plus ancien et qui avait été étudié avec beaucoup de soin par M. l'ingénieur Cabrol, et qui avait pour objet l'établissement d'un canal destiné à l'arrosement de la plaine de Villeneuve et du plateau de Saint-Gau-

M. legénéral Dupau, dit que le projet du canal Montet réalise le vœu du préopinant. Ce canal embrasserait dans son parcours nonsculement les contrées dont M. Duran vient de parler, mais la vallée de l'Aussonel, celle de la Save et les plaines de Martres, Muret et de Toulouse : tous les autres canaux particuliers dont l'étude a été faite, deviendraient inutiles, si ce canal principal était exécuté,

et il semble tout-à-fait oiseux de s'en occuper. Le conseil, qui est très prodigue en cette matière, recommande à la bienveillante sollicitude du gouvernement tous les canaux possibles à l'exception du canal Galabert, que le conseil d'arrondissement de St-Gaudens ne se lasse pas de réclamer, mais dont le conseil général ne veut plus entendre parler, bien qu'il l'ait maintes fois préconjsé, même par l'organe de son rapporteur actuel. (Voir tons les procès-verbaux antérieurs à 1841.) Par une circulaire du 27 juillet dernier, M. le ministre des tra-

vaux publics à consulté le conseil général sur les améliorations qu'il lui parait utile d'apporter dans le projet de loi sur la police du roulage, notamment sur les exemptions que peut réclamer l'agriculture et sur l'application de la loi aux chemus virinnux.

La quatrième commission, par l'organe de M. Bart, adhère plei-

nement aux vues proposées par le ministre dans son rap-ort. Le conseil qui, dans la seance de ce jour, est absolument daus a posi-tion où se trouve la chambre après le vote du budget, ad ple les conclusions de ce rapport et de tous ceux qui lui succedent sans les discuter. Il est vrai qu'il est dominé par cette pensée que les con-

cultations qu'on lui demande vont s'ensevelir dans les cartons du ministère qui, sachant qu'elles sont délibérées avec trop de préci-pitation et d'incurie pour avoir quelque mérite, ne leur accorde aucune attention.

M. Niel, rapporteur de la même commission, entretient le conseil de la proposition de loi presentée aux chambres, sur l'organisation et l'embrigadement des gardes champètres.

Le principe de l'embrigadement par canton est admis par la commission et par la majorité du conseil qui l'avait adopté dans

sa dernière session.

La commission s'est demandé, ensuite, sous quelle autoritéidevait être placé le brigadier cantonal; quel est le fonctionnaire qui devra diriger et surveiller son service? Elle a cru devoir donner ces attributions au commissaire de police du chef-lieu, s'il en

existe, et, à défaut de ce commissaire, au maire.

Le conseil adhère à cette proposition.

La question de savoir si la nomination des gardes-champètres devra etre laissee aux maires de chaque commune a été aussi agitée dans le sein de la commission. Elle l'a résolue affirmative-

Cette solution est aussi adoptée par le conseil, qui décide, tou-tefois, et d'abrès l'avis aussi de la commission, qu'elle appar-tiendra au prefet, si après un délai qui devra être déterminé et une maise en demeure, elle n'était pas effectuée par le maire. L'étévation du traitement actuei des gardes champêtres, paraît

indispensable. La commission et le conseil proposent de le porter à 300 fr.

M. de Papus se récrie contre la fixation de ce chiffre qui lui pa-

rait trop élevé.
En cas d'insuffisance des fonds communaux, le traitement sera complète au moyen du produit des amendes, qui à cet effet devront être centralisées, pour être réparties, dans la proportion des

Cette délibération a fourni l'occasion à M. de Rocquefort d'émet-tre des idées pratiques très saines et très bien entendues sur les mesures à prendre par les maires, pour contraindre les gardeschampetres à remptir les obligations qui leur sont imposées.

Trois questions principales ont été adressées aux conseils géné -

raux sur les reformes à introduire dans le mode de joulssance des biens communaux.

Ces biens doivent-ils être vendus? doit-on préférer le fermage à la venie, ou bien, convient-il de les laisser en état de pâture? La commission et le conseil croient devoir exclurele fer et le 5me

de ces modes de jouissance et opter pour le fermage ou bail à longaes années. Ce vote a donné lieu à quelques discussions. Certains membres

ont accorde la préférence à l'aliénation des biens communaux : se lon eux, c'est le seul moyen d'assurer aux communes des revenus, dont que administration, peu soucieuse de leurs intérêts, les expose à perdre une grande partie.

M. le préfet pense qu'avant de proposer tel ou tel mode de jouissance, il y a lieu de recueillir des détails statistiques sur la nature et les produits des biens communaux, sur leur état actuel, sur les améliorations dont ils sont susceptibles. L'administration supérieu-re manque comptétement de documens semblables.

Sar les conclusions du même rapporteur, le conseil émet son avis sur diverses questions, qui lui ont été adressées par le ministre au sujet du parcours et de la vaine pature. Il se prononce pour la suppression de la vaine pature, dans les cas où elle s'exerce sans titre : s'il existe un titre, il admet aussi la suppression, mais avec

indémnité. estus emplose ubosta son nombre de membres ont déja

déserté la salle des délibérations.

M. Bart, au nom de la 4m commission, fait part au conseil d'une lettre cerite par M. Allard, directeur ou chef de division au ministère de l'instruction publique, qui lui fait hommage d'un manuel d'agriculture dont il est l'auteur. Il sollicite non dans son intérêt, mais afin de répandre les étémens de la science agricole, une subvention sur les fonds départementaux. La subvention est impossi-ble après la clôture du budget: elle aurait été refusée sans doute ulors même qu'il y aurait en des fonds disponibles, mais ce qu'on ne refuse jamais, c'est un témoignage d'intérêt et de satisfaction; il est accorde à l'auteur et à l'ouvrage,

Une circulaire ministérielle, du 24 juillet dernier, devient l'objet d'un rapport très-intéressant, présenté en un peu le mots, par M. de Remuzat, sur la position des condamnés libérés, et sur les moyens de venir à leur secours, dans un double intérêt d'humanité et de sureté publique,

L'honorable rapporteur développe quelques vues générales, elles sont adoptées par le conseil. Il est à regretter que ce rapport ait été fait presqu'au moment de la clôture de la session. Il a été néanmoins écouté avec un vif intérêt par les membres présens.

En terminant, M. jue Rémusat a mis sous les yeux du conseil un tableau statistique, offrant des détaits très curieux sur

le nombre et la position nouvelle des condamnés libérés des deux sexes dans le département de la Haute-Garonne. L'arrondissement de Villefranche est celui où le nombre des forçats libérés est le plus considérable. Il s'élève à 40. Il n'en existe que 49 dans celui de Saint-Gaudens, dont un seulement au chef-lieu.

En général, la conduite des condamnés correctionnels, provenant des maisens centrales, est plus répréhensible que celle des forçats libérés. Parmi les premièrs, les récidives sont plus fré-

Dans l'opinion publique, on ne fait aucune distinction entre ces

Les incors des femmes libérées sont très dépravées : elles se li-

vrent généralement à la prostitution. Cette statistique, qui est le résultat des recherches de l'adminis-tration, sera méérée au procès-verbal de la séance; nous la ferons connaître des que ce procès-verbal aura été imprimé et pu-

M. Viguerie, an nom de la quatrième commission, rend compte d'une réclamation adressée an conseil-général, par quelques negocians de Toulouse au sujet d'une surtaxe imposée pour la navigalion du canal des étangs et du Lhers, dont les droits avaientété réglés par un tarif qui remonte à 1666. Cette surtaxe est tres oné reuse pour le commerce. La commission et le conseil appuient cette

réclamation, qui paraît fondée sur les motifs les plus légitimes. M. Cazeing-Latont réclame contre le taux beauconp trop élevé que les mércuriales de Marseille donnent au prix des grains. Le taux ordinaire des grains français, portés au marché de Marseille, est de 21 et 22 fr.; les mercuriales le portent toujours à 27 et 28 fr. Uhonorable membre demande que le gouvernement veille à ce que ces mercuriales soient dressées avec plus de régularité et d'exactitude. - Appuyé.

Il demande aussi que le gouvernement prenne des mesures pour ramener les villes où sont établis des octrois, à l'exécution de la 16i de 1816, en ce qui concerne les vins, quii dans certaines localites, sont soumis à des droits qui s'élèvent à cent pour cent. Ce vœu

est égalément appuyé... On passe à l'examen des vœux des conseils d'arrondissement.. Le conseil remplit cette tache avec sa rapidité accoutumée; dans la lecture qui en est faite, quelques-uns meme échappent à son at-tantion : on ne saurait toutefois le blamer , d'agir de la sorte , lorsque personne n'ignore que ces vœux n'arrivent au ministère que pour être insérés dans une collection générale, que l'on fait bien imprimer, mais que les ministres renvoient sans l'avoir lue à ceux qui les ont formulés.

LEMANCIPATION.

On remarque dans l'analyse de ces vœux, que l'arrondissement de St-Gaudens en est beaucoup plus sobre que de contame; en re-vanche, l'arrondissement de Muret qui en était autrefoistres avare, en a présenté une longue nomenclature. Il ne tardera pas sans doute à comprendre qu'il n'a rien à gagner, à sortir de sa réserve habituelle.

Un des vœux du conseil d'arrondissement de St-Gindens n'a pas été inséré dans le rapport de M. le préfet : cette omission doit être attribuée à l'inconstitutionnalité de ce vœu, qui heurtait de front les dispositions de la charte qui a consacré le principe d'un régime municipal, basé sur l'élection. Messieurs du conseil d'arrondissement demandaient que, par une disposition législative, l'administration fut autorisée a choisir les maires en dehors des membres des conseils municipaux.

On suppose que ce vœu avait été proposé par un conseiller qui est investi desfonctions de maire, qui tient à les conserver et qui regarde comme très chanceuse, sa réélection au prochain renouvellement triennal.

Le conseil reilère, et à l'égard de quelques-uns, pour la 10º fois, tous les vœux qu'il avait précédemment formés.

Au moment où M. le président va prononcer la clôture de la session, plusieurs membres demandent a la fois la parole pour lui voter des remercimens. Une acclamation générale accueille cette

proposition. Par là, le conseil acquitte une dette bien légitime. Nous avons beaucoup trop tardé à parler non-seulement de la supériorité d'esprit et de la raré intelligence avec laquelle M. de Rémusat a

d'esprit et de la rare intelligence avec laquelle M. de Rémusat a dirigé les délibérations; mais, ce qui ne doit pas être moins apprecté, de l'exquise politesse, de l'affectueuse amenté qu'il a constamment apportées dans ses relations avec tous ses collègues; il a toujours preté une attention bienveillante et pleine de grâce à tous les orateurs qui ont pris successivement la parole... Cens qui auraient été le plus disposés à en abuser ont compris que par cela même ils devaient s'en abstenir, et c'est peut-être la une des causes de la prompitiude avec laquelle le conseil est arrivé au terme de sa session. Il faut dire aussi que l'absence de queiques membres qui, d'ordinaire, s'engageaient dans des dissertations înterminables, a un coopérer à ce résultat. minables, a pu coopérer à ce résultat.

On peut prédire, sans craindre de trop s'aventurer, l'inamovi-bilité de la présidence de M. de Rémisal. Haurail été à souhaiter que quelques-uns de nos présidens de l'ordre ju heiaire eussent pu prendre des enseignemens à une aussi bonne école. Ils auraient appris quels sont les veritables moyens de maintenir les orateurs dans la ligne des convenances, et de les ramener aux questions qu'ils sont appelés à traiter. Ils auraient compris peut-être que ce n'est pas par des interruptions brusques et blessantes, qu'on peut esperer d'y parvenir.

l ja 5 heures, M. le président lève la séance et déclare close la session de 1844.

Le Mémoire suivant a été présenté au conseil général de l'Ariege, afin de determiner à voter des fonds pour servir à l'encouragement de la production chevaline.

AMM. les membres du conseil général de l'Ariége.

Lors de votre précédente session, j'eus l'honneur de développer devant vous les motifs qui me fesaient regarder comme éminemment utile, indispensable al'honneur, à la sécurité et aux intérêts du pays l'élève du cheval de guerre. Cette conviction est aujour-d'hui passée dans les esprits; de plus habiles que moi l'ont pro-pagée, nul ne l'a contestée; l'état qui la partage prend des mesures en conséquence ; c'est ainsi que l'administration des haras institue de nouveaux prix de course, achète des reproducteurs pré-cieux en augmentant le nombre. C'est ainsi que de ministre de la guerre élève le prix des chevaux de remonte et s'astreint à n'en acheter à l'étranger qu'autant que les richesses indigènes ont été épuisées. Un grand nombre de départemens, de villes provoquant, secondant cette impulsion se sont imposé des sacrifices , qu'ils sa vent bien n'être que des avances, un placement avantageux. Des prix considérables ont été fondés, par eux, des étalons achetés, des poulinières concédées aux proprietaires éleveurs, etc., etc.

Un second point fut l'objet de mes développemens à la même session, et il n'est guère plus contestable que le premier; ce fut la démonstration des avantages de plus d'un genre que notre dépar-tement trouver ait dans l'élève des chevaux; qu'il me suffise pour aujourd'hui, de rappeter les motifs principaux sur lesquels je me fondais; ils ont, du reste, fait le sujet d'une brochure qu'a eté publiée (Du cheval de montagne).

Les deux seuls arrondissemens de Foix et de St-Girons renfer-ment une superficie de 150,037 hectares en paturages naturels, dont le trentième environ, composé des plateaux et bas-fonds nom-més Josses soit h 53th lactares est sinen exclusivement du moins

mes Jasses, soit 4.554 hectares est, sinon exclusivement, du moins principalement apte à la nourriture des chevaux, pendant l'été. En supposant 1 hectare, quolqu'on n'en compte ordinairement que demi, nécessaire à l'entretien d'un cheval, plus de 4,000 ne coute-raient pendant six mois que les frais très minimes de leur garde.

Le prix des terres et fermages, par suite celui des fourrages et des salaires, est moyennement inférieur dans notre pays éloigné des grands centres de consommation.

Les chevaux ariègeois, les montagnards surtout, sont, depuis long-temps et partout, reconnus comme les plus sobres, les plus robustes, les plus énergiques, en un mot, les plus appropriés au service de la guerre.

En résumé l'intérêt de la patrie réclame que la production des chevaux d'espèce légère soit augmentée, nos contrées sont parti-culièrement aples à cette production qu'elles peuvent faire meilleure et à meilleur marché que toute autre; il y a donc lieu de l'encourager, et l'argent dépensé dans ce but, s'il est atteint, ne sera qu'un très avantageux placement.

Le conseil général a quelques moyens d'activer, d'améliorer l'industrie dont nous parlons; il doit au pays qui lui a confié ses intérèts, de les employer tous; il le doit aujourd'hui d'autant plus que, sous l'influence d'une administration trompée ou peu clairovante, il se laisse entraîner dans une faute; la suppression desfonds jusqu'alors alloues pour encouragement à la race chevaline, et quelle époque choisit-on pour cette imprévoyante suppression? Celle où (session de 1841) l'état sortant à peine d'une crise menaçante, cut du reconnaître que sa sécurité avait été gravement compromise par la pénurie de chevaux; et que pour pallier le danger et parer aux premiers besoins en ce genre, eingt millions étaient sortis de France et passés aux mains de ceux-là même qui nous menaçaient. Les éleveurs allemands et anglais, moins bien placés que nous peut-être, mais incontestablement plus prévoyans et plus habiles, ont bien du se réjouir de notre incurie; en riront-ils longtemps encore, et baserom-ils leur fortune sur notre ruine et no-

A la session qui suivit (1842), la même influence agissait encore sur vous , mais, cette fois plus faible, car une année d'expérience et votre connaissance plus grande de la matière la contrebalan -caient. Cependant, vous ne rétablites pas des lors les fonds destines à l'encouragement de la production chevaline; mais dans votre seance du 16 octobre 1842 « regrettant vivement de ne pou-» voir encourager d'une manière efficace l'amélioration de la » race chevaline, vous priiez M. le préfet de faire entrer dans la » prévision du budget pour 1844 une allocation de fonds destinés rétablir les primes d'encouragement qui se distribuaient autre-» fois dans les trois arrondissemens du département. » (Procès-

verbal des séances du conseil-général.) Elait-ce assez., de cet effort de retour vers une voie à tort abandonnée à Non, messieurs, et j'ose le dire, une faute fut commise en 1841; vos stériles regrets n'ont pu la réparer ; l'allocation que certainement vous accorderez cette année aux vœux, aux besoins du pays ne la réparera même pas comptétépient; car, cette faute a deja porté ses fruits; et pour ne citer qu'une seule de ses fâcheuses conséquences, dix à quinze nouveaux étalous bandets ont été introduits dans le département; ce qui suppose de 5 à 500 jumens détournées de la production chevaliner

Une des causes majeures, certainement même la plus efficace de toutes celles qui s'opposent au développement de l'industrie chevalune en France, c'est qu'il y a rarement, pour les particu-liers, profit à l'exercer; or, sans ce mobile, c'est en vain qu'on mettra tous les autres en jeu, on n'obtiendra rien de durable; il est donc de rigueur que le prix de vente soit supérieur à celui de revient, et c'est ce qui n'a pas eu lieu jusqu'à ce jaur, du moins pour le cheval lèger ou de seile, celui indispensable au besoins de l'armée, celui précis ment que notre departement est appele a produire. Le ministre de la guerre en a progressivement eleve le prix moyen de 450 à 500 fr.; mais ce n'est pas encore

eleve le prix moyen de 480 à 300 fr.; mais ce n'est pas encore atteindre, il s'en faut, sà la limite équitable; tandis qu'il conquirate plutôt de la dépassir dans les commencemens, jusqu'à ce que l'émulation éveiltée, les methodes d'elevage methoures. L'expérience culin permettent de l'abaiser de nouveau. Il est une autre cause de dégoût et d'insuccés qui n'a pas échappé à voire observation; c'est à la lois l'insuffisance en nombre, en qualite et en homogéneïté, des reproducteurs que nons fournit l'administration des haras; plusieurs cantons montagneux sont à des distances de deux jusqu'à ciuq myriamètres de la station la plus voisine. Et, quand après une perte de temps facheuse, des dépenses onérenses et un état de fatigue très préjudiciable au jeune poulain de buit jours, sinon encore à l'impréguation de la mère, celle-ci est arravée, elle n'y trouve pas toujours d'étaton disponible, et il n'est pas rare que ce voyage se reitère dix à douze lois, jamais moins de trois ou quaire, Les étalons, souvent tarès, vieux, impuissans n'ont que bien rarement la noblesse d'origine indispensable à des progrès durables; ils manquent d'origine indispensable à des progrès durables; ils manquent surtout de l'hom-geneité à laquelle nous ne nous sommes jamais surfout de l'hom-generie à laquelle hous ne hous sommes jamais assez attachés. L'administration a, sans doute, l'intention de satisfaire au plus de gouis possible, cu envoyant des chevaux de race, de conformations, de tailles diverses; ene n'est pas, à mon avis, dans une bonne voie; car rien, sinon un ignorant caprice, ne peut guider les propriétaires dans le choix des apparentemens, et fussent-ils bien taits, mieux vant certainement ramener la race, qui a dejà des caractères, à un type unaforme. Ce type, je l'ai dit souvent, est celui du beau et excellent cheval de selle, que ne manquerait pas de me donner bientôt le croisement de nos cavales ariegéoises, avec le pur sang tôt le croisement de nos cavales ariegeoises, avec le pur sang

J'ai done l'honneur de vous proposer :

1º D'allouer sur votre b dget pour 1844, une somme de 5,000 fr.
pour etre distribuée en primes d'encouragement, à la multiplication et à l'amélioration de la race chevaline dans le départe-

2º De prier M. le ministre de l'agriculture et du commerce d'accorder au département une somme egale à celle qu'il s'impose pour concourir an meme but.

5º D'emettre le vœu que le prix moyen du cheval de selle, des-

tiné à la remonte de la cavalerie, soit porte à 700 fr.

4º D'exprimer le besoin generalement senti que l'administration des haras son mise à même d'augmenter le nombre deses stations dans le département, et d'avoir dans chacanede celles des arrondissemens de Foix et Saint-Girons, au moins un étalon de pur sang arabe.

Agréez , etc.

BERGASSE DE LAZIROULES.

Le conseil général, dans la séance du 24 courant, a priscon-naissance de la proposition motivée, donné des éloges flatteurs à son auteur et voté une somme de 2,500 fr. pour l'objet demande.

Pour donner une idée de l'impartialité et de la tenue de la France Méridionale, on nous prie de publier les deux extraits

(Etraits des numéros des 30 et 31 août, 5° page, 1° colonne.)

Me Bouchage se lève ensuite pour répondre à M. le procureurgénéral, au nom du troisie ne accusé. Avant d'aborder la défense spéciale de Resplandy, son client, il commence un platdoyer spi-rituel et incisif par quelques considérations dans l'intérêt de la dé-fense commune sur la portée véritable de cette affaire, démesurément grandie d'après lui, sur la situation, actuelle des choses et l'état présent des esprits en matière d'attentats politiques ... Mais M. le président l'arrète bientot pour l'engager à entrer dans sa cause. Revenant à Resplandy, M. Bouchage prend un à un tous les argumens du ministère public qui fui sont personnels et fait preuve en les combattant d'une pressante togique.

eman (Extrait du no du tes septembre,) or nos au up

Me Bouchage a daigné, dans l'audience du 29 laoût dont hous lisons le roman dans l'Emano ipation d'hier, s'occaper à plusieurs reprises de la France Méridionale. Il a fallu en verité à Mc Bouchage tontes les ressources de son inagination et de sa faconde guillerette pour faire entrer notre journal dans, son plaidoyer. Mr Bouchage a adopté un genre d'éloquence debraillée; mais s'il tenait heaucoup à faire rire, il a pris la un singulier moyen; pour notre part, nous avons donné la question à nos idées pour comprendre le drolatique de la chose. « Messieurs, a dit de Bouchage dans » sa sortie n° 1, nous aurons été abonné an Populaire!. Si c'edt ete à la France Méridionale, passe. Mais au Papuloire, eest un tort, a il y a la quelque gentillesse sans doute, mais elle est dans les broudlands; et les lecteurs de l'Emuncipation, que M. Bouchage a gratifiés de son discours complet, ne sont pas gens à

tronver le mot de l'enigme; il peut nous croire.

Messieurs, a du Me Bouchage, etc... Je déclare que si l'on voulait m'abonner à la France Méridionale pour quarante sols, je n'hesterals pas un seul instant a m'y abouner, ne fut-ce que pour lire ses aunonces et petites affiches.

En conséquence, Me Bouchage est d'un spirituel dant nous ne nous étions pas douté jusqu'à ce jour ; et notez que, cet intarissable Me Bouchage a cabriole de la sorie pendant nous ne savons combien d'heures. Nous sommes pins genereux que Me Bouchage, qui a la vilenie de n'offrir que quarante sous pour lire 510 fois par an, « les annonces et les petites affiches de la France Méridionale. » Nous donnerions, nous, jusqu'à un écu pour lire l'Emancipation, mais à la condition expresse qu'elle aurait, de temps

à autre, un plaidoyer de M' Bouchage.

Sérieusement, nous prions M' Bouchage de recevoir nos remercimens. Quelques-uns de MM. les défenseurs se sont attaques, à la religion, à la morale, aux lois, au roi, à la magistrature, à l'administration. Jamais la France Mérudionale n'aura éte en meilleure compagnie, grâce à Me Bouchage.

USISES EXTRIORDIVINES DE LA HAUTE-GIRONNE Naire dite du complet communiste et contre la surcté de l'état,

Nous continuons à donner les plaidoiries des avocats : nous ter milierons sans doute demain en inscrant ceites de MMes Joly et

Me Petit, defenseur de Balguerie : MM. les jures . Après le débat décisif qui a en lieu à une de vos audiences , je coondrai, j'espère, a votre pensée, en circonscrivant la défense de Balgueriedans des termes simples et brefs. Je n'ai point, d'a lleurs, le théories n'ide doctrines à exposer on à combattre ; ce ux de mes confrères qui m'ont précède ont accompli cette tâche, et ceux qui loiventme suivre, la complèteront au besoin. Aussi, fors me ne que e ne serais pas arreté par la poissance et la clanté du débat, je n'en levrais pas moi as être sobre de considérations, mais une severité et me concision plus grandes me sont imposées lorsque tout a éléfait n favent de Balgnerie, par les tembignages, et les preuves, dont accusation, margies sa persistance, a neconou lavaieur sur un pint important, je puis dire sur le point péremptoire de ce procès.

Examinons donc tout de suite les charges invoquées contre Bal-Le défenseur diseute les divers chefs d'accusation : participation un complet, proposition non agrece de complet, association

Un mot suffirait pour répondre sans réplique à ces divers chefs 'accinsation L'on pourrait dire, en effet, au ministère public, après l'accinsation L'on pourrait dire, en effet, au ministère public, après es fumères qui ont été fournies aux debats: Vous invoquez un seul émoignage, en bien, en l'acceptant dans toute son étendue, il réfite l'accusation dans tous ses points; en effet, le témoin Piquemal l'a jamais parié que de communisme; or, quettes que soient tes loctrines du communisme, il n'y a point à les defendre, et puis-

n'on n'a parlé que de communisme, les trois chefs d'accusation e complot, de proposition de complot et d'association tombent' oar cela seul. Il faut neanmoins distinguer ces trois chefs, et examiner les moyens

qu'on nvog le pour les justifier; et d'abord le premier, participation

Dans 'or g ne, l'accusation pouvait avoir quelque base , en invomant la presence de Balguerie au banquet du 13 janvier; mais de-

onishi on a cite oblige de reconnairre qu'il n'y assistait pas , que reste-t-il an ministère public?

On raproche à Ba guerie ses idées communistes , sa propagande communiste : c'est, comme on le voit, le même système de confu-

ion qui se reproduit toujours des le principe même de cette liscussion. On altaque le communisme, et dependant on reconnaît ne ces altaques ne peuvent avoir de portée; et en effet, MM. les urès, qu'importe la doctrine communiste, la propagande commuiste pour arriver à la preuve du complot? Il faut en finer avec ce sysème de d'scuss on, et reconnaître une fois pour toutes, que puisque le communisme se propage, se repand, se publie sous l'au-orité de la loi, on ne pour serveusement s'en laure une arme dans

On oppose les relations de Balguerie avec Gouhenant; mais pour avoir quelle étan la nature de ces relations , la défense peut invo-uer les déc arations fournies par les témons même de l'accusaon; ainsi, Piquemal a déclare qu'il était allé souvent chez Gouhe ant, et que jamais on ne lui avait parte d'association ou de com-lor, et d'autres témoins ont dépose d'une manière bien plus laorab e encore.

L'invitation au banquet? Mais l'invitation au banquet, lors même n'elle serait justifiée, ne prouverait rien; car le seul tenfoin sur leuel repose l'accusation toute entière contre tous les accusés, Duaur de Lombez, déclare qu'il a aussi reçu une circulaire pour le anquet du 15 janvier.

Mais dit-on encore, si Balguerie n'assistait pas au banquet, il avait du moins l'intention d'y assister ; car on a trouvé un projet de lettre qui était évidemineut adresse à Gonhenant;—dabord tout prouveque cette lettre n'était pas destinée à Gouhenant; cette lettre si elle eut été compromettante, n'annait pas ételaissée parBalguerie sur son bureau pendant plus de 20 jours, depuis le5 jusqu'au 28 jan-vier; cette lettre n'a pas été écrité, car n'n'est pas probable que l'on eut fait un projet de lettre pour dire à un de ses amis qu'on se rendrait à Toulouse. Ce projet de lettre était donc la lettre ellemême, et si on l'a trouvée après plus de 20 jours, depuis celui où elle avail été écrite, c'est une preuve qu'elle n a même pas été en-

En supposant que cette lettre eut été destinée on écrite à Gou-henant, lorsqu'il est incontestablement établi que Balguerie n'assistait pas, au banquet du 15 janvier, ce sera une preuve infailli-ble que s'il cht jamais fait partie d'un complot, il s'en serait separé, il aurait abdique sa qualité de conspirateur, en ne venant pas au banquet ou ou devait, suivant l'accusation, organiser définitivement le complot, et préparer les moyens d'exécution.

Or, si comme on l'a dit, Balquerie eut été un des principaux délégués des villes voisines, peut-on comprendre que sans motif, sans prétexte même, it se fût dispensé de venir au banquet qui devait être comme le sceau de la conspiration? Cela est inad-

Mais non, on poursuit, au contraire, et l'on dit: vous n'éliez pas du banquet, cela est vrai; mais vous n'en faisiez pas moins partie du complot, et cela suffit pour justifier l'accusation. La justification dont le ministère public ne veut pas, messieurs

les jures , vous vous tronveriez heureux de l'accepter , et alors un un dilemme invincible se presente. En ne venant pas au banquet, nou nous nous sommes retirés du comptot, et nons avons deposé notre titré et nos projets, ou si nons les avons conservés, ce banquet devait donc être bien peu important pour que nous nous soyons abstenus d'y venir.

Et dans le premier cas, notre justification, est évidente, dans le

second cas; ce sera cette de tous les accusés.

Mais était-il bien vrai encore : poursuit le ministère public, que Balgueric n'ait pas assiste au banquet? Comme homme, nous croyons qu'il y a assite; comme magistral, nons sommes obligés de respecter les témoignages produits aux debats.

Messieurs, cette distinction e l'dangereuse et nous devons la

combattre; car vous jugez en hommes probes et libres, comme le dit la formule du serment, et nous ne croyons pas que devant les preuves acquises, il soit encore possible de conserver une conviction contraire comme homme ou comme magistrat.

En quoi! six témoins viendront deposer d'un fait matériel, ils ont vn, et vu plusieurs fois Balguerie à Carcassonne, depuis le 14 jus-qu'au 18 janvier, et l'on pourra douter encore? Et ce n'est pas sculement Chappert et Hugnes Bernard qui déposent ainsi, ces deux jeunes gens d'un caractère si ferme et si sincère, mais suspectés à l'accusation a cause de leurs opinions pointiques; c'est M. Chappert père, cet honnète et naîf M. Chappert; c'est encore Mme Chappert la mère , c'est une autre dame tout-à-fait étrangère à la famille Chappert, Rose Grimal; c'est encore Martin qui fait une déposition semblable. Après cela, Messieurs les jurés, il faudrait avoir une bien triste opinion de la sainteté du serment et de la

conscience des lémoins pour pouvoir douter encore.

Mais en l'admettant même, il y a des preuves plus puissantes en-

core, s'il est possible, des preuves écrites.

Dans les pièces de conviction se trouvent en effet deux lettres écrites de Carcassonne par Balguerie à son père, et toutes les deur portent le timbre de la poste; l'une est du 14 janvier, et il annonce qu'il est logé chez Chappert; l'autre est du 16; or il eucété

matériellement impossible à Balguerie de pouvoir se trouver à Carcassonne le 16 janvier avant l'heure du courrier, s'il eut assisté au banquel du 15 janvier à Toutouser compost luga et missue et

Il est donc invinciblement prouvé que Balguerie n'était pas au banquet, et par-là tombe entièrement l'accusation relativement, à sa participation an complet.

Sur le deuxième chef d'accusation, proposition non agréée de complot, il n'y a qu'une reflexion à faire; c'est que s'il est établi que Balguerie n'aurait pas partierpé au complot, il n'aurait pas pu

faire des propositions de comptot.

Mais il y a mient, et lors même qu'il y aurait eu un comptot et que Barguerie en aurait fait partiel, le seul témoin invoque par l'accusation sur ce point prouve précisément qu'il n'a jamais eté question de propositions de complot, mais de communisme, uniquement de communisme; or it est convenu, ceta n'est plus disculable, quelles qu'aient été les prétentions de l'accusation, que les idees communistes, quela propagande communiste ne peuvent entrainer de criminalité possible. L'accusation a fait sans doute une confusion sur ce point, d'était non une proposition de complot, mais une proposition d'association qu'elle voulait dure ; or en admettant meme, ce que nous allons compattre bientôt, la proposition d'association, il n'y à point de pénaité possible à appliquer; car la loi ne point pas la proposition d'association, mais seutement la proposition de complet.

Reste enfin te dernier chef d'accusation. Balguerie aurait-il fait

partie d'une association illiente? Après la déposition de l'iquemal aux débats, cette question ne peut être discutée; en effet, il y avait eu quelque donte dans la procédure écrite, mais ce doute s'est dissipé éntièrement dans la déposition orale. Shivant le témoin, il n'a jamais été question que d'une organisation future, éventueile.

Or, la loi n'atteint que l'association existante, constituée, organisée, et des lors l'accusation, appuyée même sur ses temoignages, n'est alus nossible.

n'est plus possible.

Mais ce n'est pas tout; et comment y aurait-il en association, association même pour le communisme? Vous avez entendu les témoins Tarras. Larigaudière et le docteur Paran, qui vous ont dit que Balguerie n'adoptait même pas toutes les ruées communistes; deux d'entr'eux ont ajouté qu'ils étaient associés aux pensées, aux contidences les plus intimes de Balguerie, et qu'ils auraient pu rendre compte de tous les instans de sa journée. Or , jamais ils n'ont su, jamais ils n'ont meme soupçonne qu'il existat une associa-

Le troisième chef n'a donc pas plus de fondement que les deux

Mais, MM. les jurés, ces présomptions principales, éparses sur les divers points du procès, rénnissez-les pour juger la conduite de Balguerie sur le complot, la proposition du complot et l'associa-

A Toulouse, il passe toutes ses journées avec des amis qui peuvent rendre compte de tous ses nomens, ils sont associés à tous ses secrets, et ils n'ont jamais soupçonné d'association. Lors des troubles de Toulouse, un témoin à déposé que Balguerie ne s'y était même point mélé comme curieux. Depais sept mois, à dater du moment des poursuites, il avait quitté Toulouse et il n'y était plus rentré, lui qui aurait été chef d'une section. Un banquet a lieu dre à Toulouse; Barguerie se trouve à Carcassonne; il peut se rendre à Toulouse; aucun prétexte n'aurait pu l'excuser auprès de ses amis, de n'y pas venir, et il n'y vient pas, et il est irrésistiblement prouve qu'il n'y est pas venu; en verité, l'accusation peut-

Mais il y a une raison plus puissanteen faveur de Balguerie, c'est sa position.

Il appartient à une famille importante et riche d'un de nos déparlemens voisins; son pere est président du tribanal de com-merce d'Agde, et il n'estentre dans ces fonctions qu'en abandonmerce d'Agde, et il n'estentre dans ces fonctions qu'en abandonnant celles de maire, qu'il a exercées pendant long-temps. Ells unique et destiné à recueillir une fortune considérable, comme les
jeunes gens d'une position semblable à la sienne. Balgaerie n'a
point concentré l'objet de ses étades vers un but spécial; il s'est
occupé tour-à-lour de musique, de penture, de questions générales, de philosophie, de pointque, de sociabilité, de communismes peut-èire avec plus de goût que de tout le reste, à causé des
séduisantes théories de cette doctrine, mais sans les avoir encore
embrassées, et adontées tout entières. embrassées et adoptées tout entières.

Si je vous dis sa position, Messieurs les jurés, si je vous arte de sa famille, de son père qui assiste à ces débats et qui attend que vous lui rendiez son enfant unique, ce n'est pas pour vous presenter des considérations qui soient necessaires à la défense de Balguerie, mais pour vous montrer combien il avait eu peu d'intéret à attaquer à combattre la société par des associations secrètes et par des complots.

L'ai même, je crois, le droit d'ajouter que, s'il y a quelques liens, quelques rapports intimes entre Balguerie et ses coaccusés, sa présence à ces débats est une garanne pour vous, MM les jurés, de l'honnéteté des sentimens et de la légante des projets de ceux qui siègent à ses côtes.

Vous connaissez la position de Balguerie qui exclut toute possibilité d'un complot ; permettez-moi de terminer cette discussion en vous exposant dans quelques hynes son opimon sur les complots, et qui exclut bien davanta e cette pensec.

Voici comment il s'exprime dans les notes qu'il m'a remises :

« Quelle que fut ma hame contre un gouvernement, je ne conspirerai point, parce que je regardeles conspirations comme un mau-vais moyen, et que tout le monde sait que ce ne sont pas les conspirations qui tuent les gouvernemens, mais que ce sont les gouvernemens qui se tuent eux-memes.

Je ne conspirerat point, parce qu'il n'y a pas de puissance au monde, pas meme les bastitles, qui puisse faire reculer une nation en progrès

• Je ne conspirerai point, parce que je regarde les conspirations comme inuties et funestes aux états plus qu'aux gouvernemens contre tesquels elles sont dirigées. •

Telles sont les opinions de Balguerie, opinions sages, fermes, et que l'esprit le plus seuse ne saurait desayouer.

Voilà, messieurs, le conspirateur que vous avez à juger. M. Joly, défenseur de l'accusé Abdon-Terradas, a pris la parole après M' Crozat; ce serait donc ici la place de son plaidoyer. Vais

comme le discours de l'honorable avocat occupera un numéro presque en entier, nous sommes forces par le defaut d'espace d'en renvoyer i'insertion à demain.

Me Rumeau a la parole dans l'intérêt de M. Bruno de Cucsac :

Messieurs les jurés , L'avocat enfinent que vous avez entendu hier vous disait avec l'autorité de sa parole puissante, qu'il ne comprenait pas comment son client avait été mis en accusation Qu'il me soit permis de l'exprimer à mon tour avec plus de modestie, mais non pas avec moins de conviction: la présence de M. de Cucsac sur le banc où vous le voyez assis, est une déplorable erreur de la justice, et tous les ef-forts de l'accusation pour la justifier, ne font que mieux ressortir son impuissance. Le croiriez-vous, Messieurs, Cuesac, l'homme paisible par excellence, qui par trad tion de famille, et quelle tradition! doit avoir en horreur tout ce qui sent le trouble, le bouleversement, le désordre, que des malheurs mouis ont tenu toujours éloigne des querelles politiques; Cuesac, enfin, dont le noin a été prononcé à peine deux ou trois fois dans ces longs débats, per acqué de complet. est accusé de complot contre la súreté de l'état, et de plus d'association illicite; et, comme si ce n'était pas assez de cette double

accusation qu'il parlage avec ses compagnons d'infortune, on lin reproche encore d'avoir fuit des propositions non-a reces d'entrer

dans le complot dont il serait membre, il Ici, le défenseur après aveir ansonce qu'il ne reviendra pas sur les faits generaux si brillamment discutes par ses devanciers. combat en peu de mots les charges particulières à l'accusé de Cuesac. Répondant à ce qu'avait dit l'accusation relativement à l'existence des sociétés secrètes, qu'elle fait remonter aux événemens de Toulouse, du mois de juillet 1841, M. Rumeau s'exprime ainsi

M. le procureur-général a cru devoir rattacher le prétendu complot qu'il vous dénonce aux événemens de Toulouse et vous présenter ce qu'il appeile les derniers excès de juillet 1841, comme le premier anneau de cette chaîne qui, commencant par l'expulsion d'un prefet, aurait fini par un complot contre la sureté de l'état. Il ne m'appartient pas, messieurs, de revenir sur un sujet qui n'existe plus que dans nos souvenirs. Je laisse à la voix plus indépendante de l'histoire de raconter quel fût le véritable midule dui mit an émoi tente la mandre que fât le véritable. mobile qui mit en émoi toute la population tou-ousaine; mais ce qu'il me sera permis de dire c'est ce qu'il ne fut pas. Et ne croyez point que l'en appelle à des témoignages suspects o i prevents. C'est la justice de ces contrées que l'invoque, ce sunt-ses arrêts que je vous cite, et c'est avec eux que je déclare que le mouvement de Toulouse n'ent rien d'insurrectionnel; qu'on ne parle donc plus de l'existence des sociétés secrètes à cette époque. A elles l'insurrection, à elles les soulevemens révolutionnaires, vous l'avez dit; c'est là leur but et si l'on doit les reconnaître à leurs œuvres, renversez, oui renversez ce monument judiciaire, qui a denié tacitement leur existence en refusant de voir dans les événemens de 1841, l'action redoutable des sociétés mystérieuses, l'ardon, messieurs les jurés, de cette digression que je me suis permise, contrairement à ce que je vous avais annonce; mais, en pas-sant, j'ai rencontre sur ma route un épi que mes confréres avaient oublié de cuciffir et je viens l'offrir en tribut à la défense commune comme un témoignage des vœux que je forme pour le triomphe de tous les accuses.

Me Romeau développe ensuite quelques moyens justificatifs en faveur de son client. Il termine sa plaidoirie de la sorte:

Pourquoi done Guesac est-il assis sur ce bane? Pourquoi figureil au milieu de ses compagnons d'infortune, qu'il aime depuis qu'il les connaît, mais qu'il aurait voulu connaître ailleurs que dans l'a-site rés rve au crime? Pourquoi?... Ah!, c'est qu'il y a dans lo monde des êtres privilég és pour le matheur et qu'un destin cruel semble avoir marques du sceau de la fatalité. Cuesac est un de ces êtres exceptionneis dont chaque jour de sa vie a été signalé, par un des i-tre ou par des mecomptes; et cei endant, si je je tte un regard retrospectifsur sa famille, quel avenir de houbeur, ne lui semblait pas reserve! Ne dans une classe qui n'a plus aujourd'hui de privnéges, mais qui n'en a pas moins toujours conservé ses sentimens de noblesse; petit fils de M. de Cucsac, conseiller au parlement de Tomouse, mort sur l'échafaud, victime des sanghinaires ri, o urs de 95; petit-neveu de M. de Cuesac, ancien batonmer de l'ordre des avocats au pariement de Toulouse, et d'un autre de Cuesac. trésorier vétéran de France en la même ville, allié par son père aux familles les plus distinguees de la cité, mon client de-vait espérer pour luisinon des honneurs et la fortune, au moins d'être à l'abri des attentes d'une police ombrageuse ou irrefléchie. Et pourtant, c'est ce jeune homme qui, s'il n'a pas toutes les croyances de ses aïeux, à conserve sans tache la tradition de leurs vertus, c'est ce jenne homme, dis-je, que l'on vous représente comme un conspirateur, un conspirateur communiste, un chef actif et résolu des sociétés secrètes! Ah! M. le procureur-général, quand dans votre réquisitoire consciencieux sans doute, mais bien hardi sur certains faits, vous évoquiez les souvenirs sangtans de 95 pour ceraser ces matheureux accusés, il me semblat que l'ombre du conseiller de Cucsac se levait à mes cotés de san tombeau, et u une voix sépuichrale vous disait: Arrière t consontragez mon sang, celui que vous accusez ne donna jamais la main à ceux qui voudraient marcher sur la trace de mes bourreaux!

Permettez moi, Messieurs, de suivre en peu de mots cette exis-tence si mailicureuse, qu'elle éveille la pitie dans le cœur de ceux qui l'ont connue. Prive de la fortune deson auteur par l'effet, de la confiscation, le pére de Cuesae et Cuesae lui même avaient fondé de légitimes espérances sur la fortune de cet oncle trésorier de France, des bonnes graces duquel ils n'avaient jamais démérité. Cet espoir était au moment de se réaliser pour eux lorsque des suggéstions intéréssées, abusant de la faiblesse d'un vieillard mourant, vinrent dépouiller une famille pauvre et malheureuse au profit d'un établissement pieux; et comme si ce n'était pas assez de ce pénible mécompte, un homme d'affaires, je me trompe, un vampire exploitant avec habileté la trop crédule confiance du père de mon client, achevait en éternisant un procès, seul bien qu'il ait légué à son fils, de dévorer les miserables débris d'une fortune dont l'expectative avait été si brillante. Si c'était tout encore, mais quand le malheur s'attache à que qu'un, fortune, affections, personnes, tont doit en subir les deptorables effets. En bien l'sachez qu'en 1815, dans la commune de Saint-Loup, près Toulouse, un jour que toute la famille était réunie en un banquet, la mère de Cuesac, seule atteinte par la foudre au milieu des siens perdait cruellement la vue qu'elle n'a plus reconvrée depuis. Croyez-vous que la s'ar-rête pour Cuesac cette lamentable revue d'infortunes ou de calas-trophes horribles ? veuillez m'écouter encore : en 1838, un jeune peintre demeurant à Toutouse, rue de la Pomme, s'occupair dans un but de spéculation, de confectionner des pièces d'artiligés d'un nouveau génie, tout-à-coup, et dans la nuit le feu se déclare dans la maison qu'il habite, bientôt la flamme ardente a tout embrase; c'est à peine si les personnes renfermées dans cette fournaise penvent échapper aux débordemens surie ix de l'incendie. Ce jeune homme, c'etait encore fluesac, et cette fatale nut engloutissait à la fois son mobilier, son atelier de peinture une collection précieuse de tableaux et d'antiquités, ses papiers, ses vétemens, tout en un mot, it était ruine, Est-ce tout encore ? ah 1 la fatalité n'abandonne pas sa proie aussi vite, et comme le lierre qui s'attache aux tronçons des vieux inuns, elle étreint sa victime josqu'à ce qu'elle

ne leur ait plus laissé que le souffle. Docile aux décrets de la providence. Cuesac réparait à peine ce désastre de 1858, lorsque sa mère avengle est frappée, en 1841, d'une altaque de paralysie. Je ne vous dirai pas les soins affec-tueux dont il environna dans cette nouvelle infortune celle de laquelle il avait reçu le jour. Le culte d'une bonne mère est trop natur el pour être méritoire et si j'en parle ici, c'est pour vous faire sentir que dans cette situation Cucsac n'avait pas le temps de nonspirer. Embien! c'est pourtant au milieu des soins qu'il prodiguait à sa mère agonisante. C'est trois jours après qu'il venait de lai fermer la paupière que les satellites indiscrètement cruels de la police, venaient l'appréhender et le jeter dans un cachot. C'est au mi-lieu de cette douleur déchirante, dans les embarras d'une succes-sion qui vient de s'ouvrir, qu'en lui fesait endurer toutes les horreurs du secret, suivi, un mois après, des consolations bien légères d'une captivité commune avec ses coaccusés. Ah! me disait-il, en me racontant ce que je viens de vous dire, n'y aurait-il pas de quoi blasphemer contre le ciel, n'y aurait-il pas de quoi deveme

M. Rumeau, se retournant vers Cuesac:

des l'équirees tires rue du Ma

Non, Cuesac, soyez calme, inclinez-vous devant les décrets de la Providence; sachez respecter la justice jusque dans ses erreurs. Oh! sans doule vons ayez été, vous êtes encore bien malheureux; mais il n'est pas de souffrance qui n'ait un terme, it n'est pas d'infortune qui ne porte avec elle sa consolation. Vos malheurs, vous le savez, ont éveilté des sympathies bien vives chez vos amis. Celle;là sont deuces au cœur, et le votre doit les, sentir profon dement.

De toutes les personnes qui m'écoutent dans cet auditoire, il n'en est aucune, j'en suis sur, qui ne les partage en vous plaignant. Celles-là sont flatteuses, caressent l'ame et doivent la relever à vos yeux; mais il en est d'autres plus honorables, s'il est possible, que j'attends pour vous, que je demande pour vous: ce sont celles de vos juges, des représentans du pays qui vous a vu naître, et, si je ne me trompe, il vous reste peu de chose à faire pour les conquerir !

M. Hubert Delisle, secrétaire du comité vinicole de la Gironde, nous écrit pour nous donner avis que la réunion générale des délégués des départemens vinicoles aura lieu à Bordeaux, sous la présidence de M. Mauguin, le 14 septembre et jours suivans.

Par arrêté du ministre de la guerre, le contingent de 80,000 hommes de la classe 1842, dont l'incorporation est en train de se faire, a été réparti entre nos armées de terre et de mer, ainsi qu'il

Marine. - Infanterie, 2,700 hommes; équipages, 1,500; artillerie, 650. Total: 4,650 hommes.

Armée de terre. - Infanterie, 52,970 hommes; cavalerie, 12,316; artillerie, 6,399; génie, 1,876; équipages, 1,789. Total: 75,000 hommes.

La nommée Jeanne Richard, reprise de justice, a été arrêtée et déposée à la Maison-d'Arrêt sous l'inculpation de vol commis à l'aide d'escalade et d'effraction, au préjudice de M. Peyrègne, à con bien de gameagne, à l'Ardenne. son bien de campagne, à l'Ardenne.

- Un vol a eu lieu hier, à l'hôtel de l'Europe. Une somme de 106 f., appartenant à un domestique de l'hôtel, à été enlevée.

— Une exposition d'œuvres de peinture, desculpture, de gravu-re et de lithographie, doit avoir lieu du 15° au 15 décembre, à Ni-mes. Elle se fera dans la Maison-Carrée.

Une commission sera chargée de prononcer sur l'admission des

objets proposés par les exposans.

La même commission organisera une loterie pour faciliter le placement des tableaux dont elle aura fait choix, après s'être entendue sur leur prix avec les artistes.

A la fin de l'exposition, la commission décernera, à titre d'encouragement, une médaille d'or, une d'argent et une de bronze aux trois exposans qui en seront jugés les plus dignes.

Les objets d'art devront être adressés, franc de port, au musée de Nimes, du 13 au 20 novembre.

Les exposans sont expressément invités à faire connaître leur adresse, afin qu'on puisse leur renvoyer leurs ouvrages à la fin de l'exposition; et ceux qui-désireraient disposer de leurs tableaux sont invités à en faire connaître à la commission, et le prix et le

Cette exposition se reproduira tous les ans, à la même époque.

On lit ce qui suit dans le Castrais: La distribution des prix du collège de Castres a eu lieu diman-che dernier dans la grande salle d'études de cet établissement. Un grand nombre de parens des élèves, ainsi que l'élite de la société de la ville et des petites villes voisines s'y étaient donné rendezvous. La brillante réputation de ce collège, les remarquables suc-cès obtenus dans tous les examens par les élèves sortis de cet établissement, mais surtout l'influence d'un triomphe récent (1), tout donnait à cette solemnité scolaire un éclat et une pompe inaccou-tumés; la séance était présidée par M. le sous-préfet et M. le maire, auxquels étaient venus se joindre les autorités militaires et la ma-

L'un des élèves, M. Léon Bouisset (de Lacaune), a lu un poème intitulé Moscou, qui avait obtenu cette année, au concours des Jeux-Floraux, une mention honorable.

Un de ses camarades, M. Bonne (de Gaillac), a donné après lui lecture d'une narration historique de la bataille de Toutouse.

Le discours annuel a élé ensuite prononce par M. Marignac, professeur de philosophie, et suivi immédiatement après de la distribution des couronnes.

tribution des couronnes. M. le maire a dit quelques mots remplis d'une touchante sollici-

tude pour le collège et qui ont été unanimement, applaudis.

Une remarquable exposition de peinture et de dessin avait lien depuis quelques jours dans l'établissement.

BULLETIN DU MATIN.

PARIS, 50 AOUT.

(Corres pondance particulière.)

Par ordonnance, en date du 27, le 2º collége électoral de la Dordogne est convoqué à Excideuil pour le 25 septembre prochain, à l'effet d'élire un députe, par suité de l'élévation à la dignité de ma-réchal de France de M. le lieutenant-général Bugeaud.

— Un accident qui pouvait avoir des suites bien graves est rap-porté dans les lettres d'Eu, du 28 août, qu'ont publiées hier soir

(1) L'admission au baccalau réat de élèves sur 7 présentés.

les feuilles ministérielles. Nous reproduisons la lettre adressée, au Moniteur parisien comme la plus complète:

« Ce matin, à sept heures vingt minutes, le prince et la princesse de Joinville sont revenus au Tréport de leur excursion au

» Le roi, la reine et la reine des Belges sont sortis à trois heures, dans un char-à-bancs attelé de six chevaux, pour aller se promener au Tréport, par la route nouvelle dite de Mer.

» Arrivés au pont de l'écluse d'Assas, à la naissance du canal qui descend vers la mer, quatre des chevaux étant déja sur le pont ont été effrayés par la détonation des pièces de canon du fort du Tréport, et peut-être aussi par le bruit de l'eau qui s'échappait violemment de l'écluse. Le premier cheval de main se jeta sur les deux chaînes qui servent de garde-fou, en brisa une par le milieu et fit détacher la seconde; puis aucun obstacle ne le retenant plus, il tomba dans le canal et entraîna par sa chute les deux chevaux du milieu dont le poids a heureusement fait rompre les barnais qui les retenaient. Le postillon conduisant les chevaux de derriere, avec beaucoup de présence d'esprit et une grande force physique, a détourne ses chevaux de manière à faire porter le ti-mon contre l'un des poteaux qui sont à l'entrée du pont, en sorte

que la voiture a été arrêtée par cet espèce d'arc-boutant

• Le roi, la reine et les personnes qui les accompagnaient sont descendus de voiture. S. M., après s'ètre assurée que personne n'était blessé, a continué sa promenade à pied jusqu'au Tréport. »

- Hier soir, lorsque l'évènement arrivé à la voiture du roi a été connu, la rente est tombée à 81 fr. 40 c.; elle a commence dans la coulisse à 81 fr. 42 c. 112, et le premier cours du parquet a été 81 fr. 50 c.

La rente a fléchi aussitôt après l'ouverture, et elle est tombée à 81 fr. 53 c. Il n'y a pas eu d'autres variations, et le dernier cours du parquet a éte 81 fr. 40 c. Dans la coufisse, elle est restée offerte à 81 fr. 45 c.

- Il n'est plus douteux que la reine Victoire vienne en France. Nous avons parcouru les journaux anglais, et nous avons recueilli sur son voyage les renseignemens suivans :

On lit dans le Times: « La reine, partie de Londres par le che-» min de fer, est arrivée de bonne heure à Sonthampton. Après son entrée en ville, la reine s'est embarquée immédiatement sur

» le yalch royal Victoria-et-Albert, qui s'est dirigé sur Cowes, où » la reine est descendue. Elle a parcouru ensunte la rade de Spi-» thead, et passé la revue de la division navale. Dans la soirée, elle

» s'est rendue à Ride (lle de Whigt), et a passé la nuit à Norris-» Castle, ancienne résidence de sa famille, qui fut le séjour de son » enfance. Elle devait, ce matin, partir de Ryde, pour continuer » l'exploration des côtes, qu'elle poussera jusqu'à Plymouth. It est » toujours question, parin les personnes bien informées, de la vi-» sité que la reine se propose de faire au Tréport avant de rentrer

» en Angleterre par Brighton. On en fixe l'époque vers vendredi ou

Prenons le Journal du Havre; nous y lisons:

Le commissaire-général de la marine au Havre s'est occupé de l'affrètement d'un bâteau à vapeur de dimensions maniables et pro-pre a l'échouage et a entrer dans le Tréport, ce qui est in-terdit aux grands bâtemens et officiait la faculté d'un embarquement de plain-pied.

On sait encore que le roi a donné des ordres pour faire venir de Paris divers mobiliers de la couronne destinés à une représentation extraordinaire au château d'Eu.

» Enfin, nous apprenons que les administrateurs des théa-res royaux ont reçu l'ordre de faire partir pour la résidence royale les musiciens attachés à leurs orchestres.

» Ces préparatifs ne peuvent sans aucun doute avoir un autre objet que la reception de la reine d'Angleterre; et en les rapprochant de lanouvelle affirmée par les journaux anglais, on avouera qu'ils ren-dent de plus en plus vraisemblable la prochaîne soiennite dont nos

côles doivent être le theâtre. »
Voici maintenant les bruits réunis par le Standard sur le voyage de la reine. Il semble résulter du commencement du récit que
la reine ira à Paris, et, de la fin, qu'elle n'aura plus que le temps

d'aller sur nos côtes:

« Les journaux du matin , lisons-nous dans le Standard, disent que la reine visitera Weymouth et Plymouth, puis que le yaem royal se dirigera vers Cherbourg. La reine et le prince Albert dé-barqueront au Tréport, où les recevra le roi Louis-Philippe, et le roi des Français conduira ses illustres hôtes au château d'Eu. Les souverains d'Angleterre et de France avec une suite très brillante se rendront à Paris et à Versailles. Déja des préparatifs magnifiques se font pour une fête somptueuse dans la galerie des glaces. On retournera ensuite à Eu, et la reine, après avoir pris congé du roi des Français, s'embarquera pour Brighton, où elle passera quelques jours avec le prince de Galles et les princesses. Le yatch royal a l'ordre d'attendre la reine à Brighton, afin d'aller à Ostende, car S. M. desire rendre visite au roi des Belges, à Bruxelles, et elle rentrera ensuite à Londres.

» Les personnes qui accompagnent la reîne et le prince Albert sont Mme Canning, Mme Caroline Fox, Mme Charles Wellesley, le major-géneral Bonvélet et sir J. Clarke. On croit que la reine et le prince Albert descendront le canal mardi. Le Hampshire-Adver-tiser dit que des arrangemens ont été officiellement faits pour le retour de la reine à Portsmouth, le 5 septembre. » —M. Paul Delaroche a été appelé, assure-t-on, au château d'Eu,

pour prendre un croquis de l'entrevue de la reine Victoria et de Louis-Philippe, afin d'en faire plus tard un tableau, destiné sans doute au musée de Versailles.

Le temps est aux inaugurations de statues. Nous avons eu, le 27 août, celle de Henri IV, œuvre de M. Raggi, à Pau, à laquelle presidait M. le duc de Montpensier et dont l'éclat a été rehaussé par une cantate de MM. Auber et Liadières. Le 24, l'inauguration de la statue de Bichat avait eu lieu à Bourg (Ain) avec la plus gran-de solennité. L'illustre M. David (d'Angers), a représenté Bichat étudiant sur un enfant le mouvement de la vie, et ayant à ses pieds un cadavre à moitié disséqué. Ingénieuse et fidéle allégorie des Recherches sur la vie et la mort! Des médécins célébres de Paris, de Marseille, Lyon et de toute la députation de l'Ain assistaient à cette fête de la science. Enfin, le 27 aussi, s'est faite à Versailles l'inauguration de la statue de l'abbe de l'Epée, fondateur de l'institution des Sourds-Muels.

Des troubles ont eu lieu dernierrement et continuent dans les légations romaines. Cela est fort grave, car il y a eu des engagemens sur beaucoup de points avec les carabiniers et volontaires papaux. Le cardinal légat de Ravenne a dû quitter son poste. Au sujet de ces événemens, on écrit des frontières d'Italie, à la

Gazette de Cologne:

· Des désordres récens ont eu lieu à Bologne, ils ont été suscités par des émissaires venus de la France et de la Suisse. Ce qui resle encore de la Jeune Italie avait prété les mains à cette nouvelle entreprise de la propagande. Les révolutionnaires avaient choisi pour théâtre de leurs opérations les états romains, Naples et le Premont.

Nous ferons remarquer que tandis que les journaux allemands attribuent les troubles de d'Italie centrale aux instigations d'émissaires français et sujsses; les lettres de Rome disent avec raison que c'est l'Autriche qui cherche à faire naître des désordres dans les légations afin d'avoir un prétexte pour occuper ces pro-

NOUVELLES DE TOULON ET D'AFRIQUE.

La correspondance toulonnaise, du 50 août , annonce que l'In-flexible, monté par le contre-amiral Parceval-Deschènes , a jeté l'ancre sur la rade et que le Jupiter est en partance pour Brest.— D'une lettre d'Oran, en date du 18, qu'elle nous apporte, il resulte qu'Abd-el-Kader avait en l'intention de surprendre les nombreu-ses caravanes chargées de grains que les arabes, venus de l'intérieur pour s'approvisionner, ramènent chèz eux. Il s'est en effet avancé usqu'à la tribu des Ajarzia, fesant partie des Beni-Amer. Ceux-ci ont suffi pour le mettre enfuite, let 2, appuyés par le nouveaugénéral Tempourre qui a pu envoyer quelques boulets à l'ennemi. La ca-ravane qui avait été retenue à Oran par ordre supérieur s'est mise en marche le 17, quand le danger était passé. Elle compte 4,000 chameaux. On dit le général Lamoricière dans le désert.

ESPAGNE.

Nous avons les journaux de Madrid du 28 août.

Un décret, rendu l'avant-veille, prescrit la réélection de toutes les députations provinciales (causeils généraux). Les oyérations commenceront le 14 octobre, c'est-à-dire après les élections pour

Le duc de Glucksberg a remis, le 26, à M. le ministre des affaires étrangères les lettres qui l'accréditent en qualité de charge d'affaires de France. On disait aussi que sir Asthon était accrédit auprès du nouveau gouvernement, mais il n'en est rien. L'ambas-sadeur anglais se dispose au contraire à partir. L'accueil fait Espartero prouve que l'Angleterre ne reconnaîtra pas de long-temps l'ordre de choses actuel.

Le gouvernement feint de craindre des complots pourpouvoir san doute influencer les élections à Madrid. Depuis deux jours la gar mison est consignée et il paraît qu'on a donné des passeports à Cha con, Minuisir, Lujan et antres notabilités espartéristes.

Nous avons les journaux de Barcelone du 29.

Prim a passé le 28, au champ de la Bola, une revue de la mili-nationale et du bataillon de volontaires de la junte. Il a pronocce un discours où ills'est montré patriote et toujours disposé à tendre la main aux modérés, dans un but d'union, mais non, a-t-il dit,

pour teur livrer la situation. Le général Aballe, qui est à la citadelle avec Arbuthnot, n'a pas voulu de la place de commandant en second de Catalogne; Prim

en remplit toujours les fonctions.

Craignant que l'armée expéditionnaire du bas Aragon, commandée par Atmeller, ne vint grossir à Barcelone le nombre des partisans de la junte centrale, le ministre de la guerre lui a envoyè lordre de s'arrêter à Lérida.

La junte supérieure auxiliaire provisoire donnait encore signe de vie, le 25. MM. Benavent et Queralt, qui en sont membres, ne sont pas partis pour Madrid, mais se trouvent à bord de quelque bâtiment dans le port.

L'un des gérans, J.-B. RAULET.

Toulouse. - Imprimerie de J.-B. Paya

SUCCURSALE WARTON A TOULOUSE. PLUSDECONSTIPATION PLUSDELAVEMENTS La Malson Warton, a Paris, rue hichelleu, n. 68, eovoie gratis et france, à tous ceux qui le demandent, l'Exposition d'un moyen naturel de vaincre, sans lavement et sans médecine, la Constipation, même la plus rebelle (affranchir). Pour l'obtenir, à Toulouse, d'resser chez Mademoiselle Cassa, libraire, n. 44, rue des Aris. Taur, 54.

Un professeur désirerait, pendant ces vacances, obtenir uu emploi dans une maison particulière ou des répétitions chez lui ou en

S'adresser, à M. Raynal, rue du -11,634

A LOUER UN JOLI MOBILIER.

DISPONIBLE AU 8 SEPTEMBRE PROCHAIN.

Il se compose de tous les objets nécessaires pour garnir : salon de compagnie, salon à manger, deux chambres à coucher, une cuisine et lit de domestique.

Pour les personnes qui le désireraient, le propriétaire fournirait un appartement et un très bon piano droit. - S'adresser au bureau du journal,

A LOUER,

Une MAISON et jardin, situés aliée Bo-S'adresser à M. Clam, en face.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

lances, 18, en lace le Collège-Royal -

1 de roberoup oh eng li berne 1,487 11,629

Lessor CAZALAS, fabri-cant de propeaux, a Phoneeur de proceder le public qu'il a

ly visière se lairique, de la rue des la tres de ns la rue des Ba-

11,632

Ua joli petit BIEN de rapport et d'agré-ment, situé à l'Ardenne, sur la grande rou-te, après l'église — Sadresser à M. Berdoulat Pantin, négociant, place de la Tri nité, 59, qui est chargé de la vente.

11,618 11,633

Un VEUNE HOMME adonn à l'enseignement de puis quelques années, désirerait un emploi de precepteur ou de répétiteur pendant les vacances, en ville ou à la cam-

pagne.V Sadresser, à M. Faumonier de la chapelle des Pénitens-Gris, rue du Musée.

HOTEL DE FRANCE.

11,897 11,630



ISPONIELES DE SUITE APPARTEMENS complets, réparés à neuf , avec jardin, shués rue Deville, 9 Sadresser rue de l'Orme-Sec. 4, chez l'énicier. 11.599 14.631

A LOUER

Pour cause de départ, une très jolie petite MAISON, meublée, terrasse à l'italienne, un grand et beau jardin S'adresser, rue Palaprat, 42, quartier Lafayette On cede rait aussi 30 bonteilles cachetées, vins vieux de Rancio à 1 fr. 50 c. la bouteille.

11.636

BOIS ROND A BRULER

PRIX COURANT DES GRAINS ET FARINES. MARCHÉ DU CANAL DU 29 AOUT.

Le sieur Bouissou, maître d'hôtel à Cas-lnaudary, a l'honneur de prévenir les per-lunes qui voudront bien l'honner de leur ldem, deuxième qualité. 22 50 à 23 00 Idem, deuxième qualité. 21 50 à 22 05 telnaudary, a l'honneur de prévenir les personnes qui voudront bien l'honorer de teur confiance, qu'elles trouveront chezlui, comme par le passé, honne valle et beaucoup de prévenances; il leur fait en outre savoir qu'el vient e restaurer son hôtel et qu'il a crée de nouveaux appartemens; il a aussi joint à l'hôtel un beau café, où on reçoit plusieurs l'emplement de l'emplement 09 00 à 0 09 50 à 00 00 00 à 00 00 15 00 à 00 00 00 0 à 00 00

19 00 à 00 00 Orge roisièmes estampes. Resilion fin. .

BOURSE DE PARIS DE 29 AOUT.

COURS DES SPIRITUEUX.

Cette, 30 août. - Cours nul. Narbonne, 30 août! - Cours nulà 60 fr. Béziers, 1st septembre. - Nous l'avons it, tout l'avenir de l'article 516 pour cette

lit, tout l'avenir d année est dans l'état de la température de ce mois. Le temps continuant à être beau la baisse se fait. Cette semaine nous sommes descendus à 58 fr.en passant par les prix de 61 fr. 60 fr. 80 c. . 60 fr. . 59 fr. ct. 53 fr. Le cours des 316 disponibles vient d'être déclaré nul, faute de vendeurs à 58 fr.

On a fait quelques affaires pour novem-bre, décembre et janvier à 57 ft. 0 c. Après le marché, c'était mieux tenu. 316 de marc, 48 fr. avec affaires.

Bordeaux, le 29 août.

Sau-de vie d'Armag., à 52 deg. 54 f. 50-

PRIX DES GRAINS.

Marché de la Halle, du 31 aout. 21 69 Vesces . . . 00 00 00 00 Haricots . . . 21 27 00 00 Pois 00 00 0 9 32 Lentilles . . . 30 00 13 51 Feves | 117 . 85 10 60

L'un des gérans, J.-B. RAULET

Toulcuse. - Imprimerie de J.-B PAYA.

LES LETTRES TAXERS SOUT REFERENCE Ancune publicité n'est donnés à celles dont les auteurs ne sont pas connus de la Rédaction.

(MÉMORIAL DE TOULOUSE), Journal des intérêts provinciaux.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Pour le dehars... 10-19-36 fr. Pour Toulbase... 0-17-32 » Pour l'Etranger. 12-23-44 »

Les Abonnements ne sont reçus que pour 3 mois, 6 mois et un an.

INSERTIONS Annonces, 400 la ligat

Le nombre de lignes s'établie d'après l'espace occupé par les articles lorsque les titres conf grossoyés on placés on vedette.

SOMMAIRE.

INTÉRIEUR, -- Toutouse. -- Voyage de la reine d'Angleterre. — Affaire des communistes. — Acquittement. — Cinconque Locale — Assises de la Haute-Garonne. — Conseil général du département. — Nouvelles des provinces. — BULLETIN DU MATIN. — PARIS. — Nouvelles diverses. — EXTÉRIEUR. — Espagne. — Italie. — Troubles à

INTÉRIEUR.

TOULOUSE, 2 Septembre.

Hier, les journaux ministériels étaient fort en peine, car les espérances qu'ils avaient nourries de voir la reine de la Grande-Bretagne venir rendre visite à Louis-Philippe, en son château d'Eu, s'étaient presque complétement évanouies. Le Journal des Débats entassait déjà prétexte sur prétexte, pour prouver que si ce voyage né s'accomplissait pas, ce n'était point manque de bonne volonté, mais que l'approche de l'équinoxe, la distance, que savons-nous, enfin, en étaient la cause. Mais voilà que certain article du Times leur est venu en aide. La reine fera ce voyage, et foulera, le sol français. Si le fait est vrai, il faut du moins avouer qu'il est peu vraisemblable, car la loi anglaise, très formelle à cet égard, s'oppose à ce que la reine passe, sans l'agrément du parlement, sur une terre étrangère, et nous croyons avant que Victoria y regarderait à deux fois de transgresser une aussi importante loi, pour se donner le frivole plaisir de visiter Eu et ses commensaux. Si cette entrevue a lieu, ce ne sera donc probablement qu'en mer, et ceci change singulièrement, il faut l'avouer, l'importance donnée à cet événement.

La Presse est tout à fait de notre avis, quant à la portée de cette entrevue. La politique du gouvernement, dit-elle, est quelque chose de sérieux, qui ne se subordonne pas à quelques témoignages de politesse, il y a quelque chose encore de plus efficace que ces entrevues royales renouvelées du camp du Drap d'Or. Ce serait une modification profonde dans cette politique qui nous a donné tant de justes motifs de plaintes. La démarche de la reine est peutêtre un prélude à cet heureux arrangement; dans ce cas, que la reine soit la bien venue. S'il ne s'agit, au contraire, que d'un simple échange de procédés, si le fonds de la po-litique doit rester le même, la France n'abdiquera aucune de ses défiances, aucun de ses ressentiments contre la politique des ministres anglais. Cette politique lui a fourni de trop graves sujets de mécontentement, pour qu'un sourire seul suffise à la désarmer.

Affaire des Communistes. — Acquittement.

L'affaire des communistes, qui vient d'occuper tant d'audiences devant notre cour d'assises, est enfin finie! Un verdict d'acquittement a rendu à la liberté douze accusés qui en étaient privés depuis sept mois!

Ce résultat, auquel on devait s'attendre, sera-t-il un enseignement utile pour le pouvoir et ses agents? Ou bien encore s'évertueront-ils à bâtir ainsi, de temps en temps, des échafaudages d'accusation, sons les prétextes les plus frivoles, et sans produire autre chose que de ces charges ridicules qui font retomber tout l'odieux de semblables poursuites sur ceux qui les dirigent!

Chez un peuple ancien, lorsqu'une accusation était portée contre un citoyen, un châtiment était toujours prononcé; il atteignait cù l'accusateur ou l'accusé, suivant que celui-ci était convaincu du fait coupable qu'on lui reprochait, ou qu'il était reconnu victime de poursuites injustes et mal fondées! Si nos accusateurs, d'auourd'hui, entraient dans le sanctuaire de la justice, en présence de cette alternative, ne seraient-ils pas juelquefois plus sobres de procès politiques?

Ces débats ont offert par fois un spectacle douloureux t insolite. L'accusation tremblant à l'avance devant l'éhec qui la menaçait, s'acharnait à la poursuite d'un riomphe qu'heureusement la justice du pays ne lui a pas ermis d'obtenir. Toutes ses foudres sont venues se brier, impuissantes contre le bon droit! Et la voix de la ésense quoique gênée et souvent interrompue, a pu ependant crier assez haut et assez fort, pour que l'inocence fût reconnue et consacrée!

Nous ne partageons pas les opinions de la plupart des ommes qui étaient assis, tant au banc des accusés que ur le banc de la défense; mais en présence de la justice, ous ne savons pas faire d'acception de personnes ni d'oinions; il faut un droit égal pour tous, et nous avons gémi quand ce droit nous a paru violé, et nous rendons grâces MM. les jurés d'avoir prononcé, par leur verdict, une olennelle réparation!

Honneur aussi aux avocats, qui ont courageusement et inergiquement protesté contre les entraves qu'on voulait nettre à l'exercice de leur ministère! Le droit de défense est un droit public! ils ont bien mérité du pays en le rerendiquant de toutes leurs forces et de tout leur talent!

Qu'ils n'aient plus maintenant aucun regret; la voix de la 1 ce donc son style? Non, car encore une fois Gouhenant est justice a fini par dominer toutes les interruptions pour leur donner raison! Deux de nos amis politiques, Me Bouchage et M. Detours ont eu plus que tous les autres à braver la tempête. Le courage, le talent, la persévérance ne leur ont pas manqué; qu'ils goûtent maintenant leur légitime récompense dans leur magnifique succès! Il ne pouvait être plus beau ni plus chaleureusement disputé !!!

Chronique locale.

Un événement étrange est venu jeter la désolation dans le sein d'une honnète famille de cette ville. Le sieur Olivié, âgé de 70 ans, homme de mœurs douces et tranquilles, qui n'avait jamais passé nne nuit hors de sa famille, à tout à coup disparu dans la nuit du 29 au 30 de ce mois, sans que les démarches de sa famille, pour cause de cette disparution, aient encore abouti à aucun résultat. On a vu le sieur Olivié, assis sur un banc de la grande allée Saint-Etienne, mardi soir à huit heures, et depuis ce moment toutes les recherches auxquelles on s'est livré n'ont pu faire retrouver ses traces. Il ne portait pas beaucoup d'argent sur lui; il était vêtu d'une veste en drap de capucin, couleur marron, d'un pantalon en toile grise, d'un gilet noir et d'un

Les personnes qui croiraient pouvoir donner des reinseignements propres à éclaireir ce mystérieux événement, sont priées de les communiquer à M. le commissaire de police du 4º arron-

En rendant compte dernièrement de l'exéution de Marie Gestas, nous avons omis de dire que le digne eclésiastique, M. l'abbé Ratier, qui a accompagné la patiente, avait été aidé dans l'accomplissement de son ministère par les membres du burcan de la miséricorde, dont le zèle s'est montré plein de dévoûment dans cette circonstance.

La nommée Jeanne Richard, reprise de justice, a été arrêtée et déposée à la maison d'arrêt sous l'inculpation de vol commis à l'aide d'escalade et d'effraction, au préjudice de M. Peyrègne, à son bien de campagne, à l'Ardenne.

Un vola eulieu avant-hier, à l'hôtel de l'Europe. Une somme de 105 fr., appartenant à un domestique de l'hôtel, a été en-

M. Romiguières, conseiller à la cour de cassation, pair de France et ex membre du conseil-général de la Hante-Garonne, a quitté Toulouse avant hier, pour retourner à Paris.

M. Amilhau, premier président à la cour royale de Pau, est en ce moment dans notre ville.

Le Grand-Théâtre a été rouvert hier, après une fermeture d'un mois, qui a été employé à des réparations indispensables à la salle et au théâtre.

La direction des théâtres de Toulouse étant lyacante pour 1844-1845, M. Lafeuillade se présente pour l'occuper. Les souvenirs honorables laissés par M. Lafeuillade dans notre ville, son aptitude, sa probité et son entente parfaite des travaux scéniques le recommandent avantageusement pour cet emploi si difficile à bien remplir.

Assisca extraordinaires de la Mante-Garonne.

AFFAIRE DES COMMUNISTES.

Audience du 29 août .- (Présidence de M. Moynier.) MeGasc continue :

Vous voulez établic l'association et le complot à l'aide de la correspondance de Dupouy avec Chéry Laborde? La lecture en prouve le contraire; a ni association ni complot, car le communisme est une absurdité, loi écrit-il; c'est un rabachage dont je ne veux plus entendre parler...» A l'aide des lettres écrites de Lyon, du 6 et du 26 janvier 1843? Dans la première, on parle d'un projet d'établir un congrès : donc, il n'y en a pas, et congrès dit

plus qu'association.

Dans la deuxième, on se plaint de ce que Gouhenant garde le silence: donc Gouhenant n'est pas un comploteur en chef, et mem-bre d'une société organisée; tout le secrét, du reste, du caractère de la société, mais non de l'association qui existait, se trouve expliqué à la sin de la lettre où on se plaint de ce que Gouhenant voudrait lui donner une direction cabetiste; expliqué encore dans la lettre survenue depuis la procédure, dans laquelle Imbert établit la dissidence entre ses doctrines et celles

Gouhenant est cabeliste !... donc'il ne complotait pas; car Cabet ne veut pas de complot; donc il ne formait pas d'association illicite; car Cabet les condamne.

Mais il y a des ordres du jour, émanés dit on de Gouhenant, qui éclairent l'accusation! je ne sais quelle est la main criminelle qui les a écrits; mais il me suffira de prouver que ce n'est pas Gouhenant. Notez d'abord que la police a demeuré un an, ignorant tout; tout-à-coup un homme survient, qui sait tout, qui voit tout. Comment sont ils émanés de Gouhenant? Qui peut l'attester? Qu'est-ce qui le prouve? L'expertise on en connaît assez le ridicule et l'absurde; a t-on dit aux experts qui a fait cette pièce, en leur montrant plusieurs écritures? Non, on leur a dit: Gouhenant en est l'auteur; et suos l'impression de cette idée ils ont déclaré que Gouhenant était l'auteur. (Il développe sa pensée et combat l'expertise). Et c'est sur le chiffre, qu'ils l'ont déclaré quand ils n'osaient pas affirmer que le chiffre 6 fut de sa main! quel fondement fatile de convictions!... Est-

cabetiste, l'ordre du jour criait : vive la république; il provoquait un renversement par la force, et Cabet pas plus que Gouhenant ne veulent ni l'un ni l'autre... Mais il a été trouvé en la possession de Terradas qui ne peut pas en indiquer l'origine; il en a été saisi un de semblable, sortant des mêmes presses, entre les mains de Perpignan, qui en donne une explication peu satisfaisante. — Ils sont de la même presse; oni! Qui a fait l'un a fait l'autre. Est ce donc qu'il soit bien extraordin are qu'un Espagnol l'ait remis à Terradas son compatriote? Est-ce donc qu'il serait bien invraisemblable que l'erpignan, ainsi qu'il le prétend, l'ait reçu d'un homme qui en distribua peut-être dix dans la rue et devant lui? Est-ce que cet ordre du jour a été imprimé à Toulouse, pour sortir de l'atelier de peinture de Gouhenant? «Il faut agir avec prudence, y est-il dit, pour tromper les agents de la rue de Jérusalem...» Où est cette rue de Jérusalem à Toulouse? où sont les agents de cette rue?... La rue de Jérusalem, c'est le quartier de la police à Paris. - Ce ne serait pas la première fois que des dangers imaginaires auraient été créés pour rendre des services infâmes : il y a toujours des mercenaires et de honteux personnages. Je ne suis pas ici pour accuser, mais l'histoire est là, l'histoire qui vous dira comment le trône de 1830 a été perdu par des serviteurs infidèles, qui, pour se créer des mérites, créaient des dangers. Tous les hommes de spéculation n'ont pas vécu; il s'en trouve encore qui trafiquent sur la liberté et sur l'honneur des citoyens comme sur une opération de commerce. — Qui de nous n'a pas été attristé par ces émissaires prévaricateurs de la rue de Jérnsalem? Jusques où n'étendent-ils pas leur investigation? Bonne quand elle défend et surveille seulement la propriété; détestable quand elle spécule sur des bassesses, la police compte plus d'un agent suspect. (M. le président arrête Mo

Me Gase: On m'interrompt toujours pour contredire mes souvenirs. Des procès fameux , faits à Paris , ne nous fournissentils pas des exemples de ce que j'avance? Je n'attaque pas M. le commissaire de police Boissonneau; mais lui-même n'a-t-il pas pu être trompé, comme l'a été Perpignan? Quant à Terradas, il était président de junte à Perpignan, ne devait-il pas avoir à sa suite des espions et des lâches, dont la perfidie dut chercher à le tenter pour le compromettre et le perdre. Ce que je dis, il l'affirme, sa franchise défend ici sa loyauté.

Eh bien! où donc est l'association avec ses chefs . ses officiers, ses registres, ses lieux et ses jours de réunion?

Où est le complot, avec ses projets sinistres, concertés, arrê-tés et n'attendant que le moment de l'exécution?

Vous n'avez rien dans la cause que quelques mauvais lam-beaux de carnet sur lequel se trouverait porté le sieur Dufaur pour 10 f.; le sieur Dufaur qui fournissant parfois des caisses à Gouhenant pouvait bien avoir reçu de lui ce prix ; qui , ayant prétélun jour à peu près cette somme au sieur Gouhenant démuni d'argent, à la réception d'un ballot, pouvait bien être porté sur le livret de paiement, pour la somme qui avait été plus tard remboursée; le sieur Dufaur, dont le nom, après tout, sur le carnet n'est pas une preuve du complot; et qui à l'époque de la mort du duc d'Orléans, demandait à M. le maire Daran qui l'atteste, il y a à peine un an, de convoquer la garde nationale pour rendre les honneurs au prince mort et pour offrir, dans une adresse au roi Louis Philippe, ce que lui suggerait son bon cœur, comme en déposait le maire de Saint Frajou, Pex-

pression de ses regrets et de ses sympathies pour sa douleur. Voilà donc les registres de comptabilité de cette grand association, qui embrassant tout le royaume dans son vaste réseau, veut passer d'abord sur le corps de l'artillerie toulousaine, prendre la capitale et renverser à la fois deux monarchies; ces registres où se trouvent une dépense de dix francs pour en être justifié quand il n'en est pas besoin: et puis, des mots et des points qu'il vous plait appeler cabalistiques et qui sont de simples indications; sur lesquels encore ces énormes salaires de 15 et de 30 fr. payés à un nommé S et à un nommé petit Rol et à un nommé S par Sa; et puis, enfin, ces listes séditieuses d'abonnés au Populaire, qui viennent compléter la masse ac-cablante des preuves de l'accusation!!!

La voilà, qui pour mieux préparer et mieux ourdir la trâme, va s'établir à huis clos dans une salle en vue du premier passant de la rue ou du premier voyageur qui arrive dans l'hôtel; et qui va décider en grand conseil privé des intérèts du monde! Les voyez-vous ces nouveaux conjurés de Rome, ces com-

ploteurs de carnage qui, la main sur le poignard, jurent la mort de la royauté et préparent une nouvelle Saint-Barthélemy ? Les ténèbres et les mystères les environnent, et pour mieux cacher leurs projets infernaux, ils se couvrent du voile menteur de la

Hélas! Messieurs, est-ce encore à moi de réfuter, quand l'accusation ne présente que des hypothèses? Faut-il que nous détruisions, quand rien ne nous attaque que de gratuites imputa-

De quel droit rejeter notre explication quand l'accusation n'a rien à lui opposer. Rappelez-vous les dépositions des témoins Goffres et Galice, qui ont vu le 15 janvier M. Resplandy avec ses insignes de franc-maçon prèt à se rendre au banquet Rappelez les dispositions de la table, les signes particuliers des convives, les marques distinctives du vénérable, l'ordre, le-calme, les convenances du banquet; et si vous ne croyez pas à notre sincérilé, prouvez.

Vous voulez le nom des communistes! Ecoutez ce que vous répond Gouhenant : « Si, on ne s'était pas, tout d'abord, emparé de ma personne; si préjudiciellement et sans raison, on ne m'avait pas jeté dans les fers, j'aurais pu vous faire connaître le nom de mes coréligionnaires; mais aujourd'hui mon propre malheur m'avertit du danger qui les menace! l'ourquoi m'exposer à

perdre mes frères sans espoir de me sauver? Et ce langage estcelui d'un homme d'honneur; et il y a de la dignité dans cette conduite. Aussi, c'est avec cette loyauté et cette délicatesse qu'en agit Terradas! Tous deux malheureux ils supportent leur angoisses; tous deux victimes d'une erreur, ils regarderaient commu une bassesse d'y en associer un autre. Honneur à eux!

Un complot!... Singulier complot! que celui formé par 13 individus sans armes, reunis autour d'une table muette, au milieu d'un festin somptueux, prolongé bien avant dans la nuit, arrosé par de fréquentes libations; et c'était un complet politique, c'est-à-dire formé par des esprits jeunes et exaltés, surexcités par la vapeur du liquide, dans un lieu public, attenant une pièce habitée, que les domestiques n'ont jamais quittée; et pas une parole au moins équivoque n'a été prononcée, pas une menace n'est échappée de la bouche des conjurés !!! Le côté difficile n'est pas de le nier, mais de l'établir. - Il n'y a donc pas

Jusque ici je n'ai discuté que dans un întérêt commun; Gouhenant me permettra de dire quelques mots spécialement sur son compte, sinon pour lui, du moins pour ses enfants, pour sa matheureuse famille qui l'appelle, pour vous MM qui le ren-

drez à la liberté?...

Y a t il eu proposition par Gouhenant, non agrée, de com plot? Qui donc le soutient? Dufaur, de Lombez, impliqué d'abord dans la procédure, et par conséquent intéressé à éloigner par des révélations, car c'est le meilleur moven, les soupçons qui pèsent sur lui, Dufaur, de Lombez, neveu de deux magistrats amovibles, qui se prépare une position qu'il ne peut réaliser q l'avec l'autorisation du gouvernement !... Est ce donc une déposition que l'on puise accepter? Quoi ! scrupuleux républicain, il s'est alarmé ou plutôt il s'est indigné au propositions faites par Gouhenant en 1811; il les a repoussées toutes, il a rompu avec lui; et Gouhenant, la tête du complot, qui ne le connaît encore que par ses refus, à la témérité pour mettre le com-ble à sa folie de l'inviter au banquet de cette nuit criminelle, où ne doivent être que les dévoués, où doivent se préparer clandestinément de si grandes choses ! .. Mais quelles étaient donc les si rares qualités de ce Dufaur pour la conspiration? Etait-il homme de tête? mais en l'admettant, c'était un ennemi politique. Etait-il homme d'action? mais ses infirmités ne permettent pas de le croire. - On ne fait part d'un complot qu'à celui qui présente quelque solidarité d'opinions et qui peut prêter quelque

Y a-t-il détention d'armes de guerre telle que le prescrit la

On a trouvé chez Gouhenant denx fusils, dont l'un avec baïonnette, et un sabre, rongés par la rouille; c'est vrai. Mais quand il faudrait justifier sérieusement la possession de ces armes, scrait ce bien difficile? Gouhenant est peintre; il vous explique comment il mettait dans le canon rougi de l'un d'eux, une branche de saule vert, et puis comment, par ce moyen cette branche se transformait en fusin. - Quant au deuxième, il s'en servait pour poser, comme il se serait servi d'un mannequin qu'il devait peindre; Horace, C. Vernet, sans que je veuille comparer son talent au leur, n'en avaient-il pas eux aussi dans leur atelier, comme ils avaient tous les objets qu'ils pouvaient être obligés de représenter ? Dans cet auditoire , n'est il pas quelqu'un qui ait quelque vieux sabre ou quelque fusil héréditaire, qui a envoyé la mort aux ennemis de la France, ou plutôt est il quelqu'un qui n'en ait pas? est-il pour cela conspi rateur, et cette détention innocente mérite-t-elle si fort la rigueur des lois?... - Ceci est la partie fiscale du procès ; rien de plus : Condamnez nous à un seul jour de prison et les frais de cette immense procédure entraîneront la ruine de nos fa-

Voilà la cause, messieurs, je l'ai envisagée dans ses aperçus généraux, d'autres vous la présenteront dans ses détails, ma tâche est finie; la votre n'a pas encore véritablement commencé, j'en suis bien aise, car vous entendrez encore des choses favorables aux accusés. Oni, des choses qui, après ces foudres accumulées sur vos consciences pures et timorées, les sonlageront entièrement, et je devais vous disposer à les entendre.

Permettez-moi de terminer en vous rappelant vos serments et votre mission; je n'en aurais pas besoin, je le sais, mais l'homme de bien se complait au récit de ses devoirs : vous avez un grand acte à accomplir, vous avez juré de le faire sans haine, sans passion, sans inimitié politique; jetez un regard sur le chemin que nous avons parcouru ensemble; aux paroles du ministère public opposez les armes de la défense, et surtout à ses insinuations malveillantes, à ses imputations d'athéisme, de pillage, de haine contre la religion catholique, toutes choses odieuses et détestables; fantômes fantastiques que l'on a évoqués pour effrayer vos esprits; opposez la vérité que j'ai poisée dans les principes mêmes des accusés, dans leur vie et leur moralité à tons

Non, ce n'est pas la cause de la destruction que nous plaidons

devant vous ...

Non, personne n'en vent à votre propriété, que de sages et de longs labeurs ont consolidée sur vos têtes, à la propriété de vos enfants que leurs pères leur auront si légitimement léguée.

Non, nous n'en voulons pas à la religion de nos pères, cette religion aux doctrines si pures, aux enseignements si suaves, aux dévoûments si admirables, dans les principes de laquelle vous avez été nourris et élevés...

Non, tous ces liens de famille, de mariage, de parenté, nous ne voulons pas les anéantir; car ils seraient l'anéantissement de notre rève, le rève de la socialisation.

Remplissez vos serments; nous, comme l'accusation, nous ne demandons rien de plus; demeurez libres et hommes de bien, car la liberté ne va pas sans la probité, la probité sans la

Vous serez probes, car vous jugerez avec impartialité; vous serez libres, parce que vous jugerez avec probité.

Oui ! citoyens libres, véritablement juges du pays, placez vos mains sur vos consciences; et si, au lieu de ces coupables, noircis par tant de crimes imaginaires, vous ne trouvez que des innocents, que ces innocents soient arrachés aux tribulations de la captivité et rendus aux embrassements de leurs familles; en

remplissant votre devoir vous servirez aussi la cause du pays.

Au moment où Me Gase, avec une chaleur entralnante, fait entendre les premières phrases de sa péroraison, des murmures approbateurs se répandaient dans l'auditoire; quand il a pro-noncé ces derniers mots, des applaudissements éclatent sur tous les points de la salle. - M. le procureur général requiert l'évacuation de la salle.

La cour se retire pour en délibérer; à son retour M. le président se contente de renouveler des avertissements sévères démettant le ministère public de sos réquisitions. La parole est à Mº Bouchage. Messieurs les jurés,

Et nous aussi, nous sommes conspirateurs, conjurés, sociétai-

res, anarchistes, septembriscurs presque, que sais je....., et savez-vous pourquoi tout cela? parce que nous aurions diné, le 15 janvier dernier, avec M. Gouhenant et compagnie, parce que nous aurions souffert qu'on adressât quelques lettres pour M. Gouhenant au domicile de notre mère..... Parce que nous aurions été abonnés au journal le Populaire.

Honneur au progrès, messieurs, car autrefois, et quand je dis autrefois, je ne veux parler que de cette époque si déplorable, la Restauration, il fallait, pour être carbonaro, titre et qualité qu'on pouvait se donner sans courir le moindre danger; e pourrais en appeler à plusieurs ici, il fallait avoir le gilet-Danton, la cravate-Robespierre, jurer sur la lame d'un poi-guard haine et mort à tous les tyrans, être nanti d'un fusil de munition avec sa baïonnette, de 25 cartouches, et prêt à mar-cher au premier signal. (Art. 58 du réglement.)

Aujourd'hui, pour être impliqué conspirateur, titre et qualité qu'on ne peut prendre impunément, appert l'accusation actuelle,

il suffit d'avoir assisté à un dîner ...
Au fait, et pourquoi pas?... Ah! c'est que c'est chose plus sérieuse qu'on ne pense qu'un diné, et c'est maintenant que je commence à comprendre la profonde philosophie de ces deux vers de Berchoux :

Tout se fait en dinant dans le siècle où nous sommes, Et c'est par des diners qu'on renverse les trônes.

A cette citation, M. le président interrompt Me Bouchage et l'invite à s'exprimer plus gravement. - Me Bouchage répond que, quant à lui, il ne peut pas se décider à considérer l'accu-sation comme sérieuse, ni la discuter sur ce diapazon, et il continue :)

Nous aurions reçu des lettres pour M. Gouhenant, à l'adresse

de notre mère!

Ah! c'est la encore un grief sérieux.... Et en effet, ne vous souvient il pas qu'il y a cinquante ans environ, une de nos com-patriotes, une noble dame, montait sur l'échaffaud, là au coin de notre place Royale, pour avoir reçu une lettre de son fils en émigration! A Dieu ne plaise que je veuille faire un rapprochement d'époques, et comparer un temps de tourmente révolutionnaire passager à un temps de calme, de modération, de mansuétude, de faveur, de bénignité, comme celui où nous vi-vons... il y avait d'ailleurs quelque différence entre les deux espèces que l'impartialité fait un devoir de signaler. Ainsi , M. de Cassan avait reçu des lettres pour son propre compte, nous pour le compte d'autrui; M. de Cassan les avait décachetées et lues, nous, nous les avions rendues sans les décacheter et les lire. M. de Cassan connaissait celui qui les lui apportait, qui était en guerre acharnée avec le gouvernement d'alors, nous, ne connaissons pas du tout les auteurs de ces lettres. (Interruption de M. le président : Plaidez sérieusement la cause !)

Me Bouchage, - Je la plaide comme je l'entends! Il y a deux moyens de renverser une accusation : l'un par la pure logique ;

l'autre en démontrant la futilité de ses moyens.

M. le président. - Restez dans les bornes de la modération. Me Bouchage. - Je resterai dans les bornes de la modération, du respect à l'ordre public; mais je défendrai comme je l'en-

M. le président. - Songez à la responsabilité que vous encourez; vous vous exposez à compromettre les intérêts de votre

Me Bouchage. - C'est mon affaire. Resplandy m'a investi de sa consiance; je n'en dois compte qu'à lui seul!

L'avocat continue .

Ensin, nous aurions été abonné au Populaire !.... Si c'eût été à la France Méridionale, passe.... Mais au Populaire, c'est un

Vous le voyez, messieurs, il y a donc presque de quoi se perdre tout d'abord dans la gravité des charges qui s'elèvent contre Resplandy, mais ce n'est pas seulement là que s'arrêtent nos préoccupations : c'est encore sur le fonds du procès.

Un complot communiste!... Voilà, déjà, qui n'est pas dutout rassurant pour ceux qui possèdent!... Car, d'après M. le procureur-général, le communisme est la négation de toute croyance religieuse, et du droit de propriété. D'après M. Cabet, au contraire, ce serait une liberté pleine et entière pour toute religion, le respect par excellence au droit de propriété, sauf seulement un système d'administration pour le mieux de l'intérêt général... Qui croire maintenant de M. le procureur-général ou de M. Cabet?... ni l'un ni l'autre? ce ne serait pas poli .; l'un et l'autre ce n'est pas possible. C'est embarrassant, et jusqu'à ce qu'un concile prononce, j'estime que nous devons provisoirement féliciter ceux qui possèdent en veriu de ces anciennes maximes du palais qui ne sont pas rapportés que je sache ... Beati possidentes ... qui tenet teneat possessio valet ..

Mais, voyons le complot au fonds... comptons tout d'abord les conjures.. Combien sont-ils? douze... un manquant.., treize.. qui devaient s'emparer, dit-on, de la poudrière, de l'arsenal, marcher sur Bordeaux, puis sur Lyon et enfin sur Paris... Après être passé sur le corps, sans doute, des diverses garnisons respectives !1.. Oh! pour le coup, en voilà j'espère des conspirateurs à l'âme fortement trempée, ou je ne m'y con-nais pas! N'est-ce pas, Messieurs, qu'il n'y a, qu'il ne pou-vait y avoir que des conspirateurs français, capables de tant d'audace et de résolution?

Quels étaient leurs titres, leur qualité, leur position...., pour opérer cette grande réforme intellectuelle et politique?... Jugez en, Messieurs.... (Me Bouchage se tournant vers les accusés), un peintre, un cordonnier, un commis-voyageur, un tailleur de pierre, un propriétaire, un menuisier, un étudiant en médecine, un chazublier, et encore tout-à-fait simple d'esprit (tout le monde regarde Dufaur de Saint Frajou en souriant). Ah! je ne m'étonne plus maintenant qu'ils eussent mis leur in fluence en société, ils n'auraient peut être pas mal fait, même de se faire aussi commanditer un peu.. (Hilarité prolongée.

M. le président : - Au nom de Dieu Me Bouchage, parlez

avec gravité, avec dignité, avec énergie comme Me Gasc.

Me Bouchage: — M le président, que l'on me pose une
accusation sériense, je le ferai!... Je déclare que j'ai été sur le
point de m'en rapporter à la sagesse de Messieurs les jurés.

M. le procureur-géneral: — Oui, Me Bouchage, plaidez avec dignité; respectez la justice!

Mo Bouchage : - 'Je ne lui ai jamais manqué ; mais je veux que l'on respecte mes droits. M. Dupin, dans une affaire connue, a commencé ainsi l'un de ses plaidoyers et l'a continué sur le même ton.

M. le président : - Au moins, plaidez la cause!

Me Bouchage : M le président , voulez vous me laisser con-

tinner, oui ou non!

M. le procureur general: — Ne prenez pas ce ton là. Me Bouchage . - Mais vous même, ne prenez pas la défen-

se de M. le président, il saura bien me répondre. (Marques d'approbation dans l'auditoire.)

Me Bouchage continue:

Les conjurés émettajent des ordres du jour! des ordres du jour! c'est vrai. Mais il faut convenir pourtant d'une chose; c'est que le major général qui avait composé ces ordres du jour avait bonnement un peu trop économisé le tirage, car l'onn'en a saisi que deux exemplaires encore tout empâtés, comme l'ont affirmé les experts, ce qui prouverait que l'on s'en serait tenu aux premières épreuves.... Et puis, voyez donc la police, elle aussi, qui en recevait de ees ordres du jour!!! absolument comme si elle edt été pour quelque chose dans le complot!

Les conjurés avaient des dépôts d'armes... Ah! attention, messieurs, car cette circonstance est la plus sérieuse en matère-

Faisons donc encore une fois la revue de ces divers dépôts. Qu'a-t-on trouvé, d'abord, chez le capitaine-général Gouhenant? deux fusils, l'un qui lui servait à poser avec le mannequin, l'autre tout abîmé, qui lui servait à fabriquer le fusin.

Chez Dubord deux fusils de chasse l'un canardier, l'autreordinaire, portant le millésime de 1640 et 1641, plus deux pistolets de même date, auxquels il manquait à l'un la batterie à l'autre le chien, plus un sabre, un très grand sabre, un énorme sabre, le tout propriété de son père, lequel en avait hérité de son grand père qui commandait sous la République le bataillon du Lot, lequel en avait hérité d'un rieul qui avait fait la guerre de sept ans.

Qu'à t on trouvé enfin chez Rolland, un sabre de feue la garde nationale, vulgairement appelé briquet ou coupe-choux.

Récapitulons; en tout, neuf pièces parmi lesquelles un seul fusil de calibre. Il est vrai qu'à la rigueur on peut y joindre le fasil canardier, sur ce considérant, que ce qui peut tuer les canards peut bien tuer les hommes....

Oh! je commence à comprendre maintenant pourquoi les conjurés tenaient tant à s'emparer de l'arsenal! Ce n'était pas,

certes, sans besoin

Et la poudre et le plomb?... oh! neant!... On n'a pas trouvé chez un seul conjuré de quoi faire un pisse feu.... Ah! peutêtre qu'ils voulaient attaquer à la basonnette ?... Les Français ! les Français sont si terribles, dit-on, à la bajonnette !...

Convenez aussi qu'ils avaient quelque raison de dire, les conjurés, dans leur ordre du jour, qu'ils n'eutendaient pas faire la guerre aux hommes, mais aux principes; il leur eut été, je crois, assez difficile de la faire à autre chose, avec un pareil

Poursaivons toujours. Ils avaient, dit on, une caisse pour solder, enrolerles adeptes, les volontaires, correspondre, voyager, etc, etc... ils avaient une caisse!... eh bien, vrai... c'est la chose dont je me saurais douté le moins, par exemple... en billets de banque ou en numéraire? — Oh! en billets de banque, sans doute, faciles à soustraire, car pour du numéraire, nous ensommes d'accord avec l'accusation, on n'a pas trouvé un soli chez aucun d'eux; d'un autre côté, il faut rendre justice au capitaine général Gouhenant, il paraît qu'il avait géré et administré cette caisse avec probité et sidélité, car le lendemain de son arrestation, il faisait vendre ses tableaux, jusques à sa couche, pour subvenir à ses besoins. Il faut dire, aussi, que la caisse ne s'ouvrait pas indistinctement à tous les conjurés, car l'accusation nous apprend, que Terradas était venu en France, pour contracter un emprunt de 310 mille francs, et l'on se contente de lui donner des lettres de recommandation pour Arago et compe. Ab! mais dit-on, pourtant, un sivre des dépenses saisi chez Gouhenant constate l'existence de cette caisse... Oh! non, pas du tout, pas du tout! - Cette logique du connu à l'inconnu n'est pas de mise. M. le procureur genéral, en pareille matière; ne jugez jamais l'état d'une caisse par le livre de la dépense, ou vous risquerez bien souvent de la frouver pleine de vide; j'en appelle sur ce point à tous les négociants ou banquiers qui peuvent se trouver dans l'audience... (Sourire dans

Quel était enfin le but des conspirés?....

C'était, dit-on, de renverser le gouvernement ou de changer

l'ordre de successibilité au trône.

De renverser le gouvernement! un gouvernement si fort, si puissant, si respecté au dehors !... Avec un personnel de treize individus et un matériel de deux fusils! Oh! évidemment le complot de ces messieurs n'était qu'une méchante épigramme de leur part. (Sourires.) Ils voulaient changer l'ordre de successibilité au trône, c'est-

dire, substituer un roi à celui qui est sur le trône, une autre dynastie à la dynastie régnante?.... Mais y songe-t on bien l.... Des republicains, des communistes..... eux qui, dit-on, n'en veulent d'aucune couleur des rois!.... Mais, puisque le complot était si avancé, sans donte que le candidat au trône était déjà choisi par les conjurés... Oh! vraiment, je regrette bienqu'on ne nous le fasse pas connaître, j'aurais voulu savoir, pour mon compte, à quelle race, cette fois, il appartenaît. Enfin le complot était prêt; on l'a heureusement détourné,

dit l'accusation.

Sans doute, et l'on a rendu probablement un grand serviceau pays, d'autant plus grand que le pays ne s'en doute peut-être pas..., tant il est vrai de dire que quelquefois l'on s'endort sur les hords d'un précipiee ou d'un volcan !..... (Redoublement d'hilarité. - Nouvelle interruption du président : Vous voyez quoi donne lieu votre manière de plaider; je rer plus longtemps)

Me Bouchage: Eh hien! puisque vous le voulez tant, je vais essayer de discuter sérieusement. Après avoir fait comprendre tout ce qu'a de fâcheux un procès de complot qui ne présente absolument rien de sérieux, il examine l'accusation au point de vue légal et moral. Au point de vue légal, il ajoute de nouveaux

aperçus à ceux déjà donnés par Me Gasc.

Au point de vue moral. — N'est ce pas tout d'abord, dit Me Bouchage, une impossibilité, un véritable non sens qu'un complot à l'époque où nous vivons?... Qui en veut sérieusement aujourd'hui, des complots, des conspirateurs à main armée, où trouveraient ils surtout les sympathies indispensables au succès?

Non, non; si les temps des révolutions ne sont point encorefinis en France, celui des violences pour les amener est passé. Ce n'est plus par la force brotale et l'aparchie que les peuples accomplissent leur régénération, leur destinée; mais par l'ascendant de leurs opinions, de leurs sentiments, de leurs principes. Anjourd'hui qu'il n'y a plus de conquêtes à faire pour l'intelli-gence et la raison, les peuplès, dans leur haute sagesse, jugent les souverains et leur gouvernement, d'après leurs actes et leurs intentions... et quand le moment est venu de prononcer. sans exaltation, comme sans colère, ils les honorent ou les déposent ..

Voyez plutôt ce qui se passe chez nos voisins d'Espagne !... Il y a quelques années, un soldat, à suite de quelques succès et s dîné, le ie, parce tres pour que nous

quand je déplora-, titre et e danger; le giletd'un pois fusil de êt à mar-

et qualité actuelle.

lose plus nt que je ces deux

imes,

ouchage, ce répond er l'accun, et il

l'adresse

ne vous au coin on fils en pprocherévolude mannous viles deux linsi, M. ite, nous hetées et ter et les tait, qui , nous, Interrup-

y a deux logique;

dération. dération, je l'en-

is encoude votre se de M. le président, il saura bien me répondre. (Marques d'approbation dans l'auditoire.)

Me Bouchage continue :

Les conjurés émettaient des ordres du jour! des ordres du jour! c'est vrai. Mais il faut convenir pourtant d'une chose; c'est que le major général qui avait composé ces ordres du jour avait bonnement un peu trop économisé le tirage, car l'onn'en a saisi que deux exemplaires encore tout empâtés, comme l'ont affirmé les experts, ce qui prouverait que l'on s'en serait tenu aux premières épreuves Et puis, voyez donc la police, elle aussi, qui en recevait de ees ordres du jour !!! absolument comme si elle eut été pour quelque chose dans le complot! (Hilarité).

Les conjurés avaient des dépôts d'armes... Ah! attention, messieurs, car cette circonstance est la plus sérieuse en matèro-

de complot!

Faisons donc encore une fois la revue de ces divers dépôts. Qu'a-t-on trouvé, d'abord, chez le capitaine général Gouhenant? deux fusils, l'un qui lui servait à poser avec le mannequin,

l'autre tout abîmé, qui lui servait à fabriquer le fusin.

Chez Dubord deux fusils de chasse l'un canardier, l'autreordinaire, portant le millésime de 1640 et 1641, plus deux pistolets de même date, auxquels il manquait à l'un la batterie à l'autre le chien, plus un sabre, un très grand sabre, un énorme sabre, le tout propriété de son père, legnel en avait hérité de son grand père qui commandait sous la République le bataillon du Lot, lequel en avait hérité d'un s'ieul qui avait fait la guerre de sept ans.

Qu'à t on trouvé ensin chez Rolland, un sabre de feue la garde nationale, vulgairement appelé briquet ou coupe-choux.

Récapitulons; en tout, neuf pièces parmi lesquelles un seul fusil de calibre. Il est vrai qu'à la rigueur ou peut y joindre le fusil canardier, sur ce considérant, que ce qui peut tuer les nos com- I canards peut bien tuer les hommes....

Oh! je commence à comprendre maintenant pourquoi les conjurés tenaient tant à s'emparer de l'arsenal! Ce n'était pas,

certes, sans besoin

Et la poudre et le plomb?... oh! néant!... On n'a pas trouvé chez un seul conjuré de quoi faire un pisse feu.... Ah! peutêtre qu'ils voulaient attaquer à la basonnette?... Les Français! les Français sont si terribles, dit-on, à la baïonnette!...

Convenez aussi qu'ils avaient quelque raison de dire, les conjurés, dans leur ordre du jour, qu'ils n'entendaient pas faire la guerre aux hommes, mais aux principes; il leur eût été, je crois, assez difficile de la faire à autre chose, avec un pareil

matériel.

Poursaivons tonjours. Ils avaient, dit on, une caisse pour solder, enroleriles adeptes, les volontaires, correspondre, voyager, etc, etc... ils avaient une caisse!... eh bien, vrai... c'est la chose dont je me saurais douté le moins, par exemple... en billets de banque ou en numéraire? - Oh! en billets de banque, sans doute, faciles à soustraire, car pour du numéraire, nous ensommes d'accord avec l'accusation, on n'a pas trouvé un sole chez aucun d'eux; d'un autre côté, il faut rendre justice au capitaine général Gouhenant, il paraît qu'il avait géré et administré cette caisse avec probité et fidélité, car le lendemain de son arrestation, il faisait vendre ses tableaux, jusques à sa couche, pour subvenir à ses besoins. Il faut dire, aussi, que la

dans les guerres civil erpignan serait en droit d'en demander compte à ceux

royaume. La nation police de la pensée.

faveurs de sa haute ace du 30 et partie de celle du 31, fixées pour hâter la couronne sur sou débats, de sept à onze heures du matin et de une à n'y avait en lui qu'upir, ont été consacrées à entendre les autres avocats; qu'il avait fait pour rons de leurs plaidoiries dans le numéro suivant. vassale de l'Auglete heures et demie les débats ont été clos. - Après un ser .. A cet effet , da peu près une heure et demie, les jurés se sont pris, à l'instant, duns leur salle de délibération. Pendant ce temps M. le il voulut protester. avait fait prendre toutes les mesures de sûreté et de pruremparts , lui réponssible, pour éviter toute rumeur et toute manifestation . pinstants après, le valrmée occupait les cours, pérystiles, couloirs et portes canon, les honneurs: l'enceinte, presque évacuée pendant le résumé de (Nouvelle interru sident, n'avait reçu, par ordre supérieur, que le tiers

débats entre les défielle peut contenir; et encore y avait il au moins un Me Bouchage dice tiers de gens de police. Deux piquets de troupe de complot aux expédgées en ligne de bataille, occupaient les deux côtés de eroire à un complo e milieu était gardé par une vingtaine de sentinelles

les théories que pre

Comment, dit Mit de cinq quarts d'heures, MM. les jurés rentrent nôtre, toute de réadille, et en rapportent un verdict d'acquittement; une à-dire avec le fanati d'applandissements est contenue d'abord par la voix la charité de plus, qr M. le président ; mais à peine ce magistrat a-t-il prodéserter la foi de net. 358 du C. d'insterim., qu'une bordée de bravos et que ce journal, celes amendements de la commission de la chambre des tienses, comment ont para devoir être préférés, ce rapport est longue. n'est-il pas appréhiscuté; plusieurs membres demandent successivement

M. le procureue, et le conseil adhère à ces amendements, avec cette peu convenable. , toutefois, que l'administration aura préalablement re-Me Bouchage. I constaté une utilité réelle à tous les projets, et des

venant: le livre que as et grands, pour entraîner l'expropriation. teur qui s'y trouvart rend compte de l'examen de la question, relative à ont trouvé grâce e du roulage; la commission propose le maintien des quel elle a été igions existantes; le conseil approuve cet avis, et demande promènent libren chemius de grande communication soient admis dans se trouve enfermnes prévisions, par la loi.

Ah! mais, dit-brigadement des gardes-champêtres, est depuis longgumentons; novollicité par les vœux d'un grand nombre de conseils Resplandy au Pojx. M. Niel, après avoir développé les considérations communisme, et vent faire réclamer une loi sur cette matière, propose ces viennent à l'ajositions suivantes, que le conseil sanctionne par son ap-

plus joli encore. on :

bre prédicateur rigader les gardes champètres; donnait dans le veillance d'un brigadier cantonal;

général a lu le l'dement à fournir par les communes, les produits des

donne dans le cals, par le département, en cas d'insuffisance.

Je ne suis pas biens communaux sont aussi l'objet de l'attention du qu'il est beaucoue, qui consulte à cet égard les conseils. Une statistique se trouve abonnée de ces biens communaux devrait être relevée avant doctrines, et surje conseil ne croit pas qu'ils doivent être vendus; il esdu Populaire, que ceux déclarés improductifs pourraient seuls être aliési l'on voulait m's autres amodiés à long terme.

sols, je n'hésiterale Rémuzat prend la parole comme rapporteur de la

dans les guerres civiles, sut élevé aux premières dignités du royaume. La nation, de sang froid, lui laissa courir toetes les faveurs de sa haute fortune... jusqu'à lui permettre de mesurer la couronne sur son front. Mais quand elle se convainquit qu'il n'y avait en lui qu'une ambition stérile et inerte, et que tout ce qu'il avait fait pour elle c'était de l'avoir rendue la misérable vassale de l'Augleterre, elle estude l'avoir fendue la imsérante vassale de l'Augleterre, elle estude l'avoir temps de le déposer... A cet effet, elle n'eut qu'à faire un signe, qui fut compris, à l'instant, du peuple, de l'armée et du pays. Vainement il voulut protester..... Toute une grande cité, du haut de ses remparts, lui répondit que l'arrêt était sans appel, et quelques einstants après, le vaisseau le Malabar rendait, par 21 coups de canon, les honneurs funèbres à la régence !...

(Nouvelle interruption de la part de M. le président. - Vifs débats entre les défenseurs et le procureur-général.)

Me Bouchage dit que la philosophie politique a relégué le complot aux expédients de police, qu'il n'est pas possible de eroire à un complot, et surtout à un complot communiste avec les théories que prête à cette secte M. le procureur-général.

Comment, dit Me Bouchage, c'est à une époque comme la nôtre, toute de réaction religieuse, intelligente, rationelle, c'està dire avec le fanatisme et l'hypocrisie de moins, la tolérance et la charité de plus, que l'on viendrait comploter, pour nous faire déserter la foi de nos pères... pour découronner tous pos sentiments religioux et y substituer quoi? .. le matérialisme, tombé depuis si longtemps dans le discrédit, je dis plus, dans le mépris... Mais à qui persuadera-t-on qu'on vient ainsi insulter une

grande nation. Comment, c'est à une époque où le sentiment de la propriété, sentiment qu'il ne faut pas confondre avec celui de l'égoïsme qui n'est, au contraire, qu'une correlation de celui de l'indé pendance, sentiment qui, selon moi, forme cette digue de fer qui doit rendre impossible désormais toute catastrophe révolutionnaire, c'est à une époque, dis je, où ce sentiment est dans toutes les classes, dans toutes les classes, dans toutes les conditions, que l'on vient parler d'un complot dont le but serait le partage du manoir, de la terre que j'ai acquis du prix de mes sueurs, de l'héritage de famille où j'ai vu mourir mon père, où j'ai vu naître mon enfant!.. Et à qui persuaderez vous l'exis-tence d'un pareil complot?... Mais ne voyez vous pas qu'il ne parviendrait pas même à soulever l'envie du pauvre, un pareil complot ?... Car il faut lui rendre justice aussi au pauvre... nous l'avons vu dans les temps de haute calamité politique... quand il avait payé, lui, son écot de patriotisme, il s'effaçait aussitôt, il ne demandait rien, il ne retenait rien ... il ne voulait rien... Quels étaient ceux qui restaient les bénéficiaires des événements? De misérables intrigants. (Nouvelle interruption; impossible à

Me Bouchage de développer sa pensée sur ce point.)

Mais, dit on, continue Me Bouchage, ces écrits, ces démarches, ces manifestations de la part de quelques uns des préve-

nus, n'ont-ils dout aucune signification?

En quoi l'eonfondrez-vous, quelques opinions avancées, quelques antipathies, quelques utopies hasardées, avec un complot?

Mais est-ce bien à vous, gouvernants de juillet à vous en étonner? Ne savez vous pas que les révolutions : pour si honnêtes qu'elles soient, laissent après elles une sorte d'épidémie morale, une inquiétude vague et incertaine, une insomnie fantastique dans les esprits ; d'un autre côté, est-ce que vous vous seriez flatté en conquerant le pouvoir, d'avoir conquis toutes les sympa-thies?... Mais ne vous est il pas arrivé à vous aussi, dans d'au-tres temps, dans d'autres circonstances, de rèver quelquesois un avenir meilleur pour la France... Vous seriez-vous donc à votre insu, trouvé investis de vos titres et de votre dignité...

Laissez, laissez donc aux citoyens leur religion, leur foi politique, c'est la propriété de leur conscience, elle est inviolable... Laissez, laissez ces jeunes hommes méditer tant qu'ils voudront un meilleur avenir pour la patrie... Soyez en sûr, celui qui s'occupe ainsi dans ses souvenirs quotidiens de sa patrie, donnerait, s'il le fallait, tout son sang pour la défendre, mais ne consentirait jamais à l'anéantir sous les ruines de l'anarchie!!!

Et, jetons donc un coup d'œil moral sur ce procès, il est impossible d'y apercevoir le complot ou l'association criminelle. Mais, en définitive, Resplandy, si l'on pouvait croire au com-

plot ou à l'association, y aurait il trempé, en aurait il fait partie? Me Bouchage discute icl vigoureusement, et une à une, les charges de l'accusation. Il explique, de la manière la plus con-cloante, la première circonstance, celle du banquet du 15 jan-vier, auquel Resplandy n'aurait assisté que comme franc-maçon; la seconde, celle des lettres adressées à Gouhenant au domicile de la veuve Resplandy, qui, dans aucun cas, et s'il pouvait être justifié que Resplandy cût pu savoir qu'elles étaient compromet-tantes, échapperait à toute criminalité; et la meilleure preuve qu'on puisse en donner à l'accusation, c'est qu'elle n'a pas mis en prévention ceux qui dans d'autres villes, notamment à Lyon et à Montpellier, avaient reçu quelques lettres pour les communistes; la troisième, enfin, celle prise de ce que Resplandy aurait été abonné au Populaire.

Et qu'est-ce à dire, s'écrie Me Bouchage, quoi! il y a un grief d'accusation, parce que je suis abonné au Populaire? Et la liberté d'opinions et de sympathies, en supposant que les doctrines du communisme fussent les miennes, qu'en faites-vous?... Je sais que ce n'est pas la peine de s'en occuper aujourd'hui. Mais puisque ce journal, ces brochures sont si compromettantes, si séditieuses, comment ne sont ils pas saisis?... Comment l'auteur n'est il pas appréhendé? Ah! voici qui est très joli, par exemple!..

M. le procureur-général. — Me Bouchage, l'expression est

Me Bouchage .- Je ne sache pas ce qu'elle renferme d'inconvenant : le livre qui n'est point impliqué dans le complot, le lecteur qui s'y trouvé impliqué; le livre et l'auteur du livre qui ont trouvé grâce auprès de l'accusation, le lecteur, vis-à vis duquel elle a été inexorable; le livre et l'auteur du livre qui se promènent librement depuis sept mois; le lecteur du livre qui

se trouve enfermé depuis sept mois.

Ah! mais, dit-on, ce n'est pas si rigoureusement que nous argumentons; nous induisons seulement de l'abonnement de Resplandy au Populaire, qu'il partageait déjà les doctrines du communisme, et qu'il a, dès-lors, pu, plus tard, si les circonstances viennent à l'appui, entrer dans le complot .. Oh! voici qui est plus joli encore... Ainsi parce que M. de Mackarty, notre celèbre prédicateur lisait très souvent Voltaire, il faudra dire qu'il donnait dans le voltairianisme; ainsi de cela que M. le procureurgénéral a lu le Voyage en Icarie de M. Cabet, il faudra dire qu'il donne dans le cabétisme...

Je ne suis pas à la hauteur d'une pareille logique, et je crois qu'il est beaucoup mieux de penser que souvent, très souvent on se trouve abonné à un journal, sans qu'on partage pour cela ses doctrines, et surtout quand le prix en est aussi bas que l'est celui du Populaire, qui ne coûte que quarante sols.... Je déclare que si l'on voulait m'abonner à la France Méridionale pour quarante

que pour lire ses annonces et petites affiches. Venant enfiq aux moyens moraux, Me Bouchage s'exprime ainsi:

Savez-vous quel est celui qu'on vous présente comme un démagogue forcené, comme un conspirateur la torche à la main? Le jeune homme le plus doux, le plus timide, l'âme la plus candide, la plus pieuse; le jeune homme modèle.... Oui, écoutez cette vie toute d'honneur, vous qui n'avez pas craint de lui faire subir les humiliations des grands coupables; qui avez brisé ses espérances, son avenir, sa santé, par une prévention si longue.

Ici Me Bouchage raconte les antécédents honorables de Res plandy, ses gouts, son caractère, ses mœurs, ses sentiments pieux; il rapporte la déclaration du concierge de la Maisond'Arrêt et du vénérable abbé Ratier, qui attestent que Resplandy

est l'édification de toute la Maison-d'Arrêt.

Les voilà, les voilà! s'ecrie Me Bouchage, ces hommes sans foi, sans loi, ces vampires si redoutés, ces théoristes de terreur, ces équarisseurs de chair humaine, ces architectes en ossements et têtes de mort, calomniez les, calomniez-les pendant que vous les signalez à l'animadversion publique, eux demandent au pied des autels pardon à Dieu de l'injustice et de l'iniquité des hom-

Quelle était, en outre, la situation de Resplandy au moment où il a été arrèle? Quatre jours encore, et il était uni par les liens du mariage à une des plus honorables familles de notre cité. Eh quoi! c'est au moment où Resplandy va conclure l'acte le plus solennel de la vie, c'est quand il monte à l'autel pour y faire abdication de toutes les passions lumultueuses du monde, c'est quand son cœur n'est préoccupé que de sa félicité futuré , que vous venez dire qu'il va tremper dans des complots , dans des conspirations de bas étage?.

Quelles étaient ensia les opinions politiques de Resplandy, qui vous ont tant estrayé!... Ah! je ne viens pas ici les taire ou les dissimuler... Non, non! l'apostasie n'est pas, n'a jamais été le partage des hommes de cette couleur... l'a t-on jamais vu figurer dans quelque émeute, dans quelque insurrection, ja-mais...; il marche sous une autre bannière que vous!!

Sans doute, mais ce n'est pas pour arriver à l'anarchie.... Eh grand Dieu!!! qu'il puisse voir seulement son pays s'avancer vers l'accomplissement de ses hautes destinées..... les institu-tions si souvent promises enfin accordées.... l'économie venant dégrever le pauvre, soulager sa misère, la probité politique remplaçant dans les actes du ministère la basse ét vile intrigue... l'honneur national paré de ses anciens lauriers se posant quelquefois en face de l'insolence de l'étranger, et bientôt il n'y aura plus de schisme, de scission, de dissidence...

Messieurs, j'ai tout dit pour Resplandy... je ne sais pas, moi, comme mes confrères du barreau, des paroles magiques qui entraînent la raison et le cœur... Mais ce que je puis dire, c'est que mon zèle n'a pas failli, ne faillira jamais a mes concitoyens, quels qu'ils soient, dans le malheur.... D'une outre religion po itique qu'eux, c'est un motif de plus pour répondre plutôt à leur appel.... Enfant d'une même patrie, nous pouvons former

des vœux différents, mais nous hair, jamais!...

Et que m'ont ils fait à moi ces hommes de mon époque, de ma génération, pour les haîr? quelle injustice de faire rejaillir sans cesse sur eux les malheurs des anciens jours.... que me feraient ils, encore, si leurs principes venaient jamais à triom-pher, je leur dirais: Mes premières sympathies, avant tout, sont et ont toujours été pour mon pays, pour la France..... si j'en conserve aussi pour la race antique de nos rois légitimes, elles ne viennent qu'après..... Et mainténant que l'étranger s'avance contre nous, marchons avant tout, marchons ensemble et d'accord S'il me fallait ensuite subir leur domination je la subirais à l'abri de mon patriotisme qui ne serait pas un vain mot j'en sius bien sûr pour eux... je la subirais... sans regret... le règne de la liberté en vau bien un autre !!.... Je la subirais sans crainte.... car ils savent trop bien, eux aussi, que leur règne ne serait que d'un jour, s'il était cimenté par les excès!!... Si, au contraire, mes principes venaient à triompher, je leur tendrais la main comme à des frères, et j'aurais l'espérance de les voir bientôt déposer leurs antipathies devant un pouvoir qui saurait honorer tous les talents, tous les mérites, toutes les vertus sans acception d'opinion quelconque; car ce n'est qu'à ces conditions qu'un légitimiste consciencieux peut comprendre une

Après ce plaidoyer aux formes incisives et ironiques, aux allusions malignes mais historiques, tantôt plaisant, tantôt sérieux, toujours plein d'esprit et de cœur, la parole a été donnée

à Me Beaute pour Perpignan.

Tous les griefs de mon client, a dit l'avocat, sont de s'être mêlé de socialisme, quand il eût dû peut-être s'occuper plus spécialement de cuirs et de chaussure. Mais est-ce un crime aux yeux de la loi? Y a til de quoi motiver tant et de si longues poursuites contre lui?... On l'accuse de complot, de proposition de complot et d'association, quand il n'est pas même établi que l'un pas plus que les autres aient existé.

Etait-ce, en effet, avec neuf armes rouillées, et hors d'usage, pour 13 conjurés, et une charge de méchantes brochures pour munitions que l'on pouvait sérieusement comploter? (L'avocat

développe sa pensée)

Quant à l'association illicite, rien ne prouve non plus qu'effe nit existé, mais tont au procès prouve le contraire; et quand il serait vrai que quelque société ait éu lieu, elle ne réunirait aucun des élément qui la rendent illicité.

L'accusation n'a pu trouver eoutre Perpignan que trois faits qu'elle appelle griefs, et qui s'expliquent tont naturellement, quand, au surplus, on pourrait se dispenser d'explication.

to Pour l'ordre du jour, Perpignan a dit comment il lui a été remis, et comment il l'a oublié dans un livre qui, certes, n'était pas une cachette. Cet ordre du jour pourrait encore avoir quelque portée, s'il était démontré être émané de la main de Gouhenant; mais ce ne sont que des experts qui le déclarent, et on sait ce que vaut une expertise.

2º Pour son voyage, il le justifie par son intention d'aller

acheter des cuirs utiles à sa profession. 3º La lettre : elle peut être coupable de ridicule ; mais le ridicule est-il un crime? Que de gens du siècle seraient criminels! D'ailleurs ce n'est pas lui qui l'a écrite, c'est Fournel qui en est l'auteur. Fournel qui par cela même à intérêt à en rejetter le tort sur l'accusé.

Peut-on le condamner pour avoir été abonné an Populaire et pour avoir trouvé chez lui des brochures? Mais ce serait par

trop d'injustice.

Perpignan est un homme ignorant, peu aisé; il a recu le Populaire parce que c'est un journal bon marché. Les brochures, il les avait acquises, parce que tout ce qui parle de l'amé lioration du sort du pauvre intéresse le peuple; mais si ces ouvrages sont mauvais, c'est au ministère public à les saisir et à éviter le mal. S'il y a un coupable, c'est lui surveillant intelsols, je n'hésiterais pas un seul instant à m'y abonner, ne fut ce ligent de la morale publique et non un ouvrier grossier et cré-

dule. Et Perpignan serait en droit d'en demander compte à cenx qui font la police de la pensée.

L'audience du 30 et partie de celle du 31, fixées pour hâter la sin des débats, de sept à onze heures du matin et de une à cinq du soir, ont été consacrées à entendre les autres avocats;

nous parlerons de leurs plaideiries dans le numéro suivant. A trois heures et demie les débats ont été clos .- Après un résumé d'à peu près une heure et demie, les jurés se sont rendus dans leur salle de délibération. Pendant ce temps M. le président avait fait prendre toutes les mesures de sûreté et de prudence possible, pour éviter toute rumeur et toute manifestation. La force armée occupait les cours, pérystiles, couloirs et portes du Palais; l'enceinte, presque évacuée pendant le résumé de M. le président, n'avait reçu, par ordre supérieur, que le tiers de ce qu'elle peut contenir; et encore y avait il au moins un quart de ce tiers de gens de police. Deux piquets de troupe de ligne, rangées en ligne de bataille, occupaient les deux côtés de la salle; le milieu était gardé par une vingtaine de sentinelles perdues.

Au bout de cinq quarts d'heures, MM. les jurés rentrent dans la salle, et en rapportent un verdict d'acquittement; une tentative d'applaudissements est contenue d'abord par la voix sévère de M. le président ; mais à peine ce magistrat a-t-il prononcé l'art. 358 du C. d'inst crim., qu'une bordée de bravos et d'applaudissements, répétée par trois fois et prolongée pendant près de cinq minutes, vient apporter à l'oreille des magistrats des signes non équivoques des sympathies pour les prisonniers politiques, de la foule qui encombrait la rue et les abords du

Cette fois, la sainteté du lieu, les avertissements et les menaces sont comptées pour rien, et l'intérieur de la salle fait

écho à l'extérieur.

Les accusés mis en liberté, à l'exception de Terrades refenu pour contravention administrative, se sont toujours tenus avec décence et modération; pas de jactance, pas de manifestation de leur part; ils ont gardé leur dignité jnsqu'au bout, et tout s'est terminé par une scène qui ne blesse pas la majesté de la justice, une scène d'éffusion et de reconnaissance : tous ont embrassé leur avocat et leurs amis présents.

Sept mois de captivité préventive, de longues fatigues, d'énormes frais, du scandale en tout genre, des inconséquences funestes au pouvoir, voilà tout le résultat de cette immense conjuration qui devait révolutionner la France.

Des théories religieuses, sociales et politiques y ont été developpées largement par tel orateur qui a parlé tout à l'aise ; abordées à peine par tels autres qui ont été interrompus ou arrètés dans leur défense. Etail-ce parce que l'un était Me Joly, avocat et député radical, et les autres MMes Bouchage et Detours, avocats et légitimistes? Le barreau a toujours repoussé les privilèges

Conseil-Général de la Haute-Garonne,

Session DE 1843. - Séance du 30 août.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans réclamation.

M. Dabeaux dit, au nom de la troisième commission, que le projet de réglement sur le service des chemins vicinaux devait être étudié par un de ses membres, que la nature de ses fonctions et une coïncidence fâcheuse avaient mis dans l'impossibilité de se livrer à ce travail, et que, par suite, la commission l'a-vait chargé de s'en remettre, pour cette affaire, à la décision du

M. A. Martin dit que déjà il existe un réglement approuvé, et qu'on ne peut, à la fin d'une session, et en l'absence d'un travail préparatoire, discuter et arrêter un réglement aussi volumineux que celui qui est soumis, sans courir le risque de ne pas en coordonner toutes les parties; il vote pour l'ajournement.

M. le baron de Randal justifie la commission dont il faisait partie : le dossier était entre les mains d'un de ses membres, que des circonstances impérieuses ont empêché de compléter une étude dejà commence sur ce travail; mais, au reste, il serait facile de discuter seulement les articles modifiés.

Le conseil décide l'ajournement de cette question. M. Manent soumet au conseil les listes pour les jurys d'ex-propriation, voulues par la loi du 3 mai 1841. Ces listes sont arrêtées conformement aux rectifications proposées par la com-

mission.

M. Viguerie, au nom de la qualrième commission, fait un rapport détaille sur les irrigations. Cette question a été appro-fondie, et le conseil approuve les conclusions présentées par le rapporteur, et tendant à ce que le gouvernement soit invité à faire étudier en Lombardie les divers systèmes, à désigner des élèves des ponts-et-chaussées pour les études des travaux d'irrigation, et enfin à combiner les dispositions d'une loi, dès que les recherches proposées en auront suffisamment motivé les dispositions. M. le préfet est prié de transmettre à M. de Lasplanes les remerciments du conseil, pour les projets qu'il lui a soumis. Le même rapporteur dit que la commission avait à donner son avis, sur la proposition de M. d'Angeville, à l'occasion de laquelle M. le ministre consulte les conseils géné-raux. Les amendements de la commission de la chambre des députés ont para devoir être préférés, ce rapport est longue-ment discuté; plusieurs membres demandent successivement la parole, et le conseil adhère à ces amendements, avec cette réserve, toutefois, que l'administration aura préalablement reconnu et constaté une utilité réelle à tons les projets, et des avantages as et grands, pour entraîner l'expropriation.

M. Bart rend compte de l'examen de la question, relative à la police du roulage; la commission propose le maintien des dispositions existantes; le conseil approuve cet avis, et demande que les chemins de grande communication soient admis dans

les mêmes prévisions, par la loi.

L'embrigadement des gardes-champêtres, est depuis longtemps sollicité par les vœux d'un grand nombre de conseils généraux. M. Niel, après avoir développé les considérations qui doivent faire réclamer une loi sur cette matière, propose les dispositions suivantes, que le conseil sanctionne par son approbation:

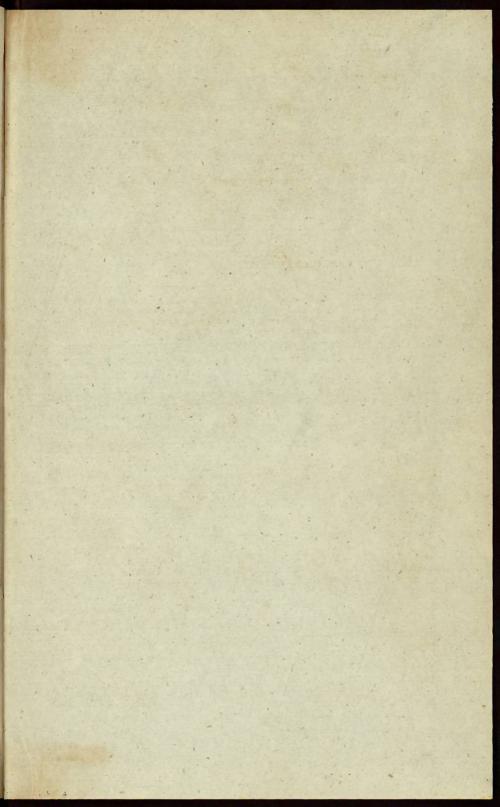
Embrigader les gardes champêtres;

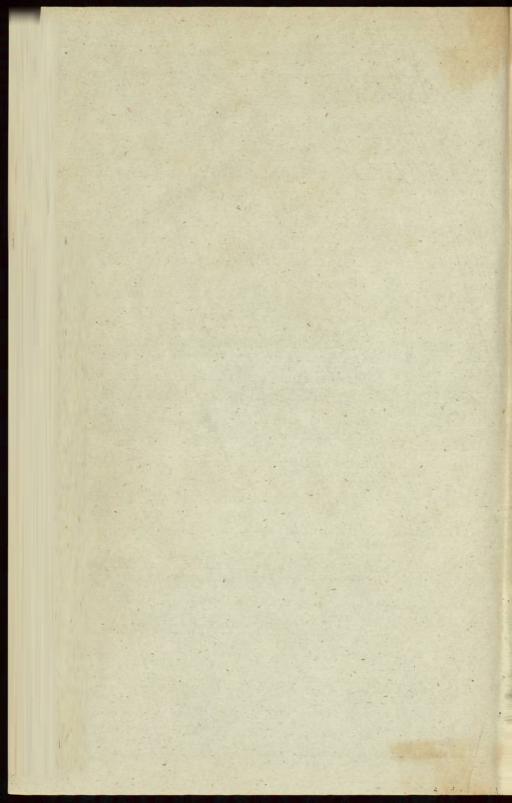
Surveillance d'un brigadier cantonal;

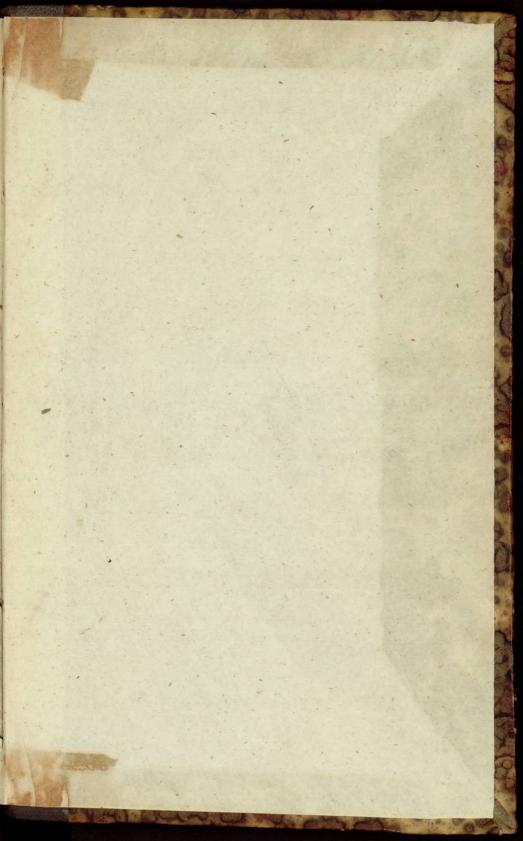
Traitement à fournir par les communes, les produits des amendes, par le département, en cas d'insuffisauce.

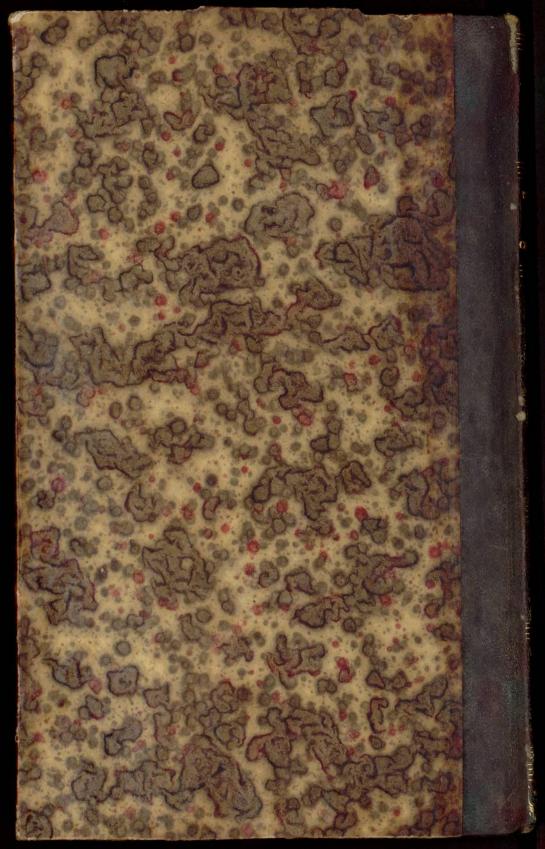
Les biens communaux sont aussi l'objet de l'attention du ministre, qui consulte à cet égard les conseils. Une statistique générale de ces biens communaux devrait être relevée avant tout. Le conseil ne croit pas qu'ils doivent être vendus; il estime que ceux déclarés improductifs pourraient seuls être aliénés, les autres amodiés à long terme.

M. de Rémuzat prend la parole comme rapporteur de la













CASET - Proces du Communisme à Toulouse posts- Léon Soulie -Paris 1843 t no de l'Espericipation